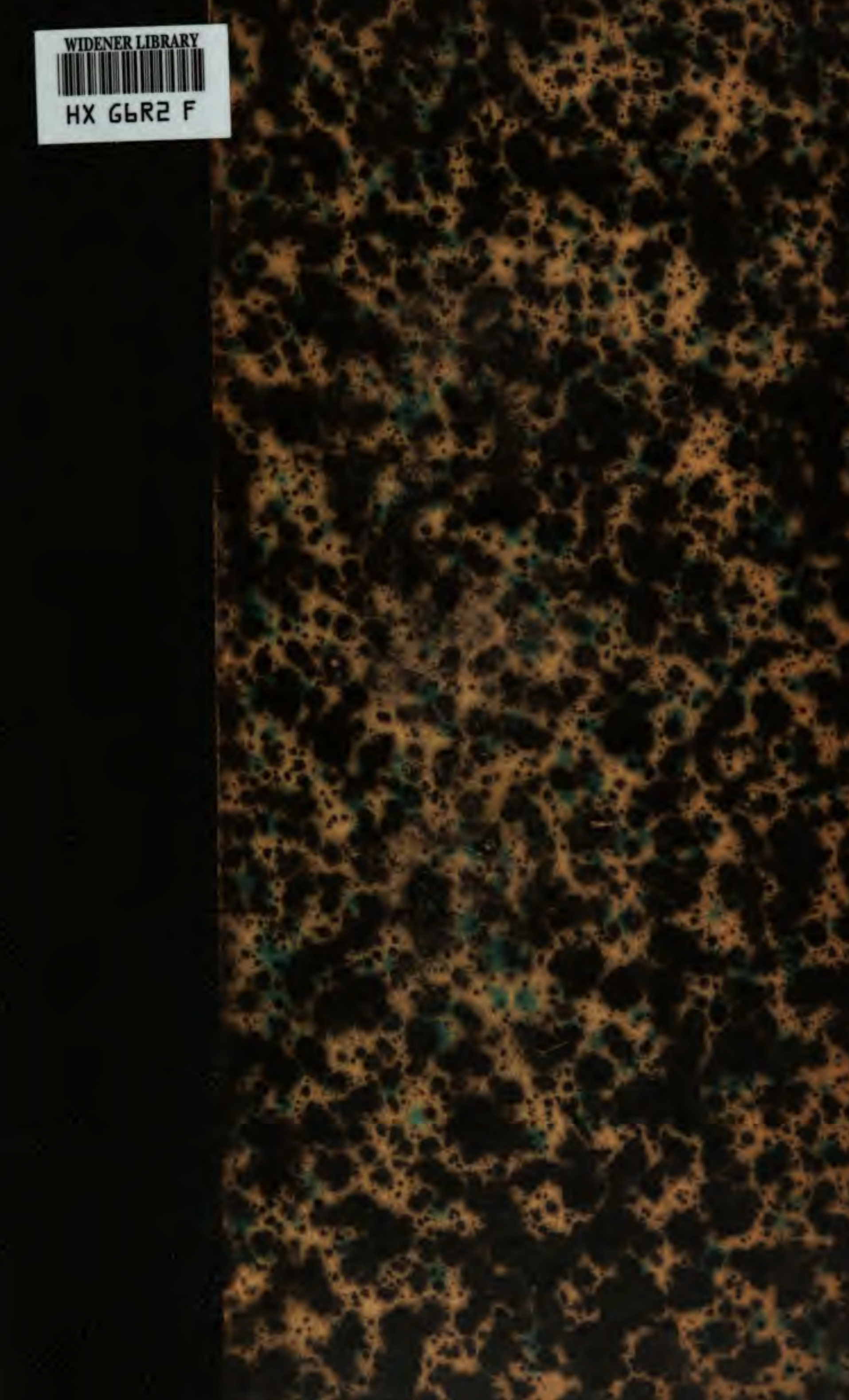

WIDENER LIBRARY
HX G6R2 F


Fr 40.21
VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

—

1848.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

PLACE DU PEUPLE, 7, ET RUE SAINT-DIZIER, 125.

1849.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

La Société ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

NANCY, IMPRIMERIE DE VEUVE RAYBOIS ET COMP.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

—

1848.

NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

PLACE DU PEUPLE, 7, ET RUE SAINT-DIZIER, 125.

1849.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PENDANT LES ANNÉES 1847 ET 1848,

PAR M. AUG. DIGOT,

SECRÉTAIRE ANNUEL.

Messieurs,

Un article de notre règlement charge le secrétaire annuel de présenter à l'Académie le compte rendu de ses travaux. Appelé deux fois par vos suffrages aux fonctions de secrétaire, c'est en cette qualité que je viens aujourd'hui analyser rapidement les mémoires dont vous avez entendu la lecture, et mentionner les nombreux envois qui ont été déposés sur votre bureau dans le

cours des deux dernières années. Mais, avant de commencer cette tâche, il est bon de signaler les changements qui ont eu lieu dans la liste des membres de l'Académie pendant les années 1847 et 1848.

La mort a enlevé à l'Académie deux de ses membres titulaires : M. le général DROUOT, dont nous n'entreprendrons pas de faire ici le panégyrique, et M. l'abbé GIRONDE, littérateur facile et poëte agréable, que de nombreuses infirmités avaient, du reste, éloigné depuis longtemps de nos séances. Deux autres membres titulaires ont quitté Nancy, et sont aujourd'hui inscrits dans la classe des correspondants : M. LEVALLOIS, ingénieur en chef des mines, est devenu secrétaire du conseil des mines à Paris ; M. ARCHAMBAULT, médecin de l'asile des aliénés à Maréville, a été nommé médecin de l'asile de Charenton.

L'Académie a vu aussi disparaître de la liste de ses membres les noms de sept correspondants français : M. LESAING de Blâmont, auteur de divers mémoires sur la géologie et l'agriculture ; M. BRESSON, ancien conseiller à la cour de cassation, qui avait figuré assez longtemps au nombre des titulaires ; M. AJASSON DE GRANDSAGNE ; M. JULLIEN, de Paris ; M. le docteur JOURDAIN, médecin en chef de l'hôpital de Marseille ; M. LADOUCETTE, ancien préfet, antiquaire et littérateur ; et M. le docteur PARISET, né dans le département des Vosges, qui s'éleva, par son seul mérite, à une position distinguée : ce que ses recherches sur la peste d'orient

et la fièvre jaune avaient placé au rang des médecins célèbres; l'Académie de médecine l'avait depuis longtemps choisi pour son secrétaire perpétuel. Votre société a encore perdu deux correspondants étrangers : M. André Deluc de Genève, qui se montra digne de ses oncles par ses beaux travaux sur l'histoire naturelle, et spécialement sur la géologie; et M. le commandeur Pinheiro-Ferreira, ancien ministre de Portugal, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, mort à Paris, où il cultivait, dans la retraite, la philosophie et les lettres.

Les vides que ces décès, ou ces départs, avaient laissés dans nos rangs ont été presque immédiatement remplis. MM. Drouot, Gironde, Archambault et Levallois ont été remplacés par MM. Caresme, Lepage, Leuret et de Warren, dont les titres scientifiques et littéraires sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

L'Académie a admis au nombre de ses correspondants MM. Puton, Félix Lebrun, de Lambertye, Delezenne, Serret, Aymar-Bression, M. Zantedeschi et M. Henri Husson.

M. Puton, de Remiremont, a présenté à l'Académie un mémoire sur les métamorphoses et les modifications de certaines roches des Vosges, et un travail intitulé : *Essai sur les mollusques terrestres et fluviatiles* de la même contrée. Sous un titre modeste, c'est une véritable monographie des mollusques qui habitent non-seulement les Vosges, mais la Lorraine entière, l'Alsace, la Bour-

gogne et la Franche-Comté, c'est-à-dire, tout le nord-est de la France.

La demande d'association de M. Félix LEBRUN était accompagnée de plusieurs mémoires sur la géologie des environs de Lunéville.

M. DE LAMBERTYE a offert à l'Académie un *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Marne.* Cet ouvrage contient des documents précieux sur la végétation d'une partie de la France à peine explorée par les botanistes, et des notes critiques où les espèces litigieuses sont décrites avec soin. L'auteur a restitué aux plaines arides de la Champagne des plantes dont l'existence n'y était pas même soupçonnée, et qui jusqu'à ce jour semblaient propres à certaines contrées de la France bien différentes par le sol et par le climat. M. DE LAMBERTYE a joint à ce travail un curieux *Mémoire sur la végétation de l'Argonne* et une *Carte botanique et géologique du département de la Marne.*

M. DELEZENNE, ancien professeur de physique à Lille, a présenté un grand nombre de mémoires à l'appui de sa candidature; nous nous contenterons de signaler un *Traité de gnomonique ;* des recherches diverses sur la polarisation de la lumière, l'électricité et le magnétisme; des instructions sur la manière de procéder aux observations météorologiques, et sur les conditions que doivent remplir les instruments dont on fait usage pour ces observations; enfin des *Tables pour la mesure des hau-*

teurs par le baromètre. Nous rappellerons aussi que notre nouveau correspondant a inventé un instrument appelé l'*Analyseur de Delezenne,* qui est le fruit de ses savantes recherches sur la polarisation de la lumière.

M. SERRET s'est fait connaître par de nombreux mémoires sur les points les plus élevés des mathématiques pures ; nous dirons seulement ici que son travail *sur la représentation des fonctions elliptiques et ultra-elliptiques* a été approuvé par l'Académie des sciences, et jugé par elle digne d'être imprimé dans le recueil des savants étrangers.

La demande de M. AYMAR-BRESSION, secrétaire de la société française de statistique universelle, était appuyée de plusieurs dissertations relatives à des questions de statistique.

M. l'abbé ZANTEDESCHI, professeur au lycée de Venise, nous a fait parvenir un traité du magnétisme et de l'électricité, dans lequel se trouvent quelques aperçus nouveaux, et un ouvrage remarquable qui traite de l'influence des agents impondérables sur la végétation; d'une nouvelle classe de rayons lumineux obtenus par la diffraction; du passage de la matière pondérable à l'état rayonnant sous l'influence de la chaleur et de la lumière, et du retour de cet état à celui de corps pondérables sous l'influence de l'affinité.

M. HUSSON de Nancy, directeur du jardin botanique annexé à l'école de médecine de Casr-el-ayn, prés du Caire, nous a fait remettre, à différents intervalles,

quatre mémoires concernant sa nouvelle patrie; les trois premiers qu'il a composés en commun avec M. Figari de Gênes, directeur du laboratoire de la pharmacie centrale de Casr-el-ayn, les trois premiers, disons-nous, ont pour objet la géographie physique, la climatologie et la géognosie de l'Egypte. Le quatrième, dont M. Husson est seul l'auteur, renferme des détails fort intéressants sur la nature et la préparation du Hachych d'Egypte, dont il est si souvent parlé dans les écrivains orientaux et dans les historiens des Croisades.

Telles sont, Messieurs, les pertes et les acquisitions faites par l'Académie pendant les années 1847 et 1848; nous passons maintenant à l'analyse des mémoires lus dans nos séances et à l'indication des envois qui nous ont été faits. Suivant l'exemple qui nous a été donné par plusieurs de nos confrères chargés de la tâche ingrate que nous remplissons aujourd'hui, nous diviserons notre compte rendu en autant de paragraphes qu'il y a de branches principales dans les connaissances humaines. Cette méthode, outre qu'elle est plus lumineuse, nous débarrassera des transitions qui, chacun le sait, ne sont pas toujours faciles à découvrir.

Mathématiques pures et appliquées. — M. Liouville, membre de l'Académie des sciences, nous a transmis dix mémoires relatifs à différents points de géométrie, d'analyse et de physique mathématique. M. Serret nous a envoyé quatre mémoires de même nature. Comme tous ces travaux ont été publiés, soit dans la *Connais-*

sance des temps, soit dans le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, nous ne nous étendrons pas davantage à ce sujet.

M. Paul LAURENT nous a lu une note additionnelle à son mémoire sur le perfectionnement de l'instrument appelé *Stadia*. Cette note démontre que la nouvelle mire dont M. LAURENT est auteur, en permettant au porte-mire de lire lui-même la distance qui le sépare de l'observateur, conduit à des résultats plus expéditifs et plus exacts que ceux de la mire des officiers d'état-major. La substitution d'un réticule de verre rayé au réticule à fil de soie paraît aussi devoir affranchir l'éclimètre des inconvénients attachés aux extensions et aux raccourcissements des fils.

L'Académie a reçu de M. CLESSE de Commercy un mémoire, accompagné de figures, sur une machine cosmographique que notre correspondant vient de construire. L'Académie a regretté que M. CLESSE n'ait pu lui envoyer la machine elle-même; ce qui l'a empêchée de la comparer avec les travaux de même nature qui ont déjà été exécutés..

PHYSIQUE. — M. DE HALDAT s'est livré à de nouvelles recherches sur l'optique oculaire, recherches qui seront de sa part l'objet d'une publication spéciale dès qu'il en aura réuni tous les éléments. Un des mémoires qu'il nous a présentés a pour but l'examen critique d'une expérience depuis longtemps admise, comme très-exacte, dans des livres accrédités. Elle semblait former une objection re-

doutable contre les théories des physiciens qui refusent d'admettre la *compensation,* comme indispensable pour obtenir la vision distincte des objets placés à des distances diverses, et par conséquent représentés par des rayons différents. Cette expérience consiste à fixer sur une même ligne deux épingles à des distances inégales de l'œil de l'observateur. M. DE HALDAT s'est attaché à prouver que, contrairement à l'opinion de plusieurs physiciens, les deux épingles peuvent être vues simultanément avec netteté, surtout quand on emploie le secours d'une pupille artificielle de faible diamètre.

M. DE HALDAT a continué ses recherches sur la formation de l'image oculaire. Pour arriver à une explication lumineuse de cette formation, il a discuté les fonctions des différentes parties de l'appareil simple et merveilleux par lequel est produite cette miniature qui rend présents les objets séparés de nous par des distances immenses, comme ceux que nous pouvons toucher. Afin de mettre les juges compétents en cette matière à même de prononcer plus facilement sur le mérite des explications nouvelles, l'auteur a présenté ces explications à côté de celles auxquelles il les substitue, et les a disposées en autant d'articles qu'il y a de questions principales.

Les variations diurnes de l'aiguille aimantée, sous l'influence de l'action magnétique de la terre, n'avaient été jusqu'à présent l'objet d'aucune expérience à Nancy: car les essais de feu M. l'abbé Vautrin ne peuvent pas

être considérés comme des expériences véritables. M. DE HALDAT a voulu que notre province ne demeurât pas étrangère aux observations qui se font simultanément dans une foule de villes, où il existe à cet effet des établissements publics. Le 21 mars 1847, il a commencé, de concert avec M. Gaiffe, mécanicien à Nancy, l'observation de la boussole construite par ce dernier sur le modèle qui appartient à la collection de la Faculté des sciences de Paris. Ce premier essai a prouvé que, pendant le printemps, la variation de l'aiguille est à Nancy de 15′ dans les vingt-quatre heures.

M. DE HALDAT nous a communiqué des recherches historiques sur le magnétisme et son universalité dans la nature. Remontant à l'origine de sa découverte, il en a suivi les progrès, non seulement chez les peuples modernes, mais chez les Grecs, chez les Romains, et chez les Chinois, qui réclament l'honneur d'avoir inventé la boussole, un des plus utiles et des plus féconds instruments dus au génie de l'homme. Parcourant toutes les phases de la science magnétique, l'auteur a successivement parlé de la polarité des aimants, de la communication de la force magnétique, de ses variations sur la surface de la terre en différents lieux, des variations périodiques annuelles et diurnes, et enfin de l'universalité de cette force, reconnue au XVIe siècle par Gilbert, niée par celui des physiciens français qui a le plus contribué aux progrès de la théorie, et en dernier lieu constatée par les expériences de MM. Œrsted, Arago, Ampère et Fara-

day. L'auteur s'est appuyé sur les travaux de ces physiciens pour résoudre cette question, qu'il avait déjà traitée, avec succès, dans un mémoire présenté en 1841 à l'Académie des sciences.

M. DE HALDAT a décrit un nouvel interrupteur des courants galvaniques ou électro-magnétiques, inventé par M. Gaiffe. L'action de ce petit appareil est fondée sur la propriété que possèdent les liquides s'écoulant par des ouvertures étroites de se fractionner en portions plus ou moins arrondies, qui se séparent les unes des autres, comme les grains d'un chapelet. Le liquide employé par M. Gaiffe est le mercure, qui, s'écoulant verticalement par une ouverture d'un quart de millimètre, se divise en particules, entre lesquelles le microscope permet d'apercevoir des étincelles brillantes, signes de l'interruption du courant galvanique.

Dans un premier mémoire, communiqué à l'Académie en 1840, M. DE HALDAT s'était occupé des causes qui concourent à arrêter les vibrations génératrices des sons; mais, cette matière étant intimement liée à la mécanique moléculaire, l'auteur a fait de nouvelles recherches; il a non-seulement augmenté le nombre des faits sur lesquels doit reposer l'explication de la cause qui leur est commune, mais encore examiné plusieurs questions générales sur l'élasticité et le mécanisme des forces moléculaires, et rassemblé quantité de faits qui lient la théorie des modifications de la sonorité à la théorie des figures des sons, perfectionnée par Savart.

La couleur azurée de l'eau provenant de la fonte des glaciers a donné lieu à de nombreuses discussions entre les physiciens. M. DE HALDAT a étudié de nouveau cette question ; il a cherché l'explication du phénomène dans les variations de couleur de l'eau de la mer, qui présente des aspects si différents, selon qu'elle est tranquille ou agitée, profonde ou en couche mince, selon que le ciel est sombre, serein, ou éclatant de lumière. Il a aussi tenté de résoudre la difficulté par l'examen des eaux du lac de Genève, de la grotte d'azur dans l'île de Capri, et d'une fontaine peu profonde qu'il a observée dans le royaume de Wurtemberg.

M. DELEZENNE a fait parvenir à l'Académie des *Additions aux notions élémentaires sur les phénomènes d'induction*, par lui publiées précédemment; et M. WARTMANN nous a envoyé un cinquième mémoire sur cette branche importante de la physique. Nous devons encore mentionner ici, au nombre des ouvrages de physique présentés à l'Académie, le tome premier du *Répertoire d'optique moderne* par M. l'abbé MOIGNO, et les belles recherches de M. PERSON sur la chaleur latente de fusion.

MÉTÉOROLOGIE. M. le docteur SIMONIN père nous a communiqué les résumés des observations météorologiques qu'il a faites pendant les années 1847 et 1848, et ses remarques sur la constitution médicale de ces deux années. Ces résumés qui, pour être contenus dans quelques pages, n'en ont pas moins exigé des observations

aussi nombreuses que précises, ont été accueillis par l'Académie avec tout l'intérêt qui s'attache aux trop rares productions de M. le docteur SIMONIN.

M. QUÉTELET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, nous a fait remettre la seconde partie de son grand ouvrage sur le climat de la contrée qu'il habite. Dans cette seconde partie, qui renferme beaucoup de renseignements curieux, l'auteur traite de la direction, de l'intensité, de la durée et des caractères distinctifs des vents.

CHIMIE. M. BRACONNOT nous a lu plusieurs mémoires, que leur nature ne nous permet malheureusement pas d'analyser, et dont nous nous bornerons à indiquer rapidement les conclusions. Dans ses recherches *sur les urines de veau et de mouton,* M. BRACONNOT est arrivé à des résultats importants pour l'agriculture et l'éducation des bestiaux ; dans un autre mémoire, il a prouvé qu'une variété nouvelle de potiron, venant de l'île de Corfou, renferme moins de substance alimentaire que les variétés anciennement connues. M. BRACONNOT a prouvé, dans une troisième dissertation, que le rocou, cette matière précieuse dont on fait un si grand usage dans la teinture, est fort répandu dans le règne végétal. Jusqu'à présent le rocou n'avait été trouvé que dans les graines du *bixa orellana,* qui seul constitue un genre en botanique ; le célèbre chimiste a découvert une substance colorante analogue dans le potiron, les baies d'asperges, de douce-amère, de liciet, et dans la racine de la carotte

rouge. On a trouvé, il y a quelque temps, au milieu des ruines de l'ancienne ville de Grand, une lampe gallo-romaine, qui renfermait encore une mèche et la matière grasse qui avait servi à l'alimenter. M. BRACONNOT a analysé cette matière et cette mèche, et a démontré que la première n'était rien autre chose que de la cire jaune, et que la mèche était composée de fils de lin, qui semblent bien préférable pour cet usage au coton, qu'on emploie généralement aujourd'hui.

Dans un mémoire *sur l'origine du sucre de lait*, M. BLONDLOT s'est proposé de déterminer si le sucre qui se trouve dans le lait des animaux provient de celui qu'on rencontre tout formé dans leurs aliments, ou bien si l'économie animale peut, dans quelques circonstances, produire du sucre avec des substances qui sont d'une nature tout à fait différente. Cette dernière hypothèse a paru à M. BLONDLOT confirmée par de nombreuses expériences, desquelles il a conclu qu'en l'absence de toute matière saccharine, ou de tout principe ayant avec cette dernière quelque analogie de composition, l'économie animale peut former du sucre, qui alors doit provenir des matières azotées fournies par les aliments, ou peut-être aussi de celles qui faisaient déjà partie intégrante de l'organisme.

HISTOIRE NATURELLE. Un fait géologique complétement imprévu a été découvert par M. LEVALLOIS à la côte de Thélod, arrondissement de Nancy. C'est l'existence, au milieu des marnes supérieures du *lias*, de roches

ayant subi l'action du feu. Ces roches sont entièrement différentes des marnes qui les environnent, et au milieu desquelles elles forment comme un îlot. La masse principale de cet îlot est constituée par des pierres grises, à reflet verdâtre. Ce sont de véritables calcaires, mais qui offrent cela de particulier : d'abord, qu'ils renferment de larges lames de *talc*, minéral absolument étranger aux terrains secondaires; et ensuite, qu'ils sont divisés en fragments pseudo-réguliers, plus ou moins voisins de la forme du prisme, comme si la roche avait subi une sorte de *trempe :* circonstance qui est également étrangère aux terrains secondaires, à moins qu'ils n'aient éprouvé les effets du métamorphisme. A ces calcaires se trouvent associées deux autres espèces de roches, dont la rencontre n'est pas moins inattendue dans cette localité. Elles jouissent du magnétisme polaire; l'une d'elles, d'apparence homogène, et qui se laisse facilement égréner sous les doigts, est presque entièrement composée, de *fer oxidulé,* mêlé de silice et tout pénétré d'ailleurs de chaux carbonatée. L'autre, qui fait aussi effervescence avec les acides, est plus compacte, mais non homogène; on pourrait la prendre pour un conglomérat basaltique. Suivant M. LEVALLOIS, les calcaires prismatoïdes ne seraient autre chose que les marnes environnantes métamorphisées par une sorte de cuisson.

M. LESAING, dont nous avons annoncé la mort au commencement de ce compte rendu, nous avait envoyé une *notice sur le Caulopteris Lesangeana, fougère*

fossile découverte dans les grès bigarrés de Baccarat.

Nous avons reçu d'un autre de nos correspondants, M. HOGARD, agent voyer directeur à Epinal, un *aperçu de la constitution minéralogique et géologique du département des Vosges.* Ce travail est un résumé de l'ouvrage de M. HOGARD sur le même sujet, et des mémoires qu'il a insérés dans le recueil de la Société d'émulation des Vosges. On y trouve cependant des choses entièrement nouvelles; nous signalerons notamment le paragraphe septième et dernier, qui est intitulé : *Quelques considérations sur les marais tourbeux.*

M. GUIBAL, à qui nous devons déjà deux mémoires sur la géologie du département de la Meurthe, et une carte indiquant les terrains qui en constituent le sol, vient de terminer un grand travail sur la paléontologie. Après avoir copié, dans les meilleurs ouvrages connus, plus de 1500 fossiles appartenant aux terrains analogues à ceux de la Meurthe, il a dessiné, d'après nature, tous les fossiles de sa collection et de plusieurs autres, qui ont été découverts dans le département. Ils sont au nombre de 857; dont 137 appartiennent au *trias,* 258 au *lias* et 448 à l'*oolithe ;* il se propose, pour compléter l'étage supérieur de ce dernier terrain, de dessiner les fossiles de plusieurs collections de la Meuse. Parmi les 857 fossiles dessinés, M. GUIBAL croit en avoir déterminé exactement 528; 84 sont douteux, et 225 ne sont pas nommés. En présentant à l'Académie ce travail qui l'occupe depuis plusieurs années, notre confrère a lu des observa-

tions sur la difficulté d'étudier la paléontologie dans une province pour laquelle il n'existe encore aucun traité spécial, et où l'on manque de collections complètes.

M. DE MONTUREUX d'Arracourt nous a transmis une note accompagnant un échantillon de fer granuleux, et M. BRACONNOT a bien voulu analyser cet échantillon et lire à ce sujet un rapport à l'Académie.

M. GODRON a donné communication de deux mémoires *sur l'espèce et les races dans les êtres organisés.* L'auteur établit d'abord l'état de la question : deux opinions sont ici en présence ; suivant les uns, l'espèce est fixe ; les animaux et les végétaux que nous observons aujourd'hui présentent encore les caractères qui ont distingué leurs ascendants depuis l'origine des êtres ; suivant d'autres naturalistes, l'espèce est essentiellement variable et se modifie sans cesse sous l'influence des milieux ambiants. Le premier mémoire de M. GODRON est divisé en trois chapitres, dans lesquels l'auteur traite successivement : des animaux et des végétaux considérés à l'état sauvage; des animaux domestiques et des plantes cultivées ; et enfin de l'homme. Dans le premier chapitre, notre confrère a établi que les animaux et les végétaux sauvages que nous avons sous les yeux ne se modifient que dans des caractères très-superficiels ; mais que les dispositions organiques vraiment caractéristiques de l'espèce soit animale, soit végétale, restent invariables. La différence du climat ne produit pas de modifications plus importantes ; les espèces animales et végétales, qui se

sont répandues sous des latitudes bien diverses, ne présentent chez les individus habitant des contrées extrêmes aucune différence importante. Après avoir prouvé que le changement de climat tue les animaux, plutôt que de les modifier; après avoir cité une foule de faits desquels il résulte que l'hybridité, loin de confondre les espèces, fournit, au contraire, un des moyens les plus certains de les distinguer des simples variétés, l'auteur établit, de la manière la plus péremptoire, que les animaux et les végétaux sauvages des siècles immédiatement antérieurs à notre époque n'ont aucunement varié, et il en conclut, par analogie, qu'il a dû en être de même depuis *l'origine* de la période géologique actuelle. Dans le second chapitre, M. Godron démontre que les animaux, sous l'influence de la domesticité, que les végétaux, sous l'influence de la culture, ont été singulièrement modifiés; mais que néanmoins les espèces ne se sont pas confondues les unes avec les autres, et qu'il est toujours possible de rapporter les variétés à leur type originel. Dans le troisième chapitre, l'auteur énumère les différences importantes qui séparent les diverses races humaines, et il examine s'il existe une ou plusieurs espèces d'hommes. Il fait voir que le genre humain a été soumis à des agents modificateurs bien plus variés que les animaux domestiques et les plantes cultivées, et que cependant les différences qu'on remarque entre le nègre et l'homme blanc se retrouvent toutes, et même à un plus haut degré, dans les diverses races de plusieurs de nos

espèces animales réduites à l'état de domesticité. Il démontre, en outre, que ces caractères si tranchés qui semblent séparer le nègre de l'européen se nuancent et se rapprochent par une série de modifications intermédiaires. D'un autre côté, toutes les races d'hommes s'unissent et donnent naissance à des individus féconds, et cette circonstance seule suffirait pour réunir et pour confondre toutes les races. Or, cette confusion est impossible entre deux ou plusieurs espèces primitivement distinctes, d'où il faut conclure qu'il n'existe qu'une seule espèce d'hommes. Aprés avoir, dans ce premier mémoire, considéré l'espèce dans les êtres organisés de la période géologique actuelle, M. Godron a étendu ses recherches aux âges géologiques antérieurs; et, par l'examen comparatif des fossiles que renferment les différentes couches de l'enveloppe corticale du globe, il s'est trouvé conduit à admettre que certaines espèces animales ont continué à vivre pendant plusieurs époques distinctes, sans que les changements survenus dans les milieux ambiants leur aient fait éprouver aucune modification appréciable. Il conclut de ces faits que, vraisemblablement, l'espèce sauvage n'a pas plus varié dans les premiers âges du monde que de nos jours. Il fait voir en outre que, dans les couches fossilifères les plus anciennes, on rencontre des représentants de toutes les grandes classes végétales et animales, et que dés lors on ne peut pas admettre que la vie apparut sur la terre exclusivement sous ses formes les plus simples.

M. Paul LAURENT a communiqué à l'Académie un mémoire ayant pour titre : *Examen microscopique de la globuline,* et relatif à l'étude qu'il a faite, dans le courant d'avril 1847, des granules de la *fovilla.* Il a reconnu des mouvements semblables à ceux des infusoires dans les granules du parenchyme d'un certain nombre de végétaux dont la séve n'est pas sensiblement mucilagineuse, principalement dans les jeunes feuilles et le bouton encore vert du lilas *Varin,* et mieux encore dans le parenchyme du radis.

Dans un rapport présenté à la Société centrale d'agriculture de Paris sur les moyens de suppléer au déficit des produits de la pomme de terre, on a recommandé de se livrer à la culture des plantes hâtives; M. BRACONNOT a cru remarquer une lacune dans ce rapport; il a pensé qu'on aurait dû y faire mention de nombreuses plantes nutritives qui croissent spontanément dans les campagnes, et qui, le plus souvent, sont perdues pour les hommes et pour les animaux. Il a présenté à l'Académie la nomenclature d'une foule de plantes sauvages, qu'il regarde comme pouvant être mangées, non-seulement dans les temps de disette, mais même dans les années d'abondance. Selon M. BRACONNOT, les qualités de ces plantes, qualités si faciles à vérifier d'ailleurs, sont établies par l'expérience séculaire de certaines nations. Pour les faire connaître des horticulteurs et du public, M. BRACONNOT conseille de les cultiver à part dans les jardins botaniques. On ouvrirait ainsi la voie à des expé-

riences qui pourraient conduire à des vérités nouvelles, et on assurerait aux jardins botaniques une utilité qui a souvent été mise en doute.

M. Grenier, membre correspondant, et M. Godron, membre titulaire de l'Académie, lui ont offert la première partie du tome premier d'un grand ouvrage dont ils commencent la publication, et qui est intitulé : *Flore de France, ou description des plantes qui croissent naturellement en France et en Corse.* Cet ouvrage, qui doit former trois gros volumes in-8° divisés en six parties, sera très-important pour l'étude de la botanique, et le succès qu'ont obtenu les précédentes productions des deux auteurs est un présage assuré de celui qui attend la nouvelle *Flore de France.*

Agriculture. — Nous n'avons à mentionner qu'un seul envoi dans cette section de notre compte rendu ; c'est une brochure de M. Lesaing *sur la pourriture des pommes de terre qui a régné pendant les années* 1845 *et* 1846. L'auteur pense que cette maladie n'est pas nouvelle ; il rappelle que Parmentier a vainement indiqué de nombreuses précautions pour en prévenir l'invasion. Au reste, M. Lesaing estime que la maladie disparaîtra spontanément sous l'influence d'une température plus favorable et moins humide.

Silviculture. — M. Paul Laurent a communiqué à l'Académie un mémoire fort étendu sur *le produit du sol forestier et sa comparaison avec les autres biens-fonds.* Dans ce travail, M. Laurent examine jusqu'à

quel âge il faut laisser croître les bois pour en retirer le plus grand avantage possible; il étudie les produits des éclaircies et recherche quels sont les sols les plus propres aux futaies; il relève les erreurs commises par différents auteurs dans la comparaison des futaies et des taillis; détermine quels sont les produits comparatifs des futaies pleines, des taillis de souches et des futâies sur taillis, et conclut que les futaies pleines sont, sous le rapport du revenu en argent, plus avantageuses aux propriétaires que les autres systèmes d'aménagement.

Médecine. — Le problème de la suspension de la sensibilité physique pendant les opérations chirurgicales a été soulevé par un grand nombre de savants, et résolu, en 1846, par M. Jackson. Aussitôt après la découverte des vertus stupéfiantes de certains agents, M. le docteur Edmond Simonin a cherché à vérifier les propriétés de l'éther et du chloroforme; depuis le 30 janvier 1847, il a employé la vapeur de ces liquides pour un très-grand nombre d'opérations. Dans un travail qui doit être prochainement publié, M. Edmond Simonin a résumé les faits de sa pratique chirurgicale et a étudié les déductions qui peuvent en sortir. Son ouvrage est formé de deux grandes divisions. La première comprend les faits relatifs à l'emploi de l'éther et du chloroforme au moyen surtout des inhalations et à l'aide d'appareils variés. L'une des subdivisions est consacrée à l'éthérisation rectale. Seul en France, M. Edmond Simonin a répété les expériences du professeur Pirogoff de Saint-Pétersbourg,

et à cette occasion il a imaginé plusieurs appareils qui vous ont été présentés. Parmi les faits nombreux contenus dans la première division, nous signalerons la guérison d'un anévrisme de l'artère brachiale par l'application de la galvano-poncture, méthode nouvelle, imaginée à Lyon il y a quelques années, et qui n'a été que rarement mise en pratique.

Dans la seconde division de son œuvre, M. Edmond SIMONIN s'est livré à un travail d'analyse, et il a formulé un certain nombre de lois nouvelles dans la science. Il a présenté à l'Académie le résumé de l'action de l'éther et du chloroforme sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur la volonté et sur la sensibilité générale et locale. L'Académie a décidé que ce résumé prendrait place parmi les mémoires de l'année 1848.

Nous avons reçu du même membre trois opuscules qu'il a fait imprimer dans le cours des années 1847 et 1848. Le premier est intitulé : *Description d'une éruption de faux cow-pox observée à Nancy*. Au mois de juin 1844, M. Edmond SIMONIN et plusieurs autres médecins de cette ville ont étudié une éruption d'une nature particulière, que l'on avait prise d'abord pour du cow-pox véritable. Ce fut probablement une éruption pareille que Jenner rencontra au début de ses recherches du cow-pox. Il fut alors ramené momentanément à l'opinion de ses confrères, qui n'admettaient pas les idées populaires au sujet de la vertu préservative de ce fluide, et la découverte de l'inoculation fut retardée d'environ

dix années par suite de cette erreur. Les deux autres opuscules de M. Edmond SIMONIN sont les *rapports sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe pendant les années* 1846 *et* 1847, *présentés au comité central de vaccine le* 7 *mai* 1847, *et le* 9 *juillet* 1848. Nous ne dirons rien de ces rapports, quoiqu'ils soient intéressants, et nous nous contenterons de nous associer aux éloges donnés par nos devanciers aux premières publications de M. SIMONIN sur le même sujet. Rappelons cependant que, dans le rapport de 1847, notre confrère a fait connattre ses essais pour la conservation du fluide-vaccin. Des faits nombreux par lui recueillis, l'auteur conclut que ce fluide renfermé dans des tubes de verre, fermés à l'aide du calorique, garde pendant plus de treize mois sa fluidité et ses propriétés, lorsque les tubes restent constamment dans l'eau.

M. SIMONIN père nous a lu un rapport sur un mémoire récemment publié par M. le docteur Ancelon et relatif aux fièvres typhoïdes, périodiquement développées par les émanations de l'étang de Lindre-Basse. M. Ancelon habite Dieuze, où, depuis seize années, il a observé les épidémies, plus ou moins circonscrites, de ces fièvres qui se sont produites en 1830, 1833, 1836, 1839 et 1842. Ce retour triennal a surtout fixé son attention, et lui a inspiré de passer en revue les causes productrices de la fièvre typhoïde. C'est surtout aux miasmes paludéens que M. Ancelon attribue ces épidémies si régulières, qui frappent certaines communes de l'arrondissement

de Château-Salins. Ces miasmes produisent, suivant leur degré d'intensité, les fièvres intermittentes pernicieuses, la fièvre typhoïde et des maladies charbonneuses. Nous ne suivrons pas le rapporteur de l'Académie lorsqu'il examine la partie de la brochure de M. Ancelon concernant le diagnostic et le traitement de ces diverses maladies, et nous dirons seulement, après M. Simonin, que ce mémoire soulève des questions d'une haute importance, et tout à fait dignes de l'attention des médecins, qui, sans doute, ne partageront pas toutes les opinions de l'auteur, mais qui trouveront dans son travail d'utiles enseignements.

Nos correspondants nous ont adressé plusieurs volumes ou opuscules relatifs à la médecine; nous mentionnerons d'abord un livre de M. le docteur Saucerotte, intitulé : *Histoire critique de la doctrine physiologique, suivie de considérations sur l'histoire philosophique de la médecine, et sur l'Hippocratisme moderne.* Cet ouvrage, qui a été couronné par la Société de médecine de Caen, est divisé en deux parties : *Histoire* et *Critique.* La partie historique comprend d'abord le tableau rétrospectif des faits ou des théories antérieurs à la doctrine physiologique, et qui se rattachent à son avénement; en second lieu, le récit des phases diverses par lesquelles cette école a passé. Dans la seconde partie, l'historien disparaît pour faire place au critique. Les dogmes fondamentaux de la doctrine physiologique sont soumis à la discussion, au point de vue des progrès ré-

cents de la science. Enfin, le volume est terminé par un appendice sur *Broussais considéré comme philosophe,* et par des *Considérations sur l'enseignement historique de la médecine* et sur l'*Hippocratisme moderne.*

M. Lubansky nous a fait parvenir un ouvrage auquel il a donné le titre d'*Etudes pratiques sur l'hydrothérapie,* dont il est un des plus fervents adeptes.

M. Putegnat de Lunéville nous a remis des *Mélanges de chirurgie,* dans lesquels il traite plusieurs questions importantes concernant l'art qu'il exerce, et rapporte de nombreuses observations qu'il a faites dans sa pratique chirurgicale.

Nous avons reçu de M. Avenel une histoire du collége des médecins de Rouen.

M. Rapou de Lyon, correspondant de l'Académie, lui a fait hommage d'une *Histoire de la doctrine médicale homœopathique,* en deux volumes. L'auteur y expose l'état de cette doctrine dans les principales contrées de l'Europe, et entre dans beaucoup de détails relativement à l'application pratique des principes et des moyens de l'homœopathie au traitement d'un grand nombre de maladies et d'affections diverses.

Nous devons encore mentionner quelques brochures, que les limites de ce compte rendu ne nous permettent pas d'analyser; nous citerons, en première ligne, un opuscule de M. le docteur Haxo d'Epinal *sur la constitution physique des habitants des Vosges;* on trouve, dans cette brochure des détails précieux sur les lama-

dies sporadiques, épidémiques ou contagieuses qui font dans les Vosges de trop fréquentes apparitions; le même correspondant nous a aussi transmis une *Note sur une amputation de cuisse pratiquée à l'hôpital d'Epinal, à la suite d'une inhalation de la vapeur d'éther*. Nous nommerons ensuite trois mémoires de M. le docteur Hubert-Valleroux sur les maladies de l'oreille, à l'étude et à la guérison desquelles cet habile praticien s'est voué exclusivement; et enfin une brochure de M. Carron du Villard, ayant pour titre : *De l'influence du strabisme sur l'exercice de plusieurs professions*.

Statistique. — M. Denis fils, médecin à Toul, nous a remis une *esquisse d'une topographie et d'une statistique agricoles de l'arrondissement de Toul*. Ce travail, assez étendu, est l'extrait d'un mémoire communiqué par M. Denis au comice agricole de Toul, à la fin de l'année 1847; il est divisé en deux parties, dans lesquelles l'auteur examine un grand nombre de questions qui se rattachent à l'hydrographie, au climat, au sol, aux circonscriptions naturelles de l'arrondissement de Toul, aux différents genres et aux instruments de culture, à l'éducation des bestiaux et aux divers systèmes d'assolement.

M. Aymar-Bression nous a envoyé plusieurs livraisons du *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle*, dont il est rédacteur en chef. Ces livraisons contiennent différents mémoires de notre correspondant.

Philosophie. — Nous n'avons à enregistrer qu'un mémoire de M. l'abbé Rohrbacher sur la philosophie cartésienne, et un livre de M. Docteur de Raon-l'Etape, auquel l'auteur a donné le titre suivant : *La théorie de la matière, ou la science des corps ramenée au point de vue rationnel et chrétien.* Dans son mémoire sur la philosophie cartésienne, M. l'abbé Rohrbacher a prouvé, par l'examen des écrits de Descartes lui-même, que cet éminent philosophe avait empreint ses doctrines d'un caractère d'orthodoxie qui ne leur a pas été conservé par son école.

Nous rattacherons encore à cette section une note de M. G. de Dumast sur le véritable sens du mot hébreu que la Vulgate traduit par *firmamentum.*

Enseignement. — M. Piroux nous a présenté, en 1847 et 1848, la brochure qu'il publie annuellement pour rendre compte de l'état de son institut. Une de ces brochures se termine par un *tableau synoptique des principaux points de vue sous lesquels les sourds-muets peuvent être considérés.*

M. Guibal s'est occupé des améliorations à introduire dans l'enseignement de la jeunesse. Nous avons reçu de M. Perron, professeur à la faculté des lettres de Besançon, des *Eléments de grammaire générale* et de *nouveaux principes de grammaire française, rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur.* Ces deux ouvrages sont, comme les titres l'indiquent, aussi élémentaires et aussi abrégés que possible;

mais, sous une forme claire et précise, ils contiennent la plupart des principes et des règles du langage en général, et de la langue française en particulier.

Littérature. M. Archambault nous a communiqué, au nom d'une personne étrangère à l'Académie, une traduction française de la partie de l'*Iter Lotharingiæ et Alsatiæ* de Ruinart qui concerne la Lorraine.

M. Richard, bibliothécaire de la ville de Remiremont, nous a fait parvenir une brochure intitulée : *Une cité lorraine au moyen âge ou Remiremont en* 1465. C'est un petit roman historique. Dans le but de rendre l'illusion plus parfaite, l'auteur a employé, pour écrire son opuscule, l'idiome du XVe siècle, qu'il a en général reproduit avec assez de bonheur.

Nous avons reçu de M. Stiévenart, doyen de la faculté des lettres de Dijon, un *Examen de cinq comédies d'Aristophane, suivi d'un tableau synoptique des pièces de ce poëte.* Enfin, nous mentionnerons, pour terminer cette section de notre travail, un long et curieux mémoire de notre compatriote M. Benoit *sur les poésies populaires de la Grèce ancienne;* une édition des *Adelphes* de Térence annotée par M. Magin ; une nouvelle édition des *Fables* de M. de Stassart, et différentes pièces de poésies par M. Albert-Montémont et Mme Dénoix.

Histoire. M. l'abbé Rohrbacher a continué et terminé la publication de son *Histoire universelle de l'église catholique :* Vingt-quatre volumes avaient paru à

la fin de l'année 1846 ; les tomes XXV, XXVI, XXVII et XXVIII ont été mis en vente pendant les deux années qui viennent de s'écouler ; il ne reste plus à paraître qu'un volume renfermant les tables générales. Nous n'entreprendrons pas de faire ici l'éloge de cet ouvrage colossal, qui a obtenu un grand et légitime succès, et dont les volumes étaient enlevés aussitôt après être sortis de la presse ; nous nous contenterons de dire que les quatre derniers tomes comprennent tous les faits qui se rattachent à l'histoire de l'Eglise depuis la mort du pape Clément VIII, arrivée en 1605, jusqu'à l'année 1848 ; c'est dire assez combien sont nombreuses et importantes les matières que l'auteur a été obligé d'aborder, et les questions qu'il lui a fallu résoudre.

M. Beaupré a publié un opuscule ayant pour titre : *Les gentilshommes verriers ou Recherches sur l'industrie et les priviléges des verriers dans l'ancienne Lorraine, aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.* Ce mémoire est une refonte de deux brochures que M. Beaupré avait fait imprimer en 1841 et en 1842, et qui avaient été recherchées par les bibliophiles et les amateurs de nos antiquités provinciales. Cette nouvelle édition est divisée en trois chapitres ; on rencontre dans le premier des conjectures sur l'origine de l'industrie verrière en Lorraine, plusieurs chartes et titres relatifs à cette industrie, enfin une digression sur les richesses historiques du *Trésor des chartres* de Lorraine, richesses qui étaient complétement inconnues il y a quelques an-

nées. Le chapitre deuxième renferme la charte des verriers, l'histoire des verreries de Lorraine et les noms des plus anciens verriers lorrains. Enfin, le troisième et dernier chapitre traite des gentilshommes verriers et des verriers non gentilshommes.

Sous la dénomination d'*Etudes sur le théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringore*, M. Henri Lepage a donné une histoire à peu près complète du théâtre et de la littérature dramatique dans notre province, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Ce travail renferme un grand nombre de documents inconnus, que l'auteur a puisés dans le riche dépôt de nos archives départementales. Un chapitre mérite surtout d'être signalé; c'est celui qui concerne le poëte Pierre Gringore. M. Lepage a fourni, sur la vie de cet écrivain, des détails jusqu'à présents inédits et pleins d'intérêt. Il résulte de ces renseignements nouveaux que Pierre Gringore joua plusieurs fois des pièces de théâtre devant les ducs de Lorraine, qu'il était héraut d'armes du duc Antoine, qu'il accompagna ce prince dans son expédition contre les Rustauds, et qu'il mourut en 1538. Cette date était demeurée incertaine. M. Lepage a donné, en outre, plusieurs extraits des ouvrages de Pierre Gringore, ce qui fait de son travail une étude à la fois littéraire et biographique. Le même membre nous a présenté un opuscule qu'il a publié, en 1848, sous le titre de *Lettres sur l'histoire de Lorraine*. Dans la série d'articles qui composent ce petit volume, l'auteur a placé, à mesure que ses re-

cherches les lui ont fait découvrir, des particularités et des documents qui répandent beaucoup de clarté sur des sujets peu connus. Après une revue des travaux concernant l'histoire de Lorraine, et imprimés depuis une quinzaine d'années, on trouve dans l'opuscule de M. LEPAGE des renseignements curieux sur les tournois, joûtes, combats et divertissements jusqu'au commencement du XVIIe siècle, sur la reddition de Nancy au duc René II, sur la température de la Lorraine à différentes époques, et des notes sur la fabrication de la bière et sur les tentatives faites pour introduire dans notre province la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.

L'hospice de Maréville a fourni à M. ARCHAMBAULT le sujet d'une notice historique, statistique et médicale, comprenant des recherches sur la fondation et les destinations diverses de cet ancien établissement. Cette notice est d'autant plus précieuse qu'elle ne renferme guère que des faits nouveaux et puisés aux sources les plus authentiques. La maison de Maréville, dont la fondation remonte à l'année 1597, doit son origine à la pieuse sollicitude d'Anne Fériet pour les malheureux qui étaient atteints de maladies contagieuses, et qu'elle voyait pour ainsi dire abandonnés dans les champs et exposés aux injures de l'air. Par ses soins, un hôpital, dit l'*hôpital des pestiférés,* s'éleva sur l'emplacement de la maison actuelle de Maréville. Quelques années après (de 1631 à 1637), une terrible maladie, que M. ARCHAMBAULT a prouvé être identique à la peste orientale, rava-

nées. Le chapitre deuxième renferme la charte des verriers, l'histoire des verreries de Lorraine et les noms des plus anciens verriers lorrains. Enfin, le troisième et dernier chapitre traite des gentilshommes verriers et des verriers non gentilshommes.

Sous la dénomination d'*Etudes sur le théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringore*, M. Henri Lepage a donné une histoire à peu près complète du théâtre et de la littérature dramatique dans notre province, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Ce travail renferme un grand nombre de documents inconnus, que l'auteur a puisés dans le riche dépôt de nos archives départementales. Un chapitre mérite surtout d'être signalé; c'est celui qui concerne le poëte Pierre Gringore. M. Lepage a fourni, sur la vie de cet écrivain, des détails jusqu'à présents inédits et pleins d'intérêt. Il résulte de ces renseignements nouveaux que Pierre Gringore joua plusieurs fois des pièces de théâtre devant les ducs de Lorraine, qu'il était héraut d'armes du duc Antoine, qu'il accompagna ce prince dans son expédition contre les Rustauds, et qu'il mourut en 1538. Cette date était demeurée incertaine. M. Lepage a donné, en outre, plusieurs extraits des ouvrages de Pierre Gringore, ce qui fait de son travail une étude à la fois littéraire et biographique. Le même membre nous a présenté un opuscule qu'il a publié, en 1848, sous le titre de *Lettres sur l'histoire de Lorraine.* Dans la série d'articles qui composent ce petit volume, l'auteur a placé, à mesure que ses re-

cherches les lui ont fait découvrir, des particularités et des documents qui répandent beaucoup de clarté sur des sujets peu connus. Après une revue des travaux concernant l'histoire de Lorraine, et imprimés depuis une quinzaine d'années, on trouve dans l'opuscule de M. Lepage des renseignements curieux sur les tournois, joûtes, combats et divertissements jusqu'au commencement du XVIIe siècle, sur la reddition de Nancy au duc René II, sur la température de la Lorraine à différentes époques, et des notes sur la fabrication de la bière et sur les tentatives faites pour introduire dans notre province la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.

L'hospice de Maréville a fourni à M. Archambault le sujet d'une notice historique, statistique et médicale, comprenant des recherches sur la fondation et les destinations diverses de cet ancien établissement. Cette notice est d'autant plus précieuse qu'elle ne renferme guère que des faits nouveaux et puisés aux sources les plus authentiques. La maison de Maréville, dont la fondation remonte à l'année 1597, doit son origine à la pieuse sollicitude d'Anne Fériet pour les malheureux qui étaient atteints de maladies contagieuses, et qu'elle voyait pour ainsi dire abandonnés dans les champs et exposés aux injures de l'air. Par ses soins, un hôpital, dit l'*hôpital des pestiférés,* s'éleva sur l'emplacement de la maison actuelle de Maréville. Quelques années après (de 1631 à 1637), une terrible maladie, que M. Archambault a prouvé être identique à la peste orientale, rava-

nées. Le chapitre deuxième renferme la charte des verriers, l'histoire des verreries de Lorraine et les noms des plus anciens verriers lorrains. Enfin, le troisième et dernier chapitre traite des gentilshommes verriers et des verriers non gentilshommes.

Sous la dénomination d'*Etudes sur le théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringore*, M. Henri LEPAGE a donné une histoire à peu près complète du théâtre et de la littérature dramatique dans notre province, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Ce travail renferme un grand nombre de documents inconnus, que l'auteur a puisés dans le riche dépôt de nos archives départementales. Un chapitre mérite surtout d'être signalé; c'est celui qui concerne le poëte Pierre Gringore. M. LEPAGE a fourni, sur la vie de cet écrivain, des détails jusqu'à présents inédits et pleins d'intérêt. Il résulte de ces renseignements nouveaux que Pierre Gringore joua plusieurs fois des pièces de théâtre devant les ducs de Lorraine, qu'il était héraut d'armes du duc Antoine, qu'il accompagna ce prince dans son expédition contre les Rustauds, et qu'il mourut en 1538. Cette date était demeurée incertaine. M. LEPAGE a donné, en outre, plusieurs extraits des ouvrages de Pierre Gringore, ce qui fait de son travail une étude à la fois littéraire et biographique. Le même membre nous a présenté un opuscule qu'il a publié, en 1848, sous le titre de *Lettres sur l'histoire de Lorraine.* Dans la série d'articles qui composent ce petit volume, l'auteur a placé, à mesure que ses re-

cherches les lui ont fait découvrir, des particularités et des documents qui répandent beaucoup de clarté sur des sujets peu connus. Après une revue des travaux concernant l'histoire de Lorraine, et imprimés depuis une quinzaine d'années, on trouve dans l'opuscule de M. Lepage des renseignements curieux sur les tournois, joûtes, combats et divertissements jusqu'au commencement du XVIIe siècle, sur la reddition de Nancy au duc René II, sur la température de la Lorraine à différentes époques, et des notes sur la fabrication de la bière et sur les tentatives faites pour introduire dans notre province la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.

L'hospice de Maréville a fourni à M. Archambault le sujet d'une notice historique, statistique et médicale, comprenant des recherches sur la fondation et les destinations diverses de cet ancien établissement. Cette notice est d'autant plus précieuse qu'elle ne renferme guère que des faits nouveaux et puisés aux sources les plus authentiques. La maison de Maréville, dont la fondation remonte à l'année 1597, doit son origine à la pieuse sollicitude d'Anne Fériet pour les malheureux qui étaient atteints de maladies contagieuses, et qu'elle voyait pour ainsi dire abandonnés dans les champs et exposés aux injures de l'air. Par ses soins, un hôpital, dit l'*hôpital des pestiférés,* s'éleva sur l'emplacement de la maison actuelle de Maréville. Quelques années après (de 1631 à 1637), une terrible maladie, que M. Archambault a prouvé être identique à la peste orientale, rava-

nées. Le chapitre deuxième renferme la charte des verriers, l'histoire des verreries de Lorraine et les noms des plus anciens verriers lorrains. Enfin, le troisième et dernier chapitre traite des gentilshommes verriers et des verriers non gentilshommes.

Sous la dénomination d'*Etudes sur le théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringore*, M. Henri Lepage a donné une histoire à peu près complète du théâtre et de la littérature dramatique dans notre province, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Ce travail renferme un grand nombre de documents inconnus, que l'auteur a puisés dans le riche dépôt de nos archives départementales. Un chapitre mérite surtout d'être signalé; c'est celui qui concerne le poëte Pierre Gringore. M. Lepage a fourni, sur la vie de cet écrivain, des détails jusqu'à présents inédits et pleins d'intérêt. Il résulte de ces renseignements nouveaux que Pierre Gringore joua plusieurs fois des pièces de théâtre devant les ducs de Lorraine, qu'il était héraut d'armes du duc Antoine, qu'il accompagna ce prince dans son expédition contre les Rustauds, et qu'il mourut en 1538. Cette date était demeurée incertaine. M. Lepage a donné, en outre, plusieurs extraits des ouvrages de Pierre Gringore, ce qui fait de son travail une étude à la fois littéraire et biographique. Le même membre nous a présenté un opuscule qu'il a publié, en 1848, sous le titre de *Lettres sur l'histoire de Lorraine*. Dans la série d'articles qui composent ce petit volume, l'auteur a placé, à mesure que ses re-

cherches les lui ont fait découvrir, des particularités et des documents qui répandent beaucoup de clarté sur des sujets peu connus. Après une revue des travaux concernant l'histoire de Lorraine, et imprimés depuis une quinzaine d'années, on trouve dans l'opuscule de M. Lepage des renseignements curieux sur les tournois, joûtes, combats et divertissements jusqu'au commencement du XVIIe siècle, sur la reddition de Nancy au duc René II, sur la température de la Lorraine à différentes époques, et des notes sur la fabrication de la bière et sur les tentatives faites pour introduire dans notre province la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.

L'hospice de Maréville a fourni à M. Archambault le sujet d'une notice historique, statistique et médicale, comprenant des recherches sur la fondation et les destinations diverses de cet ancien établissement. Cette notice est d'autant plus précieuse qu'elle ne renferme guère que des faits nouveaux et puisés aux sources les plus authentiques. La maison de Maréville, dont la fondation remonte à l'année 1597, doit son origine à la pieuse sollicitude d'Anne Fériet pour les malheureux qui étaient atteints de maladies contagieuses, et qu'elle voyait pour ainsi dire abandonnés dans les champs et exposés aux injures de l'air. Par ses soins, un hôpital, dit l'*hôpital des pestiférés,* s'éleva sur l'emplacement de la maison actuelle de Maréville. Quelques années après (de 1631 à 1637), une terrible maladie, que M. Archambault a prouvé être identique à la peste orientale, rava-

gea notre patrie. Maréville rendit les plus grands services pendant cette période, et les pestiférés qu'on transportait continuellement dans cette maison, y reçurent tous les soins que réclamait leur état. M. Archambault, en compulsant les archives de la ville de Nancy, a retrouvé une multitude de pièces relatives à ce triste épisode de notre histoire. Il nous a fait connaître, avec détails, la marche, les symptômes et la nature du fléau, et nous a révélé les mesures nombreuses qu'on avait prises pour arrêter la contagion. Quand la peste eut disparu, Maréville, administré et entretenu par l'hôtel de ville, conformément aux intentions de la fondatrice, ne fut plus heureusement dans le cas d'être occupé, et reçut une nouvelle destination dans le siècle suivant. En 1717, Léopold y fit élever une vaste *renfermerie,* qu'il concéda partiellement à des manufacturiers qui obtinrent le monopole de la confection des bas au métier; mais le duc et la ville s'étaient réservé le droit de séquestrer à Maréville jusqu'à cent vingt personnes. Plus tard, Stanislas donna aux fréres de la doctrine chrétienne la maison avec ses dépendances, pour y établir un noviciat et y recevoir, corriger et soigner les personnes que l'autorité ou les familles leur confieraient. La révolution déposséda les frères, et un incendie détruisit, en 1794, toutes les constructions de Léopold; ce fut alors que l'établissement de Maréville subit une dernière transformation, et devint un hôpital spécialement destiné aux aliénés.

M. G. de Dumast nous a présenté une nouvelle édi-

tion d'un travail qu'il avait publié, il y a près de douze ans, sous le titre de *Nancy, histoire et tableau.* Le texte de ce travail n'a reçu que peu de modifications et d'additions ; mais chacune des deux parties qui le composent est accompagnée, aujourd'hui, d'un grand nombre d'appendices, dont plusieurs offrent un vif intérêt. J'ajouterai que M. G. DE DUMAST a joint à son livre des lithographies très-curieuses, et qui reproduisent d'anciennes gravures devenues pour ainsi dire introuvables.

Votre secrétaire annuel vous a lu un *Essai sur l'histoire de la commune de Neufchâteau.* Depuis longtemps déjà il s'était livré à des recherches sur le mouvement communal qui agita la Lorraine pendant les XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècle ; mais il a multiplié ses investigations relativement à la ville de Neufchâteau, dont l'histoire lui avait paru importante. Grâce aux inestimables matériaux contenus dans le *Trésor des chartes* de Lorraine, votre secrétaire est parvenu à reconstruire presque complétement l'histoire de cette commune.

M. l'abbé GUILLAUME a communiqué à l'Académie une *Notice historique et statistique sur le village de Maizières-lès-Vic.* Notre correspondant a fait connaître avec détails l'histoire de ce village ; il a donné des renseignements curieux sur les malheurs de la Lorraine au XVII[e] siècle et sur la dépopulation presque complète de certaines localités. C'est ainsi que, après la peste qui ravagea la Lorraine, sous le règne de Charles IV, Mai-

3

zières demeura entièrement abandonné pendant plus de vingt-cinq ans. On trouve aussi, dans cette notice, des documents sur l'administration de la justice, la tenue des plaids-annaux et le système des impositions.

Un autre de nos correspondants, M. Richard de Remiremont, nous a fait parvenir un ouvrage ayant pour titre : *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine.* Dans ce livre, qui est une seconde édition fort augmentée d'un opuscule publié il y a quelque temps, M. Richard a recueilli une foule de traditions qui disparaîtront bientôt, et fait connaître des usages et des coutumes qui s'effacent tous les jours.

M. Lacretelle, membre de l'Académie française, nous a envoyé les deux derniers volumes de son *Histoire du consulat et de l'empire,* qui fait suite à sa grande *Histoire de la révolution française.* A cet ouvrage était jointe une lettre de M. Lacretelle, ayant pour but de nous rappeler que son premier titre académique lui avait été décerné par la Société des sciences, lettres et arts de Nancy.

Nous avons reçu de M. Magin une *Histoire de France abrégée,* et d'un autre correspondant, M. Guillaume de Besançon, un opuscule intitulé : *Anecdotes franc-comtoises,* dans lequel se trouvent consignés des faits historiques et des anecdotes presque oubliés ou entièrement inconnus. Entre autres particularités, nous avons remarqué la mention d'un mystère (l'Histoire du mau-

vais riche tourmenté par les diables) représenté, en 1192, devant l'église Saint-Pierre, en présence de l'archevêque de Besançon.

Biographie. — Votre secrétaire annuel vous a lu une *Notice biographique et littéraire sur Nicolas Volcyr, historiographe et secrétaire du duc Antoine.* On sait que Volcyr fut un des écrivains lorrains du XVIe siècle les plus féconds et les plus originaux. Le duc Antoine, qui savait apprécier le mérite, s'attacha Volcyr en qualité de secrétaire et d'*hystorien ;* celui-ci profita de la position honorable qu'il occupait à la cour de Lorraine pour composer un assez grand nombre d'ouvrages, devenus presque tous d'une rareté excessive. Une énumération, même sommaire, de ses livres ne saurait trouver place ici ; nous nous contenterons de rappeler son histoire de la guerre des Rustauds, dont il put parler comme témoin oculaire, car il accompagna le duc Antoine dans cette courte, mais glorieuse campagne. Volcyr avait conçu le projet de rédiger les annales de la Lorraine ; nous regrettons qu'il ne l'ait pas exécuté ; et, malgré les erreurs et les opinions singulières que cet écrit n'aurait pas manqué d'offrir, il aurait pu être d'un grand secours aux historiens modernes. Votre secrétaire annuel a été assez heureux pour faire connaître quelques opuscules de cet auteur, opuscules qui étaient demeurés complètement inconnus jusqu'à ce jour. L'un d'eux, la relation exacte et détaillée du baptême d'un des fils du duc Antoine, a été découvert par M. Lepage dans les archives qu'il est

chargé de conserver (*), et cette précieuse relation, qui vous a été communiquée, sera, en vertu d'une décision prise par vous, imprimée à la suite de la *Notice sur Volcyr*.

Nous nous bornerons à enregistrer quelques autres biographies, qui n'ont pas été écrites spécialement pour l'Académie, mais qui lui ont été remises par leurs auteurs; 1° une vie du général Drouot, par M. Henri Lepage; 2° une *étude sur M. Marquis, premier préfet de la Meurthe,* par M. Salmon, de Saint-Mihiel; cette étude nous retrace brièvement la vie d'un homme distingué, qui, après avoir exercé la profession d'avocat, devint membre de l'assemblée constituante, juge au tribunal de cassation, administrateur des départements réunis sur la rive gauche du Rhin, et enfin préfet de la Meurthe pendant le consulat et une partie de l'empire; 3° une biographie du maréchal Oudinot par M. G. d'Olincourt, de Bar-le-Duc; 4° une notice sur M. Ladoucette, un de nos correspondants, par M. Albert-Montémont; 5° un opuscule de M. de Kerckhove, consacré à la mémoire du grand-duc de Hesse Louis II.

Archéologie. — M. G. Rolin, correspondant de l'Académie, lui a communiqué un mémoire dans lequel il a essayé d'expliquer un médaillon en bronze, qu'il

(*) Depuis la composition du compte rendu, nous avons appris que cet opuscule a été imprimé; mais il est aussi rare qu'un manuscrit.

croit inédit. D'après M. ROLIN, « le sujet de ce médail-
» lon est la déclaration ou la reconnaissance d'un vœu
» adressé à N.-D. de Lorette, probablement en août
» 1590, par les parisiens assiégés ». A l'appui de cette assertion, M. ROLIN a présenté diverses considérations qui ne peuvent trouver place dans ce compte rendu. Le mémoire qui vient d'être mentionné a provoqué de la part de votre secrétaire annuel plusieurs observations, desquelles il résulte, à son avis, que le médaillon a été exécuté pour rappeler le rétablissement de l'ordre militaire italien de Notre-Dame de Lorette, rétablissement qui fut l'œuvre du pape Sixte V. Au surplus, l'Académie a fait imprimer les deux dissertations dans son recueil, et les amateurs de numismatique et d'histoire pourront examiner à loisir les pièces du procès.

M. Charles ROBERT nous a transmis deux mémoires qui se rattachent au sujet difficile et obscur de la numismatique mérovingienne. Dans le premier, M. ROBERT prouve qu'un des meilleurs moyens de reconstituer la géographie de la Gaule pendant les VIe et VIIe siècles, et une partie du VIIIe, est d'étudier avec une attention soutenue les monnaies émises par les princes de la race de Clovis; ils ont fait fabriquer des monnaies dans un très-grand nombre de localités, et la détermination de toutes ces localités serait précieuse pour les recherches historico-géographiques. Dans son second mémoire, M. ROBERT décrit un *triens* ou tiers de sol d'or frappé à Mauriac, qui constate ainsi l'existence de cette ville de la

Haute-Auvergne sous la première race, et qui donne enfin à cette province un *monétaire* que l'on ne peut plus lui contester.

M. Beaulieu a communiqué à l'Académie, qui l'a fait imprimer dans le présent volume, un mémoire sur les antiquités de Laneuveville-lès-Nancy. Ce travail peut être divisé en deux parties ; l'une est consacrée à la description des antiquités découvertes soit sur l'emplacement même du village de Laneuveville, où il exista un *vicus* gallo-romain, soit à peu de distance, près d'une source minérale fréquentée dès les premiers siècles de notre ère; dans la seconde partie, M. Beaulieu a cherché à identifier le *vicus* de Laneuveville avec la localité figurée, sur la Table Théodosienne, par un de ces édifices carrés qui annoncent la présence d'eaux thermales ou minérales, et près de laquelle se trouve un nom évidemment incomplet, et qu'on lit *andesina*. Votre secrétaire annuel ne se rendra point juge dans cette question délicate, car il a lui-même composé sur la détermination de l'emplacement de cette dernière localité un mémoire, dont les conclusions sont entièrement contraires à celles de M. Beaulieu.

M. Ladoucette nous a fait parvenir, au commencement de l'année 1848, une nouvelle édition de son livre intitulé : *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*. Cet ouvrage, qui forme un gros volume et qui est accompagné d'un atlas, est trop connu et trop étendu pour que nous puissions en donner l'analyse.

Votre secrétaire annuel vous a fait hommage d'une *Notice sur l'église de Saint-Nicolas-de-Port*. Cette brochure, qui est ornée d'un bon dessin du portail et des tours, est partagée en deux sections ; dans la première, l'auteur a esquissé l'histoire de l'église, du bourg et du pélerinage de Saint-Nicolas ; dans la seconde, il a décrit l'immense édifice élevé par la foi et le génie de nos pères, et il a tâché de faire sentir la nécessité de préserver ce magnifique monument de la destruction qui le menace.

Dans une *Notice archéologique sur la ville d'Arc-en-Barrois* (*Haute-Marne*), notre correspondant M. Depping nous a fait connaître les antiquités et les annales d'une petite ville qui ne fut pas sans importance au moyen âge, et qui obtint une charte d'affranchissement en 1326.

M. Berger de Xivrey vous a remis un volume, dont il n'est pas le seul auteur, et dans lequel se trouvent réunis tous les opuscules publiés en vue de prouver que le cœur humain découvert, le 19 mai 1843, sous le pavé de la Sainte-Chapelle est bien le cœur de saint Louis. M. G. de Dumast nous a lu un rapport intéressant sur cette collection, et nous a fait sentir toute l'importance de ces opuscules destinés à redresser l'opinion publique qui avait été faussée sur ce point.

Géographie. — Nous avons reçu de M. Magin un abrégé de géographie moderne, composé de concert avec M. Barberet, et de M. Albert-Montémont trois brochures relatives aux matières géographiques. La pre-

mière est une *introduction au voyage dans l'Afrique australe par M. Delelorgue;* les deux autres sont des analyses du voyage exécuté par le capitaine Harris dans la partie méridionale de l'Afrique, et de la grande excursion faite dans la Tartarie mongole et le Thibet, pendant les années 1844, 1845 et 1846, par deux missionnaires lazarites, MM. Huc et Gabet, excursion qui a eu des résultats importants pour la géographie de l'Asie centrale, et dont le récit continue à remplir les pages des *Annales de la propagation de la foi.*

Beaux-Arts. — M. Guibal vous a présenté un *Essai sur la théorie de l'art du dessin,* publié par lui dans un journal de Nancy. M. Guibal s'est proposé, dans cette brochure, d'initier les personnes qui étudient le dessin à la connaissance de quelques principes qui les aideront dans la pratique de l'art qu'elles cultivent.

Nous voici arrivé au terme de notre travail; nous avons tâché de faire connaître toutes les lectures entendues par l'Académie, et tous les envois qui lui sont parvenus; l'accomplissement de cette tâche nous a entraîné au-delà des limites que nous nous étions posées; nous aurions voulu resserrer encore davantage nos analyses et nos appréciations; mais il aurait fallu refondre notre compte rendu tout entier, et nous pouvons dire, avec vérité, que nous n'avons pas eu le temps d'être plus court.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

DU PRODUIT DES FUTAIES PLEINES ÉCLAIRCIES.

PAR M. PAUL LAURENT.

CHAPITRE I.

COMPARAISON ENTRE LES PRODUITS DES TAILLIS ET CEUX DES FUTAIES.

§ 1er.

Produits d'un hectare semé en chêne.

A chaque révolution nouvelle, nos hommes d'État proposent sans hésitation l'aliénation d'une partie du sol forestier. Cette déplorable tendance est la conséquence inévitable de la doctrine dans laquelle on admet que :

1° *Les aménagements les plus courts sont ceux qui donnent les plus hauts bénéfices en argent ;*

2° *Un propriétaire de bois ne peut retirer de sa pro-*

priété que des profits inférieurs à ceux que procurent les autres biens fonds ;

3° *Un propriétaire, en abattant sa forêt, pour la convertir en champs cultivés, fait toujours une excellente spéculation.*

Enfin une autre cause de l'anéantissement progressif du sol forestier, c'est que la vente presque toujours facile des bois abattus et qui, jointe à celle du sol dans les défrichements antérieurs, a fourni de beaux bénéfices aux acquéreurs des forêts mises en vente par l'Etat, tente un grand nombre de nouveaux spéculateurs.

Nous prétendons démontrer jusqu'à *l'évidence* que les plus graves erreurs ont été professées à ce sujet depuis près de 80 ans, qu'elles ont conduit aux plus funestes conséquences et *qu'une culture rationnelle de la terre en bois est au moins aussi profitable que toute autre culture.*

Il faut se sentir un grand courage au cœur, pour attaquer ainsi de front des doctrines si généralement admises ; mais ce courage, nous le puisons dans notre amour du bien public dont l'instinct est presque toujours d'accord avec la vérité.

Les plantes ligneuses de nos forêts croissent, pour ainsi dire, sans culture et, après un temps plus ou moins long, fournissent la matière qui, de tous les produits de la terre, est sans contredit la plus utile et la plus indispensable à l'existence de l'espèce humaine. Le blé lui-même, à cet égard, lui est inférieur. En effet, ce n'est

pas seulement au chauffage de l'homme, à la préparation de ses aliments et aux constructions de ses habitations que le bois est employé, ainsi qu'on se le figure trop souvent; cette matière, unique en son genre, entre comme facteur important dans tous les produits de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des beaux-arts. Ainsi, pour ce qui concerne l'agriculture, pourrait-on cultiver les champs, si l'on manquait de bois? Non, assurément, car le travail de l'agriculteur se réduirait à presque rien, s'il n'avait pas pour aides des hommes, des bêtes de trait, et en outre des charrues, des chariots, des bâtiments pour ses gens et ses bestiaux; et pour tout cela, il faut du bois. Il en faut pour extraire le fer de la mine, pour forger le fer des outils et des bâtiments de l'agriculture. S'agit-il du commerce? Pour celui-ci, on doit construire des vaisseaux, des routes, des chemins de fer et des canaux, etc., et tout ces travaux consomment une énorme quantité de bois. Quant à l'industrie et aux beaux-arts, il en est de même encore; si bien que pour que l'homme vive en société, *il lui faut du bois, du bois et encore du bois.* Aussi la plus faible hausse sur cette matière se fait sentir immédiatement sur tous les objets de première nécessité, comme sur les produits destinés au luxe des riches. Si minime que soit cette augmentation sur chacun d'eux, elle se trouve en définitive multipliée autant de fois qu'il y a d'objets qui servent à la vie matérielle, et à l'instant même la gêne se fait sentir dans la société tout entière; ce qui revient à

dire que *l'augmentation de la dépense de la vie matérielle est sensiblement proportionnelle à celle du prix du bois.* Le bois est donc la chose la plus indispensable à la société et *la sylviculture est la première de toutes les cultures.*

Et cependant cette matière si évidemment précieuse, qui se produit presque toute seule, et qui fait passer successivement les plus mauvais sols à l'état de la plus haute fertilité, cette matière, dis-je, dont le prix suit de siècle en siècle une progression qui n'est pas en rapport avec l'accroissement du prix de la journée de travail et qui effraie pour l'avenir, est réputée partout, comme ne fournissant qu'un rapport inférieur à celui des champs cultivés.

Les calculs auxquels les économistes se sont livrés à ce sujet sont fautifs, selon nous, parce qu'on n'a pas pris la peine de réduire le problème à sa plus simple expression. Or, on sait que toutes les fois qu'une solution mathématique repose sur des données premières dont l'exactitude n'est pas irréprochable, cette solution conduit à des résultats d'autant plus faux que les calculs sont plus exempts d'erreurs.

Dans l'examen de la question des produits des forêts, selon la longueur des révolutions auxquelles on les soumet, nous prendrons à tâche de simplifier autant que possible la question et, pour cela faire, nous supposerons qu'on sème un seul hectare de terrain en chêne; et pour nous placer dans des circonstances défavorables

au produit, nous choisirons ce terrain parmi ceux d'un degré de fertilité tel qu'il corresponde à la 5e classe de Cotta. Cette classe est la dernière des terrains désignés par cet auteur sous le nom de médiocres, c'est donc *le plus médiocre de ses terrains.*

Nos savants les plus illustres qui se sont occupés de l'étude des forêts, les Réaumur, les Buffon, les Duhamel, etc., se sont, sans hésiter, prononcés pour les exploitations à longs termes. D'autres encore et Deperthuis en particulier, moins savant, mais plus praticien (car il avait passé 40 ans de sa vie à l'exploitation des bois), se sont rangés à cette opinion. Il est à regretter que des hommes comme ceux que nous venons de citer n'aient pas appuyé leur conviction par des calculs rigoureux, de nature à la faire passer dans tous les esprits ; ils auraient abattu les défenseurs des courtes révolutions et auraient singulièrement modifié cette théorie du maximum composé, due à Varenne de Fenille, qui accorde à ces courtes révolutions le privilége de fournir *le plus grand produit en matière, joint à la plus forte somme en argent.* A peine ce système avait-il vu le jour en France qu'il est allé, ainsi que celui du maximum simple en argent donné par les taillis, s'implanter sur la terre allemande, d'où ils nous sont revenus plus tard avec de nombreuses conséquences. Or, je dis que ces systémes sont erronés. Quand on s'exprime ainsi au sujet d'une théorie généralement acceptée, il faut se dépêcher de fournir des preuves, et c'est aussi ce

que j'ai hâte de faire, en ne m'appuyant toutefois que sur des résultats d'expériences connus de tous, mais interprétés tout autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Notre hectare étant semé en chêne et le semis ayant convenablement réussi, nous nous poserons tout de suite cette question toute naturelle, résolue déjà de plusieurs manières différentes : *jusqu'à quel âge faudra-t-il laisser croître le bois pour en retirer le plus grand profit possible?*

Or, voici la marche que nous allons suivre dans l'étude de ce problême :

Quand le bois sera parvenu à l'âge de 20 ans, nous nous demanderons s'il y a plus d'avantage à couper tout le bois sur pied, puis à le laisser croître de nouveau pendant 20 ans et à le couper encore, qu'à se contenter d'éclaircir le taillis de 20 ans et à le couper tout à fait seulement à 40 ans.

Quand nous aurons résolu cette question par le calcul, nous chercherons de la même manière, s'il est plus lucratif de faire trois coupes successives de 20 ans, que deux éclaircies, l'une à 20, l'autre à 40 ans et une coupe dernière à 60.

Nous ferons encore les mêmes calculs pour comparer les produits de la révolution de 20 ans à celle de 80 ans et nous continuerons ainsi jusqu'à 240 ans.

Pour que cette comparaison soit exacte, nous supposerons : 1° qu'on place à intérêts composés le produit de la coupe de 20 ans, jusqu'à la fin de la révolution

plus longue avec les produits de laquelle nous voulons comparer ceux qui sont fournis par cette révolution de 20 ans ; 2° nous placerons aussi à intérêts composés et au même taux que ceux de la coupe de 20 ans, les produits des éclaircies faites à 20 ans, à 40 ans, à 60 ans, etc.

Cette manière de procéder soulève trois autres questions, sans les solutions préalables desquelles nous ne pourrions pas faire un pas et que nous allons vider immédiatement.

La première se présente au sujet de la quotité en matière des produits des éclaircies.

Quoique cette pratique des éclaircies soit née en France, quoique des hommes illustres déjà cités, l'aient créée, en en signalant les avantages, quoique Varenne de Fenille, bon expérimentateur et, selon nous, mauvais théoricien, l'ait formulée après de longues, nombreuses et minutieuses expériences, cette méthode n'a d'abord été mise en œuvre en grand dans les forêts qu'en Allemagne où les agents ne l'ont point appliquée comme le recommandent ses inventeurs français ; et attendu que plus tard chez nous l'administration l'a introduite selon la pratique allemande, nous croyons ne pouvoir pas mieux faire que de partir pour nos calculs des données admises à cet égard *à l'école forestière*, et par un grand nombre de forestiers nationaux.

Or, les auteurs du *Cours élémentaire de la culture des bois*, professé depuis 20 ans à l'école forestière, s'expriment ainsi, à propos des quantités de bois fournies par les éclaircies périodiques (pages 364-365).

« Il est d'expérience que les produits matériels des » éclaircies périodiques vont en augmentant jusqu'à » l'âge de 80 ans ou à peu près, pour les essences longé- » vives et surtout pour le chêne, et qu'ensuite, ils dimi- » nuent brusquement. C'est d'après plusieurs auteurs » forestiers très-estimés et d'après les données pra- » tiques que nous avons eu l'occasion de recueillir nous- » mêmes, que nous avons adopté les nombres suivants, » comme représentant avec le plus d'exactitude possible » l'échelle de production. »

(*Il faut bien noter qu'il s'agit dans l'article que nous venons de citer de la production sur un terrain de Ve classe de Cotta, identique avec celui sur lequel nous avons supposé notre hectare semé en chêne.*)

La 1re éclaircie. — Bois de	20 ans, fournira.	10m.c.,00
2e éclaircie. — Bois de	40 ans.	20 ,00
3e éclaircie. — Bois de	60 ans.	40 ,00
4e éclaircie. — Bois de	80 ans.	62 ,00
5e éclaircie. — Bois de	100 ans.	30 ,00
6e éclaircie. — Bois de	120 ans.	26 ,00

Cette première donnée fondamentale adoptée, quoiqu'indiquant des résultats inférieurs à ceux qui résulteraient de la méthode de Varenne de Fenille, nous allons passer à la détermination d'une seconde donnée non moins importante, à savoir quel est le taux auquel nous supposerons placées les valeurs des produits des coupes de 20 ans et celles des éclaircies ?

Evidemment ces valeurs sont en argent et à la disposi-

tion du propriétaire. Admettra-t-on que celui-ci les place à 4 ou 5 pour 0/0 sur hypothèques ou sur l'Etat, ou à un taux plus haut encore dans le commerce et l'industrie? remarquons tout de suite qu'il s'agit ici de placements à longs termes.

La supposition de taux aussi élevés est une véritable utopie pour des termes aussi éloignés. En effet, si le capitaliste place sur contrat à 5 pour 0/0, ses fonds lui rentrent de temps en temps et il y a chômage; que pendant ces époques de chômage, durant lesquelles le propriétaire a son argent à sa disposition, se présentent des chances favorables de spéculations lucratives sur les blés, sur les bois, sur les vins, sur les denrées coloniales, sur les canaux, sur les fonds publics, sur les chemins de fer, ou dans l'industrie, etc., nous avons tous les jours des exemples qui prouvent qu'il pourra fatalement se laisser tenter par les séductions que présentent ces sortes de jeux de hasard; et s'il résiste, s'il préfère laisser dormir sans produits ses capitaux, il aura bientôt reperdu la plus value que ce genre de placement lui aurait procurée; et d'ailleurs s'il est prudent, avare même, son fils ou son gendre le seront-ils après lui et, maîtres de capitaux à la disposition de leur inexpérience ou de leur légèreté, ne les dissiperont-ils pas quelquefois bien plus facilement que s'ils étaient consolidés en fonds de terre?

Si maintenant le même propriétaire du capital est commerçant ou industriel de son état, et s'il place ce ca-

pital dans sa maison de commerce, pour augmenter son courant d'affaires, les chances de perdre beaucoup et même le capital tout entier marchent parallèlement à celles qui s'offrent de faire de gros bénéfices. J'ai toujours entendu dire aux grands industriels que j'ai rencontrés, qu'une fortune gagnée dans l'industrie, et qui y restait engagée trop longtemps, finissait très-souvent par être réabsorbée par cette même industrie dont les faveurs sont journalières. Que serait-ce donc si cette fortune y demeurait compromise pendant 240 ans? En définitive, on a beau faire, la quotité du taux est en raison inverse de la sécurité du placement; et si, depuis 50 ans, on a vu tant de belles fortunes territoriales venir se fondre, par l'imprudence de leurs possesseurs, dans des spéculations hasardées, cela tient à cette cruelle maladie qui ronge la Société et qui porte une multitude de gens à vouloir augmenter le revenu en risquant le capital : maladie funeste qui écarte les capitaux de la plus noble et de la plus sûre de toutes les spéculations, la culture des champs et des bois. La conséquence de tout cela, c'est que le seul placement certain, surtout à longs termes, est le placement en biens-fonds, c'est-à-dire, à 2 1/2 pour 0/0 et pas davantage; car les grandes propriétés ne rapportent que cette rente,et si le taux du placement sur les petites s'élève parfois à 2 3/4 ou 3 pour0/0, cet avantage apparent est compensé par l'entretien des bâtiments d'exploitation qui coûte proportionnellement plus cher dans les petites fermes que dans

les grandes, C'est au reste ce que comprennent très-bien les commerçants qui, après une vie agitée dans des spéculations qui leur ont réussi, achètent des biens-fonds avec le produit de leurs bénéfices, pour les mettre à l'abri des chances de la fortune ; et d'ailleurs on omet presque toujours ici une circonstance décisive, c'est que celui qui, au lieu de faire gérer sa ferme, la gère lui-même, avec la même connaissance de cause qu'un commerçant qui dirige sa maison de commerce, retire de son capital une rente au moins aussi forte que ce dernier: une des preuves de ce que j'avance, c'est qu'aujourd'hui, l'aisance est dans la campagne et la gêne dans les villes, centres du commerce et de l'industrie.

Nous admettrons donc que les produits des coupes de 20 ans, ainsi que ceux des éclaircies, soient placés à 2 1/2 pour 0/0.

Enfin, nous passerons à la détermination d'une troisième donnée indispensable pour la solution de notre question principale; je veux parler de la fixation d'une échelle de prix progressifs à affecter aux bois selon les âges auxquels on les coupe; car il est évident que, dans la pratique, on ne saurait estimer le prix du mètre cube du bois de 20 ans de la même manière et au même taux que celui du bois d'une futaie pleine de 100 ou de 200 ans.

Pour être dans le vrai, nous n'imiterons pas un célèbre auteur allemand, qui, dans une question de haute importance et qui tient intimement à celle qui nous

occupe en ce moment, a supposé des augmentations de prix progressifs fabuleux, selon les âges des bois et bien supérieurs, de son aveu, à ceux de la pratique ; nous chercherons au contraire à nous rapprocher autant que possible de la vérité.

On ne peut fixer ces prix d'une manière générale; car, dans chaque bassin de consommation, il y a un certain nombre de circonstances particulières qui sont solidaires les unes des autres et qui influent sensiblement sur ces valeurs ; et l'on ne peut arriver à fixer d'une manière régulière que l'échelle progressive des prix d'un seul bassin en particulier et pour la même essence. C'est pour cela que nous avons cherché à la calculer pour celui de Nancy seulement.

Pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'exagération, nous avons adopté les prix d'estimation des marchands de bois de la localité qui ne manquent pas, pour combattre avec avantage toutes les mauvaises chances, de les établir au plus bas.

Puisque nous voulons étudier les bois venus en massifs jusqu'à 240 ans sur l'hectare de qualité la plus médiocre et que nous avons supposé semé en chêne, il nous faudrait avoir pour terme de comparaison ceux d'une futaie pleine de cet âge dans les environs de Nancy ; or, le pays n'en offre pas, toutes les forêts étant aménagées en futaie sur taillis, dans lesquelles les réserves ne dépassent guères 140 ans et dont les branches, par rapport au bois propre à l'industrie, sont dans une plus grande propor-

tion que dans une futaie pleine. Les prix que nous trouverons pour les arbres de 140 ans, seront donc inférieurs à ceux de la futaie crue en massif, et trop abaissés pour celle-ci.

Dans la forêt de Haie près Nancy, le prix du bois de réserve est estimé ainsi qu'il suit par les marchands de bois :

1° Pour les bois de service et par stère, à la forêt	$30^{f},00$
Pour les branches	$4^{f},00$
En multipliant par $1^{f},30$ (1) le prix du stère de service, on aura pour celui du mètre cube..	$39^{f},00$
En multipliant par 1,92 celui du stère de branches, on aura pour le prix du mètre cube (1)..	$7^{f},68$
Le prix moyen du mètre cube des arbres de futaie de 120 à 140 ans sera donc...........	$23^{f},34$
2° Le prix des modernes de 70 ans, est :	
Pour le stère de bois de service	$20^{f},00$
Pour le stère de branches.................	$4^{f},00$
C'est-à-dire, pour le mètre cube de service	$26^{f},00$
C'est-à-dire, pour le mètre cube de branches	$7^{f},68$
Le prix moyen du bois de 70 ans à la forêt est donc..............................	$16^{f},97$
Le prix du stère de 20 ans est estimé à $6^{f},00$ et en multipliant par 1,55, on aura pour le mètre cube...................................	$10^{f},74$

(1) Coefficient des tables badoises.

Quant au prix moyen général, il ressortirait d'après cela à.......................... 16f,66

D'après les trois prix principaux des bois de 20 ans, des baliveaux de 70 ans et des réserves de 120 à 140 ans, nous avons, en insérant des moyennes proportionnelles entre ces termes d'expérience, établi l'échelle progressive suivante de 20 à 240 ans.

Ages des bois.	Prix du mètre cube.
20 ans	10f,7
40	13 ,3
60	16 ,0
80	18 ,0
100	20 ,5
120	23 ,0
140	23 ,5
160	24 ,0
180	24 ,5
200	25 ,0
220	25 ,0
240	25 ,0

Ces trois données de la question étant bien connues, il ne reste plus qu'à les appliquer aux calculs que nous avons annoncés et qu'on trouve ci-dessous. Nous avons commencé dans le tableau I à comparer les produits d'un hectare dont on couperait le bois à 20 ans à ceux d'un hectare dont le bois serait abattu à 40, et nous avons répété exactement les mêmes calculs pour les âges plus

élevés jusqu'à 240 ans (1). Voyez les tableaux ci-après, page 16 et suivantes.

(1) Le taux de l'intérêt étant 2, 5 pour 0/0, les produits des intérêts composés ont été calculés au moyen de la formule $S = a(1,025)^n$, *a* étant le capital primitif engagé et *n* le nombre des années pendant lesquelles il est placé ; on a d'ailleurs pour effectuer les calculs les chiffres suivants :

$(1,025)^{20}$	= 1,63	$(1,025)^{140}$	= 31,69
$(1,025)^{40}$	= 2,68	$(1,025)^{160}$	= 51,91
$(1,025)^{60}$	= 4,40	$(1,025)^{180}$	= 85,05
$(1,025)^{80}$	= 7,21	$(1,025)^{200}$	= 139,30
$(1,025)^{100}$	= 11,81	$(1,025)^{220}$	= 228,24
$(1,025)^{120}$	= 19,33	$(1,025)^{240}$	= 373,94

TABLEAU VIII.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 160 ANS.

1° Taillis.

1° 1 coupe de 20 ans.	31m.c,90 placés pendant 140 ans, valent 31m.c,90 × 31,69 =	1010m.c,91			
2° 7 coupes de 20 ans.	(comme pour le tableau VII)	1543, 21			
Produits en matières. 255, 20	Produits du taillis	2554m.c,12	à 10f, 7.	27,329f, 08c.	

2° Futaie.

1° Éclaircie à 20 ans.	10m.c,00	placés pendant	140 ans, valent	10m.c,00 × 31,69 =	316m.c,90	à 10f, 7.	3,390f, 83c.
— 40 —	20, 00	—	120 —	20, 00 × 19,63 =	386, 60	à 13f, 3.	5,141f, 78c.
— 60 —	40, 00	—	100 —	40, 00 × 11,81 =	472, 40	à 16f, 0.	7,558f, 40c.
— 80 —	62, 00	—	80 —	62, 00 × 7,21 =	447, 02	à 18f, 0.	8,046f, 36c.
— 100 —	30, 00	—	60 —	30, 00 × 4,40 =	132, 00	à 20f, 5.	2,706f, 00c.
— 120 —	26, 00	—	40 —	26, 00 × 2,68 =	69, 68	à 23f, 0.	1,602f, 64c.
2° Coupe à 160 —	444, 00	. . . .	. . . .	. . . .	444, 44	à 24f, 0.	10,666f, 56c.
Produits en matières.	632m.c,00			Valeurs dues à la futaie	1889m.c,04		39,112f, 57c.
				Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,40 en sus) . .			11,783f, 49c.

TABLEAU IX.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 180 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	$31^{m.c},90$ placés pendant 160 ans valent $31^{m.c},90 \times 51,91 =$	$1655^{m.c},93$		
2° 8 coupes de 20 ans.	(comme pour le taillis du tableau VIII.)	2554, 12		
Produits en matières. $287^{m.c},10$	Produits du taillis	$4210^{m.c},05$	à 10^f, 7..	$45,047^f$, 54^c.

2° *Futaie.*

1° Éclaircie à 20 ans.	$10^{m.c},00$	placés pendant 160 ans valent	$10^{m.c},00 \times 51,91 =$	$519^{m.c},10$	à 10^f, 7..	$5,344^f$, 37^c.
— 40 —	20, 00	— 140 —	20, 00 × 31,69 =	633, 80	à 13^f, 3..	$8,429^f$, 54^c.
— 60 —	40, 00	— 120 —	40, 00 × 19,33 =	773, 20	à 16^f, 0..	$12,371^f$, 20^c.
— 80 —	62, 00	— 100 —	62, 00 × 11,81 =	732, 22	à 18^f, 0..	$13,179^f$, 96^c.
— 100 —	30, 00	— 80 —	30, 00 × 7,21 =	216, 30	à 20^f, 5..	$4,434^f$, 15^c.
— 120 —	26, 00	— 60 —	26, 00 × 4,40 =	114, 40	à 23^f, 0..	$2,631^f$, 20^c.
2° Coupe à.. 180 —	494, 74	. . . .	. . . .	494, 74	à 24^f, 0..	$11,873^f$, 76^c.
Produits en matières	$682^{m.c},74$		Valeurs dues à la futaie. . .	$3475^{m.c},57$		$58,681^f$, 18^c.
			Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,30 en sus). .			$13,633^f$, 64^c.

TABLEAU X.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 200 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	31$^{m.c}$,90 placés pendant 180 ans valent 31$^{m.c}$,90 × 85,03 =	2612$^{m.c}$,57		
2° 9 coupes de 20 ans.	(comme pour le taillis du tableau IX.).	4210, 05		
Produits en matières. 319$^{m.c}$,0	Produits du taillis.	6822$^{m.c}$,62	à 10^{f}, 7..	73,002^{f}, 03^{c}.

2° *Futaie*

1° Éclaircie à 20 ans.	10$^{m.c}$,00 placés pendant	180 ans valent	10$^{m.c}$,00 × 85,03 =	850$^{m.c}$,30	à 10^{f}, 7..	9,098^{f}, 21^{c}.
— 40 —	20, 00 —	160 —	20, 00 × 51,91 =	1038, 20	à 13^{f}, 3..	13,808^{f}, 06^{c}.
— 60 —	40, 00 —	140 —	40, 00 × 31,69 =	1267, 60	à 16^{f}, 0..	20,281^{f}, 60^{c}.
— 80 —	62, 00 —	120 —	62, 00 × 19,33 =	1198, 46	à 18^{f}, 0..	21,572^{f}, 28^{c}.
— 100 —	30, 00 —	100 —	30, 00 × 11,81 =	354, 30	à 20^{f}, 5..	6,853^{f}, 15^{c}.
— 120 —	26, 00 —	80 —	26, 00 × 7,21 =	187, 46	à 23^{f}, 0..	4,311^{f}, 58^{c}.
2° Coupe à.. 200 —	541, 36.	. . . .	. . . .	541, 36	à 25^{f}, 0..	13,534^{f}, 00^{c}.
Produits en matières	729$^{m.c}$,36		Valeurs dues à la futaie. . .	5437$^{m.c}$,36		89,449^{f}, 78^{c}.
			Plus value de la futaie sur le taillis (les 0, 225 en sus). .			16,447^{f}, 75^{c}.

TABLEAU XI.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 220 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	31m.c,90 placés pendant 20 ans valent. 31m.c,90 × 139,3 =	4443m.c,67	
2° 10 coupes de 20 ans.	(de même que pour le taillis du tableau X.).	6822, 62	
Produits en matières . 350m.c,90	Produit du taillis.	11266m.c,29 à 10f,7.	120,549f, 30c.

2° *Futaie.*

1c Éclaircie à 20 ans.	10m.c,00	placés pendant	200	ans valent	10m.c,00 × 139,30 —	1393m.c,00	à 10f, 7.	14,905f, 10c.
— 40 —	20, 00	—	180	—	20, 00 × 85,03 =	1700, 60	à 13f, 3.	22,607f, 98c.
— 60 —	40, 00	—	160	—	40, 00 × 51,91 =	2076, 40	à 16f, 0.	33,222f, 24f.
— 80 —	62, 00	—	140	—	62, 00 × 31,69 =	1964, 78	à 18f, 0.	34,466f, 04c.
— 100 —	30, 00	—	120	—	30, 00 × 19,33 =	579, 90	à 20f, 5.	11,887f, 95c.
— 120 —	26, 00	—	100	—	26, 00 × 11,81 =	307, 06	à 23f, 0.	7,062f, 38c.
2° Coupe à 220 —	579, 54	. . . .				579, 54	à 25f, 0.	15,363f, 80c.
Produits en matières	767m.c,54			Valeurs dues à la futaie . . .		9,304m.c,34	. . . .	129,515f, 59c.
		Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,15 en sus)						18,965f, 89c.

TABLEAU X.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 200 ANS.

1° *Taillis.*

de 20 ans. 31m.c,90 placés pendant 180 ans valent 31m.c,90 × 85,05 = 2612m.c,57
20 ans. (comme pour le taillis du tableau IX.). 4210, 05

es. 319m.c,0 Produits du taillis. . . . . . 6822m.c,62 à 10f, 7.. 73,002f, 03c.

2° *Futaie*

m.c,00 placés pendant 180 ans valent 10m.c,00 × 85,05 = 850m.c,50 à 10f, 7.. 9,098f, 21c.
00 — 160 — 20, 00 × 51,91 = 1038, 20 à 13f, 3.. 13,808f, 06c.
00 — 140 — 40, 00 × 31,69 = 1267, 60 à 16f, 0.. 20,281f, 60c.
00 — 120 — 62, 00 × 19,33 = 1198, 46 à 18f, 0.. 21,572f, 28c.
00 — 100 — 30, 00 × 11,81 = 354, 50 à 20f 5.. 6,853f, 15c.
0 — 80 — 26, 00 × 7,21 = 187, 46 à 23f, 0.. 4,311f, 58c.
— . . . . 541, 56 à 25f, 0.. 13,534f, 00c.

Valeurs dues à la futaie. . . 5437m.c,56 89,449f, 78c.
la futaie sur le taillis (les 0, 225 en sus). . 16,447f, 75c.

Plus value

TABLEAU VII.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 140 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	$31^{m.c},90$ placés pendant 120 ans, valent $31^{m.c},90 \times 19,33 =$	$616^{m.c},63$	
2° 6 coupes de 20 ans.	(comme pour le taillis du tableau VI.)	926, 58	
Produits en matières. $223^{m.c},50$	Produit du taillis	$1543^{m.c},21$	$16,512^f$, 35^c.

2° *Futaie.*

1° Éclaircie à 20 ans.	$10^{m.c},00$	placés pendant 120 ans, valent	$10^{m.c},00 \times 19,33 =$	$193^{m.c},30$	à 10^f, 7.	$2,068^f$, 31^c.
— 40 —	20, 00	— 100 —	20, 00 × 11,81 =	236, 20	à 13^f, 3.	$3,141^f$, 46^c.
— 60 —	40, 00	— 80 —	40, 00 × 7,21 =	288, 40	à 16^f, 0.	$4,614^f$, 40^c.
— 80 —	62, 00	— 60 —	62, 00 × 4,40 =	272, 80	à 18^f, 0.	$4,910^f$, 40^c.
— 100 —	30, 00	— 40 —	30, 00 × 2,68 =	80, 40	à 20^f, 5.	$1,648^f$, 20^c.
— 120 —	26, 00	— 20 —	26, 00 × 1,63 =	42, 38	à 23^f, 0.	974^f, 74^c.
2° Coupe à 140 —	390, 30.	. . . .	. . . .	390, 30	à 23^f, 5.	$9,172^f$, 05^c.
Produits en matières.	$378^{m.c},30$		Valeurs dues à la futaie	$1503^{m.c},78$		$26,529^f$, 36^c.
			Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,60 en sus) . . .			$10,017^f$, 01^c.

TABLEAU VIII.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 160 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	$31^{m.c},90$ placés pendant 140 ans, valent $31^{m.c},90 \times 31,69 =$	$1010^{m.c},91$		
2° 7 coupes de 20 ans.	(comme pour le tableau VII).	1543, 21		
Produits en matières. 255, 20	Produits du taillis.	$2554^{m.c},12$	à 10^{f}, 7.	$27,329^{f}$, 08^{c}.

2° *Futaie.*

1° Éclaircie à 20 ans.	$10^{m.c},00$	placés pendant 140 ans, valent	$10^{m.c},00 \times 31,69 =$	$316^{m.c},90$	à 10^{f}, 7.	$3,390^{f}$, 83^{c}.
— 40 —	20, 00	— 120 —	20, 00 × 19,63 =	386, 60	à 13^{f}, 3.	$5,141^{f}$, 78^{c}.
— 60 —	40, 00	— 100 —	40, 00 × 11,81 =	472, 40	à 16^{f}, 0.	$7,558^{f}$, 40^{c}.
— 80 —	62, 00	— 80 —	62, 00 × 7,21 =	447, 02	à 18^{f}, 0.	$8,046^{f}$, 36^{c}.
— 100 —	30, 00	— 60 —	30, 00 × 4,40 =	132, 00	à 20^{f}, 5.	$2,706^{f}$, 00^{c}.
— 120 —	26, 00	— 40 —	26, 00 × 2,68 =	69, 68	à 23^{f}, 0.	$1,602^{f}$, 64^{c}.
2° Coupe à 160 —	444, 00.			444, 44	à 24^{f}, 0.	$10,666^{f}$, 56^{c}.
Produits en matières.	$632^{m.c},00$	Valeurs dues à la futaie. . . .		$1889^{m.c},04$		$39,112^{f}$, 57^{c}.
		Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,40 en sus) . .				$11,783^{f}$, 49^{c}.

TABLEAU IX.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 180 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	31$^{m \cdot c}$,90 placés pendant 160 ans valent 31$^{m \cdot c}$,90 × 51,91 =	1655$^{m \cdot c}$,93
2° 8 coupes de 20 ans.	(comme pour le taillis du tableau VIII.).	2554, 12
Produits en matières. 287$^{m \cdot c}$,10	Produits du taillis	4210$^{m \cdot c}$,05 à 10^{f}, 7.. 45,047^{f}, 54^{c}.

2° *Futaie.*

1° Éclaircie à	20 ans.	10$^{m \cdot c}$,00	placés pendant 160 ans valent	10$^{m \cdot c}$,00 × 51,91 =	519$^{m \cdot c}$,10	à 10^{f}, 7..	3,344^{f}, 37^{c}.
—	40 —	20, 00	— 140 —	20, 00 × 31,69 =	633, 80	à 13^{f}, 3..	8,429^{f}, 54^{c}.
—	60 —	40, 00	— 120 —	40, 00 × 19,33 =	773, 20	à 16^{f}, 0..	12,371^{f}, 20^{c}.
—	80 —	62, 00	— 100 —	62, 00 × 11,81 =	732, 22	à 18^{f}, 0..	13,179^{f}, 96^{c}.
—	100 —	30, 00	— 80 —	30, 00 × 7,21 =	216, 30	à 20^{f}, 5..	4,434^{f}, 15^{c}.
—	120 —	26, 00	— 60 —	26, 00 × 4,40 =	114, 40	à 23^{f}, 0..	2,631^{f}, 20^{c}.
2° Coupe à..	180 —	494, 74	. . . .	. . . .	494, 74	à 24^{f}, 0..	11,873^{f}, 76^{c}.
Produits en matières		682$^{m \cdot c}$,74		Valeurs dues à la futaie. . .	3475$^{m \cdot c}$,57		38,681^{f}, 18^{c}.
				Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,30 en sus). .			13,633^{f}, 64^{c}.

TABLEAU X.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 200 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	31m.c,90 placés pendant 180 ans valent 31m.c,90 × 85,03 =	2612m.c,57		
2° 9 coupes de 20 ans.	(comme pour le taillis du tableau IX.).	4210, 05		
Produits en matières. 319m.c,0	Produits du taillis.	6822m.c,62	à 10f, 7..	73,002f, 03c.

2° *Futaie*

1° Éclaircie à 20 ans.	10m.c,00	placés pendant 180 ans valent	10m.c,00 × 85,03 =	850m.c,30	à 10f, 7..	9,098f, 21c.
— 40 —	20, 00	— 160 —	20, 00 × 51,91 =	1038, 20	à 13f, 3..	13,808f, 06c.
— 60 —	40, 00	— 140 —	40, 00 × 31,69 =	1267, 60	à 16f, 0..	20,281f, 60c.
— 80 —	62, 00	— 120 —	62, 00 × 19,33 =	1198, 46	à 18f, 0..	21,572f, 28c.
— 100 —	30, 00	— 100 —	30, 00 × 11,81 =	354, 30	à 20f. 5..	6,853f, 15c.
— 120 —	26, 00	— 80 —	26, 00 × 7,21 =	187, 46	à 23f, 0..	4,311f, 58c.
2° Coupe à.. 200 —	541, 36.	. . . .	. . . .	541, 36	à 25f, 0..	13,534f, 00c.
Produits en matières	729m.c,36		Valeurs dues à la futaie. . .	5437m.c,36		89,449f, 78c.
			Plus value de la futaie sur le taillis (les 0, 225 en sus). .			16,447f, 75c.

TABLEAU XI.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 220 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	31ᵐ·ᶜ,90 placés pendant 20 ans valent.	31ᵐ·ᶜ,90 × 139,3 =	4443ᵐ·ᶜ,67		
2° 10 coupes de 20 ans.	(de même que pour le taillis du tableau X.)		6822, 62		
Produits en matières . 350ᵐ·ᶜ,90	Produit du taillis.		11266ᵐ·ᶜ,29	à 10ᶠ,7.	120,549ᶠ, 30ᶜ.

2° *Futaie.*

1ᶜ Éclaircie à 20 ans.	10ᵐ·ᶜ,00	placés pendant 200 ans valent	10ᵐ·ᶜ,00 ×	139,30 —	1393ᵐ·ᶜ,00	à 10ᶠ, 7.	14,905ᶠ, 10ᶜ.
— 40 —	20, 00	— 180 —	20, 00 ×	85,03 =	1700, 60	à 13ᶠ, 3.	22,607ᶠ, 98ᶜ.
— 60 —	40, 00	— 160 —	40, 00 ×	51,91 =	2076, 40	à 16ᶠ, 0.	33,222ᶠ, 24ᶠ.
— 80 —	62, 00	— 140 —	62, 00 ×	31,69 =	1964, 78	à 18ᶠ, 0.	34,466ᶠ, 04ᶜ.
— 100 —	30, 00	— 120 —	30, 00 ×	19,33 =	579, 90	à 20ᶠ, 5.	11,887ᶠ, 95ᶜ.
— 120 —	26, 00	— 100 —	26, 00 ×	11,81 =	307, 06	à 23ᶠ, 0.	7,062ᶠ, 38ᶜ.
2° Coupe à 220 —	579, 54	. . . .			579, 54	à 25ᶠ, 0.	15,363ᶠ, 80ᶜ.
Produits en matières	767ᵐ·ᶜ,54	Valeurs dues à la futaie . . .			9,304ᵐ·ᶜ,34	. . . .	129,515ᶠ, 59ᶜ.
		Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,15 en sus)					18,965ᶠ, 89ᶜ.

TABLEAU XII.

PRODUITS DE L'HECTARE AU BOUT DE 240 ANS.

1° *Taillis.*

1° 1 coupe de 20 ans.	$10^{m \cdot c}$,00 placés pendant 220 ans valent $31^{m \cdot c}$,90 × 228,24 =	$7280^{m \cdot c}$,86		
2° 11 coupes de 20 ans.	(comme pour le taillis du tableau XI.)	$11266^{m \cdot c}$,29		
Produits en matières. . $382^{m \cdot c}$,80	Produits du taillis	$18547^{m \cdot c}$,15	à 10^{f},7.	198454^{f}, 51^{c}.

2° *Futaie.*

1° Eclaircie à 20 ans.	$10^{m \cdot c}$,00	placés pendant 220 ans valent	$10^{m \cdot c}$,00 × 228,24 =	$2282^{m \cdot c}$,40	à 10^{f},7.	24421^{f}, 18^{c}.
— 40 —	20, 00	— 200 —	20, 00 × 139,30 =	2786, 00	à 13^{f},3.	37053^{f}, 80^{c}.
— 60 —	40, 00	— 180 —	40, 00 × 85,03 =	3401, 00	à 16^{f},0.	61621^{f}, 60^{c}.
— 80 —	62, 00	— 160 —	62, 00 × 51,91 =	3218, 42	à 18^{f},0.	57931^{f}, 56^{c}.
— 100 —	30, 00	— 140 —	30, 00 × 31,69 =	950, 70	à 20^{f},5.	19632^{f}, 85^{c}.
— 120 —	26, 00	— 120 —	26, 00 × 19,33 =	502, 58	à 23^{f},0.	11697^{f}, 34^{c}.
2° Coupe à 240 —	608, 24	. . . .	. . . .	608, 24	à 25^{f}, .	15206^{f}, 00^{c}.
Produits en matières .	$796^{m \cdot c}$,24		Valeurs dues à la futaie	$14854^{m \cdot c}$,54	. . .	227564^{f}, 33^{c}.
	Plus value de la futaie sur le taillis (les 0,147 en plus)					29109^{f}, 82^{c}.

Dans ces tableaux nous avons appelé *taillis* l'hectare dont on coupe le bois tous les 20 ans, et *futaie* celui dont on abat le bois à 40, 60, 80..... 240 ans, et dans lequel on pratique des éclaircies.

On voit d'abord à l'inspection du second tableau que la coupe à 20 ans, produisant 31$^{m.c.}$,90, si on place la valeur de ces 31$^{m.c.}$,90 pendant 20 ans, elle produira celle de 51$^{m.c.}$,99.

En ajoutant ces 51$^{m.c.}$,99 au premier produit de 20 ans, on a pour produit total du taillis le chiffre 83$^{m.c.}$,89 et en argent, au prix de 10^{f},07 le mètre cube. 897^{f}, 62

Si au lieu d'exploiter en taillis, on fait une première éclaircie à 20 ans de 10$^{m.c.}$,00, ces 10$^{m.c.}$,00 placés pendant 20 ans, produiront la valeur de. . . . 16$^{m.c.}$,30

Qui, ajoutée à 77$^{m.c.}$,28, produit de la coupe à 40 ans, donne la valeur de. . . . . 93$^{m.c.}$,58

Il est donc évident qu'ici le produit de la futaie, à 40 ans, l'emporte sur celui du taillis de 20 ans; puisque, quelque soit le rapport des prix du bois à 20 et à 40 ans, la futaie de 40 ans a produit la valeur de 9$^{m.c.}$,69 de plus que celle de 20 ans, et si l'on applique les prix progressifs fixés précédemment pour Nancy, on trouve en argent un bénéfice par hectare de. . . . . 303^{f} 62

En continuant ainsi pour les produits des bois, de 60, 80, 100 ans, etc., comparés à ceux de 20 ans, on reconnaît au premier coup d'œil, d'aprés les totaux que nous avons eu soin d'évaluer d'abord en mètres cubes, que, quand bien même le prix des bois de feu égalerait celui des

bois de service, ce qui est absurde, l'avantage resterait à la futaie, jusque tout près de 140 ans, puisqu'alors la valeur du taillis ne l'emporte que de 40m c.,00, sur 1503m c,00, du produit de la futaie ; tandis que si on applique les prix progressifs convenus et propres au bassin de Nancy, cet avantage persiste encore d'une manière sensible pour l'hectare conservé en futaie jusqu'au-delà de 240 ans. Nous n'avons pas poussé plus loin les calculs, mais nous ne doutons pas que cette supériorité de la futaie ne s'étende jusqu'à plus de 280 ans, car à 240 ans le boni est encore de. . . . . . . 29,109f 82 pour le propriétaire qui, au lieu de faire 12 coupes à 20 ans et d'en placer les produits sans rien distraire jusqu'à 240 ans, se serait contenté des produits des éclaircies dont il aurait placé les valeurs jusqu'au même terme de 240 ans, et aurait ajouté ces valeurs ainsi accrues à celui de la coupe de la futaie à cet âge.

Ce résultat qui découle de raisonnements rigoureux, est d'une exactitude incontestable.

Nous croyons avoir suffisamment motivé le taux de de l'intérêt à 2 1/2 pour cent. Si cependant on allait jusqu'à dire qu'il y a des cas où un homme intelligent, sage et persévérant, pourrait pendant toute sa vie soigner le placement des produits de son hectare et serait capable de lui faire produire une rente plus élevée que celle de 2 1/2 p. 0/0, celle de 4 p. 0/0, par exemple, les conclusions que nous avons tirées tout à l'heure n'en subsisteraient pas moins.

Il suffit pour s'en convaincre de jetter les yeux sur le tableau suivant, qui donne des résultats obtenus comme les précédents, avec cette différence seulement qu'on y est parti de l'hypothèse de la rente à 4 p. 0/0. Ils prouvent qu'il faudrait que cette volonté intelligente dont nons venons de parler, persistât prés de 140 ans, dans un bassin de consommation comme celui de Nancy, pour qu'on commençât à avoir avantage en argent à couper le bois de notre hectare tous les 20 ans, au lieu de l'éclaircir à partir de 20 ans et de le couper définitivement à prés de 140 ans. Or, il est absurde de supposer qu'on puisse voir la même intelligence, le même esprit d'ordre et de prudence, et les mêmes chances favorables de placement persister pendant un aussi long espace de temps.

TAUX DE L'INTÉRÊT : 4 POUR %.

Produits de l'hectare au bout de	40 ans.	Taillis.......	1078f, 15
		Futaie.......	1262f, 15
	60 ans.	Taillis.......	2727f, 22
		Futaie.......	3195f, 98
	80 ans.	Taillis.......	6314f, 07
		Futaie.......	7275f, 22
	100 ans.	Taillis.......	14178f, 36
		Futaie.......	16131f, 36
	120 ans.	Taillis.......	31401f, 85
		Futaie.......	32538f, 15
	130 ans.	Taillis.......	69146f, 07
		Futaie.......	65176f, 33

Ainsi donc, l'intérêt d'un propriétaire, quel que soit le

nombre d'années qu'il consacre à soigner le placement des capitaux provenant de son hectare de bois, a avantage à préférer le système des éclaircies suivi d'une dernière coupe au-delà même de 240 ans, à celui de plus de 12 coupes successives de 20 ans pendant le même temps.

Il y a d'ailleurs d'autres considérations qui font reconnaître que le produit des bois d'un hectare, arrivés à un âge tel que celui de 220 ou 240 ans, doit être plus considérable encore que ceux que nous avons trouvés dans nos premiers tableaux; nous allons commencer à le démontrer au moyen des considérations suivantes :

Varenne de Fenille n'admet pas qu'on élève de haute futaie sur un sol qui n'a pas deux ou trois pieds d'épaisseur de terre végétale. A ce titre là, il serait impossible aujourd'hui d'élever des futaies sur les terres qui ne sont pas encore cultivées en bois : car les terrains comme ceux que demande cet auteur pour la futaie sont nécessairement d'une excellente qualité, et l'agriculture les a déjà envahis. Il fondait son opinion sur les études qu'il avait faites des plus belles futaies de son temps, et comme il n'en voyait nulle part ailleurs de pareilles sur les autres terrains, il en concluait que cette constitution du sol était indispensable à la bienvenue de la haute futaie : l'observation était juste, la conséquence ne l'était pas.

En effet, revenons à notre hectare de terrain de la 5ᵉ classe de Cotta, c'est-à-dire, à celle qui correspond

aux terrains les plus médiocres selon lui; ce terrain sera loin de rester de cette classe, si on laisse le semis de chêne y croître en futaie pleine. Pour bien apprécier ce qui se passe pendant un long espace de temps, qu'il nous soit permis de remonter à l'origine de tous les sols plus ou moins fertiles.

Dans le principe la roche était à nu. Peu à peu la partie toute supérieure commença à se désagréger par l'action des influences atmosphériques, et la végétation y fit ses premiers essais par des lichens, des mousses, des fougères, etc.; après cela apparurent les plantes de haute tige, les arbres d'espèces traçantes et pivotantes.

Ces derniers surtout agirent de deux manières sur le terrain sur lequel ils se développèrent de plus en plus. D'abord leurs racines, en s'infiltrant insensiblement et avec constance entre les fissures des roches, écartèrent les couches ou les fragments dont ces dernières se composent, y firent pénétrer l'air et les réduisirent en débris menus, permettant ainsi un passage de plus en plus facile aux nouvelles radicelles indispensables pour le développement incessant des arbres. Les essences à longs pivots, comme le chêne, sont évidemment celles qui exercent en ce sens l'action la plus énergique et qui de jour en jour augmente la hauteur de la couche où la végétation prospère. Cette action n'a pas encore été signalée.

En second lieu, on sait que chaque année les feuilles tombées et les débris des branches mortes constituent à la surface du terrain une couche de matière organique,

qui, se décomposant peu à peu, se divise par les eaux des pluies et féconde la terre inférieure en la pénétrant. C'est ainsi qu'insensiblement le terrain s'enrichit de plus en plus sous ces influences, et finit par arriver au plus haut degré de fertilité. Nous en avons d'incontestables et frappants exemples dans ces forêts vierges d'Amérique, où une énorme couche de terre féconde recouvre la roche primitive. Ces forêts montrent partout des arbres gigantesques et qui sont tellement serrés les uns contre les autres que, si l'on en veut abattre un seul, les bûcherons sont obligés de le choisir à la lisière même de la forêt : car, dans l'intérieur de cette haute futaie, ils manqueraient de place pour faire manœuvrer la hache, tant les tiges sont serrées les unes contre les autres ; et d'ailleurs, si l'on commençait à vouloir l'abattre au milieu du massif, cet arbre, en tombant, s'entrelacerait dans ses voisins et n'arriverait pas jusqu'à terre.

Ainsi ces forêts vierges se sont, à la suite des temps, constitué un sol d'une fertilité fabuleuse auprès des terrains appauvris de notre vieille Europe ; et ne serait-il pas absurde de dire que de pareilles futaies ne peuvent venir que sur de pareils terrains ; comme si le temps, qui a créé dans les forêts vierges en Amérique le sol et la superficie, ne pouvait ailleurs recommencer le même travail de fertilisation, en faisant passer le plus mauvais sol à l'état le plus élevé de fertilité.

Les anciennes futaies françaises, qui sont peut-être les derniers débris des forêts des Gaules, se trouvent évidem-

ment dans le même cas, et c'est par la double influence de leurs racines et de leurs détritus annuels qu'elles se sont elles-mêmes constitué la couche de bonne terre de 2 à 3 pieds d'épaisseur qu'exige Varenne de Fenille. Ainsi, par exemple, le sol du *bois préau,* cette belle et antique futaie que j'ai admirée, il y a 30 ans, à la porte de la ville de Fontainebleau, repose sur une base minéralogique infertile par elle-même (du grès pur), mais qui, à la longue, s'est recouverte d'une couche épaisse d'excellente terre végétale.

Si nous voulons un exemple des effets que la végétation peut produire en ce sens dans un espace de temps beaucoup moins long, nous le trouverons dans les ruines d'un grand nombre de vieux châteaux envahies par la végétation forestière, et en particulier dans celui des ducs de Baden. Ainsi ce dernier, à peine abandonné depuis 200 ans, est déjà recouvert par une forêt de sapin et nous montre toute la puissance de désaggrégation due aux racines, en même temps que l'action fécondante des détritus de la forêt qui s'y est implantée. En effet, les murs tombés en partie sur le sol et travaillés par ces racines, s'y sont plus ou moins désaggrégés et, sur un grand nombre de points, ces matériaux sont recouverts de mousses épaisses et d'une couche de terre noire qui s'est formée sous ces mousses.

Nous pouvons offrir, à dessein, pour une période beaucoup plus courte encore, des effets analogues fournis par un terrain qui touche au territoire de Nancy.

Il y a environ 20 ans que l'école forestière, sous les auspices de son directeur-fondateur, M. Lorentz, a exécuté un semis de pins, sur un terrain de la côte de Malzéville, près Nancy. Ce terrain présentait alors, sous des pierrailles qui étaient à la surface, une couche d'environ $0^m,15$ de terre végétale, colorée en jaune par de l'oxyde de fer, et on peut encore juger de la constitution de ce terrain par celle des terrains voisins non cultivés en bois et qui sont du reste placés dans des circonstances identiques à celles où se trouvait il y a 20 ans, celui dont nous parlons.

Aujourd'hui, déjà des modifications notables ont été apportées à l'état où était le terrain avant le semis. Une couche de feuilles dont une partie est déjà décomposée et de $0^{m\cdot},03$ à $0^{m\cdot}, 04$ d'épaisseur recouvre l'ancienne terre végétale ; cette terre, outre cela, n'a pas conservé sa couleur primitive. Imprégnée qu'elle est de débris de matières organiques, elle a acquis une couleur jaune brun ; et si l'on doutait de cette pénétration, il suffirait d'examiner une certaine quantité de cette terre, à la loupe d'abord, et après cela même, au microscope, pour y reconnaître une multitude infinie de débris organiques qui, s'ajoutant d'année en année les uns aux autres, finiront, avec l'aide des racines pivotantes du pin, par modifier ce terrain des plus médiocres, qu'on peut tout au plus estimer de la même qualité que celle de notre hectare de la 5e classe de Cotta, et le faire passer au bout d'une longue révolution à une classe supérieure, au

moins à la 6e, par exemple. Cette modification sera d'autant plus profonde que les racines des arbres du semis se seront plus enfoncées au-dessous de la terre végétale meuble et en auront augmenté l'épaisseur. On sait en effet que le pin pivote jusqu'à plus d'un mètre.

Toutefois, pour que la terre d'un hectare cultivé en bois ne perde pas une partie de sa fécondité, il est nécessaire que les arbres n'atteignent pas l'époque du dépérissement ; car, alors, les feuilles devenant de moins en moins nombreuses à la cime des arbres, le terrain ne serait plus suffisamment défendu contre les influences atmosphériques. Cette époque du dépérissement arrivera d'autant plus vite que la futaie sera dans un état plus serré qu'il n'est nécessaire pour que les arbres, se touchant exactement par leur cime, le couvert soit complétement assuré. Si à 200 ans, par exemple, les racines trop pressées les unes contre les autres, et ne pouvant plus vivre dans le terrain qui leur est accordé, viennent à souffrir et à périr en partie, tous les inconvénients d'une mauvaise végétation se feront bientôt sentir et la qualité du bois elle-même en souffrira. Si, au lieu de cet état serré jusqu'à l'exagération, chaque arbre a assez de terre pour ses racines et assez d'air et de lumière pour ses feuilles, il conservera ces dernières vertes et vigoureuses, comme on le voit ailleurs que dans les futaies, et au premier aspect on reconnaîtra la bonne santé dont il jouit ; le sol ne se découvrira donc pas d'une manière fâcheuse, même dans une forêt de chêne, avant la dernière coupe.

C'est sans doute à cette bonification du terrain opérée par la végétation forestière, qu'il faut attribuer l'observation faite par Deperthuis, qui a constaté avec une sorte d'étonnement qu'il n'existait pas en France, à sa connaissance, de forêts sur de très-mauvais terrains ; car il suffit qu'une terre soit cultivée en bois pendant un temps plus ou moins long, et surtout en longue révolution, pour qu'il soit sensiblement amélioré ; je dis surtout en longue révolution, attendu que l'amélioration successive qui en résulte est beaucoup plus sensible que pour un terrain cultivé en taillis. On sait, en effet, que ce terrain commence seulement à s'améliorer, lorsqu'après la coupe du taillis, on en livre la surface à toutes les influences du soleil, des grandes pluies, de la gelée et de l'air qui consume le carbone de l'humus ; et c'est bien là, assurément encore, une des raisons qui parlent en faveur de la sylviculture à longs termes.

Les progrès de la physiologie végétale doivent aussi influer beaucoup dans cette question ; car ils ont fait reconnaître que les plantes puisent leur principale nourriture dans l'atmosphère et non pas dans le sol, comme on le croyait autrefois : assurément les éléments du terrain entrent dans la contexture du bois, mais la chose la plus importante pour l'absorption de ces éléments, c'est la facilité plus ou moins grande que les racines trouvent à pénétrer le sous-sol. Ainsi, par exemple, si l'on se représente un sous-sol composé de granite compacte, de calcaire, ou de grès dur à bans horizontaux,

ce sera en vain qu'on voudra y faire prospérer une futaie à racines pivotantes; mais si au lieu de cela, à quelque distance du même point, le granite passe à l'état fendillé, ou si les couches de calcaire ou de grès sont inclinées, et présentent tout naturellement leurs fissures aux radicelles que celles-ci parviendront à pénétrer, toutes les conditions seront changées, sans que la composition chimique du sol ait eu besoin d'être modifiée, et l'essence pivotante y pourra croître dans de bonnes conditions. Et c'est bien pour cela qu'à chaque pas dans les Vosges, on rencontre de beaux et vieux chênes sur des terrains de gneiss fendillé et à découvert, dans les flancs desquels ils ont enfoncé leurs puissantes et persévérantes racines, et que, dans les terrains jurassiques à couches fortement inclinées à l'horizon, on remarque les mêmes circonstances. C'est donc ici la disposition physique, bien plus que la constitution chimique, qui exerce une grande influence sur la possibilité d'élever de grands arbres d'essences pivotantes, tels que le chêne, c'est-à-dire, des futaies à pivots, sur des terrains encore peu ameublis par la végétation des bois.

Mais, sur les roches à couches horizontales et non fendillées et qui par conséquent offrent une résistance à peu près invincible aux racines pivotantes, on peut encore élever des futaies à racines traçantes, comme celles de hêtres, de bouleaux, pourvu que la surface supérieure, où le *plafond* de ces roches (comme disent les ouvriers des carrières), décomposé par l'action du

temps, présente une épaisseur de terre végétale suffisante au développement des racines et à la fixation des tiges au sol. Quand cette couche est nulle, ou à peu près nulle, il est évident qu'il serait complétement absurde de vouloir y élever une futaie quelconque.

De ce que cette végétation en futaie peut faire passer insensiblement un sol sauvage à l'état le plus fertile, il s'ensuit que si, au bout d'un long terme, à 200 ans, le produit de la coupe, dans un terrain de 5e classe, est représenté, selon Cotta, par le chiffre 541m.c.,36, ce n'est pas ce chiffre qu'il faudrait adopter, mais celui d'une classe supérieure, et qui serait fourni peut-être par la 6e classe, c'est-à-dire, 620m.c.,33, et il faudrait de plus augmenter dans un certain rapport les chiffres des éclaircies. Ces augmentations, introduites dans les tableaux ci-dessus, feraient croître encore considérablement les produits de la futaie et ses avantages sur les taillis ; et comme, à chaque révolution, on serait en droit de faire exactement le même raisonnement, les produits de la sylviculture iraient nécessairement en croissant.

Or, cette plus value incessante à mesure que la terre est couverte de bois, depuis un temps plus ou moins long et sans qu'on y porte à grands frais des engrais étrangers, appartient seule à la futaie ; il s'ensuit donc que ce genre de spéculation forestière porte en lui un germe de prospérité qui ne se trouve dans aucune autre espèce de culture.

La vérité exige encore que je parte de ces mêmes

considérations qui sont d'une simplicité presque triviale, pour faire remarquer que les tables allemandes des produits des futaies, celles de Cotta, comme aussi celles que le gouvernement badois a commencé à faire rédiger par ses agents, à la suite de comptages très-précis, sont nécessairement entachées d'une erreur notable, erreur qui s'est introduite dans beaucoup d'applications qu'on a pu en faire et qui rendra fautives un grand nombre de conséquences qu'on pourra encore en déduire à l'avenir ; car dans toutes ces tables des produits progressifs d'après les âges des bois, le terrain est supposé conserver toujours la même fertilité, depuis le commencement de la révolution jusqu'à la fin ; ce qui, dans le cas où nous sommes, est contraire à la vérité.

Les forestiers badois sont arrivés à un résultat analogue à celui de Cotta. Ainsi, après avoir examiné le terrain attentivement, ils l'ont appelé, selon les cas, *très-bon, bon*, *passable*, *médiocre*. Mais, en définitive, en agissant ainsi,ils n'ont pas fait autre chose que constater l'état de ce sol, au moment même où ils mesuraient la quantité de bois sur pied, à différents âges ; mais non pas, assurément, ce qu'était primivement ce sol à l'origine de la révolution, de sorte que celui qu'ils ont reconnu *bon* au moment de la dernière coupe à 140 ans, par exemple, pouvait bien au commencement de la révolution n'être que passable ou même médiocre, et que celui qu'ils ont constaté passable était peut-être médiocre ou même mauvais dans la première jeunesse du bois. Ces tables ne

peuvent donc pas donner de renseignements exacts sur les produits qui seront fournis, au bout de la révolution, par un sol d'une fertilité connue à l'origine, mais qui n'ayant cessé de s'améliorer pendant toute cette révolution, donnera en réalité un produit plus fort que celui des tables; et par la même raison, si, inversement, l'on prend pour le produit de la dernière coupe le chiffre des tables, la qualité du sol correspondant dans la table à ce produit sera d'une classe trop élevée.

En second lieu, ces tables induiront encore en erreur, si l'on adopte leurs chiffres pour les produits intermédiaires entre la naissance de la coupe et la fin de la révolution.

On ne pourra jamais obtenir de tables convenables, qu'autant qu'après avoir décrit très-exactement et classé un certain nombre de terrains examinés profondément à la première année de la croissance du bois, on évaluera minutieusement les produits d'années en années par hectare, sur ces mêmes terrains, jusqu'à la fin de chaque révolution. Or, on sait que ce travail n'a jamais été fait et comme il faudrait 240 ans d'observations minutieuses et consécutives pour les mener à terme, il n'est pas probable que les gouvernements, qui subissent tant de variations dans leurs constitutions, puissent jamais en venir à bout.

Nous sommes encore loin d'avoir épuisé les raisons qui militent pour la sylviculture à longs termes, aidée par l'introduction de la méthode toute rationnelle des éclair-

cies périodiques. C'est ainsi que Cotta s'exprime au sujet des bois fournis par les longues révolutions. (Principes fondamentaux de la science forestière, traduction de Nouguier, page 386.)

» Mais il faut encore prendre en considération un » autre point très-important qui, *par un hasard inexpli-* » *cable, a jusqu'ici échappé dans la discussion.* Ce point, » c'est la plus grande durée du vieux bois et principale- » ment du bois résineux en comparaison avec le jeune » bois. Du bois résineux qui a atteint une croissance » suffisante dure, comme bois de constructions, pour le » moins le double du temps que le jeune bois de la » même espèce et produit par le même sol.

» Dans la Suisse saxonne, on construisait autrefois » toutes les maisons, et on en construit encore beaucoup, » avec des troncs d'arbres formant les murs. Il y a 100 » ans et plus on employait du bois fort, arrivé à sa » parfaite maturité de croissance, et il existe encore » aujourd'hui des maisons de ce temps-là parfaitement » conservées. Mais, de nos jours on ne prend que du » jeune bois pour ce mode de constructions et depuis » qu'on en agit ainsi, une pareille construction dure à » peine 30 ans. Cette dernière circonstance est double- » ment d'une importance majeure, parce que les frais de » constructions sont toujours les mêmes, qu'une maison » dure 30 ou 90 ans; mais que, dans le premier cas, les » dépenses reviennent trois fois, tandis que, dans le » second il suffit de les faire une fois.

J'avoue que je ne comprends pas comment une pareille augmentation, je ne dis pas de prix à la vente, mais de valeur réelle et qui profite au pays, n'a pas été traduite en chiffres, dans les appréciations faites par les forestiers allemands et autres, toutes les fois qu'il a été question des forêts d'un Etat dont ils sont les agents.

§ II.

Examen des produits d'une futaie pleine éclaircie.

Ainsi donc, toutes les considérations précédentes ne laissent aucun doute, dès le premier examen, sur les avantages éminents que le propriétaire de l'hectare, que nous avons supposé semé en bois, retirera en cultivant cet hectare en futaie éclaircie et à laquelle, dans les cas les plus défavorables, il laissera au moins atteindre 100, 120 ou 130 ans.

Pour passer de l'examen des produits d'un seul hectare ensemencé en bois à celui d'une forêt normale, la marche à suivre est évidemment d'une simplicité extrême. Soit, par exemple, une futaie régulière de chênes de 240 hectares aménagée à 240 ans ; elle doit être considérée comme la réunion de 240 hectares contigus dont le premier aurait été ensemencé 240 ans plus tôt que le dernier, c'est-à-dire que le bois aurait déjà 240 ans dans le premier, quand dans le dernier il n'aurait encore qu'un an ; les autres hectares intermédiaires présentant

d'ailleurs tous les progrès de la végétation compris entre 1 an et 240 ans.

Or, si le propriétaire de cette futaie normale s'est comporté pour chacun de ses hectares, comme celui de notre hectare isolé dont nous avons étudié les produits, c'est-à-dire, s'il a placé les recettes provenant des valeurs des éclaircies à intérêts composés jusqu'au terme de la révolution, il touchera au bout de 240 ans, la somme de 227,564^{f},33^{c}. L'année suivante, l'hectare ensemencé un an plus tard que le premier aura parcouru aussi la révolution de 240 ans et lui fournira par conséquent encore la même somme. Il en sera de même pour tous les autres, c'est-à-dire que le propriétaire de la forêt se sera constitué un revenu annuel de 227,564^{f},33^{c}. Si donc une futaie normale pareille ne donne par an qu'un produit annuel beaucoup moindre, c'est qu'on a déjà perçu depuis 200 ans, la 1re éclaircie appartenant à l'hectare à terme, c'est que la 2me a déja été touchée depuis 180 ans, et enfin la dernière tout juste depuis 100 ans. Le revenu annuel se réduit donc à la coupe de l'hectare à terme, augmenté du produit brut des éclaircies exécutées sur les hectares qu'on abattra seulement dans 100, 120, 140, 160, 180, et 200 ans. *C'est cette circonstance majeure qu'on a omise dans la comparaison du taillis et de la futaie. On a ainsi introduit dans les calculs une cause énorme d'erreur, commise par Varenne de Fenille et répétée après lui.*

Une autre erreur encore, et qui n'est pas la moindre,

a été commise dans cette même comparaison, car on n'a pas fait attention que le fond de 240 hectares était engagé en entier dès la fin de la 20e année, dans l'exploitation en taillis de 20 ans, tandis que dans une exploitation en futaie de 240 ans, ce même fond n'était totalement cultivé en bois, c'est-à-dire, engagé dans la spéculation sylviculturale qu'au bout de la révolution, c'est-à-dire, de 240 ans. Comment donc a-t-on pu ne pas tenir compte de cette différence dans ces deux genres de spéculation en taillis et en futaie?

Les tableaux ci-dessus, ne contenant pas ces fautes, ont dû conduire à des résultats tout différents; et c'est ainsi qu'on reconnaît (Tableau XII) que le propriétaire de la futaie de 240 ans toucherait chaque année, à la fin de la première révolution, la somme de 29,109f,82c de plus que celui qui aurait aménagé en taillis de 20 ans 240 hectares de la même fertilité que celle du terrain de la futaie, et placés d'ailleurs dans des circonstances entièrement semblables à celles qui influent sur la valeur des bois dans les environs de Nancy.

Un propriétaire, père de famille, qui voudrait économiser dès sa jeunesse, pour augmenter ainsi dans l'avenir la prospérité de ses enfants, pourrait, après avoir réalisé en argent les produits des premières éclaircies faites à 20 ans, sur un terrain de 40 hectares semé en chêne, les uns après les autres, se constituer un revenu annuel de 1,202f,23c au bout de 40 ans, tandis qu'en coupant à 20 ans il n'obtiendrait que 897f 18c. (Tableau II.)

Avec 60 hectares de futaie éclaircie à 20 et à 40 ans et coupée à 60 ans, il retirerait 2,829^{f},18^{c} de revenu annuel, tandis que ces 60 hectares coupés à 20 ans (et semés d'ailleurs aux mêmes époques que les hectares en futaie) ne lui donneraient que 1,812^{f},36^{c}. (Tableau III.)

Tous ces tableaux font voir que la futaie fournit en argent en sus du produit du taillis :

à 20 ans	0,34	à 160 ans	0,40
60 —	0,55	180 —	0,30
80 —	0,70	200 —	0,125
100 —	0,82	220 —	0,150
120 —	0,76	240 —	0,147
140 —	0,60		

Ces résultats diffèrent singulièrement de ceux de Hartig, qui a trouvé par ses calculs que, pour une futaie de hêtre de 120 ans, le produit en argent est de deux cinquièmes au-dessous de celui de la même forêt aménagée en taillis de 30 ans.

On reconnaît au premier examen de cette série que l'avantage maximum 0,82 correspondant à la futaie de 100 ans, l'aménagement à 100 ans est le plus avantageux de tous sous le rapport du produit en argent ; c'est donc évidemment celui qui convenait autrefois le mieux à cet égard en France, à une famille noble dont les biens passaient sans partage à l'aîné ; c'est encore celui qui convient le mieux aujourd'hui à une communauté religieuse qui ne périt pas, à un établissement public, un hôpital par exemple, qui possède des bois,

si toutefois cette fondation n'a pas besoin de bois de charpente pour ses bâtiments. Quant aux communes et à l'Etat, il faut évidemment qu'ils raisonnent différemment et ils doivent faire entrer encore en ligne de compte d'autres considérations, savoir : celles du plus grand produit des bois en matière, la plus value de ces mêmes bois à cause de leur plus grande densité obtenue par les longs aménagements et de la durée qui en résulte dans les constructions, et enfin leur plus grande valeur à cause de leurs fortes dimensions.

Or, si l'on calcule, d'aprés les chiffres inscrits aux tableaux ci-dessus pour les produits en matière, les plus values en matière dues aux divers aménagements, on trouve que la futaie fournit en sus des produits du taillis de 20 ans.

à 40 ans	0,30	à 160 ans	1,56
60 —	0,68	180 —	1,37
80 —	0,91	200 —	1,27
100 —	0,96	220 —	1,18
120 —	1,50	240 —	1,07
140 —	1,54		

Le plus grand avantage dû à la futaie est ici indiqué par le chiffre 1,56 correspondant à 160 ans.

Si on veut déduire des deux séries que nous venons d'indiquer la valeur du *maximum composé*, tel que l'a conçu Varenne de Fenille, c'est-à-dire, le plus grand à la fois, sous le rapport seulement des produits en argent et en matières, il faut prendre la moyenne entre

les âges des bois qui fournissent les plus grands produits précédents, et l'aménagement qui devra répondre à la question sera celui de 130 ans. Ce résultat est bien différent de ceux auxquels est arrivé Varenne de Fenille, qui fixe la 21me année comme l'âge auquel correspond le maximum composé.

Il est à remarquer qu'un grand nombre de nos anciennes futaies étaient aménagées de 120 à 130 ans.

Mais, si en outre on veut dans la question de l'aménagement des forêts introduire la valeur des bois de constructions, quant à leur durée et à leurs grandes dimensions, il faut évidemment reculer considérablement ce terme et rentrer dans les théories préconisées par nos illustres auteurs nationaux.

Si l'on se supposait dans une autre localité que celle de Nancy, telle que le bois de feu y fût à très-bas prix et si, en même temps, les bois de constructions, pouvant être transportés par le flottage jusqu'à un grand centre de consommation, y conservaient une valeur élevée, il suffirait d'avoir un peu d'habitude du calcul, pour comprendre que l'avantage dû à la futaie deviendrait encore plus grand et s'annoncerait par une plus value en argent plus considérable. Ce résultat avait été déjà annoncé par Deperthuis, mais il ne l'avait pas démontré.

Si, au contraire, le bois de chauffage, flotté d'abord à bûches perdues, puis en train jusqu'à Paris, acquérait une valeur considérable, tandis que les grosses pièces,

exigeant un transport cher par voiture jusqu'à un port flottable en trains, n'augmenteraient pas de prix dans la même proportion, l'échelle progressive des prix du bois, selon l'âge des coupes, ne suivrait pas des accroissements si rapides, de terme en terme, que pour le bassin de Nancy. Le prix moyen pourrait être plus fort sans que la différence entre celui des bois jeunes et celui des bois plus âgés fût aussi considérable que dans notre tableau.

Un forestier français, M. Noirot-Bonnet, dans sa *Théorie de l'aménagement des forêts,* a présenté un tableau des prix progressifs de bois qui se trouvent dans ce cas-là; nous allons le transcrire ici et nous verrons ensuite ce qui en résulterait pour les comparaisons des produits du taillis et de la futaie.

Ages des coupes.	Prix progressifs.
20	14f,50
40	15 ,00
60	15 ,50
80	16 ,50
100	17 ,50
120	19 ,00
140	20 ,00
160	21 ,00
180	22 ,00
200	23 ,00
220	24 ,00
240	25 ,00

En modifiant le tableau IX au moyen de ces prix, on

trouve que, au bout de 10 ans, le produit du taillis est. 61,045f,73

Celui de la futaie. 60,246f,90

On voit donc que la futaie dans ces circonstances conserve encoré son avantage jusqu'à un terme très-rapproché de 180 ans.

Dans le cas où, par impossible, il s'agirait, dans les environs de Nancy, d'une forêt de chêne, dont les bois se vendraient tous au même prix, il y aurait encore avantage à l'aménager en futaie jusqu'à près de 140 ans, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les tableaux VI et VII, et à 120 ans la plus value totale de la futaie sur le taillis de 20 ans serait la valeur de 55m.c.,52, et en appliquant les prix de Nancy de 7,537f,48.

Ce cas peut se présenter pour une futaie de hêtre, près d'une grande ville, et, dans la discussion de la plus value d'un taillis de hêtre sur une futaie de 120 ans, Hartig n'a admis en outre qu'un seul et même prix pour les bois de feu de tous les âges jusqu'à 120 ans. Que ceux qui prétendent que le bois de 30 à 50 ans est supérieur comme chauffage à celui de 120, raisonnent ainsi, cela se comprend; mais, de la part de Hartig, il y avait dans cette façon d'agir une inexplicable contradiction avec lui-même. Car ce célèbre et laborieux praticien avait entrepris et exécuté de nombreuses expériences, pour déterminer d'une manière précise les qualités relatives des bois de chauffage, d'après les âges des coupes ; et il résulte du tableau publié

par lui-même (Baudrillard, Dictionnaire. *Bois*, page 447), que si l'on paye 11f, 58 la corde de hêtre à 40 ans, on doit la payer 15f, 40 à 120 ans. Comment donc Hartig, praticien si distingué, a-t-il pu ne pas avoir égard à des résultats si clairs, déduits de ses propres recherches?

C'est ici l'occasion de nous arrêter un instant sur cette question de la plus value des bois de chauffage, en raison de leur densité et par suite de leur caloricité, suivant l'âge où on les coupe. Deperthuis estime les bois de 50 ans comme les meilleurs pour le chauffage.

Si je ne me trompe, l'opinion de Deperthuis pouvait dans certains cas être vraie de son temps, dans la pratique, et pourrait ne plus l'être aujourd'hui. Car, de son vivant, les cheminées en étaient encore à l'enfance de l'art. Leur tirage était bien inférieur à ce qu'il est maintenant, et le bois le plus dense, brûlant mal dans les appareils à feu alors en usage, n'était pas regardé et avec raison comme le meilleur bois de chauffage. Les expériences de Rumfort ont prouvé que, dans ces conditions, une grand partie du calorique se trouve engagée dans la fumée et dans la vapeur d'eau qui s'exhalent en dehors de la cheminée, au lieu de se répandre dans le local qu'on veut chauffer. Aujourd'hui la question peut être posée ainsi : le tirage des cheminées et des fourneaux est-il assez perfectionné pour qu'on puisse l'activer à volonté, selon la densité du bois qu'on veut brûler, de manière à avoir un feu vif et clair? Or,

je crois qu'on peut ici répondre affirmativement; aussi voit-on le bois de chêne beaucoup plus recherché maintenant qu'autrefois, à cause de sa grande caloricité. Les choses étant considérées ainsi, l'avantage appartient au bois le plus dense de chaque espèce, c'est-à-dire, à celui qui provient des hautes révolutions, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas un commencement de dépérissement avant l'époque de la coupe. Et en définitive, n'est-il pas rationnel d'estimer une plus grande quantité de matière combustible à un prix plus élevé que celui d'une quantité moindre sous le même volume. Cette plus value devrait donc être encore introduite dans les calculs en faveur de la *futaie*.

A tout ce qui précède, il faut ajouter au sujet du désavantage de l'exploitation en taillis la diminution progressive des produits de ceux-ci, à mesure que, ne se régénérant pas de semence, ils sont coupés un plus grand nombre de fois, et les nombreux délits que les maraudeurs, cachés par le fourré y commettent plus à l'aise que dans la futaie dont la surveillance est évidemment moins difficile. Enfin, en faveur de la futaie, il faut encore tenir compte de la récolte des glands qui n'est pas un produit à dédaigner.

Ainsi les idées théoriques et pratiques des anciens forestiers français et leur prédilection pour la futaie étaient justes et en arrivant, par un calcul *d'une extrême simplicité*, à un résultat conforme à l'opinion d'hommes comme de Froidour, Buffon, Réaumur et Duhamel, etc.,

nous nous estimons heureux de nous rencontrer si bien avec ces puissantes autorités dans la science.

En voulant faire et dire mieux qu'eux, on a substitué à une méthode naturelle des idées systématiques qui ont eu la plus triste portée pour la destruction, non-seulement des futaies en particulier, mais aussi d'une grande partie des forêts de la France. Au reste, les idées de spéculations se sont introduites dans la doctrine forestière, dans le même temps qu'elles ont commencé à faire leur apparition dans l'économie politique, par le funeste système de Law, pour nous conduire plus tard à la banqueroute. Elles devaient donc jeter l'opinion publique en dehors de la ligne droite tracée par l'expérience et le bon sens. Qu'y a-t-il, en effet, de plus simple que de penser qu'une futaie dont les arbres, par leur constitution même, s'élèvent jusqu'à 100 pieds de hauteur et offrent alors une tige énorme pleine de vigueur et de santé, rapportera, somme toute, en matière comme en argent, plus qu'un misérable taillis de 20 ans. Pour arriver à un résultat contraire, il ne fallait rien moins que les fautes graves que nous avons signalées, inspirées par la tendance à pressurer outre mesure la matière, pour tâcher de lui faire suer, quoi qu'il en arrive, le plus d'argent possible dans un temps donné.

Tout bien considéré, une futaie normale n'est autre chose que la collection de capitaux en matière qui, engagés dans la spéculation sylviculturale, doivent tous desservir le même revenu, à mesure qu'ils arrivent au

terme de leur propre révolution. Le revenu maximum ne peut être soutenu qu'autant que la somme de chacun de ces capitaux reste constante, et qu'en même temps le capital matériel sur chaque coupe a le chiffre le plus élevé. Comme chacun sait que cet avantage appartient à la futaie, puisqu'elle fournit les plus grands produits en matière, il est évident que ce dernier aménagement est le plus profitable de tous. Si donc on diminue la masse du bois sur pied en empruntant sur ce capital total engagé, le revenu s'abaissera. Or, c'est précisément ce qui arrive, lorsque, par anticipation, le propriétaire d'une futaie abat, non-seulement la coupe arrivée à terme, mais outre cela une partie plus ou moins considérable des bois des autres coupes. Telle est, sans contredit, l'origine de la transformation des anciennes futaies pleines des Gaules en futaies sur taillis. Le besoin d'argent n'a fait laisser sur le sol qu'un certain nombre de gros arbres et enfin, quand le propriétaire a voulu pousser l'emprunt encore plus loin, il a réduit son bois à l'état de simple taillis; et à chaque nouvelle attaque le capital amoindri a dû nécessairement donner un produit inférieur. Cette conséquence confirme entièrement les résultats de nos tableaux, et au besoin aurait pu les faire prévoir, quelles que fussent les tables d'expérience, plus ou moins exactes, sur lesquelles on se fût appuyé, et les prix de vente des bois.

Or, les choses sont arrivées aujourd'hui à un tel point, que la propriété forestière, malgré les qualités

de son sol et à cause de son faible revenu, est assez dépréciée prés des économistes politiques, pour que, dans une multitude de circonstances, ils posent comme un fait utile la vente des forêts, au lieu de réclamer *seulement le changement de leur aménagement*.

Dans les considérations qui suivent nous prouverons que la sylviculture en futaie rapporte, dès la première révolution, au moins autant que la culture des champs.

DE L'EMPLACEMENT

DE LA

STATION ROMAINE D'ANDESINA,

PAR M. BEAULIEU.

En voyant sur la Table Théodosienne l'indication suivante :

Tullio. . . . . .

Andesina. . . . . XVI milles Romains (1), on se demande où pouvait être cette station d'*Andesina,* dont aucun fait historique ne consacre le souvenir, dont aucun auteur ancien n'a fait mention, excepté l'anonyme de la Table de Ravenne. Parmi les modernes, M. Walkenaer, le seul, je crois, qui s'en soit occupé, a cru pouvoir la placer sur la rive gauche de la Meurthe, au lieu où s'élève aujourd'hui Nancy (2). Et sur quoi est motivée son opinion? Seulement sur la distance de Toul à cette dernière ville, qui, en ligne directe, est de 24 kilom., représentant les XVI mille pas romains de la

(1) Segm. 2—A.

(2) Analyse géographique des itinéraires anciens, p. 90.

Table ; encore cette opinion n'est-elle que conjecturale, car il désigne en même temps Essey, village à 4 kilom., N. E. de Nancy, comme pouvant aussi avoir été la position d'*Andesina.* Diverses considérations m'empêchent de partager sur ce point l'opinion du savant archéographe auquel la géographie ancienne est redevable de tant de doctes et consciencieux travaux ; avant de les exposer, il convient, je pense, d'établir les conditions générales que doit offrir toute position de station romaine ; ce sont :

1° Des traces de voies y aboutissant ou passant à proximité ;

2° Une distance des stations voisines, à peu près en rapport avec celles marquées dans les anciens itinéraires ;

3° Des restes de constructions, des tuiles à rebords, des monnaies, des tombeaux et autres indices du séjour d'une population plus ou moins nombreuse.

Or, de ces conditions, Nancy ni Essey n'en présentent aucune.

D'abord il n'a pu y avoir de voie romaine, allant de Toul aboutir directement à Nancy. Cette voie aurait traversé la forêt de Haye, et les recherches les plus minutieuses ne sauraient y faire découvrir aucun remblai, aucun empierrement, en un mot, aucune de ces traces de voies antiques si bien conservées ordinairement dans les forêts et les lieux incultes, car la main de l'homme n'a pas eu intérêt de les faire disparaître. Puis la forêt

de Haye, dans la partie qu'il eût fallu traverser, est coupée par des ravins si larges et si profonds qu'il aurait été impossible d'y établir une voie carossable de quelqu'importance, sans des travaux immenses, tels que ceux qu'on a exécutés dans le siècle dernier, pour la route actuelle. Les Gallo-Romains de Toul et leurs colons partiaires qui cultivaient la vallée de Nancy, étaient donc obligés, pour communiquer entre eux, de suivre la voie militaire (*via militaris*) de Toul à Metz par Scarponne, en l'abandonnant au confluent de la Moselle et de la Meurthe, ou bien celle d'une moindre importance et que j'ai fait connaître ailleurs (1) qui, de Toul, allait s'embrancher à la grande voie de Strasbourg à *Decempagi,* Tarquimpol, en passant près du camp romain dit : la *cité d'Afrique* et des villages de Saint-Nicolas, Rosiéres, Léomont, etc. (2). De ces deux voies partaient, sans doute, des chemins vicinaux, *viæ vicinales,* qui conduisaient aux divers domaines exploités dans la riante et fertile vallée de Nancy. Il n'en reste aucune trace; mais, par ces mêmes chemins, quelque directs qu'on les suppose, la distance de Toul à Nancy aurait encore été de XXII milles romains par la voie de Metz et de XX milles par celle de *Decempagi ;* or,

(1) Archéologie de la Lorraine, T. 1.

(2) On voit encore des parties bien conservées de cette voie, sur la pelouse qui touche au *camp d'Afrique*, ainsi que dans les environs de Rosières, de Léomont, d'Autrepierre, etc.

la différence de ces deux chiffres à celui de XVI, porté en la Table théodosienne, est trop grande pour qu'on puisse admettre l'une ou l'autre voie comme ayant servi de communication entre Toul et *Andesina,* si cette dernière eût été effectivement sur l'emplacement de Nancy.

La position d'Essey, *Aciacum, Aciaca-villa, Ascey,* paraîtra-t-elle plus convenable pour *Andesina?* Ce village est fort ancien, sans doute, car il en est fait mention dans une charte de 963. Un camp romain, celui de Dommartemont, le domine ; à Saint-Max, à Amance, communes très-rapprochées d'Essey, on a trouvé beaucoup d'objets d'origine romaine ; enfin, une voie antique, allant à Scarponne, passait à moins de 3 kilom. de ce village. Ces considérations, qui paraissent décisives au premier aperçu, perdent bientôt toute leur importance après un mur examen : car si la distance entre Toul et Nancy, par les deux voies indiquées plus haut, est déjà trop grande pour qu'on place *Andesina* en ce dernier lieu, cette distance s'augmenterait de plus de deux milles, si on reportait à Essey la station romaine.

A cette considération, nous en ajouterons une autre non moins décisive ; c'est qu'on n'a jamais trouvé, à Nancy ni à Essey, le plus petit fragment de vase, le moindre reste de construction, en un mot, la plus légère trace du séjour qu'y auraient fait les Gallo-Romains ; or, une station nécessitait, pour loger et approvisionner convenablement les troupes, des édifices et des magasins d'une grande étendue, autour desquels se group-

paient les boutiques et les habitations particulières; c'était une ville ou du moins un *vicus*, et pourrait-on admettre que toutes ces constructions auraient disparu totalement et sans qu'il en restât le moindre vestige dans le sol? Le fait n'est pas supposable.

Les positions de Nancy et d'Essey ne possédant aucune des conditions d'une station romaine, j'ai du chercher à XVI milles de Toul un emplacement qui les présentât, et, dans un ouvrage qui parut en 1840 (1), je l'ai indiqué à Laneuveville-les-Nancy.

Laneuveville, situé à 7 kilom. de Nancy, sur la rive gauche de la Meurthe, est un village dont l'origine remonte assez loin dans le moyen-âge; mais les restes de constructions et les objets antiques qu'on y a rencontrés en creusant le sol, attestent qu'il a remplacé un *vicus* d'une assez grande importance. De ce village à Toul, par la voie de *Decempagi*, dont il vient d'être fait mention ci-dessus, la distance est de XVI milles. A 2 kilom., sur la rive droite de la Meurthe, s'allongent les tronçons d'une autre voie qu'on nomme encore *Chemin des Romains* : elle allait de Lunéville à Scarponne et Metz, par les bois de Cercueil, et le camp de Dommartemont (2). Le *vicus* se trouvait donc entre ces deux voies

(1) Archéologie de la Lorraine, T. 1. Page 141, notes.

(2) Cette voie existe encore sur une longueur de 3 kilom. dans le ban de Lenoncourt et dans ceux de Cercueil et de Saulxures; on a trouvé des monnaies du Haut Empire et des tombeaux en ces deux derniers lieux.

et communiquait sans doute avec celle de Toul, par un chemin d'embranchement; c'était en quelque sorte un impasse, position conforme à celle assignée à *Andesina* dans la Table théodosienne.

En creusant à l'extrémité sud-est de Laneuveville, dans les jardins de Mme de Venette, et les vergers environnants, on a trouvé des couches épaisses de blé carbonisé, du charbon, des tuiles à rebords et des fragments de poterie ; plus loin, des parties d'aqueduc bien cimentées et des fondations de gros murs. Il y avait donc en ce lieu un édifice d'une certaine importance, un *castellum* qu'un incendie aura détruit, et le nom de *bâtiment,* sous lequel le canton est désigné dans les titres anciens de la commune, prouve que des parties de l'édifice étaient encore debout à une époque relativement peu ancienne : cette construction n'est pas la seule dont on ait connaissance.

En 1820, en creusant pour faire une cave au milieu de Laneuveville (1), on rencontrait des murs revêtus de ciment, des tuyaux et de larges carreaux en terre cuite, provenant apparemment du *vaporarium* d'un édifice thermal. Plus loin (2), d'autres fouilles mettaient au jour des fers de lance et des monnaies. Dans les vignes à l'est du village, j'ai recueilli des monnaies de la même époque, ainsi que des fragments de vases en cette belle

(1) Dans l'habitation du sieur Mayeur, père.

(2) Maison de M. Olry.

poterie rouge vernissée, qu'on désigne généralement sous le nom de *Terra campana*, et dont il y avait une fabrique à 3 kilom. du *vicus* (1). Les monnaies en bronze étaient autrefois fort communes dans les champs environnants, et le cultivateur, en effleurant le sol avec sa charrue, en rencontre encore chaque année quelques-unes.

On sait que dans toutes les contrées soumises à l'empire, on plaçait de préférence les temples ou les oratoires, *Cancellæ*, de Mercure, hors des centres de population, et, soit au sommet des montagnes, comme dans les Vosges et l'Alsace (2), soit sur le bord des chemins. Le voyageur, en se mettant en route, allait y faire ses vœux, en répandant sur sa tête l'eau de la fontaine sacrée, *Aqua Mercurii*, à laquelle on attribuait de grandes vertus. Le marchand aussi allait se prosterner devant l'image du Dieu et en obtenait, si l'on en croit Ovide, le pardon des petites supercheries qu'il aurait

(1) On voit au nord-ouest de Saint-Nicolas, dans un champ situé au bas de la côte de la Madelaine, l'emplacement de cette usine encore bien reconnaissable par les tessons de poterie qui recouvrent le sol ; plusieurs d'entre eux, déposés au séminaire de Nancy, portent les noms des potiers, *Sabinus*, *Amabilis*, *Satellus*, *Borus*, *Lentulus*, *Nisanius*, etc.

(2) V. les Recherches archéologiques et historiques sur le comté de Dachsbourg, par L. Beaulieu, 1 v. in-8°, chez Lenormand, Paris, 1836.

mises en œuvre dans son commerce; les habitants du *vicus* s'étaient conformés à l'usage général, ainsi qu'on va le voir.

En 1810, on rencontra en creusant à peu de profondeur, au lieu dit : *les Cinq-Fontaines*, à 600 mètres environ de Laneuveville, les fondations d'un petit temple au milieu desquelles était une jolie statuette en bronze recouverte d'une feuille d'argent, et haute de 0,18 centimètres. C'était un Mercure avec le pétase, les talonnières, le caducée et le *palliolum* ou petit manteau sur les épaules. Sa conservation était parfaite, à l'exception du globe de l'œil qui manquait et dont la cavité avait, sans doute, été originairement remplie par de l'émail ou des pierres précieuses. A quelques pas des restes de l'édifice religieux, coulait le ruisseau du *Frahaut* (1), qui naguère alimentait un étang et auquel on a creusé un nouveau lit en 1847. Les excavations ont procuré plusieurs monnaies du Haut-Empire, en moyen-bronze, pour la plupart.

Ces restes d'édifices, ces monnaies, ces objets antiques, rencontrés à XVI mille pas romains de Toul et à proximité de deux voies, ne démontraient-ils pas déjà que là s'élevait la station d'*Andesina*? De plus récentes découvertes vinrent encore le confirmer; elles sont

(1) Ce nom qui, en Lorraine, est commun à un grand nombre de terrains boisés ou en friche, dérive certainement du celtique *Fraost*, inculte, stérile.

le résultat des mouvements de terrain occasionnés par deux créations du plus haut intérêt pour la Lorraine, un canal et un chemin de fer.

Les canaux, les chemins de fer, ces œuvres gigantesques qui glorifient l'époque moderne et vont porter partout le commerce et la civilisation, ont été pour l'archéologie l'occasion d'importantes découvertes ; le canal de la Marne au Rhin, la voie de Paris à Strasbourg, entre autres, en sillonnant profondément le sol de Laneuveville, y ont mis au jour divers objets antiques qu'il recélait dans son sein et qui viennent témoigner de l'importance dont jouissait *Andesina*, dès les premiers temps de l'occupation des Gaules par les Romains.

Dans une tranchée pratiquée à 50 mètres sud-ouest des murs du village et près du chemin vicinal de Fléville, on a trouvé une lourde hache en fer et deux statuettes en bronze, soudées sur des socles carrés de même métal. L'une, dont la hauteur est de 0,25 centimètres, représente un beau jeune homme nu et dans l'acte de marcher. De petites ailes (1), dont la saillie est peu sen-

(1) Elles sont rendues d'une façon inexacte dans la lithographie ci à côté.

Quelques doutes se sont élevés sur la réalité de ces ailes peu saillantes, il est vrai, et qu'on pourrait prendre pour de larges feuilles. Mais une autre figurine en bronze trouvée dans les substructions de la ville antique de Gran, lève à cet égard toute incertitude; elle représente aussi un jeune homme nu, tenant une

sible, s'élèvent des tempes et s'applatissent immédiatement au milieu d'une chevelure abondante, onduleuse et relevée sur le front. De la main droite, il porte en avant une torche allumée comme pour éclairer ses pas.

Dans cette figure que j'avais d'abord prise pour Mercure, on reconnait l'une de ces divinités zodiacales, originaires de l'Asie occidentale, dont le culte modifié par l'imagination des Grecs, ne s'introduisit dans les Gaules que sous le règne d'Adrien. C'est Adon, Adonaï ou Adonis, personnification du soleil chez les Phéniciens. Suivant Apollodore et les anciens mythographes, Aphrodite voulant dérober aux regards des jaloux Adonis son amant, fils de Thias, roi d'Assyrie, l'enferma dans un coffre et le confia à la garde de Proserpine : imprudence inexplicable de la part de la déesse des amours qui devait, mieux que personne, connaître la faiblesse de son sexe. Elle ne tarda pas à en être punie : Pro-

torche à la main et dans l'acte de marcher, de son front saillissent des ailes très-proéminentes et dont l'extrémité vient s'applatir sur les tempes. On voit que l'identité de sujet est incontestable, mais, dans la figurine de Gran, les ailes sont d'un développement tel qu'on ne saurait les méconnaître ; au reste, elle est bien inférieure à celle de Laneuveville, quant à la pureté des formes et au fini d'exécution. M. Jollois, qui en a donné le dessin dans les *Antiquités du département des Vosges*, prenant sans doute pour un poisson le flambeau informe que tient le dieu, a cru reconnaître dans cette figurine une divinité Panthée.

serpine éprise de la beauté d'Adonis, refusa de rendre le dépôt. On fit intervenir Jupiter qui décida qu'Aphrodite et Proserpine garderaient chacune Adonis, durant un tiers de l'année, laissant à ce dernier la disposition du troisième tiers ; Adonis le donna à Aphrodite et passe ainsi auprès d'elle huit mois, et quatre auprès de Proserpine (1).

La statuette de Laneuveville représente Adonis au moment où, sous le signe du scorpion, il s'avance vers les demeures infernales pour rejoindre Proserpine, et la torche allumée lui sert à diriger ses pas au travers des passages sombres qui y conduisent.

Adonis, personnifiant le soleil d'hiver, était regardé par tout l'Orient comme Androgyne, et ses fêtes avaient un caractère particulier de mollesse et de douceur (2). On retrouve ce même caractère dans la statuette de Laneuveville, sa tête dont les cheveux sont bouclés avec une extrême recherche, dont les traits sont charmants, tendres et efféminés, s'unit à un corps robuste, mais de parfaites proportions. Tel devait être l'amant d'Aphrodite et même, suivant les Orphiques (3), celui d'Apollon.

La seconde des statuettes de Laneuveville est loin d'égaler celle qui précède, sous le point de vue de l'exécution, et on serait même tenté de lui assigner une

(1) Apollodor. Bibl. III.—Hygin. Poet.

(2) Lucian. de Dea Syr., § 6.

(3) Hymn. Orph. LVI.

époque avancée dans la décadence de l'art, si, autrefois, plus peut-être que de nos jours, il n'eût existé une différence immense entre le talent relatif des artistes. Il se peut donc, à la rigueur, que les deux statuettes soient d'un même temps, malgré l'inégalité de leur mérite; celle dont il est ici question a 0,58 centimètres de hauteur, elle représente un jeune enfant fort laid et complétement nu. De la main gauche (pl. 2), il tient une boule et porte en avant la droite à demi-fermée. Serait-ce une divinité? Alors pourquoi n'a-t-elle aucun attribut propre à la faire reconnaître? Voudrait-on y voir quelqu'enfant de haute condition ou un sphériste qui se serait distingué parmi ses jeunes compagnons, par son adresse à lancer la balle? En ce cas, pourquoi son image était-elle dans un édifice religieux, à côté du Dieu qu'on y adorait. Il semble difficile de donner de cette statuette une explication satisfaisante.

Le sous-sol de Laneuveville, partout formé d'une couche épaisse de sable superposée à des bancs d'argile et de lias, offrait primitivement, à sa surface, des ondulations dont les parties creuses ont été comblées à la longue par la culture et les remblais, mais qu'on peut encore apprécier aujourd'hui au moyen de la coupe de terrain de la voie de fer, près du village. C'est au fond d'une de ces inflexions du sol que gisaient les deux statuettes, sous une couche de 1 mètre 50 centimètres, composée de cendres, de charbons et de fragments de tuiles romaines mêlés avec de la terre végétale. J'y ai

cherché en vain des traces de murs ; ainsi donc le temple ou la *Cancelle* qui s'élevait en ce lieu était construit en bois et recouvert en tuiles. Avant qu'il fut incendié, en même temps sans doute, que le *Vicus* d'*Andesina*, par les hordes de la Germanie, les prêtres avaient enfoui les images qu'on y vénérait, car celles qu'on a trouvées ne portent aucune trace de l'effet du feu.

Auprès de Laneuveville, jaillissent des sources qui jouissaient autrefois du privilége de guérir certaines maladies : celle qu'on nomme la *Doumotte* (1), et qui est à l'est du village, dans la belle propriété de M. Prosper Viriot, était de ce nombre. Lorsqu'en 1846 on fit des fouilles autour de son bassin, on recueillit un grand nombre de tessons de vases antiques, un *As* romain trop fruste pour que la légende en soit lisible, et environ 200 monnaies en grand, moyen et petit bronze, la plupart à l'effigie d'Auguste, avec l'autel de Lyon au revers ; les autres sont de Tibère, de Néron, de Trajan, de Domitien et d'Hadrien : une monnaie M. B. de Drusus *Junior*, restituée par Titus, provenant du même lieu, est remarquable par sa belle conservation (2).

(1) Ce nom qui remonte à la plus haute antiquité, paraît dériver de deux mots celtiques : *Dour*, eau, et *Mouden*, mamelon, butte de terre (Legonidec dict. Celt. bret.) : la source de la *Doumotte*, jaillit en effet du plan inférieur d'un mamelon isolé de trois côtés.

(2) Quelques-unes de ces monnaies sont en ma possession, les autres font partie de la belle collection numismatique de M. Balbâtre, de Nancy.

Ces pièces, dont les plus modernes remontent cependant aux premières années du 2e siècle de notre ère, servent à constater deux faits : c'est d'abord, que les eaux de la *Doumotte*, furent l'objet de la vénération des Gallo-Romains d'*Andesina*, dès les premiers temps de la conquête ; puis, que cette vénération tarda peu à s'éteindre, puisqu'on n'a trouvé sur place aucun petit bronze saucé, aucune de ces têtes du Bas-Empire si communes dans beaucoup de localités. Les visites des malades avaient donc cessé bien avant l'époque de la décadence, et, avec elles, les offrandes à la source.

Quoique peu intéressantes sous le double point de vue de la rareté des types et de la conservation, les monnaies de la *Doumotte*, ou du moins, une grande partie d'entre elles, offrent une particularité qu'on voit rarement aux autres monnaies romaines trouvées en Lorraine : je veux parler des contre-marques. Ce sont principalement les pièces à l'effigie d'Auguste, avec l'autel de Lyon au revers, qui en sont pourvues. Leurs légendes sont : AVG, ou IMP. AVG. Sur l'une c'est TIB, au droit et AVG, au revers, la plus curieuse de toutes porte le monogramme : Morell, qui l'a figuré dans son *Thesaurus*, y reconnait, avec quelque raison, le nom de César.

L'abandon de la *Doumotte*, au 2e siècle, fut peut-être occasionné par la découverte d'une autre fontaine à peu de distance, et à laquelle on supposa des propriétés supérieures. Une fouille récente est venue nous révéler

combien grande fut l'importance dont cette dernière jouit à son tour.

Sur la rive extérieure du contre fossé ouvert à l'ouest du canal de la Marne au Rhin, et à 5 mètres de la source dite de Sainte-Valdrée, des ouvriers, creusant un trou pour y planter un arbre, rencontrèrent à 0,50 centimètres de profondeur, quatre bas-reliefs en pierre (1), dont deux sont tellement frustes et dégradés qu'on ne peut qu'avec peine y reconnaître un personnage nu, debout et la main étendue sur un autel : c'est évidemment l'acquittement d'un vœu aux divinités de la source.

Apollon est figuré sur un troisième bas-relief, tenant de la *main* gauche une lyre à demi-brisée (pl. 5), ses épaules sont couvertes d'une chlamyde retombant par derrière jusqu'aux talons et dont une fibule ronde attache les extrémités. L'abondante chevelure du Dieu ondule autour de la tête et descend en spirale jusque sur ses épaules. Ce morceau de sculpture, très-saillant de relief, à souffert de nombreuses dégradations, mais on peut y reconnaître l'œuvre d'un artiste distingué. Sa hauteur est de 0,72 centimètres, sur 0,29 centimètres de largeur.

Le dernier et le mieux conservé des bas-reliefs de Sainte-Valdrée représente la déesse de la santé, Hygie, que sans doute on invoquait avec Apollon, son aïeul, en

(1) Ils ont été recueillis et déposés, ainsi que les deux statuettes en bronze, dont il a été question plus haut, à la bibliothèque de Nancy, par les soins de MM. les Ingénieurs Jaquiné et Zeiller.

buvant à la source voisine. La fille d'Esculape a le coude gauche appuyé sur un cippe. Autour de son avant-bras s'enroule un serpent, *Anguis OEsculapius,* auquel elle tend un objet de forme indéterminable, mais qui ne peut être que le gâteau ou la coupe de miel, offrande qu'on croyait particulièrement agréable à Hygie. Des cercles, *Brachiliæ,* ornent ses bras, et son vêtement, attaché autour des reins, tombe élégamment en larges plis, en laissant à nu toute la partie supérieure du corps. Ce bas-relief, qui a 1 mètre de haut sur 0, 33 centimètres de large, appartient évidemment à la bonne époque de l'art romain, et la pose gracieuse d'Hygie, la beauté de ses formes, la manière dont est traitée la draperie de son vêtement, laissent peu de chose à désirer (pl. 4).

A l'aspect de ces images de divinités, de ces sculptures votives, n'est-on pas amené naturellement à croire qu'il y avait en ce lieu un temple consacré à Apollon et à Hygie, protecteurs de la fontaine ? Le dégrossissement incomplet de la face postérieure des bas-reliefs montre qu'ils n'étaient pas encastrés dans les murs de l'édifice ; mais seulement placés entre ses parois, sur des consoles ou des banquettes, en accomplissement de vœux faits aux Dieux ; et certes, la foi qu'on avait en eux et aux vertus de la fontaine était grande alors, puisqu'elle est arrivée jusqu'à nous au travers des races et des âges. De nos jours, en effet, l'habitant des campagnes voisines vient encore demander la guérison de

sa fièvre à ces mêmes eaux, dont le nom seul a changé : c'était la fontaine d'Hygie, c'est maintenant celle de Sainte-Valdrée (1).

Quand, sous le règne de Constantin et de ses successeurs, la religion chrétienne eut remplacé presque généralement le polythéisme, le temple d'Apollon et d'Hygie dut subir le sort commun : il fut, sinon détruit, du moins négligé et abandonné, et les néophites empressés, comme c'est l'ordinaire, de prouver leur attachement aux nouvelles doctrines, renversérent et mutilèrent les images des Dieux devant lesquelles ils se

(1) M. Braconnot, membre de l'Institut et auteur d'un excellent mémoire sur les eaux potables de la ville de Nancy, a bien voulu se charger sur mon invitation d'analyser la source de Sainte-Valdrée, et il a reconnu qu'elle surpassait les premières en pureté, en effet, dit-il, « l'eau de Boudonville que je considère comme » étant la meilleure du bassin de Nancy, fournit cependant avec » l'azotate d'argent un précipité qui indique la présence d'un » chlorure, tandis que celle de Sainte-Valdrée, soumise au même » réactif, n'en a pas donné. Comme toutes les eaux de Nancy, elle » tient, il est vrai, en dissolution du sulfate et du carbonate de » chaux, mais en quantité très-minime ; si donc la source de » sainte Valdrée, ne possède aucune propriété curative, comme » l'ont cru les Gallo-Romains, on doit reconnaître qu'elle est » excellente pour tous les usages de la vie et qu'elle jouit au plus » haut degré de cette pureté à laquelle Hippocrate attachait tant » d'importance pour le traitement des maladies. »

prosternaient naguère. A ce spectacle, le petit nombre de sectateurs de la religion déchue, qui existaient encore, s'éloignaient en frémissant, quand une lueur d'espérance vint briller à leurs yeux. Julien II, qui fut surnommé l'Apostat ; mais qui, mieux que tant d'autres, aurait mérité d'être appelé le Grand, venait de ceindre le bandeau impérial dans les murs de Lutèce. Par ses ordres on relevait les temples et les images des Dieux ; partout fumait l'encens, partout on égorgeait des victimes ; il pensait, au moyen de quelques modifications, pouvoir remettre en honneur les doctrines usées du polythéisme : vain espoir dont le bon sens des populations fit bientôt justice ! On peut, je pense, attribuer au régne trop court de Julien (360 à 363), les réparations dont les sculptures de Sainte-Valdrée portent les traces. Leurs brèches nombreuses ont été rebouchées avec un ciment assez semblable, pour la couleur et la dureté, à celui de Pouilly, et une fissure au bas-relief d'Hygie a été arrêtée au moyen d'un crampon de fer scellé en plomb, à la partie antérieure de sa plinthe.

La fin glorieuse de Julien, sur les bords du Tigre, arrêta subitement les tentatives de restauration du polythéisme. Le héros disparu, les édifices consacrés aux Dieux disparurent pour toujours, ainsi que les images qu'ils renfermaient. Le temple d'Hygie subit le sort commun, et ce fut sans doute dans l'espoir d'une seconde restauration, que des sectateurs du culte détruit ensevelirent les images des Dieux de la fontaine au lieu où elles ont été retrouvées.

Andesina, pillée et incendiée au 5e siècle par les hordes de la Germanie, n'offrait sans doute plus que des pans de murs encore debout, ou quelques voûtes de l'ancien *Castellum*, élevant leur courbe lézardée au milieu des ronces et des buissons qui recouvrent si promptement les lieux que l'homme a abandonnés, lorsque, sous les rois de la première race, quelques colons voulant profiter des matériaux de constructions restés sur place, vinrent élever, au sud-ouest d'*Andesina,* un village ou *ville* (1), dont on peut encore reconnaître l'emplacement par les nombreux fragments de briques et de tuiles creuses que contient le sol. Quelle fut la durée de cet établissement? quelles causes en amenèrent la ruine? C'est ce que rien n'est venu nous apprendre; car, au moyen-âge, l'incendie, la destruction d'un village étaient des événements trop ordinaires pour qu'on prît la peine d'en faire mention dans les chroniques. Quoi qu'il en soit, il paraît que le nom même de cette *ville* était complétement effacé du souvenir des hommes, quand d'autres colons vinrent occuper ses ruines, puisqu'ils donnèrent à leurs nouvelles constructions celui de Lâneuveville (2), qu'elles ont conservé.

(1) La *villa* ou ville du moyen-âge n'était pas comme au temps des Romains, une simple maison de campagne, mais une agglomération de métairies, au milieu d'un vaste territoire : *villa est ex pluribus mansionibus vicinata et collata ex pluribus vicinis.* (Fleta lib. VI.)

(2) La reconstruction des villages détruits durant les guerres est indiquée par ce nom, D. Calmet en a mentionné plus de vingt

Par des considérations particulières, elles furent reportées au bord de la Meurthe, et sur l'emplacement même d'*Andesina*.

On peut, avec quelque fondement, faire remonter au 7e siècle l'origine du village actuel de Laneuveville. En 610, deux frères de la race mérovingienne, Théoderic, roi de Bourgogne et Théodebert se disputaient, les armes à la main, la couronne d'Austrasie; ce dernier succomba dans la lutte et Théoderic, suivant l'usage, récompensa ses Leudes et les chefs qui s'étaient attachés à sa fortune, par de vastes concessions de terres, dans le royaume conquis. Ce fut ainsi que le duc Eleuthère, l'un d'eux, homme d'origine romaine, sans doute, à en juger par son nom, devint possesseur de nombreux domaines, qu'il abandonna plus tard à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains, fondée par lui à Metz, pour y recevoir 300 religieuses. L'avoir de cette abbaye fut encore augmenté par la donation que lui fit de tous ses biens, Waldrade, sa première abbesse, fille de haute naissance et alliée à la famille royale (1). Dès lors, le territoire de Laneuveville et celui de Jarville, soit qu'ils provinssent de la donation d'Eleuthère ou de celle de Waldrade, figurent dans l'état des domaines de l'abbaye, qui les faisait administrer pour son compte et en touchait le revenu, bien peu important, sans doute, alors; car le sol est

(1) Voyez Mabillon, Ann. Bened.—Meurisse, Hist. des Évêques de Metz. — D. Calmet, Hist. de Lorraine.

naturellement peu fertile, et quelques serfs devaient avoir peine à trouver leur subsistance au milieu des forêts et des voivres (1) qui le recouvraient.

Toutefois, cet état de choses s'était bien amélioré au 11e siècle, malgré les guerres désastreuses dont la Lorraine fut trop souvent le théâtre. Laneuveville avait acquis de l'importance, et l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonains possédait, entre le village et Nancy, une maison d'exploitation, diverses habitations rurales et une église, de laquelle on ignore aujourd'hui l'emplacement. Le nom d'Arrentière (2) *Arrentaria*, que portait ce domaine, indique qu'il était laissé à ferme.

En 1201, Clémence, abbesse de Saint-Pierre, trouvant, sans doute, peu d'avantage à garder Arrentière, vu l'éloignement où il était de son abbaye et la difficulté d'y amener les redevances en nature, en fit cession aux Bénédictins de Clairlieu par une Charte, dont l'analyse se trouve dans l'inventaire des titres de l'abbaye de Clairlieu (3). Elle porte que, moyennant 40 sous mes-

(1) De *Vepris* ou *Vepria*, terres en friche et couvertes de buissons; plusieurs cantons de la Lorraine ont conservé le nom de Voivre.

(2) *Arrentaria*, *est Locatio*, bail à rente. *Arrentare, ad censum ponere, ad canonem annuum locare.* — (Ducange, Gloss. ling. med. ævi.)

(3) J'en dois la communication à M. H. Lepage, archiviste du département de la Meurthe et auteur d'un excellent dictionnaire

seins de cens, ladite Abbesse abandonne à ces Moines « sa *ville* d'Arrentière et tous les droits qui en dépen- « dent, comme pêcherie, bois, prés, ban, hommes et « toutes les rentes, tant des personnes que des terres, « se réservant le trait de l'église et les dîmes menues « des terres que laboureraient lesdits religieux en ladite « *ville.* »

Aux confins du domaine d'Arrentière, et à peu de distance de Laneuveville, s'élevait un hermitage et sa chapelle sous le vocable de Waldrade, qui, suivant l'usage du temps, avait été canonisée comme fondatrice, et qu'on nomma, par corruption, Sainte-Vaudrée ou Valdrée. Le choix de cet emplacement n'était pas sans motif : une forêt, qui était sans doute autrefois le *Lucus*, le bois sacré du temple d'Hygié, recouvrait au loin le sol, et, tout auprès, jaillissait la source salutaire que vénérait toujours le peuple des campagnes, héritier des croyances de ses pères. Les abbesses de Saint-Pierre-aux-Nonains, dans l'impossibilité où elles se trouvaient de détruire cette superstitieuse coutume, si fortement enracinée dans les esprits, avaient élevé, près de la source d'Hygie, la chapelle de Sainte-Valdrée. Bientôt ce fut aux pieds de cette sainte qu'on vint s'agenouiller, et la fille d'Esculape tomba dans un complet oubli, d'où la découverte de son image vient de la tirer.

statistique de deux (la Meurthe et les Vosges) des trois départements qui représentent aujourd'hui la Lorraine.

Les Bernardins de Clairlieu devenus, au moyen de la charte de cession ci-dessus, propriétaires de la *ville* d'Arrentière et de ses dépendances, ne négligèrent pas l'ermitage de Sainte-Valdrée. Chaque année, un père du couvent venait célébrer la messe à sa chapelle, le 5 mai, jour de fête de la sainte abbesse, et aussi le second jour des Rogations. Cet usage a subsisté jusqu'à la Révolution.

Les ducs de Lorraine, qui ne jouissaient du domaine seigneurial de Laneuveville et Arrentière qu'à titre de voués de l'abbaye de Saint-Pierre, s'en emparèrent plus tard et le cédèrent, en 1316, à la famille d'Apremont. Suivant D. Calmet, *noble damoisel,* Mathieu de Lorraine, acheta de Guillaume de Dampierre et de Marie d'Apremont, sa femme, Laneuveville-devant-Nancy et d'autres terres, ledit acquet ratifié par le duc Ferry, père de Mathieu (1); et, en 1331, le duc Raoul accordait aux habitants de ce village l'usuaire de sa forêt (2). Laneuveville revint donc au domaine ducal; toutefois l'abbesse de Saint-Pierre-aux Nonains y avait toujours conservé la collation de la paroisse, et continuait à percevoir une part dans les dîmes.

(1) D. Calmet. Not. de la Lorraine.

(2) On possède au dépôt des archives de Nancy, l'extrait de cette Charte. Laneuveville fut autrefois entourée de forêts qui subsistaient encore, au dire d'anciens habitants, dans les premières années du siècle dernier.

Quant au domaine d'Arrentière, les archives de Lorraine ne possèdent aucun document qui le concernent. Suivant toute apparence il fut concédé, à titre de fief, à quelque personne, de laquelle il prit le nom de Jarville (Jarci-Villa). Il y avait une maison-fief et une chapelle castrale dont on voit encore un arc-boutant, et qui servait d'église aux habitants du lieu. Un minime de Bonsecours venait y dire la messe (1).

L'église paroissiale de Laneuveville paraît être du 15e siècle, ainsi que la petite chapelle de Sainte-Valdrée. Plusieurs combats ont été livrés dans leur voisinage. D. Calmet cite celui qui eut lieu en 1308, entre Thiébaut II, duc de Bar et Henri de Vaudémont, ainsi que celui que le duc Jean Ier livra aux aventuriers bretons, qui, au nombre de 40,000 hommes, dévastaient la Lorraine. Ce fut sans doute à la suite d'une de ces affaires sanglantes, qu'on enterra dans le jardin de l'ermitage de Sainte-Valdrée une douzaine de corps, dont les ossements ont été retrouvés en 1847.

Aujourd'hui, un métayer habite l'ermitage, devenu la propriété de Mme Ve de Venette. Sa chapelle, dont la voûte en ogive évasée repose ses nervures sur des consoles ornementées, s'est convertie en lieu de dépôt d'instruments ara-

(1) M. H. Lepage, statistique de la Meurthe. — A l'époque de la Révolution, le fief de Jarville appartenait en partie à la famille Du Jard.

toires. Encore quelques années, et l'édifice aura disparu comme la forêt sacrée qui l'entourait naguère ; comme la source qui a cessé de jaillir au lieu où se rendait le pèlerin atteint de la fièvre (1), et, de même que nous cherchons aujourd'hui l'emplacement de l'antique *Andesina*, nos neveux s'enquerront bientôt au pâtre du vallon, de celui où étaient la chapelle et la fontaine de Sainte-Valdrée.

(1) En pratiquant auprès de l'ermitage de profondes excavations pour en extraire des pierres, on a rencontré le conduit naturel de la fontaine qui s'est trouvé interrompu et déverse maintenant ses caux à cent mètres au nord de l'édifice.

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

NICOLAS VOLCYR,

HISTORIOGRAPHE ET SECRÉTAIRE DU DUC ANTOINE,

PAR M. AUG. DIGOT.

I.

Confondu au milieu des nombreuses principautés dont la réunion constituait l'Europe féodale, le duché de Lorraine n'avait encore rencontré que peu d'occasions d'attirer les regards du monde, lorsque la défaite et la mort de Charles-le-Téméraire produisirent une sensation générale ? On se demanda alors quelle était cette petite nation, qui, par sa fermeté et son courage, avait su résister aux efforts de ce colosse dont les souverains les plus puissants et Louis XI lui-même suivaient avec inquiétude tous les mouvements. A partir de cette époque, le nom de la Lorraine fut aussi connu en

Europe que celui des plus grandes monarchies, et l'opinion plaça au premier rang le prince généreux et brave qui gouvernait cette province, après l'avoir sauvée.

La mort de René ne détruisit point ce prestige ; Antoine, le bon duc Antoine, son fils et son successeur, continua dignement l'œuvre qu'avait commencée le vainqueur du duc de Bourgogne. Administrée sagement, la Lorraine s'éleva bientôt à un point de prospérité qu'elle n'avait pas encore connu. Chez elle tout annonçait, au commencement du seizième siècle, une sorte de renaissance intellectuelle et artistique. Le palais ducal de Nancy, dont nous admirons encore aujourd'hui quelques restes ; la vaste basilique de Saint-Nicolas-du-Port, une des dernières églises ogivales que l'on ait construites, s'élevaient alors avec une rapidité étonnante.

Le sculpteur Ligier Richier, de Saint-Mihiel, élève de Michel-Ange, exécutait des travaux qui auraient dû assurer à son nom plus de gloire et de célébrité. Au centre des plus hautes montagnes des Vosges, au milieu des forêts de sapins, la petite ville de Saint-Dié voyait fleurir une foule d'hommes instruits et d'écrivains laborieux, presque tous chanoines de son *insigne église collégiale*. Gauthier Lud, l'un d'entre eux, fondait une sorte d'académie avec le concours de Mathias Ringmann, plus connu sous le nom de *Philesius Vosgesigena;* il établissait une imprimerie, de laquelle sortirent plusieurs livres curieux, et créait une institution analogue

à nos dépôts de mendicité. Pierre de Blaru composait son beau poëme de la Nancéide ; Pillart (Pilladius) faisait de la guerre des Rustauds, dont nous aurons à parler dans le cours de cette notice, le sujet d'un autre poëme épique ; Herquel (Herculanus) racontait la vie du duc Antoine ; Jean Basin et Hugues Carbanus composaient des poésies remarquables.

Le mouvement scientifique n'était point enfermé dans cette espèce d'oasis littéraire. Une imprimerie avait été établie à Saint-Nicolas-du-Port, par les soins du prêtre Pierre Jacobi, et Jean Basin, que nous venons de nommer, y publiait une magnifique édition du *Liber Nanceidos*, composé par son confrère Pierre de Blaru. En même temps, le duc Antoine s'attachait comme secrétaires plusieurs écrivains d'un certain mérite, parmi lesquels on distingue Nicolas Volcyr, dont nous allons retracer la vie. Ces indications suffisent, nous l'espérons du moins, pour donner une idée de l'état des lettres et des arts en Lorraine, dans la première moitié du seizième siècle ; nous n'avons pas la prétention de transcrire ici les noms de tous les littérateurs, de tous les savants, de tous les artistes qui illustrèrent cette époque mémorable, et dont la plupart sont inconnus même de la province qui les vit naître ; nous avons voulu seulement prouver que les règnes de René II et d'Antoine furent témoins d'un mouvement intellectuel et artistique assez important, et rappeler les noms de quelques-uns des hommes avec lesquels Volcyr se trouva le plus souvent en rapport.

II.

Nicolas Wolquier, plus connu sous le nom de Nicole Volcyr (1), naquit à Sérouville, village situé près de Briey (2), vers l'année 1480, au moment où la Lorraine, à peine délivrée d'une guerre terrible, était encore occupée à cicatriser ses blessures. Nous ne savons pas au juste quelles étaient la position et la profession du père de Volcyr. D'après les lettres de noblesse qui furent, ainsi que nous le dirons plus bas, accordées à ce dernier, il appartenait à une maison patricienne, que des malheurs auraient en quelque sorte fait déchoir du rang qu'elle occupait jadis (3). Nous ne devons pas dissimuler cependant que les supercheries de cette nature devinrent tellement communes, qu'une pareille prétention doit être accueillie avec une extrême défiance. Ce qui nous porte cependant à admettre, sinon comme certain, au moins comme possible le système de Volcyr sur la noblesse de sa famille, c'est que cette famille possédait un fief (4).

Quoi qu'il en soit, il perdit ses parents de bonne heure. Après avoir, comme il le dit lui-même, *faict hommaige et reprinse du peu de biens que Dieu par sa clemence et bonte souueraine lui auoit voulu laisser manier en solitude,* il partit pour Cologne, afin d'y étudier en théologie. Il prit le grade de docteur, et profita de son séjour dans cette ville pour acquérir une connaissance approfondie de la langue allemande (5).

Volcyr se rendit ensuite à Paris pour y achever ses études littéraires, qu'il avait, selon toutes les apparences, commencées dans sa patrie (6). L'université de Paris était encore au seizième siècle fréquentée par un grand nombre de jeunes gens accourus non-seulement des provinces les plus éloignées de la monarchie, mais encore des contrées voisines de la France. Nous ne savons à quelle époque il arriva dans cette ville ; nous ne savons pas davantage à quel maître il s'attacha de préférence ; mais la lecture de ses ouvrages nous apprend qu'il étudia avec ardeur les langues anciennes, et qu'il finit par s'y rendre assez habile. Il raconte lui-même, dans la préface d'un ouvrage inédit dont nous parlerons plus loin, qu'il employa pour abréger ses études une méthode particulière ; « donc piéça préméditant cest » affaire, prins couraige végétatif, pour abréger l'estude, » à laquelle ne pouois bonnement vacquer à cause de » la longue espérance que chascun a en court, Et me » aduisay de copier, en peu de temps, ce que les aultres » ont practiqué, et apprins asses loingtainement... (7) ».

Les progrès de Volcyr furent si rapides, qu'il ne tarda pas à obtenir le titre de maître ès arts (8), et quelque temps après il devint *regent et lecteur publicque en luniversite de Paris* (9). On ignore combien de temps il passa dans la capitale de la France, mais ce qu'on peut admettre c'est qu'il revint en Lorraine vers l'année 1510. Il y avait été précédé par une certaine réputation de capacité, que ses productions ne démentirent point plus tard.

Quoiqu'il eût fait des études théologiques complètes, il n'entra pas dans les ordres majeurs ; tout au plus prit-il les ordres mineurs (10) ; mais il ne tarda pas à conquérir une position honorable et qui devait lui plaire beaucoup, parce qu'elle le mettait en rapport avec des hommes animés, comme lui, de l'amour de la science. Le duc Antoine, qui aimait les lettres et cherchait à s'entourer de savants, admit Volcyr parmi ses secrétaires, le 1er janvier 1513 (11). Il le nomma aussi son historiographe ; mais il est probable que ce fut seulement quelques années plus tard.

Ce prince, qui goûtait la facilité et l'esprit de son nouveau secrétaire, et qui était d'ailleurs *deument informé des sens, prudommie, discretion, bonne diligence et autres louables vertus estans en la personne de Me Nicole Volkir,* l'admit aux réunions littéraires qu'il avait coutume de tenir dans un appartement retiré de son palais ; et Volcyr, à qui la familiarité du bon duc Antoine permettait ce langage, appelle cet appartement « nostre chambre secrette, propice à littérature, tant en » latin comme en francois (12) ».

Les fonctions de secrétaire ne l'attachaient pas à la personne du prince d'une manière servile et continuelle. Lorsque ce dernier recevait, soit quelque bulle du pape, soit quelque lettre écrite en latin, on appelait Volcyr pour en faire immédiatement la traduction (13). On avait encore recours à sa plume, lorsqu'il s'agissait d'écrire à quelque souverain ou de rédiger quelque missive

importante; mais il ne faut pas croire que Volcyr fût une espèce de scribe, employé à faire continuellement des expéditions.

Ce qui prouve d'une manière évidente que la position de Volcyr à la cour de Lorraine était fort honorable, c'est que le duc Antoine accorda des lettres de noblesse à son secrétaire, le 18 mai 1520. Nous avons dit plus haut que ce dernier avait, à tort ou à raison, la prétention d'appartenir à une famille patricienne; aussi les lettres du duc Antoine ont-elles moins pour but de l'anoblir que de lui donner une reconnaissance de noblesse. Les *considérants,* placés en tête de ce document, sont très-flatteurs pour Volcyr. «.... Congnoissant, par » bonne, vraye et longue expérience, dit le duc de Lor- » raine, les recommendables vertus, sciences et littéra- » tures estans en la personne de nostre amé et féal, con- » seillier et secrétaire ordinaire, maistre Nicol Vollsyr » de Séroville, en nostre duché de Bar, et les continuels » services, peine et labeur qu'il a prins puis nostre advé- » nement en noz pays, à compiler et descripre plusieurs » faictz et gestes des anciennes chronicques, escriptures » et annales, où il s'est applicqué iusques à présent, et de » plus en plus continué à faire chose à l'honneur de nous » et feuz nos prédécesseurs ducz de Lorraine et de » Bar, ... Savoir faisons que nous, considérant que, » aux seigneurs princes vient et redonde à gloire et hon- » neur l'avancement et exaltation de leurs feaulx subiectz, » mesmement ceux qui méritent, et pour exorter aulcuns

» ad ce nous servir de bien en myeulx, confians pleine-
» ment des sens, discrétions, prudences et autres loua-
» bles vertus et mérites estans en la personne dudict
» maistre Nicol, qui est du tout enclin à rédiger, traduire
» et descripre livres et histoires concernans l'art et
» science militaire, etc. »

Plus bas le duc mentionne le « rapport que luy a fait
» Reuerend Père en Dieu, son Treschier et féal conseil-
» lier et Chief de Conseil Messire Théodore de S^t-
» Chaulmont, grand abbé de Sainct Anthoine de Vien-
» noys, de la science et litterature de Volcyr, aussi de
» l'attestation à lui faicte de noblesse de ses prédéces-
» seurs » (14). Enfin, Antoine autorise Volcyr à prendre l'écusson que ses ancêtres avaient, disait-il, toujours porté. Ces armes étaient « d'azur à un cigne éplani
» d'argent au naturel, la tête sur le côté droit ; l'escu
» surmonté d'un armet morné, orné de son bourrelet et
» d'un lambrequin aux métal et couleur dudit escu. »

Nous nous bornons à reproduire ces extraits, qui nous apprennent deux particularités assez intéressantes de la vie de Volcyr. La première est l'intérêt que lui porte Théodore Mitte de Saint-Chamont, abbé de l'ordre de Saint-Antoine, et près duquel nous verrons Volcyr lui-même remplir plus tard des fonctions analogues à celles qu'il exerçait à la cour de Lorraine. La seconde particularité sur laquelle nous appelons l'attention, c'est que le secrétaire du duc Antoine avait, pendant les années qui s'étaient écoulées depuis 1513 jusqu'à son anoblisse-

ment, commencé *à compiler et descripre plusieurs faictz et gestes des anciennes chroniques, escriptures et annales, et à rediger, traduire et descripre livres et histoires concernans l'art et science militaire.* Faut-il voir dans ces essais de Volcyr quelques-uns des ouvrages qu'il donna plus tard, après les avoir terminés? Devons-nous admettre, au contraire, qu'antérieurement à l'année 1520 il avait fait imprimer quelques petits livres qui seraient demeurés inconnus aux bibliographes? On pourrait à la rigueur adopter la première de ces deux hypothèses, parce que les ouvrages auxquels les lettres de noblesse font allusion nous semblent avoir beaucoup d'analogie avec quelques-unes des publications postérieures de Volcyr, notamment avec la *Chronicque abregee Par petits vers huytains* et avec la traduction des *Scriptores de re militari.*

Quoi qu'il en soit, les premiers écrits de Volcyr dont l'existence puisse être regardée comme certaine sont la relation d'un voyage que le secrétaire d'Antoine fit à Mayence en 1519, et un opuscule intitulé *Le tableau du sanglier*. La première de ces deux productions est rappelée dans un ouvrage postérieur de Volcyr; la seconde ne nous est connue que par une mention perdue dans un des registres de Didier Bertrand, trésorier général de Lorraine, et nous ignorons entièrement quel est le sujet de ce petit livre et dans quelle ville il a été imprimé. Ce qui est certain cependant c'est qu'il a dû être mis au jour vers le commencement de l'année 1521 (15).

Vers la même époque, le secrétaire du duc de Lorraine se trouva chargé d'une assez lourde besogne, qui ne rentrait pas, d'une manière directe au moins, dans l'exercice de ses fonctions. Il était d'usage que, tous les ans, un religieux d'une certaine célébrité vînt à Nancy prêcher le carême en présence du duc Antoine et de sa cour. Cette mission fut confiée pour le carême de 1520 (nous dirions aujourd'hui de 1521) à un cordelier nommé frère Jean Clapion ou Glapion, provincial *de l'ordre des frères mineurs es Gaules et Regions Cisalpines*. Ce religieux était originaire de La Ferté-Bernard dans le Maine, mais il avait quitté sa patrie depuis longtemps, était devenu confesseur de l'empereur Maximilien et enfin de son successeur l'empereur Charles-Quint. On a supposé que la mission de Jean Glapion avait quelque chose de politique, et qu'il fallait voir dans ce religieux, envoyé à Nancy pour y prêcher le carême, un agent chargé de rattacher le duc de Lorraine aux intérêts de l'empereur (16). Il est vrai qu'à cette époque une lutte terrible se préparait entre Charles-Quint et François I[er], et que chacun de ces deux souverains devait chercher à s'assurer l'alliance ou du moins la neutralité du duc de Lorraine, qui, à raison de sa réputation personnelle et de l'heureuse situation de ses états, devait exercer une certaine influence sur le résultat définitif de cette grande querelle. Cependant nous ne pouvons admettre que les conjectures dont nous venons de parler aient un fondement réel; Charles-Quint a, sans doute,

fait quelques tentatives pour engager le duc Antoine dans ses intérêts; mais il n'a pu charger d'une mission aussi délicate le frère Jean Glapion. Ce savant religieux était français, et, comme sa vertu égalait sa science, il n'aurait pas consenti à devenir l'instrument d'une ligue, qui pouvait mettre sa patrie en danger.

Arrivé à Nancy au mois de février 1520 (1521), le célèbre cordelier prêcha pour la première fois le jour des cendres (22 février), en présence du duc Antoine, « de Madame Renée de Bourbon, duchesse de Lor- » raine, etc., de Messeigneurs de Guyse, de Verdun et » aultres ». Jean Glapion prit la parole tous les jours pendant le carême; la plupart de ses sermons furent prononcés en latin devant le duc Antoine et la cour de Lorraine; mais aux solennités du dimanche des Rameaux, de Pâques, etc., le cordelier prêcha en plein vent, sur une estrade élevée aux halles, et ses discours furent prononcés en français, afin d'être compris du peuple (17).

Le duc Antoine, présumant que les sermons de frère Jean Glapion ne pouvaient manquer d'avoir un certain mérite, chargea Volcyr, qui, en sa qualité de docteur en théologie, présentait des garanties d'orthodoxie et de science, d'assister à la station prêchée à Nancy, de prendre des notes et de rédiger en français tous les sermons du cordelier. Volcyr s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de zèle et de succès. Il reconnait cependant que différentes circonstances l'empêchèrent d'entendre tous les discours de Jean Glapion; mais le prédicateur lui

remit quelques notes, au moyen desquelles Volcyr put compléter son travail. Quand la rédaction en fut tout à fait terminée, il l'envoya à Guillaume Duchesne, célèbre théologien qui habitait Paris, et le pria d'examiner le manuscrit et de corriger tout ce qui pourrait donner lieu à de fâcheuses interprétations (18). Cette précaution prise, Volcyr fit exécuter une belle copie des quarante-huit discours de Jean Glapion et les présenta au duc Antoine. Le manuscrit porte le titre suivant : *Ciuitas cordis diuini. La Cite du cueur diuin. Recueil de Quarante huict heures Intitule La Cite du cueur diuin fait a Nancy soubz le Reuerend pere Ministre frere Jehan Clapion de lordre des freres mineurs, sur les sermons de Quaresme, Lan Mil Cinq Cens et vingt, En presence de Treshault et Tresexcellent Prince Anthoine par la grace de Dieu duc de Calabre : de Lorraine : et de Bar etc decores : remys : et aornes : de diuers Translats : et additions : par la sollicitude et diligence de Maistre Nicol volkyer de Serouuille secretaire dudict seigneur, obtemperant au noble cõmandement de sondict seigneur et Maistre* (19).

L'ouvrage est précédé d'une dédicace au duc de Lorraine et d'une espèce de préface intitulée : *Prologue du Collecteur*. Celui-ci explique (v. la dédicace) la méthode qu'il a suivie dans son travail. « .... de la pourquoy, » dit-il en s'adressant au duc de Lorraine, Jay prins la » hardiesse de adresser ce présent Recueil de Quarante » huyt heures ou enuiron, soubz lombre de vostre grace,

» et Maistre très Illustre, lequel par vostre ordonnance » jai changé et virré dung langaige en lautre, à cause » que par soudains instans recepuoye les couples pro- » duys en francoys, par mon latin abrégé aussy hasti- » uement que le beau pére prédicateur pouoit parler... » (20). »

Il résulte de ces paroles, et de plusieurs autres passages du volume, que Volcyr a traduit en français pour l'usage du duc Antoine les sermons que le célèbre cordelier avait prononcés en latin, et, d'un autre côté, qu'il a reproduit en latin les citations empruntées à des ouvrages écrits en cette langue, et que Glapion avait été obligé de traduire en français pour se faire comprendre du *commun peuple,* lorsqu'il prêcha dans l'enceinte des halles. Cet usage de parler en latin aux princes et aux nobles semble d'abord fort extraordinaire; mais l'étonnement cesse quand on se rappelle que la famille ducale et les gentilshommes lorrains étaient en général assez instruits, et que les chanoines de Saint-Dié Pierre de Blaru et Pillart ne craignirent pas de composer en latin les deux poëmes épiques qu'ils adressèrent à la noblesse de leur patrie.

Nous devons encore faire observer, avant de terminer ce que nous avions à dire au sujet de *La Cite du cueur diuin,* que Volcyr ne s'est pas borné à rédiger et à traduire les sermons du confesseur de Charles-Quint; il les a, dans plusieurs passages, retouchés, arrangés et même augmentés; c'est ce que prouvent les notes marginales

suivantes, que nous copions textuellement : « Me Nicole
» Volkyer, secretaire collecteur de ce présent Recueil,
» diuisera ladicte passion (le sermon du vendredi saint)
» par chapitre et décorera de tout son pouoir, moyen-
» nant ce que le Réuérend pére luy laissa à son par-
» tement..... Nicolai volcyri Cererisuicini (de Sérouville)
» commoda atque solers additio..... Nicolai volcyri
» additio... » Etc.

Une fois lancé dans la carrière de la littérature, Volcyr ne s'arrêta plus, et nous allons voir sa plume féconde enfanter successivement une foule d'ouvrages, dont plusieurs ne sont pas sans mérite.

En 1522, il fit un voyage dans la Flandre et le Brabant; était-ce une excursion de pur agrément? Le secrétaire d'Antoine n'accompagnait-il pas plutôt quelque ambassadeur envoyé par ce prince vers Charles-Quint, qui se trouvait alors dans cette portion de ses vastes états? Il visita les principales villes de la Belgique; arrivé à Bruxelles, il retrouva Jean Glapion et assista, le jour des cendres, à un sermon que ce religieux prononça en présence de l'empereur, de son frère Ferdinand, et d'un grand nombre d'ambassadeurs, de cardinaux, d'archevêques, de princes, etc. (21).

Volcyr, qui avait recueilli tous les discours que Jean Glapion avait faits à Nancy l'année précédente, prit des notes et rédigea le nouveau sermon du célèbre cordelier. Quelques jours après, il fut admis à présenter ce travail à Marguerite d'Autriche, tante de

l'empereur, et, dit-il quelque part, « certaines premieres » prieres ou mandats nous furent lors plus librement par » ladicte maieste impérialle octroyeez et confereez » (22). Cette phrase nous donne à penser que Volcyr accompagnait quelque envoyé lorrain chargé d'une négociation importante.

Le secrétaire d'Antoine revint en Lorraine quelque temps après, et se rendit à Paris, en 1523, pour faire imprimer un ouvrage, qu'il avait intitulé : *Collectaneorum Poligraphi libellus.* Il logea à Paris chez un de ses compatriotes nommé *Didier Maheu, imprimeur, libraire et bourgeoys de ladite ville.* Il soumit son ouvrage à la censure de la Sorbonne et allait en commencer l'impression, lorsqu'un ambassadeur du duc Antoine, qu'il était chargé d'accompagner, se rendit à Melun. Volcyr fut obligé de le suivre, mais il revint à Paris peu de temps après, c'est-à-dire, vers le commencement du mois d'août, et ayant obtenu presque simultanément l'approbation de la faculté de théologie et un privilége pour quatre années, il fit imprimer son livre et le mit en vente (23).

Ce petit volume, qui est d'une rareté excessive, comme presque toutes les productions de Volcyr, porte le titre suivant : *Collectaneorum Poligraphi libellus. Le petit recueil du Poligraphe, Instructif : et moral : faict en latin et francoys : sur les elementz des lettres : commandemens de la loy : oraison dominicale : et sermon des cendres. Pour deux ieunes princes*

de renom : lequel a cause des translatz dung langaige en laultre : pourra estre vtille et profitable, a tous ieunes enfans dhonneur. Cum priuilegio et gratia.

Le volume est de format petit in-4°, de 44 feuillets (24), caractères gothiques; il n'indique ni l'année, ni le lieu de l'impression, ni le nom du typographe, mais il est sorti des presses du lorrain Didier Maheu. Le titre offre une vignette gravée sur bois, et qui représente Volcyr présentant son livre au fils aîné du duc Antoine, le jeune François, marquis de Pont-à-Mousson (25); au dessus se trouve l'inscription suivante : *Marchio viue diu princeps faustissime gentis Leucorum : placide carmina nostra lege.* Le verso du premier feuillet est en partie occupé par un autre titre, que nous nous dispenserons de reproduire, quoiqu'il renferme quelques détails curieux.

Nous aurions volontiers donné ici l'analyse de cette publication bizarre, si nous n'avions craint de voir l'ennui s'emparer trop facilement du lecteur. Contentons-nous de faire observer que le sermon prononcé à Bruxelles par Jean Glapion, le jour des cendres 1522, en forme la partie la plus importante et la plus intéressante. Ce sermon est précédé d'une foule (on peut employer ce terme) de préfaces et de dédicaces, dont la lecture, nous l'avouons franchement, paraîtra insoutenable à tout le monde. Ainsi, on rencontre 1° une *Epistre deprecatiue A treshault et trespuissant prince et seigneur, monseigneur Francoys daulphin de Viennoys;* 2° *Ad Franciscum*

Marchionem Pontismontionis Epistola hortatiua; 3° une traduction française de la même pièce; 4° *Preface demonstratiue dicte* (dédiée). *Au noble prince Francois Marquis du Pontamousson, Splendeur, et Clarte tres entiere des Leuciens,* et une traduction latine de cette préface; 5° *Preface ammonitiue Consacree Audict Noble prince,* etc.; 6° une *Preface introductiue* (*Prefatio Isagogica*) *desdiee. Audict Tres noble prince, etc.* (26); 7° une espèce de dédicace adressée au même personnage; 8° une pièce que nous ne savons trop comment qualifier, et qui porte le titre suivant : *Prudentissimo viro Domino Io. Roberteto iuniori Christianissimi Francorum Regis Consiliario : nec non Parrisiensis Palatii Baliuo benemerenti : atque Aec uretis fidissimo : patrono ac Mecenati suo* (27). *Etc.*; 9° une lettre à Paulus Emilius, chanoine de Notre-Dame de Paris et historiographe de France.

C'est seulement après cette enfilade de préfaces et de dédicaces, après d'autres pièces que nous passons sous silence, et au recto du folio 23, que nous arrivons au sermon du frère Jean Glapion. Ce discours remplit environ 20 pages; il est réellement curieux et bien supérieur à la plupart des sermons de la même époque qui ont été imprimés; mais nous n'en dirons rien, puisque Volcyr n'en est pas l'auteur et n'a d'autre mérite que celui de l'avoir traduit en français. Le retard qu'éprouva l'impression du volume que nous décrivons engagea Volcyr à y joindre quelques pièces, qui primitivement

ne devaient pas y entrer. Ainsi, on trouve aux folios 34 et suivants *la compendieuse exposition de toute loraison dominicale, selon saint Thomas daquin translatee par le Poligraphe, humble conseillier et secretaire du susdit tres noble prince damour, alliance et paix : regnant au parc dhonneur;* plus loin (f° 35 v°) on trouve la *Tresdeuote exposition de ladicte oraison dominicale, sauoir Pater noster. Faicte par le susdit glorieux saint Thomas en son opuscule septieme. Translatee par ledit Poligrephe* (sic). Enfin, le volume est terminée par le symbole des apôtres et une longue priére en latin adressée à la Sainte Vierge, et que l'auteur qualifie d'*elegia,* quoiqu'elle n'ait certainement aucun rapport avec ce genre de poésie (28).

Tel est le contenu du *petit recueil du Poligraphe;* nous ne nous sommes tant étendu sur ce livre que pour donner une idée de ces publications bizarres, où la pièce essentielle est perdue, en quelque sorte, au milieu de tous les appendices parasites qui l'environnent et l'étouffent. Nous ne voulons point cependant abandonner ce sujet, sans rappeler que François Ier admit Volcyr à lui offrir le petit volume dont nous venons de parler, et que le secrétaire du duc Antoine se rendit à Fontainebleau et fut présenté au roi par l'amiral de France Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, qui était son protecteur.

Nous devons aussi expliquer quelques expressions qui ont dû paraître singulières aux lecteurs; nous voulons parler des mots *polygraphe, prince damour* et

parc dhonneur. Volcyr se donnait assez fastueusement, quoique sans orgueil, le titre de *polygraphe*. Voulait-il dire par là que ses fonctions de secrétaire l'obligeaient à beaucoup écrire? Prétendait-il, au contraire, faire allusion au grand nombre et à la variété de ses écrits? Nous avouons n'avoir pu le deviner (29).

C'est le duc de Lorraine qui est désigné par les expressions *prince damour, alliance et paix;* enfin le *parc d'honneur* est le duché de Lorraine, et pour que Volcyr pût lui donner une pareille dénomination, il fallait que toutes les vertus chevaleresques, qui commençaient à s'affaiblir en France, fussent encore presque généralement pratiquées et respectées dans notre province.

Nous voyons aussi Volcyr se qualifier de conseiller du duc Antoine; nous ignorons à quelle époque ce titre lui fut conféré et s'il était purement honorifique, ou si, au contraire, Volcyr avait entrée au Conseil, ce qui ne nous semble nullement probable.

Le duc de Lorraine ne se contenta pas de donner à son secrétaire des titres honorables, il voulut aussi améliorer sa position, qui, à ce qu'il paraît, n'était pas brillante. Le 31 janvier 1521 (1522), il le gratifie d'une somme de trente francs, monnaie de Lorraine, « que » Monseigneur le Duc, est-il dit dans le registre du tré» sorier général, luy a ordonné ceste fois pour ayder à » ses affaires (30) ». En 1523 ou 1524, ses *gages* de secrétaire, qui étaient seulement de 80 francs, sont

portés à 100 francs, ainsi que ceux de Joannes Lud, un de ses confrères (31).

Volcyr venait à peine d'obtenir cette augmentation de traitement que ses fonctions l'appelèrent à Bar-le-Duc. La duchesse de Lorraine Renée de Bourbon s'était rendue dans cette ville pour y faire ses couches, et le 16 octobre 1524 elle mit au monde un fils, qui fut baptisé dans la collégiale Saint-Maxe, le 10 novembre suivant, sous le nom de Nicolas. Volcyr, qui avait assisté à cette cérémonie et qui prit, nous pouvons le supposer du moins, une grande part aux fêtes magnifiques qui la suivirent, Volcyr, disons-nous, écrivit, probablement par l'ordre d'Antoine, la relation détaillée de tout ce qui s'était passé à Bar-le-Duc.

Cette relation, oubliée jusqu'à présent dans le *Liber omnium* (32), ne porte pas de nom d'auteur; mais nous ne pouvons hésiter à l'attribuer à Volcyr. Le style est bien celui du secrétaire d'Antoine; il y a une telle ressemblance, une telle conformité entre les ouvrages signés par le Polygraphe et la relation dont nous parlons qu'il est impossible, à notre avis, d'admettre qu'elle soit sortie d'une autre plume. N'oublions pas d'ailleurs que Volcyr était historiographe (*hystorien*) d'Antoine, qu'il était originaire du duché de Bar, et qu'on peut naturellement supposer que le prince l'a chargé, préférablement à tout autre, de décrire les cérémonies et les fêtes dont il vient d'être question. Enfin, et cet argument surtout nous semble décisif, on lit dans

l'opuscule du *Liber omnium* un vers de la *Pharsalie de Lucan* cité inexactement (33), et ce même vers se retrouve altéré de la même manière dans le *Traicté des singularitez du Parc dhonneur* (f° xlı v°), qui est bien certainement l'ouvrage du secrétaire d'Antoine.

Cet opuscule est fort curieux ; on y trouve des détails très-intéressants sur les usages et la magnificence de la cour de Lorraine. L'auteur commence par décrire la cérémonie du baptême, « ou l'ordre fut... bien mis par » deux grandz maistres scauoir Messire Olry Wisse, » chevalier, seigneur de Gerbéviller, bailly de Nancy, » et Messire Antoine du Chastellet, chevalier, seigneur » de Sorcy et premier chambellan dudit prince (le duc » Antoine), ayans pour lors charge de faire entretenir » les cérémonies à leur endroict, si bien que tout y estait » diligemment observé. » Il raconte ensuite les fêtes pompeuses et les repas somptueux que le duc Antoine donna dans le château de Bar, et qui durèrent plusieurs jours. « Plus oultre estoit la feste esjouye, rapporte le » narrateur, par Songe Creux et ses enfans, Mal me sert, » Peu daquet et Rien ne vault, que jour et nuit jouoient » farces vieilles et nouvelles reboblinées et joyeuses à » merveilles..... Sans que je veuille mectre en obly que » un petit plus hault honnorable homme et sieur maistre » Jehan de Naves, licencié es loix et auditeur des » comptes dudict Bar, tenoit estat pour tous cordiaux » fauteurs de litterature et gens de robes longues. »

Les fêtes de Bar étaient à peine terminées lorsque

Volcyr fut obligé d'accompagner à Metz Théodore de Saint-Chamont, abbé de Saint-Antoine et chef du conseil ducal. Ce religieux avait été nommé commissaire apostolique pour la poursuite de l'hérésie de Luther, qui commençait à s'introduire dans l'évêché de Metz et dans les diocèses voisins. Nous n'avons pas à nous occuper ici des premières tentatives qui furent faites pour substituer les opinions nouvelles à l'ancienne religion. Plusieurs apôtres obscurs et mal famés avaient déjà été expulsés de Metz, lorsque parut un nouveau prédicant. Jean Châtelain de Tournay, religieux augustin qui jouissait d'une certaine réputation d'éloquence, était venu prêcher à Vic l'avent de 1523. L'année suivante, il fit à Metz la station du carême. Ses déclamations contre les moines et les ecclésiastiques, jointes à un extérieur austère, le rendirent bientôt l'idole du petit peuple et de tous ceux qui penchaient en secret pour le Luthéranisme. Il fut sévèrement admonesté par Théodore de Saint-Chamont, par Balthasar du Châtelet, abbé de Saint-Vincent de Metz, et par Martin Pinguet, chanoine de la cathédrale. Ces avertissements n'ayant produit aucun résultat, et le trouble s'augmentant tous les jours, Pinguet fit arrêter Jean Châtelain hors de la ville et l'enferma dans le château de Gorze, dont il était gouverneur. Conduit à Nomeny, puis à Vic, Châtelain fut convaincu d'hérésie, dégradé par les suffragants de Metz et de Toul, et livré au bras séculier, qui le condamna à mort et le fit brûler vif, le jeudi 12 janvier 1524 (1525).

Cet événement fut à Metz le signal d'une émeute terrible ; la populace se rua sur la demeure de Théodore de Saint-Chamont et en brisa les fenêtres. Le lendemain, il fut attaqué et poursuivi au moment où il sortait de l'église par des groupes de vignerons, auxquels on avait persuadé que les juges séculiers avaient eu l'intention de les insulter, en revêtant Jean Châtelain de leur costume ordinaire avant de le conduire au supplice. Les magistrats furent obligés, pour apaiser la fureur du peuple, de conduire en prison l'abbé de Saint-Antoine et Nicolas Volcyr, qui l'avait accompagné en qualité de secrétaire d'abord à Vic, puis à Metz. Au surplus, leur détention ne fut pas longue. La noblesse et la bourgeoisie, irritées de la faiblesse des magistrats, prirent les armes, punirent sévèrement les perturbateurs et se hâtèrent de mettre en liberté l'abbé de Saint-Antoine et son secrétaire, qui se rendirent aussitôt près du duc de Lorraine et lui firent connaître tout ce qui s'était passé. Ce prince témoigna son mécontentement aux Messins ; mais ceux-ci réussirent à l'apaiser, en lui représentant qu'ils n'avaient pu prévenir l'émeute et les violences dont nous venons de parler (34).

Volcyr entreprit de raconter dans un opuscule spécial ce dont il avait été témoin. Son livre parut, au commencement de l'année 1525, sous le titre suivant : *Traicte nouueau de la desecration et execution actuelle de Iehan Castellan* (35) *hereticque, faicte a Vyc en Austrasie le* XII *iour de Ianuier, avec vne oraison de*

la foy laquelle prouffitera beaucoup a la religion chrestienne (36). Ce volume, dont la rareté est excessive, se compose de deux parties bien distinctes: 1° le récit de la dégradation, de l'exécution de Jean Châtelain, et des troubles que cet événement occasionna à Metz; 2° le discours que le P. Jean Savin, religieux de l'ordre de saint Dominique, prononça avant que le tribunal ecclésiastique eût ordonné la dégradation de Châtelain. La première partie de cet ouvrage fut composée avec une grande promptitude, car dès le 26 janvier Volcyr le dédiait au cardinal Jean de Lorraine, évêque de Metz. Quant au discours de Jean Savin, le Polygraphe le rédigea probablement sur des notes qu'il avait prises séance tenante, et nous croyons qu'il faut lui attribuer la seconde partie du volume que nous décrivons, aussi bien que la première.

Volcyr avait à peine terminé la composition et l'impression de ce curieux ouvrage, qu'il s'occupa de publier un autre écrit contre les erreurs de Luther. A cette époque, la crainte de voir les erreurs nouvelles faire irruption en Lorraine devenait plus vive de jour en jour. Un prédicant était à peine chassé, qu'un autre prenait sa place, et un grand nombre d'individus, aiguillonnés par l'amour du changement, ou choqués de quelques abus qui s'étaient introduits dans la discipline, un grand nombre d'individus, disons-nous, semblaient disposés à prêter l'oreille aux discours des novateurs. Ce fut alors, et pour prévenir quelques défections fâ-

cheuses, que Volcyr traduisit du latin un opuscule de frère Thomas Illyrique, religieux franciscain. Cet opuscule a été publié sous le titre suivant : *Le Sermon de Charite, auec les probations des erreurs de Luther, fait et compose par frere Illyrique, translate de latin en francois par le poligraphe humble conseiller; secretaire et hystorien du noble prince damour regnant au parc dhonneur* (37).

Ce livre n'était pas imprimé encore, lorsque la Lorraine se trouva menacée d'un danger bien plus grand que tous ceux qu'elle avait courus. Ce ne sont plus des religieux apostats qui viennent répandre les opinions luthériennes ; c'est une nation d'hérétiques qui va se précipiter sur notre patrie, et rappeler en quelque sorte les invasions des Barbares. A la voix de quelques fanatiques obscurs, les paysans de la Souabe, de la Misnie, de la Thuringe et de la Franconie se soulèvent pour établir sur la terre le règne de Dieu et la communauté des biens. Réprimés durement en Allemagne, ils passent le Rhin, et dans les premiers mois de l'année 1525, quarante mille d'entre eux envahissent l'Alsace, entraînent à leur suite une partie des paysans de cette province et se présentent devant les défilés des Vosges. A cette nouvelle, une grande inquiétude se répandit dans toute la Lorraine. Les paysans de la partie allemande de ce duché semblaient disposés à faire cause commune avec les anabaptistes; il n'y avait pour ainsi dire pas de troupes régulières, et une bande de quatre mille héré-

tiques avait déjà traversé les Vosges et s'était avancée jusque dans les environs de Sarreguemines. Le duc Antoine prit aussitôt les mesures nécessaires pour arrêter le torrent; aidé par ses fréres, il parvint en peu de temps à réunir une petite armée, et se rendit à Dieuze pour s'opposer à l'insurrection des paysans de la Lorraine allemande.

Nous ne raconterons pas en détail les différents combats que les Lorrains livrérent aux anabaptistes. Un tel récit, quelqu'intéressant qu'on puisse le supposer, nous entraînerait trop loin ; mais nous ne pouvons nous dispenser de rappeler en peu de mots les grands événements qui se passèrent alors, parceque Volcyr accompagna le duc Antoine dans cette courte, mais glorieuse campagne, et parcequ'il en écrivit une relation intéressante, dont nous parlerons tout à l'heure.

Le 15 mai 1525, l'armée lorraine se mit en marche; le projet d'Antoine était de livrer bataille aux quatre mille anabaptistes qui avaient pénétré dans la vallée de la Sarre; mais on ne tarda pas à savoir qu'ils s'étaient rejetés en Alsace et avaient rejoint la multitude des insurgés. Arrivé à Sarrebourg, le duc de Lorraine apprit que les Rustauds venaient de s'emparer de Saverne et de piller l'antique et célèbre abbaye de Marmoutier. On vit bientôt arriver l'abbé de ce monastère ; il était tombé entre les mains des anabaptistes, qui avaient voulu le rôtir dans un four, et il avait eu beaucoup de mal à leur échapper. Volcyr s'empressa de lui pro-

diguer toutes sortes de consolations. « Cependant que » ces choses se faisoient, dit-il, le collecteur de ce pré- » sent recueil entretenoit le poure et desolé pere abbé » de Mormonstier, qui alléguoit foison de bons passages, » tant du vieil testament que du nouueau, lesquelz » estoient fort conuenables ou (au) temps présent (38). »

Le bon secrétaire était encore occupé de cette charitable besogne, lorsqu'un incendie violent se déclara dans la maison qu'habitait Théodore de Saint-Chamont, et où le Polygraphe était logé. Celui-ci ne perdit pas son sang-froid au milieu du tumulte et parvint à éteindre le feu. Ecoutons-le raconter lui-même comment il s'y prit. « Le feu, dit-il, fut mys en la maison sainct Antoine » pour esueiller les esperitz de ceulx qui trop à leur » aise sommeilloient. Aquoy fut besongné (remédié) par » un moyen subtil que ledit collecteur (l'auteur-lui- » même) auoit retenu de Bruges, quant par vng homme » ancien qui auoit autrefois fait résidence en Turquie, » la tour estante de feu céleste embrasée fut recouuerte » et sauluée en partie: en prenant du fumier, et peu à » peu l'arrosant en l'aitre de la cheminée où le feu estoit: » duquel incontinent cessa le véhémence, sans croistre » ny augmenter plus auant, et fit tumber de haut en » bas ce qui estoit allumé (39). »

Après avoir traversé les Vosges, les Lorrains se présentèrent devant Saverne, où Gerber de Molsheim, un des chefs des Rustauds, s'était enfermé avec un grand nombre de ces sectaires; on sait quels furent l'issue de

sa résistance et le sort d'une autre bande d'anabaptistes qui accourait au secours de Gerber (40). Antoine, débarrassé de ces deux hordes, se dirigea sur Marmoutier pour réinstaller l'abbé dans les ruines de son monastère. Volcyr l'accompagna dans cette circonstance et trouva l'occasion de rendre service à deux religieux de Marmoutier, qui n'avaient pas quitté cette localité, et que l'on accusait de s'être volontairement réunis aux Rustauds. Le Polygraphe les défendit et réussit à prouver qu'ils n'avaient pas commis le méfait qui leur était imputé (41).

La partie septentrionale de l'Alsace paraissait alors complétement délivrée du fléau qui venait d'y exercer ses ravages, et plusieurs conseillers du duc de Lorraine l'engageaient à repasser les montagnes; mais ce prince ne voulut pas laisser son œuvre inachevée, et s'avança en Alsace pour disperser un autre rassemblement d'anabaptistes, qui aurait pu recommencer, après son départ, à ravager cette province. Une bataille sanglante livrée à Scherwiller mit fin pour toujours aux incursions des hérétiques. Volcyr assista à cette bataille et voulut même voir de près le combat, mais il avoue lui-même qu'il fut obligé de reculer avec une partie des Lorrains, qui plièrent un moment. « Et comme le collecteur (c'est » de lui-même qu'il parle) se fust par trois fois ingéré » d'entrer en ladicte plaine ou le conflict se faisoit pour » mieux veoir l'affaire et congnoistre la situation dudit » lieu, force estoit qu'il se retirast auec les autres plus

» de cent pas, si fort estoient les Lorrains repoulsez des » luthériens, par les charges nouuelles qu'ilz faisoient » sur eulx (42).» Il raconte ensuite qu'il fut obligé de coucher sur le champ de bataille, où il courait grand risque de se passer de souper, lorsque l'abbé de Saint-Antoine parvint à se procurer un énorme saumon, « duquel plusieurs bons personnages furent repeuz et sustentez (43) ».

Le secrétaire d'Antoine revint à Nancy avec ce prince et commença aussitôt à rédiger la relation exacte et circonstanciée de la guerre des Rustauds. Rien n'était plus facile; Volcyr avait été témoin oculaire de la plupart des événements qui venaient de s'accomplir, et il avait eu la précaution de tenir un journal. Il comptait probablement faire imprimer son ouvrage dans les derniers mois de 1525; mais l'achèvement de ce livre fut retardé, parceque Volcyr fut chargé par le duc de Lorraine de débrouiller plusieurs généalogies. D'autres affaires vinrent encore lui prendre un temps considérable (44), et ce fut seulement dans le courant de l'année 1526 que Volcyr put songer sérieusement à publier son livre. Quoiqu'il y eût encore à Saint-Nicolas du-Port un atelier typographique, alors dirigé par Jérôme Jacob, l'historiographe de Lorraine voulut faire imprimer son ouvrage à Paris, afin que ce travail fut plus tôt terminé (45).

A peine arrivé dans la capitale de la France, il s'empressa de soumettre son manuscrit à l'examen de la faculté de théologie. L'approbation de la faculté fut donnée le 15

septembre, et le Polygraphe fit les démarches nécessaires pour obtenir un privilége. Il expose dans la supplique présentée à cette occasion, qu'il ne peut « trouuer li-
» braire qui veuille entreprendre de ce faire (de publier
» son livre) pour les grans fraiz qui y sont, tant aux
» pourtraictz et tailles des histoires que impression
» d'icelluy, Craignant que les autres imprimeurs en voul-
» sissent faire imprimer d'autres sur icelluy pour les
» vendre, Qui seroit, en ce faisant, le grant préiudice et
» dommage dudict imprimeur et scandalle dudict Vollzyr
» pour les faultes et incorrections que lesdictz impri-
» meurs y pourroient commettre en son absence... (46) ».
Le manuscrit ayant alors reçu l'approbation du censeur royal, *maistre Francois goyet conseiller et aduocat du Roy ou* (au) *Chastellet de Paris* (47), Volcyr s'imagina qu'il obtiendrait aisément le privilége par lui demandé; mais il rencontra des obstables sérieux, dont nous ne connaissons pas l'origine et la nature. Le Polygraphe se rendit à Saint-Germain en Laye, où le roi François I se trouvait alors ; l'archevêque de Bourges Jacques de Tournon, Michel Boudet évêque de Langres, Gabriel de Grammont évêque de Tarbes, et enfin l'évêque de Bayonne Jean du Bellay, plus tard évêque de Paris et cardinal, qui tous favorisaient les gens de lettres, appuyèrent la demande de Volcyr, et ce dernier obtint enfin un privilége, dont la durée fut limitée à trois ans. Ce privilége ne fut délivré que le 12 janvier 1526 (1527) (48).

Volcyr n'était pas resté à Paris pendant toutes ces négociations ; il raconte que, fatigué de tant de lenteurs, il vint passer une partie de l'hiver dans sa patrie, malgré les instances du typographe Galliot du Pré, qui l'engageait à ne pas quitter Paris avant que l'impression de l'ouvrage ne fût terminée (49). Le livre parut enfin vers le mois de mars 1526 (1527) sous le titre suivant : *Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Luteriens mescreans du pays Daulsays et autres, par tres haut et tres puissant prince et seigneur Antoine par la grace de Dieu duc de Calabre, de Lorraine et de Bar. etc. en deffendant la foy catholicque, nostre mere leglise, et vraye noblesse, A lutilite et prouffit de la chose publicque. Auec priuilege* (50).

Nous ne donnerons pas de nombreux détails sur le contenu de l'ouvrage dont nous venons de transcrire le titre, et nous nous contenterons des observations suivantes. Les dix feuillets liminaires contiennent 1° un prologue, accompagné d'un distique contre les envieux (Distichon in liuidum); 2° une oraison hortative en français et en latin, une dédicace à Guillaume Budé, que Volcyr paraît avoir beaucoup connu pendant son séjour à Paris ; 3° *La table des choses contenues en ce present volume, faicte selon lordre des chapitres en chascun liure;* 4° une sorte d'épître adressée au pape Clément VII ; et 5° quelques autres pièces trop peu importantes pour être mentionnées. Vient ensuite l'ouvrage

lui-même divisé en trois livres, subdivisés en un assez grand nombre de chapitres. Nous ne devons pas oublier de dire que le verso du f° xcvii contient une lettre de l'auteur à François-Jacques de Tournon archevêque de Bourges, et que sur le v° du f° i on lit trois compositions poétiques de Volcyr, qu'il a intitulées : *N(icolai) V(olcyri) P(olygraphi) Diodecasticon Elegiacum; Eiusdem P(olygraphi) collectoris Distichon;* et *Petits vers huytains, desclaratifz des precedens vers Elegiacques, traduyctz par le collecteur.*

Le volume dont nous venons d'indiquer sommairement le contenu est orné (si l'on peut employer ici cette expression) de neuf gravures sur bois; quelques-unes de ces gravures sont l'ouvrage d'un artiste lorrain, dont nous ne connaissons pas le nom, et dont le monogramme se compose d'un G, dans la panse duquel est enfermé un S, et que surmonte une croix de Lorraine (51).

Quant au livre lui-même, nous ne pouvons dissimuler qu'il a encouru plusieurs critiques. On a reproché à Volcyr, et cela avec raison, d'avoir mêlé à son récit une foule de digressions, de citations, de discussions tout à fait étrangères au sujet lui-même; mais, malgré la justice de ces critiques, l'ouvrage est très-important pour la connaissance de l'histoire de Lorraine au commencement du seizième siècle, et aucun autre recueil ne saurait le remplacer pour ce qui concerne la guerre des Rustauds: il ne faut pas l'oublier, en effet, l'auteur a été témoin oculaire d'une grande partie des faits qu'il raconte, et il

a appris les autres de la bouche même des princes lorrains, ou des personnes les mieux renseignées.

Un épisode de la guerre des anabaptistes avait fourni à Volcyr le sujet d'un opuscule, dont on ne connaît aucun exemplaire, quoique, sans aucun doute, il ait été publié; nous voulons parler d'un écrit contenant la relation de l'apostasie et du châtiment du curé de Saint-Hippolyte, petite ville lorraine située sur le versant oriental des Vosges. Arrêté par ordre du duc Antoine, ce prêtre avait été amené et emprisonné à Nancy, et Volcyr accuse, mais à tort selon nous, Bucer et d'autres luthériens de Strasbourg d'avoir engagé les anabaptistes à envahir la Lorraine pour mettre cet ecclésiastique en liberté (52). Après son retour à Nancy, le Polygraphe s'occupa à rédiger le petit ouvrage dont nous parlons, et, dans l'*Oraison hortatiue* qui précède le volume contenant l'histoire de la guerre des Rustauds, il dit, en s'adressant au duc Antoine, nous mettons « aussi soubz la tres noble » protection et garde le traicté que nous auons encore » sur lenclume, touchant le fait du curé de sainct hyp» polite (53) ». Il résulte clairement de ce passage que l'opuscule en question n'était pas encore terminé en 1526; néanmoins nous sommes persuadé que Volcyr y a mis la dernière main quelque temps après, qu'il l'a livré à l'impression, et qu'on retrouvera plus tard quelque exemplaire de ce livre inconnu.

Travailleur infatigable, le Polygraphe ne tarda pas à se livrer à la composition d'un autre ouvrage; mais

cette nouvelle élucubration semble lui avoir demandé plus de temps que les précédentes, car elle ne vit le jour qu'en l'année 1531 (54), et pendant les quatre ou cinq ans qui séparent cette publication de la précédente, nous n'avons pu découvrir aucun renseignement concernant le secrétaire du duc de Lorraine, si ce n'est la remise à lui faite de douze mains de papier par un nommé Grant Jehan, qui, selon toutes les apparences, exploitait une papeterie peu éloignée de Pont-à-Mousson (55).

Ce fut à Paris que Volcyr chercha un éditeur pour le nouveau livre qu'il venait d'achever; le 11 mars 1530 (1531) il obtenait un privilége pour une année seulement, quoiqu'il l'eût demandé pour quatre ans (56), et quelques mois après il mettait son ouvrage en vente chez un de ses compatriotes, que nous avons déjà mentionné, Didier Maheu, libraire lorrain établi à Paris.

Le titre général du volume est ainsi conçu: *Chronicque abregee Par petits vers huytains des Empereurs, Roys, et ducz Daustrasie : Auecques le Quinternier, et singularitez du Parc dhonneur. Ilz se vendent en la rue sainct Jacques chez Didier maheu a lenseigne sainct Nicolas* (57). Le recto du 56e et dernier feuillet présente la mention suivante : « Cy fine la cronicque des » renommez empereurs, roys et ducz Daustrasie : auec » le quinternier et singularitez du parc dhonneur nou- » uellement imprimée a Paris, par Nicolas couteau de- » mourant en la rue sainct Victor. » (58)

La lecture du titre de ce volume indique qu'il contient

trois opuscules distincts ; le premier, c'est-à-dire, la *Chronicque abregee,* occupe 25 feuillets ; le *Quinternier* remplit les folios 26 à 39 ; enfin, on rencontre le *Traicte des singularitez du Parc dhonneur.*

Les 4 feuillets liminaires offrent différentes pièces détachées qui ne présentent pas grand intérêt ; on rencontre d'abord des vers, puis une *Preface aux princes du parc dhonneur,* puis enfin un *Rondeau confortatif.*

Nous ne parlerons pas de la *Chronicque abregee ;* qu'il nous suffise de reproduire le jugement qu'en a porté notre savant confrère, M. Beaupré ; « la chronicque » de Volcyr est une maigre compilation, où les faits » historiques sont clair-semés, surtout en ce qu'elle a » de relatif aux ducs de Lorraine. Tel règne, fécond en » événements qui ont longtemps et profondément agité » le pays, n'est mentionné que pour sa durée, et pour » les noms du duc et de la duchesse, accompagnés d'é- » pithètes louangeuses, insignifiantes par leur banalité. » Pas un récit naïf, pas une aventure merveilleuse pour » tempérer l'aridité de cette espèce de nomenclature en » vers huytains (c'est-à-dire de 8 syllabes), au nombre » de huit pour chaque règne ; vers barbares et souvent » inintelligibles qui, terminés par un dicton ou une sen- » tence laquelle est souvent sans application à ce qui » précède, ne ressemblent pas mal à un remplissage de » bouts rimés (59) ». Il est évident, en effet, quand on a eu le courage de parcourir ces malheureux essais poétiques, que Volcyr n'a jamais eu la prétention d'écrire

une chronique complète ; il a voulu seulement, comme il le dit au commencement de son travail, faire connaître les *Source et origine Des tres illustres et renommez Empereurs, Roys, Ducz, et seigneurs Daustrasie : Anciennement nommez Leuciens, depuis Thoringeois, et presentement Lorrains.*

Après la *Chronicque* vient l'opuscule intitulé : *Quinternier du parc Dhonneur dict Penthagrammaton : touchant la Cabale et Reception des noms propres de cinq freres princes tres illustres et magnanimes.* Il est difficile de donner une idée nette et précise de cette élucubration. M. Weiss prétend que c'est une espèce de roman (60) ; mais il se trompe ; Volcyr s'est attaché dans cet opuscule, qui renferme 16 chapitres, outre le *Prologue de lacteur touchant les inuentions de certains ars et scauoirs tant anciens que nouueaulx,* Volcyr s'est attaché, disons-nous, à expliquer le sens et les propriétes des lettres A,J,C,L,F, par lesquelles commençaient les noms de cinq princes lorrains, qui vivaient à cette époque, savoir : Antoine duc de Lorraine, ses trois frères, Jean cardinal et évêque de Metz, Claude tige de la maison de Guise, Louis comte de Vaudémont, et enfin le fils d'Antoine, François marquis de Pont-à-Mousson. On voit donc que l'ouvrage de Volcyr est une composition soi-disant cabalistique ; mais, comme le remarque M. Beaupré, « ce livre est un des plus savamment » puérils et des plus ingénieusement ennuyeux qu'aient » mis au jour les presses du seizième siècle (61) ».

Le *Quinternier* est suivi du *Traicte des singularitez du parc dhonneur,* qui se compose de 15 chapitres et d'un *Prologue de lacteur par lequel est desduyt comme les naturelz speculatifz se doibuent tirer a part pour mieulx contempler.* Le titre de ce prologue n'est guère propre à donner une idée de ce que contiennent les 13 chapitres de l'ouvrage ; car le *Traicte des singularitez du parc dhonneur* renferme une sorte d'histoire naturelle de la Lorraine et des notions sur l'état de l'industrie de cette province au seizième siècle. Les deux premiers chapitres n'offrent rien de bien curieux et n'ont même que bien peu de rapports avec les suivants; nous en copions les titres : *Du throsne diuin auecques deux tableaux du roy Rene second, et de la royne Philippe de Gueldres ; — Deux tableaux mis hors du parc pour le pasteur et la bergiere.* C'est seulement au f° xliiii r° que commence à proprement parler le *Traicte des singularitez,* et la reproduction des rubriques suffira pour faire comprendre l'importance de cette publication : « Forges à faire mirouers, voirres (verres) fins et com» muns : auec les voirrières de gros voirres; — Les » salines de sel blanc en plusieurs et diuers lieux dudit » parc ; — Perles auec autres merueilles et pierres fines ; » — La montaigne d'azur et autres couleurs dudit parc, » — Des métaulx, auec la doctrine des naturelz; — Du » iaspe, marbre, alabastre (albâtre), corail, amétiste » et autres pierres ; — Autre septennaire des mons, » vaulx, plains (plaines), etc. ; — Ensuyt vng notable

» exemple des eaues chaudes dudit parc et de leurs » vertus; — Autres septennaires contenuz audit parc » dhonneur ; — De l'art et praticque de faulconnerie et » vénerie ».

On s'aperçoit, en parcourant cette espèce de table des matières, que l'auteur a rangé sept à sept la plupart des productions et des *singularitez* de la Lorraine ; ce sont les *septennaires* dont il parle souvent, et dont la composition est parfois assez arbitraire. On ne s'attend pas, sans doute, à nous voir extraire de l'ouvrage de Volcyr les nombreux passages qui offrent de l'intérêt au point de vue de la statistique et de l'histoire naturelle, et indiquer tous les renseignements que l'on pourrait y puiser pour connaître l'état de la Lorraine sous le règne du duc Antoine. C'est une tâche que M. Beaupré a parfaitement remplie dans l'opuscule que nous avons déjà cité plusieurs fois, et nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur (62).

Volcyr, aprés avoir achevé la publication des trois opuscules formant le volume que nous venons de décrire, s'occupa avec activité d'un ouvrage plus important ; nous voulons parler de la traduction française des écrivains latins qui ont traité de l'art militaire, et sont désignés sous le nom de *scriptores de re militari*. Ce fut, dit-on, pendant le séjour qu'il fit à Paris au moment où l'on imprimait la *Chronicque abregee,* le *Quinternier* et le *Traicte des singularitez du parc dhonneur,* que l'imprimeur Chrestien Wechel lui conseilla de traduire

les *scriptores de re militari*. Ce travail demanda plusieurs années. Nous pensons que c'est au moment où il commençait à s'occuper sérieusement de cette traduction, que Volcyr publia un ouvrage qui est fort peu connu. Ce livre est, pour employer les expressions de Dom Calmet, « un petit traité de dévotion approuvé par la Sorbonne, imprimé à Paris et cité par Chateau-rou bourgeois de Troyes en 1532 (63) ». Quel est cet opuscule? Personne ne le saurait dire; et nous serions presque tenté de conjecturer, en l'absence de textes plus positifs, qu'il est question du *Petit recueil du Poligraphe;* au reste ceci est une simple supposition, et nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de mentionner, comme un ouvrage distinct, le livre cité par Châteauroux (64).

La traduction des *scriptores de re militari* fut terminée vers la fin de 1535, et imprimée, l'année suivante, chez Chrestien Wechel. Nous en reproduisons le titre intégralement : *Flave Vegece Rene, homme noble et illustre, du Fait de guerre et fleur de cheualerie. Sexte Jule Frontin, des Stratagemes. Aelian, de l'Ordre et instruction des batailles. Modeste, des Vocables du fait de guerre pareillement* cxx *histoires concernant le fait des guerres, traduits fidellement du latin en françois par le polygraphe humble secretaire et historien du parc d'honneur* (65). Volcyr dédia ce volume au dauphin François, fils de Henri II, et il est probable que cette dédicace lui valut une généreuse gratification.

Un passage du prologue qui précède cet ouvrage nous

apprend que l'infatigable polygraphe s'était, à la même époque, livré à un autre travail, qui exigeait au moins autant de science que la version des *scriptores de re militari*. Volcyr nous révèle donc que « depuis certains » iours en ça il a conduit iusquau bout la translation de » Vitruve architecte, espérant la faire receuoir par gens » duits et experts en tel art, avant que la mettre dehors » et publier » (66). Cette traduction n'a jamais paru, et nous ignorons les motifs qui ont empêché l'auteur de la faire imprimer. Peut-être n'a-t-il pu trouver un éditeur; peut-être les *gens duicts et experts,* auxquels il voulait soumettre son travail, l'ont-ils engagé à le garder en portefeuille; peut-être encore n'eut-il pas le temps de revoir sa traduction et d'y mettre la dernière main.

Volcyr, né, comme nous l'avons dit, vers l'an 1480, était alors parvenu à un âge assez avancé; sans avoir reçu les ordres majeurs, ni peut-être même les ordres mineurs, il avait cependant en quelque sorte embrassé l'état ecclésiastique; il était revêtu du grade de docteur en théologie; il avait été attaché comme secrétaire à l'abbé de Saint-Antoine. Toutes ces circonstances réunies ne purent l'empêcher de se marier, et il prit femme en 1540; nous ignorons le nom et l'origine de celle qui fut appelée à devenir la compagne du Polygraphe sexagénaire, et l'existence même du mariage de Volcyr ne nous est révélée que par deux mentions perdues dans les registres des trésoriers généraux. Dans le registre de 1539-1540 nous lisons que Monseigneur le Duc a fait

payer à Me Nicol Volquir une somme de 50 francs, *pour aider a faire ses nopces* (67). Les termes rappellant cette gratification semblent indiquer que Volcyr n'était pas plus opulent alors qu'il ne l'avait été dans sa jeunesse ; le duc Antoine avait cependant augmenté ses gages depuis l'année 1538, et les comptes qui suivent cette année portent que *maistre Nicol Wolquier, Johannes Lud, Jehan Chrestien, maistre Gerard, Urbain, Labaulme,* et autres secrétaires recevaient vj^{xx} (120) francs de gages au lieu de 100 francs qu'ils avaient touchés depuis 1523 (68).

Le Polygraphe était à peine marié qu'il reprit le cours de ses publications. En 1540, il fit imprimer à Paris, chez Chrestien Wechel, une traduction française d'un ouvrage de Paolo Giovio sur l'histoire de l'empire ottoman. L'évêque de Nocéra Paolo Giovio, plus connu sous le nom de Paul Jove, avait terminé son travail dès l'année 1532 ; il ne le publia toutefois qu'en 1541 (69) ; par conséquent on ne comprend pas bien au premier coup-d'œil, comment Volcyr donna la traduction d'un livre avant que ce livre ne vît le jour ; mais la chose s'explique, quand on sait que François Negri de Bassano avait mis en vente à Paris, dès 1538, une traduction latine de l'ouvrage original, faite avec l'autorisation et probablement sous les yeux de l'auteur. Ce fut sur cette version latine que Volcyr exécuta son propre travail, qui parut sous le titre suivant : *Commentaire de Paul Jovius, des Gestes des Turcs, origine de leur empire,*

les Vies de tous leurs empereurs, ordre et discipline de la milice et chevalerie turcique, traduit en latin (70).

La même année, il fit imprimer une nouvelle traduction du latin ; ce fut celle du livre de Maître Michel Lescot intitulé *La Physionomie* (71). La version du Polygraphe sortit, en 1540, des presses de Denis Janot, typographe parisien (72).

Cet ouvrage fut le dernier que publia le secrétaire du duc Antoine ; la mort vint le surprendre à la fin de l'année 1540 ou au commencement de 1541. Il devait avoir environ soixante ans. Dans le registre des comptes du trésorier général pour l'année 1540-1541, et à côté du nom de *Maistre Nicol Wolquier,* qui figure encore sur la liste des officiers et secrétaires du prince, on a tracé le mot : *Obiit* (73). Enfin, dans le compte du trésorier général Quiriace Fournier pour l'année 1543-1544, et sous la rubrique des *Gaiges payez par mandement etc.,* se trouve la mention suivante : « A la vefue feu Maistre » Nicol Wolquire, jadis secrétaire de Monseigneur le » Duc, la somme de six vingts frans, monnoye de Lor» raine pour les gaiges dudit Maistre Nicol Wolquire » (74).

Nous ignorons si le Polygraphe laissa une postérité ; ce qui nous porte à penser qu'il n'eut pas d'enfants, c'est que les armoriaux de Lorraine ne mentionnent, outre le secrétaire d'Antoine, d'autre membre de cette famille qu'un François Volkier (75), qui mourut dans la seconde moitié du seizième siècle, mais était déjà revêtu en 1537 des fonctions de clerc-juré à Bricy (76).

III.

Pour apprécier le caractère et les talents de Nicole Volcyr, nous sommes réduit aux renseignements que nous offrent ses écrits; aucun auteur n'a pris le soin de nous transmettre des détails sur la vie d'un homme qui tint un des premiers rangs parmi les littérateurs lorrains, sous le règne du bon duc Antoine. Le Polygraphe n'a pas, heureusement, été aussi discret que ses contemporains, et dans les nombreuses préfaces qui accompagnent ses ouvrages, dans le texte de ses livres eux-mêmes, il a plusieurs fois parlé de lui. Nous avons déjà puisé largement à cette source; c'est là encore que nous allons emprunter quelques traits qui achèveront de faire connaître le secrétaire du duc de Lorraine.

Volcyr, catholique zélé et fervent, vit avec douleur les principes de la réformation luthérienne menacer la Lorraine. Tant qu'il vécut, il les combattit avec force et ne négligea aucune occasion de prémunir ses compatriotes contre les doctrines nouvelles. Au reste, il ne se dissimulait pas que l'on devait attribuer, en grande partie, leurs rapides progrès aux abus qu'on avait laissé pénétrer dans la discipline, pendant les quatorzième et quinzième siècles, au relâchement, à l'inobservation des règles monastiques, à la vie irrégulière d'un grand nombre de prêtres et même d'évêques. Aussi il ne néglige pas, quand elle se présente, l'occasion de blâmer les

désordres dont il était témoin. Dans son histoire de la guerre des Rustauds, après avoir cité une des visions de *monseigneur sainct Jehan en son Apocalipse,* il ajoute: « parquoy nous est dénoté le misérable Machomet, qui » ne commande autre chose sinon mener vie meschante » et brutale entre volupté et excès désordonné. A quoy » faire les chrestiens sont présentement enclins : dont » tant de nobles empires, royaulmes, citez et pays sont » piteusement possédez par les turcqz. Et se garde » Romme si bien quelle vouldra, car le temps de sa » destruction sapproche, selon la réuélation saincte Bri- » gide. Et mesme comme il est contenu ou (au) liure du » beau Cyrille patriarche d'Alexandrie (77) ».

On a voulu induire de ce passage et de la reproduction de cette prophétie de sainte Brigitte que Volcyr, malgré son dévouement au catholicisme, était en proie à un découragement profond et regardait la chute de l'Eglise comme imminente ; c'est une erreur ; le Polygraphe ne parle pas ici de l'Eglise, mais de la ville de Rome elle-même ; la désolation de l'Italie et la destruction de cette grande cité lui semblaient prochaines « pour les malé- » dictions qui régnent maintenant partout, si comme la » prinse de Rhodes par les turcqz, et les royaulmes de » Polone, Hongarie et autres, les biens de la terre perduz » et gelez, auecques les boutefeux et les Diuisions Des » princes, les grosses guerres et pylleries extrêmes qui » se font De tous costez sur le poure bonhomme qui » soustient et gouuerne tous les estatz du monde, sans ce » que aucuns en ayent compassion ou pitié (78) ».

Cette dernière phrase dénote chez Volcyr un grand attachement aux intérêts des classes inférieures de la société. Il était cependant dévoué (c'est le terme propre) au duc Antoine, à la famille ducale et à la noblesse de Lorraine; il saisit, dans ses ouvrages, toutes les occasions d'en faire l'éloge, et il n'en parle jamais qu'avec vénération. Mais Volcyr avait compris qu'un dévouement et une admiration légitimes pour le prince, et pour la noble chevalerie de Lorraine, pouvaient très-bien se concilier avec un grand respect pour les droits des pauvres et des petits.

Le duc Antoine et toute sa famille ne lui surent jamais mauvais gré de quelques phrases, où une *critique* malveillante aurait pu voir des censures contre l'ambition des princes lorrains; et ces derniers ne cessèrent de donner au Polygraphe des preuves d'estime et de considération.

Ces témoignages flatteurs et le renom littéraire que les écrits de Volcyr ne tardèrent pas à lui procurer, ne l'aveuglèrent jamais sur le véritable mérite de ses ouvrages et ne lui inspirèrent aucun sentiment d'orgueil. Quoiqu'il aime à se mettre en scène, le secrétaire d'Antoine ne s'exprime jamais sur lui-même et sur ses livres qu'avec modestie et humilité; nous pourrions même citer un passage du *Petit recueil du Polygraphe,* où il parle de *sa rude plume et stille imbécille* (79).

En un mot, Volcyr est à nos yeux, tant au point de vue religieux que sous le rapport des idées politiques, un

des derniers représentants du moyen âge ; il en avait la générosité, l'enthousiasme, la foi vive et ardente.

Ces heureuses qualités s'alliaient chez le Polygraphe à une naïveté assez grande. Pour prouver cette dernière assertion, il suffit de citer le passage suivant de l'histoire de la guerre des Rustauds. Les chapitres 21 et 22 du livre premier sont intitulés : *Narration dune comete veue en Aulsays en signe de changement de tous estatz ; — Sensuyt la diffinition que Laristote donne de la comete, auec la diuision et pluralite dicelle. Aussi les horribles signes et tesmoignages de sa grant importance.* C'est dans le premier de ces deux chapitres que se trouvent les phrases que nous allons transcrire. Volcyr, après avoir parlé des comètes, ajoute : « le plus souuent telz cas (selon » que dit Policraticus ou (au) deuxiesme liure) ad- » uiennent par misération diuine, pourceque par indice » et remonstrance de ses signes elle fortiffie et reconforte » aucunesfois nostre ygnorance. Et certainement lorsque » la comète se monstre on doit surtout craindre que » blasme, vitupère et contumélie nauiennent entre les » viuans ; mais qui est celluy qui vouldroit ygnorer que » la comète ne face muer et changer les dominations et » royaulmes :..... Doncques après toutes exalations ter- » restres et impressions esleuées en lair que les philo- » sophes naturelz auroient sceu produyre et descripre, » en effect ilz ont souuerainement tasché de pouuoir » Déclairer les dispositions, formes et figures Des es- » toilles cheuelues, queuées et barbues, parquoy nous

» dirons que sest de la comète selon sa propre diffinition,
» auecques les signes et grant importance dicelle En-
» suyuant ce que Laristote en dit ou (au) premier liure
» de ses Méthéores..... (80) ».

Nous avons reproduit cette page de Volcyr pour montrer qu'il eut, sur quelques points, des idées singulières, qui étaient, du reste, le partage de presque tous ses contemporains; mais il n'en faudrait pas conclure que le Polygraphe fût un esprit superstitieux et un de ces écrivains médiocres et bizarres, dont le seul mérite consiste dans leur singularité même. Il a été peu lu et peu apprécié dans les deux derniers siècles, et la rareté extraordinaire de presque tous ses ouvrages a, sans aucun doute, contribué, pour beaucoup, à l'espèce d'oubli qui menaçait d'envelopper un de nos auteurs lorrains les plus dignes d'être connus.

Dom Calmet, qui cependant n'est pas un modèle au point de vue de la rédaction, estime que les ouvrages de Volcyr sont mal écrits, *non seulement par rapport au style, qui est dur et barbare, mais aussi quant à la méthode pleine de digressions et de réflexions inutiles et étrangères au sujet* (81). Chevrier est plus injuste encore; il trouve fort mauvais que Dom Calmet ait placé le secrétaire d'Antoine dans sa *Bibliothèque lorraine*.
« Volskir, dit-il, s'appelle modestement *Poligraphe,*
» grand Ecrivain, il a beaucoup travaillé, il est vrai,
» mais c'est lui faire grace, que de retenir le catalogue
» de ses productions; froid copiste, il n'a écrit que des

» choses communes, et toujours d'après les autres. Son
» style étoit trivial, et son cœur plein d'amour propre et
» de dévotion, annonçoit un petit Ecrivain qui avoit la
» manie de passer pour un homme important (82). »

Nous ne nous donnerons pas la peine de réfuter ce jugement passionné, et nous nous contenterons d'apprécier rapidement les ouvrages et le talent de Volcyr, en prenant pour guides les écrivains modernes qui ont parlé du Polygraphe (83). On a vu, dans le cours de ce travail, combien les études de Volcyr avaient été profondes et complètes. Docteur en théologie, maître ès arts, lecteur public (c'est-à-dire professeur) dans l'université de Paris, il avait abordé et même approfondi une grande partie des matières qui faisaient alors l'objet de l'enseignement. Aussi son érudition était-elle assez remarquable même pour son époque. La connaissance des langues grecque et latine lui avait inspiré beaucoup de goût pour les antiquités. Dans sa relation de la guerre des Rustauds, il rapporte plusieurs faits qui ne laissent aucun doute sur ce point. « Ores est il que lacteur, c'est de lui-même
» que parle Volcyr, assez songneusement se enquéroit
» par tout des choses nobles et dignes de mémoire, affin
» de les mieulx pouoir rédiger par escript. Combien
» toutes fois que le temps et le lieu ne fut grandement
» propice, à cause du trouble et des motions nouuelles
» qui se faisoient dheure en heure.... (84). »

Il publia, dans le même ouvrage, quelques inscriptions anciennes que possédait l'église de l'abbaye de Mar-

moutier, et qu'il avait eu occasion d'examiner pendant son séjour en Alsace (85); et comme il n'avait pas eu le loisir de les transcrire, il se hâta, après son retour à Nancy, d'écrire à Gaspard abbé de Marmoutier pour en obtenir une copie fidèle. Dans un autre passage du même livre (86), il parle d'un retable d'autel, qu'il avait admiré dans l'église de Villers (87), et dont on avait promis de lui faire présent, parceque les anabaptistes l'avaient mutilé en plusieurs endroits.

Ce que nous avons dit plus haut des différents ouvrages publiés par le Polygraphe a dû suffire pour faire comprendre combien plusieurs de ces écrits ont été et pourraient encore être utiles aux historiens de notre province. Sa relation de la guerre des Rustauds est ce que nous avons de plus exact et de plus complet sur cet intéressant épisode de nos annales. Le *Traicte des singularitez du parc dhonneur* renferme des renseignements très-curieux sur les productions et l'industrie de la Lorraine, pendant la première moitié du seizième siècle. En décrivant le baptême d'un fils du duc Antoine, il nous a conservé le souvenir des cérémonies et des fêtes qui accompagnaient le baptême des enfants de nos ducs, et ces détails sont d'autant plus précieux que nos annalistes les avaient complétement passés sous silence.

Nous ne parlerons pas des traductions publiées par Volcyr, et nous nous contenterons de dire qu'elles sont en général assez fidèles.

Les nombreux passages que nous avons reproduits

dans cette notice ont dû suffire pour donner une idée du style et de la manière du Polygraphe ; nous devons cependant faire observer que son style est sujet à plus d'une critique ; il manque souvent de précision, de clarté et n'est pas toujours exempt d'une certaine recherche. Il faut aussi ajouter que Volcyr cherche trop à faire parade de son érudition ; il l'emploie à temps et à contre-temps, il en use et il en abuse ; tous ses ouvrages fourmillent de citations et de digressions, qui ralentissent considérablement le récit et rendent fatigante la lecture de livres d'ailleurs intéressants. Enfin, les idées de Volcyr sur l'histoire de Lorraine ne sont pas toujours marquées au coin de la justesse et du bon sens. Pour s'en convaincre, il ne faut que parcourir les premières pages de la *Chronicque abregee Par petits vers huytains ;* on verra, à côté de beaucoup d'autres choses aussi réjouissantes, que les ducs de Lorraine descendent non-seulement d'Adam et d'Eve, ce qui n'est pas contestable, mais encore *de Ninus et de Sémiramis, de Dardanus fondateur de Troye la grande, de Priam et d'Hécuba, d'Osyris et d'Isis, d'Hercules et de Galathea, de Jasius et de Cybeles, de Cesar et de Cornelia, de Vasquetius et d'Idonea, de Florenes et de Hydeguinere, de Metoneus et de Josinne, de Coronnes et de Gaudalpha, etc.* (88).

Cependant, et malgré les singularités du bon *hystorien* du duc Antoine, nous regrettons qu'il n'ait pas donné suite au projet qu'il avait conçu de rédiger les annales de

la Lorraine; le temps seul paraît lui avoir manqué pour réaliser ce dessein; car il se croyait capable de l'exécuter d'une manière satisfaisante. « Et mesme, dit-il, pour » autant que (quoique) le peuple Daustrasie et des » Belges nest grandement curieux de la littérature, » combien que (cependant) lacteur (Volcyr lui-même) se » oserait assez bien ingérer de faire quelque bon recueil » des choses précédentes (les annales de notre province): » si tant estoit qu'il lui fust loysible et permis de reuisiter » lettres et chartres des fondations en diuers lieux dudit » parc sans reproche (de la Lorraine) (89). » Nous regrettons, disons-nous, que le Polygraphe n'ait pas écrit une histoire de ce qu'il appelait le *parc dhonneur;* car, malgré les méprises et les bizarreries que ce livre n'aurait pas manqué de présenter trop souvent, nous croyons qu'il aurait pu être d'un grand secours aux historiens modernes; et une semblable publication aurait ajouté, sans aucun doute, à la réputation d'un homme que nous avons cru pouvoir ranger parmi les écrivains lorrains les plus féconds et les plus originaux.

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS.

(1) Peu de noms ont été écrits plus diversement que celui de Volcyr. On lit tantôt Wolquier, Wolkier, Wockier, Wolquir, Wolquire, Volkyr, tantôt Wollzier, Volzyr, Wollsyr et Volcyr. Nous avons préféré ce dernier, que le secrétaire du duc de Lorraine employait ordinairement, quoique le véritable nom de sa famille fût Wolquier.

(2) Le village de Sérouville est situé au nord-ouest de Briey, entre Viller-la-Montagne et Sancy. Lacroix du Maine, ne connaissant pas cette localité, supposa que Volcyr était né dans une ville d'Espagne dont le nom lui paraissait ressembler à celui de Sérouville; et le président Bouhier (Remarques sur la Bibliothèque de Lacroix du Maine), enchérissant encore sur cette hypothèse bizarre, prétendit que Volcyr était originaire de Xérès de la Frontera, près de Cadix, et que de Xera, nom latin de Xérès, il avait forgé le mot français Sérouville. « C'était, dit M. Weiss « (Biographie universelle, art. *Volkir*, tome XLIX, page 436), « aller chercher bien loin une explication facile. »

Dom Calmet et tous les biographes qui ont parlé de Volcyr le font naître à Bar-le-Duc; mais pour se convaincre de leur erreur,

il suffit de jeter les yeux sur les lettres patentes du duc Antoine, par lesquelles il *retient pour secretaire Maistre Nicol Wolkyr, natif de Serouuille, en la preuoste de Sancey.* Ces lettres, que nous aurons encore occasion de citer, se trouvent aux archives du département de la Meurthe, dans le registre intitulé : *Registre douzieme de Jean de Chasteauneuf des lettres patentes du temps de feu monseigneur Le duc Antoine ; des années commenceantes mil cinq cens et dix, et finissantes mil cinq cens et quatorze,* f° 286.

(3) Voici le passage des lettres de noblesse qui nous porte à admettre cette opinion : « Et auec ce qu'il nous a fait exposer « que lui et ses feuz pères et prédicesseurs sont et estoient pro- « créez, extraictz et descenduz de noblesse, que par cy deuant « n'auoient esté congneu à ung chascun, il nous a treshumble- « ment supplié que nostre plaisir fut luy voulloir sur ce bailler « noz lettres de déclaration pour luy et sa postérité descendans « de son corps en léal mariage, et auec ce qu'il peult porter pour « ses armes le Blaison que ses prédicesseurs auoient accoustumé « de porter..... »

(4) Le fait de cette possession résulte d'un passage de l'ouvrage inédit intitulé : *La Cite du cueur diuin*, ouvrage dont nous parlerons plus loin ; nous reproduisons ce passage dans le texte de la *Notice*, quelques lignes plus bas.

(5) V. Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Lutheriens mescreans du pays Daulsays et autres, etc., f°s lxx v°, lxxii r° et lxxxiii v°.

(6) Nous admettons, pour différentes raisons dont nous ne donnerons pas le détail, que le séjour de Volcyr à Paris est postérieur à celui qu'il fit à Cologne. V., au sujet de son voyage à Paris, Collectaneorum Poligraphi libellus, f° 21 v°, et Biogr. univ., art. cité.

(7) V. le Ms. cité dans la note 4, f° 3.

(8) Le titre de maître ès arts correspond à notre grade actuel de docteur ès lettres. V. Lhistoire et Recueil, etc., 1er feuillet liminaire v°.

(9) V. le même ouv., f° lxxxiii r°.

(10) Ce qui nous porte à penser que Volcyr prit les ordres mineurs, c'est qu'il récitait le bréviaire. V. le même ouv., f° xli r°.

(11) V. le registre des lettres patentes cité dans la note 2 ci-dessus, f° 286. On trouve aussi dans les registres des trésoriers et receveurs généraux de Lorraine, qui sont déposés aux archives du département de la Meurthe, plusieurs mentions relatives à Volcyr. Nous en devons la communication à l'obligence de notre confrère et ami M. Justin Bonnaire, et nous les reproduirons successivement dans les notes qui accompagnent ce travail. Voici la plus ancienne :

1513 — 1514.

(25e année de Georges des Moynes, receveur général des finances de Lorraine.)

Despence par mandement ou autrement.

F° ix xx xiiij (194). Payé par ledit Receveur, de l'ordonnance de mesdits seigneurs (des Comptes), iiij fr pour ung signet (sceau) d'argent baillié à maistre Nicole Wockier, secrétaire de mondit seigneur, pour sceller les expédicions qui seront ordonnées audit maistre Nicole. Appert par le tesmoignaige rendu icy, valantz Lxiiij sols.

Même somme est payée un peu plus haut à *Maistre Guillaume Hannus l'orfeyvre, essayeur en la monnoye*, pour un *signet de secret* destiné à Nicolas Mengin, autre secrétaire du duc Antoine.

(12) V. Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Lutheriens mes-

creans du pays Daulsays et autres, etc., 6e feuillet liminaire, r°.

(13) V. le même ouv., 10e feuillet liminaire r°.

(14) Les lettres de noblesse données à Volcyr furent signées au château de Gondrecourt, le 18 mai 1520. Elles se trouvent dans le recueil des *Lettres patentes*, années 1516—1519, f° 285. Ce recueil est déposé dans les archives du département de la Meurthe. On peut voir aussi à cet égard le *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois*, par Dom Ambroise Pelletier, p. 833.

(15) La relation du voyage à Mayence est mentionnée dans *Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue, etc.*, f° xix, r°. Voici en quels termes : « Si comme nous « auons assez au long déduyt en nostre voyage de meance, fait « l'an mil. ccccc. xix. vacant lempire par la mort de *maximilian.*»

Le tableau du sanglier est rappelé dans le registre du trésorier général pour l'année 1520—1521.

Troisième compte de Didier Bertrand, trésorier général.

Despence, etc.

Folio Lxxiij, 2e alinéa. A Me Nicole Wolquier, secrétaire de Monseigneur le Duc, la somme de trente frans, monnoye de Lorraine, que Mondit Seigneur le Duc lui a ordonné tant pour le Tableau du Sanglier que pour les sermons du beau Père que prescha l'année précédente. Appert par mandement de mond. Seigneur le Duc, donné à Nancy le iij jour de jun mil Vc xxj, icy rendu avec quictance. Pour ce. . . . . xxx fr.

Nous reviendrons tout à l'heure sur le passage qui concerne les *sermons du beau Pere*.

(16) Cette opinion a été développée par M. Raymond Thomassy, dans un article publié par un journal de Nancy, vers la fin de l'année 1841.

(17) V. La Cité du cueur diuin, passim.

(18) V. Collectaneorum Poligraphi libellus, f° 33 r°.

(19) L'exemplaire unique de *La Cite du cueur diuin* se trouve à la bibliothèque publique de Nancy, cabinet des manuscrits, n° 20. C'est un volume in-folio, sur papier, de 600 feuillets, dont 1 est resté blanc. Sur le recto du second feuillet, et au-dessous des mots *Ciuitas cordis diuini*, se trouve l'inscription *A Monseigneur*. Ces deux mots sont d'une autre main que le manuscrit, et l'encre est plus pâle. Il est certain que cet exemplaire est bien celui qui appartenait au duc Antoine. Le volume possède encore sa reliure primitive, qui est assez élégante, et parmi les ornements de laquelle on remarque plusieurs fleurs de lis.

Dans le troisième compte du trésorier général Didier Bertrand, déjà cité, on rencontre une mention relative à ce précieux volume.

1520—1521.

Despence, etc.

Folio Lxviij, 1er alinéa. A Me Nicolas Wolquier, secrétaire de Monseigneur le Duc, la somme de trente frans monnoye de Lorraine, à luy payés pour payer l'escripvain qui a escript le livre et sermons du Cueur divin. Par mandement de mondict Seigneur le Duc, donné à Nancy le ve jour d'apvril mil Vc xxj (1521), icy rendu pour ce. . . . . xxx fr.

(20) V. La Cite du cueur diuin, f° 3.

(21) V. Collectaneorum Poligraphi libellus, f° 4 r°. Le sermon fut prononcé le 5 mars 1521, vieux style, c'est-à-dire 1522.

(22) V. *ibid.*, f° 13.

(23) L'approbation des docteurs en théologie est datée du 27 juillet 1523; elle est signée *Nicolaus* Ensch et De Combles. Le privilége est daté de Fontainebleau le 2 août; enfin la permission d'imprimer, signée Robertet, est du 3 août. V. fos 33 v° et 44.

(24) Non chiffrés, Sign. A — LII.

(25) La même vignette est répétée, mais avec une légende différente, au f° 21 r°. Sur le f° 1, cette vignette est accompagnée des légendes : *Virtutem fortuna iuuat : Ratio dat honestum : Utile consilium : Regna beata Deus. Ratio honesti comes.*

(26) Ces deux préfaces sont aussi accompagnées de leurs traductions latines.

(27) Il résulte de ces deux mots que Robertet avait été le protecteur de Volcyr; mais nous ne savons à quelle époque, ni dans quelles circonstances.

(28) Cette prière latine est suivie d'une traduction française.

(29) Chevrier (Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, t. II, p. 165) suppose charitablement que Volcyr voulait dire par là qu'il était un grand écrivain. Il est évident que cette interprétation n'a pas le sens commun.

(30) V. le registre de 1521-1522; 4e compte de Didier Bertrand trésorier général.

(31) V. le registre de 1523-1524.

(32) Le *Liber omnium*, qui se trouve aux archives du département de la Meurthe à la suite du cartulaire de Lorraine, est un gros volume in folio, manuscrit, qui renferme une foule de pièces relatives à l'histoire de notre province.

(33) C'est le vers 423 du livre I :

Optimus excusso Leucus Rhemusque lacerto.

Volcyr l'écrit de la manière suivante :

Opprimit excusso Leucus Remusque lacerto.

(34) V. sur tous ces faits l'ouvrage de Volcyr décrit plus bas; Histoire de Metz par les Bénédictins, tome III, p. 6 et 7, et Dom Calmet, Histoire de Lorraine, 1re édit., tome II, col. 1235 et 1236.

(35) Jean Châtelain s'appelait en latin Joannes Castellanus; c'est de là que vient le mot Castellan.

(36) Tel est le titre de l'édition donnée en 1534. Mais il est certain que le livre de Volcyr a été imprimé aussitôt après les événements dont il contient la relation. Suivant M. Bégin (Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le pays Messin, p. 372), le titre de cette première édition serait ainsi conçu : *Traicte de la degradation et execution actuelle de Jehan Castellan hereticque, iadis frere de lordre des hermites de sainct Augustin, faicte a Vic, au diocese de Metz en Austrasie, le 12 ianuier 1524. Imprime a Metz audict an.* In 4°. Nous n'avons pu découvrir aucun exemplaire de cette édition qui est certainement la première, et qui a été imprimée avant le jour de Pâques de l'année 1524 (1525). L'édition de 1534 est in 4°, de 62 pages, dont 37 pour les pièces liminaires et la partie historique (les pièces liminaires remplissent 6 feuillets), et 25 pour l'*oraison de la foy;* caractères gothiques; quatre figures en bois. On ne sait dans quelle ville a été donnée cette édition. D'après Du Verdier, elle aurait été imprimée à Metz; le Père Echard (Scriptores ordinis Prædicatorum etc., tome II, p. 62) conjecture qu'elle est sortie des presses d'un imprimeur de Reims. Dom Calmet (Bibliothèque lorraine, col. 1033) cite une dernière édition datée de 1539; elle n'est connue d'aucun bibliographe. Nous devons faire observer ici que M. Brunet (Manuel du libraire et de l'amateur de livres, 4e édit., tome IV, 2e partie, page 469) donne l'ouvrage de Volcyr comme imprimé en 1544. M. Brunet, ou plutôt son typographe, a commis une erreur, car l'exemplaire décrit dans le *Manuel du libraire etc.* est celui qui faisait partie de la bibliothèque La Vallière, et qui porte le millésime de 1534. V. le Catalogue de cette bibliothèque, tome III, page 110, et les *Annales typographici* de Panzer, tome IX, page 157, n° 506.

(37) Imprimé à Saint-Nicolas-du-Port (le 26 août 1525) par

Jérôme Jacob, petit in 4° de 20 feuillets, caractères gothiques. On trouve dans les comptes du trésorier général Didier Bertrand une mention assez curieuse relative à cet ouvrage. Nous la transcrivons ici.

Registre de 1524-1525.

Septième compte de Didier Bertrand.

Despence par mandemens et decretz.

A Iherosme Iacob, imprimeur demeurant à Saint Nicolas, la somme de vingt sept francs monnoie de Lorraine a luy ordonné pour avoir imprimé certains sermons de charité que frère Thomas a preschié. Par mandement de mondit Seigneur le Duc donné à Bar, le xxvj[e] jour de septembre mil v[c] xxv, icy rendu avec quictance pour ce.. . . . . xxvij frs.

Ce petit volume est excessivement rare. Il paraît qu'il fut réimprimé à Paris la même année ; cette réimpression est indiquée sous le n° 753 du catalogue de Sepher. V. le Manuel du libraire et de l'amateur de livres, etc., par M. Brunet, 4e édit., tome IV, 2e partie, p. 470. L'opuscule publié par Volcyr passe pour être une traduction partielle de l'ouvrage cité par Duverdier, sous le titre de *Sermones aurei in alma civitate Tholosana proclamati a fratre Thoma Illyrico de Auximo, verbi dei præcone per universum mundum. Tholosæ per Joannem de Guerlins*, 1521, *in 4°*. V. Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine, etc., par M. Beaupré, p. 46 et 47. Mais nous pensons que ces sermons, ou pour mieux dire ce sermon a été prêché devant le duc Antoine ; cette circonstance, jointe au désir de répandre en Lorraine un livre dirigé contre l'hérésie de Luther, aura engagé le prince à payer les frais de l'édition donnée à Saint-Nicolas-du-Port par Jérôme Jacob. Il est certain que *Le Sermon de Charité* a été publié par ordre du duc de Lorraine ;

si la mention du registre tenu par Didier Bertrand ne paraissait pas une preuve décisive, nous pourrions citer un passage de l'histoire de la guerre des Rustauds, dans lequel Volcyr rappelle le « sermon de charité (de) frère Thomas esclauon (Illyrique est » une traduction du mot Esclavon, qui paraît avoir été le véritable » nom du franciscain) imprimé et mis en forme, tant en latin » comme en françois par le commandement et ordonnance du » noble duc Anthoine, affin que chascun voye labus et follie Des » luthériens etc. » V. f° lxx, r°.

(38) V. Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les seduyctz et abusez Lutheriens Mescreans du pays Daulsays et autres, etc., f° xxv v°. Le chapitre 24 du livre I, duquel est extrait ce passage, est intitulé : *Comment lautheur reconfortoit l'abbe de Mormonstier. Et le moyen quil trouua destaindre le feu mys en la maison sainct Anthoine : auec limportance de la flamme d'icelluy.*

(39) V. le même ouv., f° xxv v°.

(40) On a beaucoup déclamé à cette occasion contre le duc Antoine et ses frères, que l'on n'a pas craint d'accuser de cruauté. Le trait suivant, rapporté par Volcyr (ouv. cité, f° 50), montrera quelle foi il faut ajouter à des accusations lancées si légèrement. Après le combat de Lupstein, « le tres preux et magnanime conte » de Guyse, remply de clémence et pitié, saulua une ieune fillette » De laage de trois ans, soubdain apres la foulle et gros effort » de Desconfiture faicte a Loupestain : et la mist reposér en la » manche de sa robe toute la nuyt, laquelle du matin comme » affamée demanda à manger. Et ne pouoit en ce monde mieulx » cheoir que entre les mains dudit noble prince doulx et begnin : » car il la feit songneusement garder auecques vne autre vng » petit plus grande, pour à son ioeulx retour en faire présent à

» tres illustre et noble Dame Anthoinette de Bourbon, contesse » de Guyse sa tres loyalle et bonne espouse pour les faire » nourrir et endoctriner gracieusement. »

(41) V. le même ouv., f° lxx v°.

(42) V. le même ouv., f° xci r°. Quelques jours avant cette bataille, Volcyr, qui s'était imprudemment écarté de l'armée, faillit être pris et massacré par une troupe d'anabaptistes. V. f° lxxxiii r°.

(43) V. le même ouv., f° xci v°.

(44) V. le même ouv., f° xcvii v°.

(45) « .... Parisiis formis ac typis excussoriis citius quam in » Lotharingia, sedulo atque exarate imprimendum curarem. » V. le même ouv., 10e feuillet liminaire v°.

(46) V. le même ouv., 1 feuillet lim. v°.

(47) V. le même ouv., loco citato.

(48) V. le même ouv., 1er et 10e feuillets liminaires v°.

(49) V. ibid., f° xcvii, v°.

(50) Un volume petit in-folio, gothique, sans lieu, ni date; 10 feuillets liminaires et 98 feuillets de texte imprimés à longues lignes; signatures des feuillets liminaires ⚜ i, ii, iii, iv, ā, i, ii; sign. du texte A—Qiiii. Les marges latérales sont couvertes en grande partie par l'analyse latine du texte français. Un exemplaire de cet ouvrage imprimé sur vélin, et orné de 9 miniatures, s'est vendu 307 francs (*Gaignat*), et 500 francs (*La Vallière*); il appartient aujourd'hui à la bibliothèque nationale. V. M. Brunet, Manuel du libraire et de l'amateur de livres, t. IV, 2e partie, p. 679; et l'ouv. de M. Van-Praët, tome V. p. 38. Les exemplaires sur papier ne sont pas extrêmement rares.

(51) Une de ces gravures représente le duc Antoine chargeant à la tête de la gendarmerie lorraine; une autre le massacre des

anabaptistes à la sortie de Saverne ; une troisième Volcyr lui-même écrivant sur un pupitre. Une autre n'est que la reproduction d'une vignette exécutée pour le *Petit recueil du Poligraphe.*

(52) V. Lhistoire et Recueil etc., 10e feuillet lim. r°.

(53) V. le même ouv., 2e feuillet lim. v°, et 6e feuillet lim. r°.

(54) Ce qu'il y a de bizarre c'est que la préface de cet ouvrage est datée du *Neufchasteau en Lorraine ce iour sainct Anthoine,* XVII *de Januier. Lan mil cinq cens* XXII. Au reste, on comprend parfaitement que la composition de ce livre ait, comme nous l'avons dit, demandé à Volcyr plus de temps que ses autres ouvrages. Elle exigea même, sans aucun doute, quelques excursions, et l'auteur parle, dans le *Traicte des singularitez du parc dhonneur,* f° xliiii, d'un voyage qu'il fit avec le duc Antoine aux *mynnes dargent* situées dans les Vosges, et ajoute que ce voyage fut fait *depuis certain temps en ca* (ça).

(55) V. aux archives du département de la Meurthe le compte du receveur de Pont-à-Mousson, année 1529-30, à la partie des *despences.* Douze gros sont versés à Grant Jehan en deux paiements de 6 gros chacun.

(56) V. l'ouvrage que nous allons décrire, 2e feuillet lim. r°.

(57) Cet ouvrage, ou pour mieux dire ces trois opuscules forment un volume petit in 4°, gothique, de 4 feuillets liminaires, et 56 feuillets chiffrés ; sign. A—Piii. Le titre offre une petite vignette gravée sur bois, et représentant le combat de saint Michel et du dragon. Ce volume est devenu très-rare.

(58) L'ouvrage est sans date ; mais comme le privilége est daté du 11 mars 1530 (1531), l'impression a dû être achevée vers les mois de juin ou de juillet. Il est bon de faire observer que plusieurs bibliographes citent une autre édition de ce livre, Paris, sans date, in 4°, gothique, dont le titre n'est pas identique avec

celui que nous avons transcrit. V. Biogr. univ., t. XLIX, p. 436.

(59) V. Notice sur un ouvrage de Volcyr, imprimé en 1530, par M. Beaupré, page 3.

(60) V. Biogr. univ., t. XLIX, p. 436.

(61) V. Notice etc., p. 4.

(62) Dans les deux premiers chapitres du *Traicte des singularitez du parc dhonneur*, chapitres dont nous avons reproduit l'intitulé, Volcyr parle d'une publication qu'il aurait faite quelque temps auparavant, mais sur laquelle il donne trop peu de détails pour que nous ayons jugé à propos de la mentionner dans le texte. Il s'agit de grandes gravures sur bois représentant différents sujets allégoriques ou relatifs à l'histoire de la famille ducale, et accompagnés de plusieurs pièces de vers français composées par l'*hystorien* lui-même. Au surplus, ce qu'il dit de ces gravures et de ces vers est si embrouillé, qu'après avoir parcouru les deux chapitres cités plus haut on est tenté de s'écrier : *Fiat lux !*

(63) V. Bibliothèque lorraine, col. 1033. Ce Châteauroux traversa la Lorraine en 1532 et écrivit une relation de son voyage, qui est tombée entre les mains de Calmet, et dont celui-ci a utilisé plusieurs passages. On ignore ce qu'est devenu le manuscrit de Châteauroux, et ce personnage n'est mentionné dans aucun dictionnaire biographique.

(64) C'est également vers cette époque qu'on plaçait la publication d'un autre ouvrage, dont l'existence n'est pas problématique, bien qu'il soit d'une rareté excessive. Nous voulons parler d'un traité de plain-chant, qui est demeuré inconnu aux meilleurs bibliographes. Ce traité fut imprimé à Paris sans doute, sous le titre suivant : *Enchiridion Musices Nicolai Villici Barroducensis, Sororis-Villæ, de Gregoriana et figurativa atque*

contrapunctu simplici, percommode tractans; in 4°, gothique, figures en bois. Dom Calmet avait attribué cet écrit à Volcyr; on s'en tint là, et quoique les expressions *Villicus Sororis-Villæ* ne fussent pas une traduction fidèle des mots Volcyr et Sérouville, quoique le secrétaire d'Antoine s'appelât lui-même en latin *Volkyrus Cererisvicinus*, cet ouvrage fut toujours donné à Volcyr. Il n'est pas de lui cependant, mais d'un écrivain barisien, qui vivait encore en 1559, c'est-à-dire, 19 ans après la mort de Volcyr, et qui, cette année là, publia une nouvelle édition du livre intitulé : *Manuale seu officiarium sacerdotum ad usum insignis ecclie̅ et diocesis tullensis contine̅s etc.* Cette édition, imprimée à Paris (typis Joannis Albi), est dédiée à Toussaint d'Hocédy, évêque de Toul. Une autre édition avait paru en 1525.

(65) In folio, de 6 feuillets liminaires, 320 pages et 1 feuillet où sont 2 figures; gothique, nombreuses gravures sur bois. « Ce » volume est si rare, dit M. Weiss, que Bourdon de Sigrais ne » put le trouver dans aucune des bibliothèques de Paris » (V. la préface de sa traduction de Végèce).

(66) Nous reproduisons ce passage d'après M. Weiss, Biogr. univ., vol. cité, page 437.

(67) Nous transcrivons en entier la mention du registre de 1539-1540.

Compte de Didier Bertrand, trésorier g̅nl.

Deniers en dons etc.

a Me Nicol Wolquir, secrétaire de mondit Seigneur le Duc, cinquante francs que mondit Seigneur le Duc luy a ordonné pour aider à faire ses nopces. Par mandement de Mondit Seigneur le Duc donné à Nancy le xxvij jour d'auril M Vc xl, cy rendu, et quictance. Pour ce. . . . . L fr.

(68) V. aux archives du département de la Meurthe les re-

gistres de 1538-1539, 1539-1540. Nous ferons remarquer ici que parmi les secrétaires du duc Antoine figurent, en 1540, deux personnages appelés Johannes Lud et Jehan Chrestien. La similitude de ces noms avec ceux des secrétaires de René II qui ont rédigé une sorte de chronique publiée pour la première fois en 1844, cette similitude, disons-nous, méritait d'être signalée.

(69) Sous le titre de *Commentarj delle cose de' Turchi*; Venise, in 8°.

(70) In 4°, gothique. L'auteur de l'article *Paolo Giovio* dans la Biogr. univ. n'a pas connu la traduction de Volcyr, ou du moins ne la mentionne pas.

(71) En voici le titre exact : *La physionomie de Michel Lescot, traduite du latin en françois par Nicole Volkyr de Serouille.* In 16, de 114 feuillets. L'ouvrage se vendait chez le libraire Vincent Sertenas, qui fut plus tard l'éditeur du livre de Wassebourg. *La physionomie de Michel Lescot* contient 120 chapitres. L'original a été composé, d'après M. Brunet, à la requête de Frédéric (III) empereur des Romains.

(72) V. Bibliothèque française de Du Verdier (édit. de Rigoley de Juvigny), tome III, pages 145 et 146.

(73) Dom Calmet fait observer que Volcyr était mort en 1542, puisque cette année là ses armes furent données à Jean de Raon. V. Bibl. lorr., col. 1033.

(74) Ces deux registres sont déposés aux archives du département de la Meurthe, comme ceux que nous avons cités précédemment.

(75) Dom Ambroise Pelletier pense que ce François Volkier descendait du Polygraphe. V. Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois, page 834. Il est inutile d'ajouter que c'est une erreur.

(76) La nomination de François Volcyr est du 27 octobre 1537. V. aux archives départementales le registre des lettres patentes de cette année. Ce François Volkyr, qui devait être un neveu du Polygraphe, épousa Jennon Gervaise, fille de Guillaume Gervaise, clerc-juré de Briey. Il eut un fils nommé Pierre Volkir ou Volkier, marié à Jeanne de Noiregoule, fille de Didier de Noiregoule, seigneur de Batilly. Il laissa plusieurs fils; mais nous ne savons si cette famille existe encore. V. Dom Pelletier, loco citato.

(77) V. f° xcii v°.

(78) V. ibid., f° xcvii.

(79) V. f° xxxiii r°.

(80) V. f° xxiii v°. Nous citerons encore, comme preuve de la naïveté de Volcyr, une espèce d'horoscope qui se trouve dans la relation du baptême d'un fils d'Antoine, relation dont nous avons parlé plus haut.

(81) V. Histoire de Lorraine, 1re édition, t. I, col. cx. Dom Calmet a consacré à Volcyr un article peu étendu dans sa *Bibliothèque lorraine*, col. 1032 et 1033.

(82) Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, tome II, p. 165 et 166. Il est bon de faire observer que les lignes par nous transcrites ne sont point placées dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, mais bien dans la *Réfutation de la Bibliothèque lorraine* (de Dom Calmet) qui remplit une partie du second volume. Chevrier a parlé dans cet appendice des lorrains qui, selon lui, ne méritaient pas de prendre place dans la *Bibliothèque*. Parmi eux nous voyons figurer plusieurs hommes distingués, et notamment l'archidiacre Richard de Wassebourg. Volcyr pouvait être en plus mauvaise compagnie. Nous avertissons aussi, pour notre décharge, que nous avons conservé l'orthographe de Chevrier.

10

(83) Nous rappellerons ici que le savant M. Weiss a donné sur Volcyr un article remarquable dans la *Biographie universelle*, tome XLIX, pages 435 à 437.

(84) V. f° lxxiii r°. Le chapitre duquel nous avons extrait ce passage est intitulé : *Inquisition de lacteur pour les choses anciennes. Epistre de labbe de Mormonstier audit acteur. Auec la coulonne rommaine en laquelle est la prophetie de Sybille.*

(85) On peut voir ces inscriptions dans l'ouvrage de Volcyr, f° lxxiiii r°, et lxxvi r°, ainsi que dans la Notice de la Lorraine par Dom Calmet, tome I, col. 771 et 772.

(86) F° xcv r°.

(87) Dans la vallée de ce nom, sur le versant oriental des Vosges.

(88) Nous ne pousserons pas plus loin cette généalogie, et nous nous bornerons à faire observer que tous ces princes, y compris Dardanus, Priam, Osiris et Isis, Hercule et Galathée, aboutissent à *Godeffroy de buyllon* et à *Guillaume de buyllon*, desquels est issue la famille ducale de Lorraine, selon Volcyr et d'autres généalogistes anciens. V. Chronicque abrégée, f°s 1 et suiv., et Lhistoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire etc., f°s lxxv v°, lxxviii, lxxix et lxxx r°.

(89) V. l'ouv. cité à la fin de la note précédente, f° lxxix r°.

APPENDICE.

BAPTESME

DE

NICOLAS-MONSIEUR,

FILZ PUIS-NAY DE MONSEIGNEUR LE DUC ANTOINE,

DEPUIS COMTE DE VAUDEMONT,
DUC DE MERCUEUR, MARQUIS DE NOMENY, COMTE DE CHALLIGNY :

A BAR LE X NOVEMBRE M. D. xxiiij. (1)

Tous vrais nobles et devotz chrestiens, si comme le benoist filz de Dieu, qui par la main Monsieur Sainct Jean voulut estre baptisté au fleuve de Jordan, sont tenuz et obligez d'estre regenerez par le sacrement de baptesme, que nostre mere Saincte Eglise apres l'Institution de Jesus Christ nostre Sauveur a receu et confirmé : Que selon la doctrine Sainct Gregoire signifie lavement et

(1) Cet opuscule inédit de Volcyr se trouve, comme nous l'avons dit, dans le *Cartulaire de Lorraine*, registre intitulé : *Liber omnium*. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe.

tinction, car l'homme au sainct font de baptesme par l'esprit de grace est changé et faict meilleur, avec ce tout autre que par avant n'estoit.

Doncques l'an de grace mil cinq cens vingt quatre, le seizieme jour du mois d'octobre, devant deux heures apres midy, nasquist en grande joie et liesse Nicolas Monsieur, filz de tres hault et tres puissant prince Monsieur Antoine, par la grace de Dieu Duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, etc., et de tres illustre dame et princesse ma dame René de Bourbon, duchesse de Lorraine et de Bar, lequel au vingt cinquieme jour de son aage fut devotement baptisé en l'eglise Sainct Maxe, le dixieme jour de novembre, apres quatre heures du soir, ou l'ordre fut si bien mis par deux grandz maistres scavoir Messire Olry Wisse, chevalier, seigneur de Gerbeviller, bailly de Nancy, et Messire Antoine du Chastellet, chevalier, seigneur de Sorcy et premier chambellan dudict prince, ayans pour lors charge de faire entretenir les cerimonies a leur endroict, si bien que tout y estoit diligemment observé.

Premierement les mareschalz et fouriers des logis faisoient escarter le peuple afin que l'ordre ne fut troublé ou rompu. Puis les escoliers, vestus de surpelis blancz, estoient en grand nombre sur les elles depuis la salle d'honneur jusques au portal de l'eglise avec torches allumées. Apres marchoient les menestriers sonnans moult armonieusement, allant ça et la Monsieur le grand maistre d'hostel pour entretenir l'ordre a son entier. Puis marchoient les deux capitaines des deux gardes devant les archers de corps vestuz tous d'une parure, scavoir Nicolas, sieur de Richardmesnil, et Jan de Stainville, sieur de Pouilly, moult richement accoustrez.

Incontinant apres suivoit Messire Philibert du Chastellet, chevalier, sieur de Sainct Amant, chambellan et porteur de la maistresse

enseigne de l'hostel dudict seigneur Duc, et estoit suivy des gentilz hommes de l'hostel, allans deux a deux a gros nombre.

Apres marchoient les maistres d'hostel testes nues, avec gravité et contenance moult louable et requise a tel act : et estoient suivis des trompettes resonnant melodieusement.

Puis apres douze grans seigneurs teste nue, tous chambellans et escuiers d'escuyerie dudict seigneur Duc, portant chacun en la main ung flambeau de cire vierge.

Depuis estoient les poursuyvans et heraultz vestuz de cottes d'armes a la maniere accoustumée, assavoir : Cleremont, Vaudemont et Nancy, aupres desquelz marchoit en grosse pompe et gravité Messire Gerard de Harraucourt, sieur d'Ormes et seneschal de Lorraine, teste nue, tenant ung baston blanc en sa main, representatif du septre royal et excellente principaulté d'Austrasie, par droict hereditaire appartenant audict prince d'amour et paix.

Puis apres le seigneur de Crehange portant l'escuiere d'or et serviette.

Puis marchoit le comte de Salm avec deux bassins l'ung sur l'autre, le comte Hesse de Linanges, avec le cierge de cire vierge, le bastard d'Anjou la saliere, et consequemment au lieu de tres excellente et tres seraine dame et princesse Madame Marguerite de Flandres, archeduchesse d'Austriche, gouvernante et regente des Pais Bas, maraine dudict Nicolas Monsieur, marchoit reverement N. sieur de Bersel, chambellan de la Maiesté Imperiale et amant de Bruxelles, portant ledict enfant qu'il avait receu des mains de la dame d'honneur en la chambre de parement, accomgné de deux grans maistres, assavoir messire Antoine, chevalier, seigneur de Ville, bailly de Vosges, et messire Adam Bayer, seigneur de Chasteaubrehain, tous deux chambellans dudict seigneur Duc, allans a dextre et a senestre dudict seigneur de Bersel, pour aider a soustenir l'enfant.

Mais a coustiere alloient les parains en grande devotion et pompe solennelle, c'est assavoir tres hault et tres puissant prince Monsieur Claude de Lorraine, comte de Guise et d'Aumalle, gouverneur de Champaigne et Brie, lieutenant general du Roy de France esdictz pais ; et d'autre part reverend pere en Dieu Mons[r] d'Aulsaire (l'évêque d'Auxerre), et suivoient ledict seigneur de Bersel les trois jeunes comtes de Bische, Manderchette et Swambourg portant la queue du drap d'or, fourré d'armines qui estoit sur ledict enfant.

Et apres suyvoit tres illustre princesse madame Anthoinette de Bourbon, comtesse de Guise, et Marie de Lorraine, sa fille, et tout d'ung tenant Jolande de Croy, dame de Moulin, portant un carreau de drap d'argent semé a l'entour de grosses perles orientales sur lequel repousoit le cresmeau (1).

Apres marchoient les dames de Valry et de Parroye, la baillie de Vitry, madame de Parsy, madame de Harraucourt et la fille du bailly de Sainct Mihiel, avec autres dames et damoiselles en bon gros nombre.

Advisans sans marcher pour la prochaineté du lieu et multitude de gens, maintz bons seigneurs tant spirituels que temporels, gentilz hommes, presidents et gens des comptes de Lorraine et Barrois, secretaires ordinaires, officiers et gens d'ordonnance, bourgeois, marchans, citoiens de Metz, Toul, Verdun, Pont à Mousson et autres lieux innumerables, dont a la porte de l'eglise attendoient les dames d'honneur de Stainville et Maugiron, avec la sage femme et nourrice pour recevoir l'enfant des mains dudict seigneur de Bersel, lequel estant desveloppé luy rendirent, et fut

(1) Chresmeau, petit bonnet qu'on met sur la tête des enfants après l'onction du saint-chrême. H. L.

porté nu sur les fons, ou le baptesme fut honorablement celebré par reverend pere monsieur Balthazar du Chastellet, abbé de Sainct Vincent et Sainct Epvre.

Entremeslez y avoit illecques infinie doulceur et melodie de tous les chantres des deux courtz et dudict Bar, avec orgues et autres instrumens armonieux.

Ce faict, lesdictes dames d'honneur couvrirent l'enfant et le remirent entre les mains dudict sieur de Bersel, et s'en retournarent en belle ordonnance de ladicte eglise parée moult richement de reliques, joiaulx, a ornemens, draps d'or et d'argent, tapis faictz a l'anticque et a nouvelle façon : avec ce, sur la porte de ladicte eglise avoient tendu ung pale et derselet de velour cramoisy, au ciel duquel estoit l'image de Nostre Dame tenant son enfant; et au drap de cramoisy pendant une Sibille contemplative monstrant la Vierge Marie à Octavien (1) ainsi comme celle qui debvoit nasquir sans tasche quelzconques, ne macule du peché originel de noz premiers parens, et porter en son ventre virginal le benoist filz de Dieu, ce qui estoit declairé par prophetie d'icelle Sybille mise au rolleau tourné à l'entour d'elle. Et estoit ledict artifice enrichy d'orfeverie, perles, boutons et broderie faicte apres le pourtraict du paintre sommairement exquis.

Apres on entroit en la chambre de parement tapissée hauct et bas et de coustiere, mais sur le tapis estoient tenduz certains draps de damas blanc figurez en la nouvelle façon et chargez de ceintures d'esperance faictes ingenieusement a l'esguille de fil d'or

(1) Ce passage se rapporte à une croyance généralement répandue au moyen-âge, d'après laquelle une sybille aurait prédit à l'empereur Auguste (plus connu sous le nom d'Octave ou *Octavien*) la naissance prochaine du Messie, dont la mère devait rester vierge. H. L.

et d'argent, ou la devise : *J'espere avoir* (1) estoit par tout, si comme divinement et par eternité envoyé audict noble prince du parc naturel et pacificque.

Au surplus le buffet estoit aorné et chargé de haultz potz, couppes, taxes et hanaps d'or et d'argent si habondamment que tout y reluysoit, oultre ce que l'eschançonnerie, estatz, chambres et offices estoient chacuns a leur endroict fournies.

Illecques aussy avoit ung lict grant et spacieux dont la couverte estoit d'armines soubz ung subtil et fin linge basty, estendu jusques au bas sur la tapisserie de Turquie avec force carreaux couvertz de drap d'or, ou hypocras, confitures, dragées, muscade et commune marchepain, oblies, succres et tablettes moins estoient espargnées que jadis noys, prunes ou pois au bancquet des dieux et déesses, les Troye la Grande en Phrygie pour recevoir le pasteur Paris Alexandre en court haultaine et royalle.

Puis a senestre on entroit en une salle basse nommée la salle d'honneur, grandement decorée de tapis faictz, tixuz et ourdis a l'anticque, ou l'histoire de Jason et Medée est moult clerement comprinse avec dyctiers declaratifz du cas qui fut pieça conquis en la journée de Virilet (2). Donques au dessus du manteau de cheminée y avoit ung pale et derselet de velour cramoisy, figuré, faict et entrelassé de toile d'or avec les armes de Monseigneur le Duc et de ma souveraine dame la duchesse, faictes, au millieu et

(1) Devise du duc Antoine.

(2) Saint-Jean de *Virilet* ou du *Vieil-Aître*, ancienne commanderie de l'ordre de Malte, située à l'extrémité du faubourg Saint-Jean de Nancy, près de l'étang du même nom où fut trouvé le corps du duc de Bourgogne. La journée de Virilet signifie la bataille de Nancy dans laquelle périt Charles-le-Téméraire. H. L.

sur les coustez, de broderie et orfebverie environnée de chapeaux de festes, entre deux anges un Phenix qui est seul au monde. Mais au dossy et drap pendant selon la cheminée estoit une sybille tenant la croix embrassée faicte sur le vif et eslevée en forme plate (si) artificiellement que la veue des assistans estoit retardée en jugement pensif et ambigu, les bras proportionnez de mesure hors de la faille ou manteau faict de satin brosché a l'anticque par division de couleur, chargé sur les bors de pierres fines et perles orientales, les jambes blanches et bien troussées, le pied chaussant en ung soulier descollecture, les cheveux retroussez peu a peu saillans hors d'une coaffe de fil d'or resplendissante de pierreries et perles fines, le front ung petit carré, sourcilz noirs, les yeulx vers et scintillant, les joües blanches et vermeillettes, le nez de proportion, la bouche riante et levres corallines, menton gemeau et gorge ronde, poitrines entre deux eslevées, le corps gent et tout le reste façonné à l'avenant, si comme elle sembla estre vive et preste a diviner choses a venir et divines, aiant ung rolleau au-dessus de son chief conforme et d'une mesme substance aux dictz des prophetes quant a la creation du benoist filz de Dieu, et sont les motz telz : *Invisibile verbum palpabitur et germinabit ut radix, et siccabitur ut folium et non apparebit venustas eius. Et circundabitur alvus materna : et flebit Deus letitia sempiterna, ab hominibus conculcabitur et nascetur ex matre ut Deus, conversabitur ut peccator.* Dont le translat s'en suit : Le Verbe invisible sera touché et germera comme racine et serchera comme la fueille, et n'apperera sa venusté ; le ventre maternel sera environné, et pleurera Dieu de joie sempiternelle, des hommes foullé sera et nasquira de la mere comme Dieu, on le conversera comme pecheur.

Doncques ce pendant que plusieurs gens d'esprit et bon scavoir

Beaulne et de Vertu, d'Ay et de Bar sus Aube, Spanvin, trabey, plain vin, furey, vin françois, rappé d'Allemaigne et de Barrois, de toutes couleurs, n'y estoit espargné moins que birre en Vuestphalle. Encormais on trouvoit en l'escart Malvoisie, vin bastard et Romanie tant que tout y estoit respendu a grand abondance.

Mais il ne fault mectre en obly que de la susdicte sallette et chambre de parement on peult aller ça et la en diverses chambres tapissées plaines de histoires et beaux dictiers moraulx et bien consonnans pour maintz jeunes liseurs.

Depuis on entroit es chambres des dames et damoiselles ou elles avoient accoustumé passer leur temps besoingnant sur la soye par subtilz artifices, qui seroient trop longs a racompter.

De cesdictz lieux on entroit en la chambre de ma souveraine dame la duchesse gisante, laquelle estoit si excellamment accoustrée que l'on ne sçait ou commancer pour la bien exprimer, car on y marchoit sur tapis de Turquie si bien faictz qu'a peine pouvoit on retirer sa veüe pour regarder en hault ou sur costiere. Et tant y a que si l'escripveur n'y eust esté quant on le deffaisoit, il ne luy fut esté possible d'en escrire sans mesonger. Car certains tapis estoient tenduz et cachez contre les parroys faictz a fleurettes de divers pensemens et chardons de filz d'or et d'argent, avec forces branches de palmes, par lesquelles nous est representée victoire acquise et continuelle, aussy chataniers picquans sur la devise de la bonne et notable royne de Sicille, sœur (1) Philippe de Gueldres, mere de notre dict souverain Seigneur, qui vault autant à dire ne me touche y poinct. Or sus iceulx tapis mussez estoient les nouveaux, faictz de satin cramoisy semez par tout de speres et cha-

(1) Philippe de Gueldres, veuve du duc René II, s'était retirée au couvent de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson.

peaux de festes transversez et entrelassez de ceintures et rolleaux faictz et tirrez a l'esguille par le brodeux subtil, aguz et fort ingenieux, depuis la monstre des paintres plus excellant que jadis n'estoient Phidias, Zeuzis ou Appelles ; avec le ciel tout de mesme et semblable artifice, et le charlict faict de menuserie subtille et ingenieuse en suivant pareillement le traict et gect du paintre, dont le bois estoit doré par dessus la taille et scrupture de fin or, et figure comme la susdicte tapicerie, avec tant de ces belles devises : *J'espere avoir, Ung pour jamais* (1), representatives du Phenix seul et unic au monde en façon que tout y resplendissoit. Illecques aupres estoit le buffet non pareil couvert de haultz potz, couppes, hanaps, gobletz et taxes de fin or, bassins, esguieres, tranchoirs, plätz, escuelles, salieres, cuvettes et chandeliers d'argent.

De laquelle chambre si richement parée (comme si ce fut esté pour recevoir dieux et deesses, a ce de (pour) assister au sacrifice et pompe des Phebades, prestresses pieça dediées a Apollo dieu de sapience), on entroit pour spacier en solás en une belle gallerie, longue et spacieuse selon le jardin et vergier d'honneur faict en façon de Provence, avec une fontaine de eaue vive menée par divers cannalz jusques en la sime dudict lieu, assis sur le roch hault et apparent environné de maisonnettes, loges et caiges de fil d'archet, chambres, couvers de vignes en la saison, le preau vert prenant umbre soubz beaux arbres fructueux,et force allées closes, entre les aires et pieces de terre labourées en mode de Italie, pour grandement resjouyr la veue de ceulx qui gardent, car le romarin y croit avec giroflée, margarites tout l'an y vient, et verdoient spic, lavande, soulcy, mirjolene, pensées de divers sente-

(1) Devise du duc René.

mens et couleurs y sont habondamment. Je laisse laitues, espinars et choux gelez, pour comtempler ceulx qui voient et regardent souvent sans penser combien la chose couste et vault.

Apres toutes ces choses naturelles et partie faictes artificiellement, les divines n'estoient moins excellemment decorées parmy les eglises des couventz, prieurez, cures, chanonies, temples et chapelles, ou le peuple rendoit grace a Dieu de la paix acquise, et festins faictz paisiblement sans grant trouble par le bon ordre et provision que le noble prince d'amour, alliance et paix y avoit faict mectre, ce pendant que ses voisins par gros desrois sont spoliés, ars et meurdriz. Avec ces choses la noblesse s'esbatoit en faictz, riz, jeux, dictz, chantz, orgues, instrumens, dances de haultz, moiens et bas tons de toutes reprises tant vieilles qu'à la nouvelle façon, veu que de France, Allemaigne et Flandres y estoient gens exquis pour faire la feste a plaisir, sans mectre en obly que la françoise et l'allemande, la haie pied rompu, estourdion (1), bergeronnette, le hault barroys et dance de Champaigne estoit tripudiée et branslée (2) qu'il ne se failloit rien. Or monsieur

(1) Cette danse était aussi usitée à Metz. On lit dans les Chroniques de cette ville, sous la date de 1504 :

« Et après plusieurs danses, l'on vint à danser une danse qui se dit le grant Turdion : et se mene celle danse de telle sorte que après ce que l'on ait dansé tous ensemble, tous les compaignons se despairtent à une partie et les filles à une aultre : puis le premier qui mene la danse, se part de sa plaice et de son lieu, et parmy le pairque fait plusieurs tours et viraildes, et puis avec la fille font plusieurs grimaiches et la ramene en son lieu : et fait chascun ainsy en droit soy, quant son tour vient, tout le mieulx qu'il peut, soit de gambairde, de soubresault ou aultrement, et font ainsy les ungs apres les aultres jusques à la fin. » H. L.

Lors des fêtes de Saint-Eloi et de Saint-Lazare, à Marseille, on dansait le grand branle (*magnum tripudium*). H. L.

le Marquis menoit ma damoiselle de Guise, sa cousine, si meseurement selon son aage, que tous assistans s'esmerveilloient de leur belle contenance. Plus oultre estoit la feste esjouye par Songe Creux et ses enfans, Malmesert, Peu d'aquet et Rien ne vault, que jour et nuict jouoient farces vieilles et nouvelles reboblinées et joieuses a merveilles.

Doncques tant y a qu'apres tous presens, le compere de Flandres, jadis filz du sieur de Bersel, chevalier de l'ordre du Toison d'Or, et gouverneur de Charles de Gand, archeduc d'Austriche, presentement empereur et Roy des Espaignes, aiant pour mere madame de Breme en Lalluye, sœur de madame de Joieuse, et de Contay lez Clermont en Picardie, et de monsieur de Commines et Haloin, fut le sabmedy ensuivant conduict par le capitaine Richardmesnil et sa bande de vingt lances jusques au duçhé de Luxembourg, apres avoir esté au banquect que messire Antoine du Chastellet, sieur de Sorcy et premier chambellan dudict seigneur Duc, feist faire par maintz et divers metz, appareilz et choses exquises, onquel estoit monsieur de Guise, gouverneur de Champaigne et Brie, avec grant foison d'autres gentilzhommes et seigneurs, ou cinq maistres d'hostelz furent lors instituez pour mieulx deduire le cas a l'honneur.

Premierement, le maistre d'hostel mondit seigneur de Guise pour entendre a la table dudict prince, son seigneur et maistre; Messire Philippe de Harraucourt pour la table dudict ambassade; messire Jacques du Chastellet pour les chambellans et autres grandz seigneurs; monsieur de Rence pour les gentilzhommes; le mareschal des logis dict de la Valle pour la table dudict sieur de Sorcy et autres gentilzhommes, avec l'ordre des offices pour hipocras, clarey, plain vin, potages, poissons de tant de sortes que possible seroit imaginer et soubhaitter; et furent bien serviz de

dixhuict ou vingt platz fournys,que jadis les banquectz des rois de Medes ou Lydie,de Grece, Italie, Europe, Affricque, Asie, mesmes ceulx qui sont descript par Zenophon, Virgille et Favorin ne furent jamais a comparer a ce present convie.

Et avoit cedict sieur chambellan faict accoustrer son logis en la ville haulte d'une tapisserie verde en mode nouvelle, pour esjouyr tous contemplatifz assistans, de Bruscque et hou picquant avec la graine rouge comme corral inseré contre la traveure et parroys en façon d'escailles; mesmement tout du long de la visse et allée estoit fiché ledit hou avec branches et rameaux de buys, venche, lierre et rampant, si bien composé que tout sembloit estre d'une piece. En ladicte chambre et cenacle y avoit sept ou huict escuissons des armes et blasons de notre dict souverain Seigneur, richement poinctz et figurez, et contre le manteau de cheminée on veoit le grand escus ancien ou le bras saillant d'une nuée a poing clod tenant l'espée nue, avec un rolleau ou le verset de l'Escripture Saincte et canticque estoit escrit en ce poinct : *Fecit potentiam in brachio suo*. Duquel escus et blason pieça jadis les roys et ducz de Lorraine usoient, tesmoing Lucan en sa Pharsalie ou il dit : *Opprimit excusso leucus remusque lacerto* (1).

Dont le cas apperceu nostre souverain Seigneur delibera disner illecques au dimenche treizieme jour dudict mois, avec ledict Seigneur de Guise, son frere, ma dame de Guise, monsieur le marquis du Pont, le petit baron de Joinville, ma damoiselle de Guise, sa sœur, et partie des gentilzhommes, dames et damoiselles des deux

(1) Vers qu'il faut rétablir ainsi :

Optimus excusso Rhemus Leucusque lacerto.

LUCAIN, *Pharsale*, l. 4, v. 424.

courtz, estant lors ma damoiselle Anne de Lorraine avec madame la duchesse sa mere.

Au regard des appareilz, la chose seroit bien longue a racompter pour aultant que ledict premier chambellan est le parragon des hommes pour faire apprester a roys et princes. Toutesfois neantmoins il y eust seize platz fournys de ce que s'ensuyt : Premierement de la panneterie sailloit le premier service, assavoir hypocras blanc avec rosties ; le deuxieme service herons froitz, langues sallées, paons froitz, pastelz de perdrix froitz ; de l'eschançonnerie vin de Bourgongne, cleret viel et nouveau, vin d'Ay nouveau, vin blanc de Bar sus Aube nouveau, vin cleret de Bar viel et nouveau, vin bastard et malvoisie ; de la cuisine, premier service, les saulcisses, les coustellettes de porc, les perdrix aux choulx, pastelz d'assiete ; second service, les chappons boulliz, le menger blanc, ventre de veau, pastelz à la saulce chaude, cuisses de chevreux chaudes, les perdrix à l'orenge ; troisieme service, connins à la trimollette, les gellinettes de bois, les cochons rostiz, les oyes sauvaiges, cuisses de chevreux froides, pastelz de longes de chevreux tedes avec olives et capes ; quatrieme service, herrons et buttors, les cannartz a la dodine, les chappons a la cameline, les beccasses et vanneaux, pastelz de venaison ; cinquieme service, le bœuf sallé, haultz costez de mouton, pastelz de cannartz, la gellée de cochon, la gellée de court en deux sortes, rouge et jaulne, piedz, groingz et oreilles de porcz au son.

Or est que a chacun service que les maistres d'hostelz venoient querre, trompettes et clerons menoient si grandz bruictz que l'on y ouoyt goutte.

Puis de la fruicterie furent apportées tartes d'Angleterre, tartes de cresmes, tartes de pruneaux, chastaignes et poires cuites. Encormais la panneterie delivra fromage plasantin , fromage

de gayn. Apres tout cecy y avoit hypocras avec le mestier (1).

Consequemment avec telle provision si affluante, tout aupres dudit hostel on celebroit les nopces du secretaire monsieur de Guise et de la belle Claudon Midy, a grant multitude de sieurs et dames avec habondance de tous biens ; sans ce que je veuille mectre en obly que un petit plus hault honnorable homme et sieur maistre Jehan de Naves, licencié es loix et auditeur des comptes dudict Bar, tenoit estat pour tous cordiaux fauteurs de litterature et gens de robes longues.

Doncques, pour mectre fin a ce present recueil et amas des choses bien faictes et dignes de memoire audict baptesme salutaire et propice a tous chrestiens contre la macule et tache du peché originel de noz premiers parens, ledict enfant Nicolas Monsieur soubz asseurance de doulx espoir fut né le vingtieme jour de la lune de septembre, laquelle estoit au signe de gemini, par tel jour que le bon patriarche Isaac donna la benediction a son filz Jacob, a raison de quoy les saiges ont dict que l'enfant qui nasquiroit soubz telle constellation et jour seroit belliqueux et grandement ingenieux, aiant ung signe en la machoüer dextre, laquelle chose signamment concorde avec la grande importance et signification de son excellent nom, sçavoir Nicolás qui vault a dire, de grec en françois, vaincqueur du peuple, ensuivant l'effect des graces requises a tous nobles princes d'honneur, supliant celluy qui est vray Dieu eternel et vivant que son begnin plaisir soit luy vouloir donner le moien de vivre en bonne paix, union et concorde.

(1) M. de Villeneuve donne, dans les notes du second volume de l'*Histoire de René d'Anjou*, une description des banquets vraîment monstrueux qui avaient lieu à cette époque. H. L.

NOTE ADDITIONNELLE.

L'impression de la notice sur Volcyr et de l'appendice était terminée, lorsqu'en parcourant le catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le comte Emmery, pair de France, livres dont la vente doit avoir lieu prochainement, nous avons découvert, avec surprise, la mention suivante :

1142. « Batesme nouueau de Nicolas Monsieur (fils de Anthoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, et de Madame Renée de Bourbon, duchesse de Lorr. et de Bar), in-4°, goth., de 9 feuillets, sign. A. B.v.

« Le nom de l'auteur de cet opuscule fort rare se voit au verso du titre gravé (fut fait à Nancy ce vingtsixiesme jour de novembre, lan mil cinq cens vingt et quatre, par votre humble poligraphe N. V. de Serouville). L'ouvrage s'arrête au feuillet B.v., le reste manque. »

Il résulte de cette mention 1° que nous ne nous sommes pas trompé en attribuant à Volcyr la relation du baptême du prince Nicolas; 2° et que cet opuscule n'est pas inédit, comme tout le monde le croyait. Au reste, notre erreur est excusable; car l'opuscule en question n'est indiqué par aucun des biographes de Volcyr, et les meilleurs traités de bibliographie n'en ont jamais constaté l'existence. Son insertion dans le *Liber omnium* nous portait encore à le regarder comme inédit. La relation du baptême du prince Nicolas ne perd rien de sa valeur par la découverte de l'exemplaire de M. le comte Emmery; car cet exemplaire est le seul que l'on connaisse, et de plus il est incomplet.

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A NANCY PENDANT L'ANNÉE 1848.

PAR LE D[r] SIMONIN PÈRE.

Le vent dominant a été celui du sud, qui a soufflé 83 fois. Les autres vents sont venus des divers points de l'horizon dans l'ordre suivant qui est celui de leur fréquence. Le sud-ouest 75 fois ; l'ouest 55; le nord-est 51; l'est 31 ; le sud-est 28; le nord 27; le nord-ouest 21; le nord-nord-est, le sud-sud-est et le sud-sud-ouest chacun 4; l'est-nord-est et le nord-nord-ouest chacun 3 ; l'est-sud-est 2, et l'ouest-sud-ouest 1.

Le ciel a été pur 32 fois ; presque pur 15 ; nuageux 248 et couvert 71. Les autres qualités des jours ont été les suivantes : 74 de brouillard ; 10 de bruine ; 180 de pluie; 13 de grêle; 24 de neige; 9 de gelée blanche; 70 de gelée; 4 de verglas; 23 de tonnerre et 22 d'éclairs.

MOIS.	N.	N.-N.-E.	N.-E.	E.-N.-E.	E.	E.-S.-E.	S.-E.	V… DU CIEL. nuageux.	couvert.	MÉTÉORES. brouill.	bruine.	pluie.	grêle.	neige.	grésil.	gelée bl.	gelées.	verglas.	tonnerre.	éclairs.	PLUVIOMÈTRE. mm.
Janvier……	6	3	8	2	4	1	2	14	13	9	2	3	»	11	»	»	30	1	»	»	»
Février……	3	»	2	»	»	»	3	18	8	7	2	16	4	3	»	1	10	»	2	2	115
Mars………	1	»	2	»	2	»	4	23	7	4	»	20	5	5	»	1	5	»	1	»	115
Avril………	»	»	2	»	4	»	3	24	5	»	»	23	1	1	»	1	1	»	2	»	126
Mai………	2	»	18	»	3	»	2	18	»	1	»	9	»	»	»	1	»	»	2	1	026
Juin………	»	»	»	»	2	»	1	29	1	1	»	21	»	»	»	»	»	»	5	5	075
Juillet……	5	»	4	»	2	»	»	27	1	2	»	13	2	»	»	»	»	»	4	5	051
Août………	»	»	»	»	1	»	»	26	3	1	»	23	»	»	»	»	»	»	4	5	093
Septembre…	5	»	5	»	4	»	1	21	3	10	1	9	1	»	»	1	»	»	3	3	128
Octobre……	»	»	4	1	4	1	1	24	4	14	»	17	»	»	»	»	»	»	»	»	102
Novembre…	5	1	»	»	»	»	2	11	18	7	3	16	»	4	»	1	9	»	»	»	110
Décembre…	»	»	6	»	5	»	9	13	8	18	2	10	»	»	»	3	15	3	»	1	034
Totaux…	27	4	51	3	31	2	28	248	71	74	10	180	13	24	»	9	70	4	23	22	975

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 3 février, de. 749,51

Le plus grand abaissement, le 11 février et les 1er et 12 mars, de. 712,84

Hauteur moyenne. 735,09

Le maximum de la température a été, le 7 et le 23 juillet, de. . . . . +23°

Le minimum, le 28 janvier, de. . . . . — 11°

La température moyenne du 1er trimestre a été de. . . . .+ 1° 8/100

Celle du 2e de. . . . .+10°52/100

Celle du 3e de . . . .+13°18/100

Celle du 4e de . . . .+ 5°29/100

Température moyenne de l'année . . . .+ 7°52/100

L'hygromètre a varié de 46 à 57°.

Les vents ont soufflé avec impétuosité les 9, 10, 11, 23, 24, 26, 27, 28 et 29 février; le 1er et le 11 mars; les 11, 12 et 14 avril; le 19 juin; le 20 juillet; les 1er, 6, 8 et 22 août; les 10, 11, 24 et 25 octobre, les 4, 10 et 18 novembre; enfin les 5, 6 et 20 décembre.

Les tempêtes les plus violentes et les plus prolongées ont été celles du 29 février et du 11 mars.

La quantité d'eau tombée, abstraction faite de la neige, a été de 9 décimètres 75 millimètres. La répartition entre les divers mois de l'année est exprimée dans le tableau joint au présent résumé. Il est à noter cependant que le 7 septembre, de 5 heures à 5 heures et demie

du soir, une pluie d'orage a produit 79 millimètres d'eau.

Il est tombé de la neige pendant 24 jours, mais en général en petite quantité; néanmoins du 10 au 11 novembre, dans un espace de 24 heures, la neige a couvert la terre d'une épaisseur de 11 centimètres. Le 15 dudit mois il n'en restait plus de trace dans la campagne.

La chute de la grêle a eu lieu 13 fois sur le chef-lieu du département, où elle n'a fait aucun mal. Une commune de l'arrondissement de Nancy, et 4 de l'arrondissement de Toul n'ont pas été aussi heureuses, ce sont les suivantes :

Arrondissement de Nancy.

	Estimation des sinistres.
Norroy	22,272f

Arrondissement de Toul.

Charey	10,668
Charmes-la-Côte	22,543
Courcelles	12,107
Grimonviller	5,562

Les pertes de toutes natures occasionnées par ce redoutable météore ont été estimées par l'administration des contributions directes à une somme totale de 73,152 francs.

Le 12 décembre, la gelée avait commencé; faible

d'abord, elle est venue graduellement plus forte, et a continué sans interruption jusqu'au 30 janvier. Pendant les 8 premiers jours de ce mois, les limonadiers ont rempli leurs glacières d'une glace pure et d'une épaisseur de 15 centimètres. Le 30 janvier, la température s'est adoucie et le dégel a eu lieu. Le 1er février, entre 5 et 6 heures du soir, la débacle de la glace est survenue.

Le tonnerre s'est fait entendre 23 fois et on a vu 22 fois des éclairs. De ces orages 2 ont éclaté les 25 et 26 février, un le 10 mars, un autre enfin le 6 décembre, époques de l'année où ils arrivent rarement.

En 1848, aucun météore lumineux n'a été vu à Nancy. Il n'en a pas été de même sur d'autres points du département : M. Marchal, docteur en médecine, qui recueille avec soin des observations météorologiques à Lorquin, a observé 2 aurores boréales, qu'il décrit en ces termes :

« L'une a eu lieu le 21 février, le soir, par un temps » très-clair. Ce phénomène s'est d'abord montré sous » l'apparence de deux vastes foyers d'incendie, l'un au » sud-ouest et l'autre au nord-ouest ; ces 2 foyers lumi- » neux n'ont pas tardé à se confondre et se sont ensuite » portés du côté du nord. J'ai remarqué des sortes de » bandes ou fusées ascendantes, blanches, se dirigeant » de ce point au zénith, pour se développer ensuite en » prenant une teinte rose pourpre magnifique et en » changeant continuellement de position. J'ai cru même » remarquer quelques éclairs traversant cette clarté » boréale.

du soir, une pluie d'orage a produit 79 millimètres d'eau.

Il est tombé de la neige pendant 24 jours, mais en général en petite quantité; néanmoins du 10 au 11 novembre, dans un espace de 24 heures, la neige a couvert la terre d'une épaisseur de 11 centimètres. Le 15 dudit mois il n'en restait plus de trace dans la campagne.

La chute de la grêle a eu lieu 13 fois sur le chef-lieu du département, où elle n'a fait aucun mal. Une commune de l'arrondissement de Nancy, et 4 de l'arrondissement de Toul n'ont pas été aussi heureuses, ce sont les suivantes :

Arrondissement de Nancy.

	Estimation des sinistres.
Norroy	22,272f

Arrondissement de Toul.

Charey	10,668
Charmes-la-Côte	22,543
Courcelles	12,107
Grimonviller	5,562

Les pertes de toutes natures occasionnées par ce redoutable météore ont été estimées par l'administration des contributions directes à une somme totale de 73,152 francs.

Le 12 décembre, la gelée avait commencé ; faible

d'abord, elle est venue graduellement plus forte, et a continué sans interruption jusqu'au 30 janvier. Pendant les 8 premiers jours de ce mois, les limonadiers ont rempli leurs glacières d'une glace pure et d'une épaisseur de 15 centimètres. Le 30 janvier, la température s'est adoucie et le dégel a eu lieu. Le 1er février, entre 5 et 6 heures du soir, la débacle de la glace est survenue.

Le tonnerre s'est fait entendre 23 fois et on a vu 22 fois des éclairs. De ces orages 2 ont éclaté les 25 et 26 février, un le 10 mars, un autre enfin le 6 décembre, époques de l'année où ils arrivent rarement.

En 1848, aucun météore lumineux n'a été vu à Nancy. Il n'en a pas été de même sur d'autres points du département : M. Marchal, docteur en médecine, qui recueille avec soin des observations météorologiques à Lorquin, a observé 2 aurores boréales, qu'il décrit en ces termes :

« L'une a eu lieu le 21 février, le soir, par un temps » très-clair. Ce phénomène s'est d'abord montré sous » l'apparence de deux vastes foyers d'incendie, l'un au » sud-ouest et l'autre au nord-ouest ; ces 2 foyers lumi- » neux n'ont pas tardé à se confondre et se sont ensuite » portés du côté du nord. J'ai remarqué des sortes de » bandes ou fusées ascendantes, blanches, se dirigeant » de ce point au zénith, pour se développer ensuite en » prenant une teinte rose pourpre magnifique et en » changeant continuellement de position. J'ai cru même » remarquer quelques éclairs traversant cette clarté » boréale.

du soir, une pluie d'orage a produit 79 millimètres d'eau.

Il est tombé de la neige pendant 24 jours, mais en général en petite quantité; néanmoins du 10 au 11 novembre, dans un espace de 24 heures, la neige a couvert la terre d'une épaisseur de 11 centimètres. Le 15 dudit mois il n'en restait plus de trace dans la campagne.

La chute de la grêle a eu lieu 13 fois sur le chef-lieu du département, où elle n'a fait aucun mal. Une commune de l'arrondissement de Nancy, et 4 de l'arrondissement de Toul n'ont pas été aussi heureuses, ce sont les suivantes :

Arrondissement de Nancy.

	Estimation des sinistres.
Norroy	22,272f

Arrondissement de Toul.

Charey	10,668
Charmes-la-Côte	22,543
Courcelles	12,107
Grimonviller	5,562

Les pertes de toutes natures occasionnées par ce redoutable météore ont été estimées par l'administration des contributions directes à une somme totale de 73,152 francs.

Le 12 décembre, la gelée avait commencé; faible

d'abord, elle est venue graduellement plus forte, et a continué sans interruption jusqu'au 30 janvier. Pendant les 8 premiers jours de ce mois, les limonadiers ont rempli leurs glacières d'une glace pure et d'une épaisseur de 15 centimètres. Le 30 janvier, la température s'est adoucie et le dégel a eu lieu. Le 1er février, entre 5 et 6 heures du soir, la débacle de la glace est survenue.

Le tonnerre s'est fait entendre 23 fois et on a vu 22 fois des éclairs. De ces orages 2 ont éclaté les 25 et 26 février, un le 10 mars, un autre enfin le 6 décembre, époques de l'année où ils arrivent rarement.

En 1848, aucun météore lumineux n'a été vu à Nancy. Il n'en a pas été de même sur d'autres points du département : M. Marchal, docteur en médecine, qui recueille avec soin des observations météorologiques à Lorquin, a observé 2 aurores boréales, qu'il décrit en ces termes :

« L'une a eu lieu le 21 février, le soir, par un temps
» très-clair. Ce phénomène s'est d'abord montré sous
» l'apparence de deux vastes foyers d'incendie, l'un au
» sud-ouest et l'autre au nord-ouest ; ces 2 foyers lumi-
» neux n'ont pas tardé à se confondre et se sont ensuite
» portés du côté du nord. J'ai remarqué des sortes de
» bandes ou fusées ascendantes, blanches, se dirigeant
» de ce point au zénith, pour se développer ensuite en
» prenant une teinte rose pourpre magnifique et en
» changeant continuellement de position. J'ai cru même
» remarquer quelques éclairs traversant cette clarté
» boréale.

du soir, une pluie d'orage a produit 79 millimètres d'eau.

Il est tombé de la neige pendant 24 jours, mais en général en petite quantité; néanmoins du 10 au 11 novembre, dans un espace de 24 heures, la neige a couvert la terre d'une épaisseur de 11 centimètres. Le 15 dudit mois il n'en restait plus de trace dans la campagne.

La chute de la grêle a eu lieu 13 fois sur le chef-lieu du département, où elle n'a fait aucun mal. Une commune de l'arrondissement de Nancy, et 4 de l'arrondissement de Toul n'ont pas été aussi heureuses, ce sont les suivantes :

Arrondissement de Nancy.

	Estimation des sinistres.
Norroy	22,272f

Arrondissement de Toul.

Charey	10,668
Charmes-la-Côte	22,543
Courcelles	12,107
Grimonviller	5,562

Les pertes de toutes natures occasionnées par ce redoutable météore ont été estimées par l'administration des contributions directes à une somme totale de 73,152 francs.

Le 12 décembre, la gelée avait commencé ; faible

d'abord, elle est venue graduellement plus forte, et a continué sans interruption jusqu'au 30 janvier. Pendant les 8 premiers jours de ce mois, les limonadiers ont rempli leurs glaciéres d'une glace pure et d'une épaisseur de 15 centimétres. Le 30 janvier, la température s'est adoucie et le dégel a eu lieu. Le 1er février, entre 5 et 6 heures du soir, la débacle de la glace est survenue.

Le tonnerre s'est fait entendre 23 fois et on a vu 22 fois des éclairs. De ces orages 2 ont éclaté les 25 et 26 février, un le 10 mars, un autre enfin le 6 décembre, époques de l'année où ils arrivent rarement.

En 1848, aucun météore lumineux n'a été vu à Nancy. Il n'en a pas été de même sur d'autres points du département : M. Marchal, docteur en médecine, qui recueille avec soin des observations météorologiques à Lorquin, a observé 2 aurores boréales, qu'il décrit en ces termes :

« L'une a eu lieu le 21 février, le soir, par un temps » trés-clair. Ce phénoméne s'est d'abord montré sous » l'apparence de deux vastes foyers d'incendie, l'un au » sud-ouest et l'autre au nord-ouest ; ces 2 foyers lumi- » neux n'ont pas tardé à se confondre et se sont ensuite » portés du côté du nord. J'ai remarqué des sortes de » bandes ou fusées ascendantes, blanches, se dirigeant » de ce point au zénith, pour se développer ensuite en » prenant une teinte rose pourpre magnifique et en » changeant continuellement de position. J'ai cru même » remarquer quelques éclairs traversant cette clarté » boréale.

du soir, une pluie d'orage a produit 79 millimètres d'eau.

Il est tombé de la neige pendant 24 jours, mais en général en petite quantité; néanmoins du 10 au 11 novembre, dans un espace de 24 heures, la neige a couvert la terre d'une épaisseur de 11 centimètres. Le 15 dudit mois il n'en restait plus de trace dans la campagne.

La chute de la grêle a eu lieu 13 fois sur le chef-lieu du département, où elle n'a fait aucun mal. Une commune de l'arrondissement de Nancy, et 4 de l'arrondissement de Toul n'ont pas été aussi heureuses, ce sont les suivantes :

Arrondissement de Nancy.

	Estimation des sinistres.
Norroy	22,272f

Arrondissement de Toul.

Charey	10,668
Charmes-la-Côte	22,543
Courcelles	12,107
Grimonviller	5,562

Les pertes de toutes natures occasionnées par ce redoutable météore ont été estimées par l'administration des contributions directes à une somme totale de 73,152 francs.

Le 12 décembre, la gelée avait commencé ; faible

d'abord, elle est venue graduellement plus forte, et a continué sans interruption jusqu'au 30 janvier. Pendant les 8 premiers jours de ce mois, les limonadiers ont rempli leurs glacières d'une glace pure et d'une épaisseur de 15 centimètres. Le 30 janvier, la température s'est adoucie et le dégel a eu lieu. Le 1er février, entre 5 et 6 heures du soir, la débacle de la glace est survenue.

Le tonnerre s'est fait entendre 23 fois et on a vu 22 fois des éclairs. De ces orages 2 ont éclaté les 25 et 26 février, un le 10 mars, un autre enfin le 6 décembre, époques de l'année où ils arrivent rarement.

En 1848, aucun météore lumineux n'a été vu à Nancy. Il n'en a pas été de même sur d'autres points du département : M. Marchal, docteur en médecine, qui recueille avec soin des observations météorologiques à Lorquin, a observé 2 aurores boréales, qu'il décrit en ces termes :

« L'une a eu lieu le 21 février, le soir, par un temps » très-clair. Ce phénomène s'est d'abord montré sous » l'apparence de deux vastes foyers d'incendie, l'un au » sud-ouest et l'autre au nord-ouest ; ces 2 foyers lumi- » neux n'ont pas tardé à se confondre et se sont ensuite » portés du côté du nord. J'ai remarqué des sortes de » bandes ou fusées ascendantes, blanches, se dirigeant » de ce point au zénith, pour se développer ensuite en » prenant une teinte rose pourpre magnifique et en » changeant continuellement de position. J'ai cru même » remarquer quelques éclairs traversant cette clarté » boréale.

du soir, une pluie d'orage a produit 79 millimètres d'eau.

Il est tombé de la neige pendant 24 jours, mais en général en petite quantité; néanmoins du 10 au 11 novembre, dans un espace de 24 heures, la neige a couvert la terre d'une épaisseur de 11 centimètres. Le 15 dudit mois il n'en restait plus de trace dans la campagne.

La chute de la grêle a eu lieu 13 fois sur le chef-lieu du département, où elle n'a fait aucun mal. Une commune de l'arrondissement de Nancy, et 4 de l'arrondissement de Toul n'ont pas été aussi heureuses, ce sont les suivantes :

Arrondissement de Nancy.

	Estimation des sinistres.
Norroy.	22,272f

Arrondissement de Toul.

Charey..	10,668
Charmes-la-Côte..	22,543
Courcelles..	12,107
Grimonviller.	5,562

Les pertes de toutes natures occasionnées par ce redoutable météore ont été estimées par l'administration des contributions directes à une somme totale de 73,152 francs.

Le 12 décembre, la gelée avait commencé ; faible

d'abord, elle est venue graduellement plus forte, et a continué sans interruption jusqu'au 30 janvier. Pendant les 8 premiers jours de ce mois, les limonadiers ont rempli leurs glacières d'une glace pure et d'une épaisseur de 15 centimètres. Le 30 janvier, la température s'est adoucie et le dégel a eu lieu. Le 1er février, entre 5 et 6 heures du soir, la débacle de la glace est survenue.

Le tonnerre s'est fait entendre 23 fois et on a vu 22 fois des éclairs. De ces orages 2 ont éclaté les 25 et 26 février, un le 10 mars, un autre enfin le 6 décembre, époques de l'année où ils arrivent rarement.

En 1848, aucun météore lumineux n'a été vu à Nancy. Il n'en a pas été de même sur d'autres points du département : M. Marchal, docteur en médecine, qui recueille avec soin des observations météorologiques à Lorquin, a observé 2 aurores boréales, qu'il décrit en ces termes :

« L'une a eu lieu le 21 février, le soir, par un temps » très-clair. Ce phénomène s'est d'abord montré sous » l'apparence de deux vastes foyers d'incendie, l'un au » sud-ouest et l'autre au nord-ouest ; ces 2 foyers lumi- » neux n'ont pas tardé à se confondre et se sont ensuite » portés du côté du nord. J'ai remarqué des sortes de » bandes ou fusées ascendantes, blanches, se dirigeant » de ce point au zénith, pour se développer ensuite en » prenant une teinte rose pourpre magnifique et en » changeant continuellement de position. J'ai cru même » remarquer quelques éclairs traversant cette clarté » boréale.

du soir, une pluie d'orage a produit 79 millimètres d'eau.

Il est tombé de la neige pendant 24 jours, mais en général en petite quantité; néanmoins du 10 au 11 novembre, dans un espace de 24 heures, la neige a couvert la terre d'une épaisseur de 11 centimètres. Le 15 dudit mois il n'en restait plus de trace dans la campagne.

La chute de la grêle a eu lieu 13 fois sur le chef-lieu du département, où elle n'a fait aucun mal. Une commune de l'arrondissement de Nancy, et 4 de l'arrondissement de Toul n'ont pas été aussi heureuses, ce sont les suivantes :

Arrondissement de Nancy.

	Estimation des sinistres.
Norroy	22,272f

Arrondissement de Toul.

Charey	10,668
Charmes-la-Côte	22,543
Courcelles	12,107
Grimonviller	5,562

Les pertes de toutes natures occasionnées par ce redoutable météore ont été estimées par l'administration des contributions directes à une somme totale de 73,152 francs.

Le 12 décembre, la gelée avait commencé; faible

d'abord, elle est venue graduellement plus forte, et a continué sans interruption jusqu'au 30 janvier. Pendant les 8 premiers jours de ce mois, les limonadiers ont rempli leurs glacières d'une glace pure et d'une épaisseur de 15 centimètres. Le 30 janvier, la température s'est adoucie et le dégel a eu lieu. Le 1er février, entre 5 et 6 heures du soir, la débacle de la glace est survenue.

Le tonnerre s'est fait entendre 23 fois et on a vu 22 fois des éclairs. De ces orages 2 ont éclaté les 25 et 26 février, un le 10 mars, un autre enfin le 6 décembre, époques de l'année où ils arrivent rarement.

En 1848, aucun météore lumineux n'a été vu à Nancy. Il n'en a pas été de même sur d'autres points du département : M. Marchal, docteur en médecine, qui recueille avec soin des observations météorologiques à Lorquin, a observé 2 aurores boréales, qu'il décrit en ces termes :

« L'une a eu lieu le 21 février, le soir, par un temps » très-clair. Ce phénomène s'est d'abord montré sous » l'apparence de deux vastes foyers d'incendie, l'un au » sud-ouest et l'autre au nord-ouest; ces 2 foyers lumi- » neux n'ont pas tardé à se confondre et se sont ensuite » portés du côté du nord. J'ai remarqué des sortes de » bandes ou fusées ascendantes, blanches, se dirigeant » de ce point au zénith, pour se développer ensuite en » prenant une teinte rose pourpre magnifique et en » changeant continuellement de position. J'ai cru même » remarquer quelques éclairs traversant cette clarté » boréale.

» L'autre infiniment plus éclatante a été observée le » 17 novembre. Elle a d'abord paru se balancer de » l'ouest au sud-sud-ouest et ensuite a illuminé tout le » ciel, surtout le zénith. Le ciel qui était très-nébuleux » ressemblait en ce moment à une lumineuse coupole » de bronze, chauffée au rouge brun, et malgré cet état » nébuleux du ciel, cette lumière a été par moments » assez intense pour communiquer un reflet pourpré aux » façades des maisons et à la neige qui recouvrait le » sol. Dans le moment de sa plus grande intensité, la » crête de la chaîne des Vosges semblait se détacher » d'une manière toute singulière de ce ciel enflammé. »

Faits divers.

Janvier 11. Au pont de Malzéville, la Meurthe est gelée d'une rive à l'autre.

— 25. Les rivières sont très-basses et les sources tarissent sur plusieurs points du département.

Février 8. L'hygromètre à l'air libre marque 60°.

— 9 et 10. Humidité extrême.

Mars 19. Eclipse totale de lune qui a commencé à 7 heures 25 minutes du soir et qui s'est terminée à 11 heures 17 minutes. Cette éclipse a été accompagnée par un phénomène remarquable. A 8 heures du soir, la lune présentait l'aspect d'un

globe lumineux d'un rouge vif, paraissant et disparaissant par intervalles.

— 20. Passage des bécasses dont le nombre est très-petit.

Avril 1er. Les abricotiers et les pêchers fleurissent.

— 2. Un des maronniers du collége est couvert de feuilles ; les autres arbres de même espèce commencent à les montrer.

— 3. Les tilleuls du cours Bérenger se parent de leur verdure.

— 4. Depuis plusieurs jours on voit des hirondelles. Les cerisiers commencent à fleurir.

— 14. Fleuraison des pruniers.

— 18. Le rossignol se fait entendre.

— 24. Depuis plusieurs jours les poiriers et les pommiers en espalier sont en fleurs.

Mai 2. Fleuraison des maronniers.

— 7. Les feuilles du mûrier commencent à se montrer.

— 28. On vend au poids des cerises d'une maturité encore imparfaite.

— 31. On commence à faucher les prés.

Juin. 8. La vigne fleurit dans les vignes.

— La fenaison est générale ; elle est contrariée par le mauvais temps. Le produit est moyen pour les prairies natu-

relles et très-abondant pour les prairies artificielles.

— 26. Depuis environ huit jours le raisin est en verjus.

Juillet 6. On commence à couper l'avoine.

— 26. La moisson du froment se fait sur tous les points du département ; on sert sur les tables des mirabelles et des cerneaux.

Août. Les raisins mêlent dans les vignes.

— 19. Le colchique d'automne est en fleur ; partout on coupe l'avoine.

— Pendant la dernière semaine du mois on cueille le houblon.

Septemb. 4. On fauche le regain de la prairie de Tomblaine.

Du 3 au 10. Départ des hirondelles.

— 21. Sur plusieurs points de la banlieue on arrache les pommes de terre ; généralement on cueille les fruits.

Octobre 2. La vendange commence aux environs de Nancy. La pourriture force de faire cette récolte, quoique partout le raisin n'ait pas acquis une maturité complète.

— 10. A 8 heures du soir violent coup de tonnerre et grêle abondante à Void.

— 22. Les arbres des promenades perdent leurs feuilles.

Novemb. 7. La Meurthe est légèrement débordée.
— Chute complète des feuilles.
Déc. 19. Dans les jardins les arbres montrent des boutons et les violettes sont en fleur.
— Dans la nuit du 20 au 21 la Meurthe est gelée et les enfants de Tomblaine ont pu la traverser sur la glace.

L'hiver de 1847 à 1848, sans être très-rigoureux, a été prolongé, puisqu'il y a eu 50 jours de gelée non interrompue. Au printemps, en été et en automne la température a été souvent froide et humide, et cependant toutes les productions de la terre ont été abondantes et de bonne qualité. Il faut toutefois excepter le houblon dont la récolte a été nulle; les poires et les pommes dont le nombre a été très-petit, et les pommes de terre, dont le tiers environ a été encore, cette année, entaché par la pourriture et par la gangrène. M. Maire attribue ces maladies, non à l'action de la température mais aux engrais. V. *Journal de la Meurthe et des Vosges*, du 28 octobre 1848.

Nota. Les instruments météorologiques, leur position et les heures des observations ont été les mêmes que pendant les années précédentes. La température a été indiquée d'après l'échelle de Réaumur.

RÉSUMÉ

DE LA

CONSTITUTION MÉDICALE DE L'ANNÉE 1848.

1er TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. 749,51

La moindre de 712,84

La hauteur moyenne de 732,21

Le thermomètre s'est élevé à . . . . . . + 14

Il est descendu à . . . . — 11

Température moyenne . . . . + $1^{8}/_{100}$

L'hygromètre a varié de 50° 1/2 à 53°.

Le vent du sud a soufflé 22 fois; le sud-ouest 13; le nord-est 12; l'ouest 11; le nord 10; le sud-est 9; l'est 6; le nord-nord-est et le nord-ouest chacun 3; l'est-nord-est 2; l'est-sud-est, le sud-sud-est, le sud-sud-ouest et le nord-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 3 fois; presque pur 5; nuageux 55 et couvert 28. Il y a eu 20 jours de brouillard; 4 de bruine; 39 de pluie; 9 de grêle; 19 de neige; 2 de gelée blanche; 45 de gelée; 1 de verglas; 3 de tonnerre et 2 d'éclairs.

JANVIER. Le souffle du vent du nord a été presque

continuel. La pression atmosphérique a présenté des variations ; faible pendant le 3e septenaire, elle est devenue assez forte pendant le 4e. La gelée a été permanente et le thermomètre s'est abaissé jusqu'à — 11°. Le 30, le vent du sud s'est élevé et le dégel a commencé. Le ciel a presque toujours été couvert et même sombre. Il est souvent tombé de la neige, mais en petite quantité.

La grippe, qui avait paru en décembre de l'année précédente, a pris plus d'extension encore pendant les quinze premiers jours de janvier. Elle s'est souvent compliquée de pneumonies qui devenaient promptement mortelles par l'hépatisation des poumons. Elle a diminué de fréquence et de gravité pendant la dernière quinzaine de ce mois. D'autres maladies se sont montrées, telles que le pseudo-croup, le croup, la gastro-entérite aiguë et des congestions cérébrales. La mortalité a été grande.

Naissances.	Sexe masculin. . .	52
	Sexe féminin. . . .	38
	Total . . .	90
Décès.	Sexe masculin. . .	60
	Sexe féminin . . .	111
	Total . . .	171

Février. Les vents du sud et de l'ouest ont dominé ; à plusieurs reprises il y a eu de grandes et brusques variations barométriques. La gelée est survenue de nuit pendant le 1er septenaire de ce mois, et a reparu à la fin

du 3e. Pendant tout le reste de février la température a été douce. Avec la gelée il est tombé de la neige en assez grande quantité et de la pluie en abondance dans les intervalles; à la fin du mois la foudre a grondé et des éclairs ont brillé.

Depuis le dégel la grippe a été rare, mais il y a eu recrudescence de cette maladie aussi souvent que la gelée a reparu. A l'épidémie de grippe a succédé la coqueluche qui a attaqué un grand nombre d'enfants, et des phelgmasies gastriques et intestinales chez des individus de tout âge et de tout sexe. Les autres maladies aiguës ont été, la pharyngite, la pneumonie, la pleurésie, la péritonite, le rhumatisme aigu, l'érysipèle de la face et des névralgies intermittentes.

Naissances.	Sexe masculin. . .	38
	Sexe féminin. . . .	38
	Total. . .	76
Décès.	Sexe masculin. . .	58
	Sexe féminin . . .	62
	Total . . .	120

MARS. Les vents du sud ont constamment soufflé et plusieurs fois avec une grande violence; le mercure ne s'est soutenu dans le baromètre qu'à une petite hauteur. La température en général assez douce a subi quelques variations; à la fin du mois elle s'est élevée jusqu'à + 14°. Il est tombé beaucoup de pluie, souvent de la grêle et le tonnerre s'est fait entendre.

Pendant toute la durée de ce mois on a observé des conjonctivites, des pharyngites, des bronchites, des coqueluches, des entérites avec diarrhée et des rhumatismes articulaires et musculaires. Les événements politiques ont déterminé, chez les femmes, des accidents nerveux. Vers le milieu de cette période mensuelle la rougeole a paru épidémiquement, mais avec une grande bénignité. Plus tard enfin la fièvre intermittente s'est montrée, principalement sous le type tierce.

Naissances.	Sexe masculin. . .	51
	Sexe féminin. . . .	50
	Total . . .	101
Décès.	Sexe masculin. . .	39
	Sexe féminin . . .	60
	Total. . . .	99

2e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. 743,30

La moindre de. 719,61

La hauteur moyenne de. 734,92

Le thermomètre s'est élevé à. . . . . . . + 20° 1/2

Il est descendu à. . . . . + 1

Température moyenne. . . . . +10 52/100

L'hygromètre a varié de 49 à 52°.

Le vent du sud-ouest a soufflé 21 fois; le nord-est 20;

le sud 16 ; l'ouest 13 ; l'est 9 ; le nord-ouest 8 ; le sud est 6 ; le nord et le sud-sud-ouest chacun 2 ; le sud-sud-est et le nord-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 9 fois ; presque pur 5 ; nuageux 71 et couvert 6. Il y a eu 2 jours de brouillard ; 53 de pluie; 1 de grêle ; 1 de neige ; 2 de gelée blanche ; 1 de gelée ; 9 de tonnerre et 6 d'éclairs.

Avril. Les vents du sud et de l'ouest ont constamment soufflé ; le mercure a présenté dans le baromètre de fréquentes oscillations et ne s'est soutenu qu'à une faible hauteur ; la température a subi de grandes variations, d'abord assez élevée au commencement du mois, elle s'est abaissée à plusieurs reprises jusqu'à 0°. Il est tombé de la pluie en abondance, ainsi que de la grêle et de la neige ; des tempêtes accompagnées d'éclairs et de tonnerre ont agité l'atmosphère.

Les variations de la température et la grande humidité ont donné naissance à des affections de nature catarrhale, telles que l'ophtalmie, la pharyngite, la bronchite et l'entérite, cette dernière a été le plus souvent accompagnée d'évacuations séreuses, quelquefois mêlées de sang. C'est encore aux mêmes causes qu'il faut rapporter des érysipèles, des péritonites et des sciatiques; enfin la coqueluche, la rougeole et la fièvre intermittente ont commencé à sévir épidémiquement.

Naissances.	Sexe masculin. . . .	52
	Sexe féminin. . . .	47
	Total. . . .	99

Décès.	Sexe masculin. . .	37
	Sexe féminin. . . .	39
	Total. . . .	76

Mai. Pendant la première moitié de ce mois, sous le règne des vents du nord et de l'est, le ciel a présenté une pureté remarquable ; les vents du sud et du nord ont alterné pendant la dernière quinzaine. La pression atmosphérique en général assez forte est devenue très-faible à la fin de cette période mensuelle ; la température a beaucoup varié. Il y a eu des orages et de la pluie.

Les maladies observées pendant la dernière semaine du mois d'avril, se sont encore montrées au commencement et à la fin du mois de mai. Entre ces deux époques elles ont été peu nombreuses, à l'exception de la fièvre intermittente et de la rougeole qui ont continué à régner épidémiquement.

Naissances.	Sexe masculin. . .	58
	Sexe féminin. . . .	55
	Total. . . .	113
Décès.	Sexe masculin. . .	46
	Sexe féminin. . . .	54
	Total. . . .	100

Juin. Les vents sont venus des divers points de l'horizon, cependant ceux du sud et de l'ouest ont dominé ; le baromètre a presque toujours été au-dessous du va-

riable, à l'exception d'un seul jour où la température s'est élevée à + 20° 1/2 ; elle a été froide pour la saison ; le tonnerre a grondé plusieurs fois et la pluie est tombée avec abondance.

La température humide et froide de ce mois a occasionné des pharyngites, des bronchites, des coqueluches, des entérites avec supersécrétions bilieuses, des névralgies, des rhumatismes et des fluxions. La fièvre intermittente et la rougeole ont été encore fréquentes. Enfin, la variole, la varioloïde et la varicelle ont été observées.

Naissances.	Sexe masculin. . .	44
	Sexe féminin . . .	47
	Total. . . .	91
Décès.	Sexe masculin. . .	52
	Sexe féminin. . . .	62
	Total. . . .	114

3e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. 747,25

La moindre de.. 724,69

La hauteur moyenne de. 737,20

Le thermomètre s'est élevé à. . . . . . . + 23° »

Il est descendu à. . . . . + 4° »

Température moyenne. . . . . + 13° $\frac{18}{100}$

L'hygromètre a varié de 46 à 57°.

Le vent d'ouest a soufflé 24 fois; le sud-ouest 22; le sud 20; le nord 10; le nord-est 9; le nord-ouest 8; l'est 7; le sud-sud-est 2; le sud-est, le sud-sud-ouest et l'ouest-sud-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 8 fois; presque pur 3; nuageux 74 et couvert 7. Il y a eu 13 jours de brouillard; 1 de bruine; 45 de pluie; 3 de grêle, 1 de gelée blanche; 11 de tonnerre et 13 d'éclairs.

Juillet. Les vents du sud et de l'ouest ont dominé, mais du 10 au 16 le souffle froid des vents du nord et de l'est s'est fait sentir; le mercure a subi dans le baromètre de fréquentes oscillations. Pendant la 1re quinzaine, la température a été variable; durant la dernière moitié du mois elle a été élevée; le thermomètre a plusieurs fois marqué + 23°. Des orages sont survenus et souvent il a plu.

La fièvre intermittente et la rougeole ont continué à régner. Des bronchites, des hémoptysies ont été observées ainsi que des entérites légères avec diarrhée. L'herpès-zona s'est fréquemment montré.

Naissances.	Sexe masculin. . .	66
	Sexe féminin. . . .	38
	Total. .	104
Décès.	Sexe masculin. . .	41
	Sexe féminin. . . .	60
	Total. .	101

Aout. Le souffle des vents du sud et de l'ouest a été

continuel; la température a beaucoup varié; à des jours chauds ont succédé des jours froids; les oscillations du baromètre ont été fréquentes; il est souvent tombé de la pluie, accompagnée d'éclairs et de tonnerre. — L'épidémie de fièvre intermittente a continué sa marche, tandis que celle de rougeole a sensiblement diminué. Pendant ce mois on a observé des apoplexies, des affections mélancoliques, hypocondriaques, mentales, à la production desquelles les événements politiques paraissent avoir beaucoup contribué. La pharyngite, la bronchite, l'entérite avec diarrhée ont été fréquentes, ainsi que la varicèle chez les enfants et l'herpès-zona chez les adultes et chez les vieillards.

Naissances.	Sexe masculin. . . .	39
	Sexe féminin.. . .	45
	Total. . .	84
Décès.	Sexe masculin. . .	47
	Sexe féminin.. . .	55
	Total. . .	102

Septembre. Les vents ont beaucoup varié : à ceux du nord et de l'est ont succédé ceux du sud et de l'ouest et réciproquement. La pesanteur de l'atmosphère a été tantôt forte et tantôt faible. La température en général a été froide; vers la fin du mois elle s'est adoucie. D'épais nuages. ont obscurci le ciel et versé de l'eau en abondance: le tonnerre a grondé et des brouillards se

sont souvent formés. Les maladies aiguës ont été rares, on doit cependant mentionner quelques cas de fièvres typhoïdes, des dysenteries, des entérites avec ou sans diarrhée, des péritonites, des bronchites aiguës, des varioles, des varioloïdes et l'herpès-zona. La fièvre intermittente est devenue de jour en jour plus rare et la rougeole a disparu.

Naissances.	Sexe masculin. . .	44
	Sexe féminin. . . .	30
	Total. . .	74
Décès.	Sexe masculin. . .	56
	Sexe féminin. . . .	49
	Total. . .	105

4e TRIMESTRE.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été de. 749,48

La moindre de. 719,61

La hauteur moyenne de. 736,05

Le thermomètre s'est élevé à. . . . . + 15° »

Il est descendu à. . . . . — 6° »

Température moyenne. . . . . + 5° $\frac{29}{100}$

L'hygromètre a varié de 50 à 54°.

Le vent du sud a soufflé 25 fois; le sud-ouest 19; le sud-est 12; le nord-est 10; l'est 9; l'ouest 7; le nord 5; le nord-ouest 2, le nord-nord-est, l'est-nord-est, l'est-sud-est et le nord-nord-ouest chacun 1.

Le ciel a été pur 12 fois; presque pur 2; nuageux 48 et couvert 30 fois. Il y a eu 39 jours de brouillard; 5 de bruine; 43 de pluie; 4 de neige; 4 de gelée blanche, 24 de gelée; 3 de verglas et 1 d'éclairs.

OCTOBRE. Les vents du sud ont constamment soufflé, en inclinant tantôt vers l'est et tantôt vers l'ouest. Le baromètre, d'abord très-élevé, est descendu fortement vers le milieu du mois et jusqu'à la fin il s'est maintenu assez bas. La température a suivi une marche semblable, douce au commencement et à la fin d'octobre; du 16 au 22 elle est devenue froide et humide. Il y a eu des alternatives de jours beaux et plusieurs de brouillard et de grand vent.

Les maladies aiguës ont été peu nombreuses : celles qui avaient paru à la fin du mois précédent ont continué leur marche et on n'a plus observé que quelques pharyngites, bronchites et phlegmasies gastro-intestinales, ainsi que des varioles, des varioloïdes, des fièvres et des névralgies intermittentes, des rhumatismes et des odontalgies avec fluxion.

Naissances.	Sexe masculin. . .	53
	Sexe féminin. . . .	31
	Total. . .	84
Décès.	Sexe masculin. . .	43
	Sexe féminin. . . .	37
	Total. . .	80

Novembre. Les vents du sud ont dominé; pendant leur règne la température a été douce ; il est tombé de la pluie et des brouillards se sont manifestés ; du 6 au 20 les vents du nord ont soufflé et souvent avec violence; le thermomètre est descendu de nuit à — 2° et il est tombé beaucoup de neige; le mercure a subi dans le baromètre de fréquentes oscillations.

Pendant toute la durée du mois, les maladies dominantes ont été la pharyngite, la bronchite et l'entérite avec diarrhée. Sous l'influence des vents du nord, le rhumatisme, la goutte, l'herpès-zona et les engelures sont apparus. On a de plus observé quelques fièvres typhoïdes bénignes, quelques fièvres quartes, des hémoptysies et des varicèles.

Naissances.	Sexe masculin. . .	55
	Sexe féminin. . . .	34
	Total. . .	89
Décès.	Sexe masculin. . .	25
	Sexe féminin. . . .	34
	Total. . .	59

Décembre. Du 1er au 20 les vents du sud ont soufflé sans interruption; les premiers jours ont été marqués par des ouragans, de la pluie et des éclairs; puis le ciel est devenu pur, ou presque pur, et la température si douce que le thermomètre s'est élevé, de jour jusqu'à + 10°; du 19 au 20 les vents du nord se sont déchaînés

et le froid a fait subitement baisser le thermomètre jusqu'à — 6°; il y a eu ensuite des alternatives de dégel et de gelée, de bruine et de pluie et un brouillard presque permanent. Le mercure a subi dans le baromètre des oscillations fréquentes et étendues, en général cependant il s'est soutenu à une assez grande hauteur.

Il y a eu peu de maladies aiguës. Les inflammations des membranes muqueuses des voies respiratoires et digestives ont continué à régner. On a de plus observé quelques fièvres typhoïdes sous forme muqueuse et des varicèles.

Naissances.	Sexe masculin. . .	46
	Sexe féminin. . . .	52
	Total. . .	98
Décès.	Sexe masculin. . .	34
	Sexe féminin. . . .	54
	Total. . .	88

Comme on le voit par ce qui précède, plusieurs maladies ont régné épidémiquement en 1848 : ce sont la grippe, la coqueluche, la rougeole, la fièvre intermittente et les phlegmasies des voies digestives.

La grippe qui avait commencé à paraître au mois de décembre précédent, a sévi avec violence, pendant les quinze premiers jours de janvier, puis elle a diminué de fréquence et de gravité. Aprés le dégel elle s'est rarement montrée, mais elle a reparu aussi souvent que la gelée.

En février la coqueluche a paru : en mars et en avril elle a pris un caractère épidémique et elle n'a cessé qu'à la fin de juin.

Depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre, la rougeole s'est développée : elle a atteint non-seulement presque tous les enfants qui ne l'avaient pas eue, mais encore des adolescents et des adultes. La marche de cette maladie a été régulière et sa terminaison presque toujours heureuse. Chez quelques enfants, un pseudo-croup a précédé l'éruption ; chez quelques autres on a observé une pneumonie légère, ou une phlegmasie gastro-intestinale, caractérisée par des vomissements, des coliques et de la diarrhée. Ces complications ont facilement cédé à un traitement anti-phlogistique ; les cas simples n'ont exigé que le repos, une douce chaleur, une diète plus ou moins sévère, des infusions pectorales et des loochs ou des juleps gommeux. Une toux persistante et l'ophthalmie se sont rarement montrées.

La fièvre intermittente, le plus souvent bénigne et quelquefois pernicieuse a pris naissance en mars, et n'a cessé de paraître qu'en novembre. A Nancy, le foyer principal de cette maladie a été le faubourg Saint-Pierre, placé entre le canal de la Marne au Rhin et le chemin de fer de Paris à Strasbourg. L'eau croupissante du canal et les ouvrages de terrassements exécutés sur la ligne du chemin de fer, paraissent avoir beaucoup contribué à la production et à la fréquence de cette maladie.

Enfin pendant toute l'année on a observé un grand

nombre d'inflammations aux organes digestifs, donnant lieu, tantôt à des vomissements, tantôt à des vomissements et à la diarrhée, le plus souvent à cette dernière seulement.

Le nombre des naissances s'est élevé à 1103; 598 du sexe masculin et 505 du sexe féminin. Le nombre des décès a été de 1215; 538 du sexe masculin et 677 du sexe féminin. Les décès ont excédé les naissances de 112. Le rapport de la mortalité à la population a été de 27 décès 61/100 pour 1 000 habitants.

ÉTUDES

SUR LE

THÉATRE EN LORRAINE

ET SUR

PIERRE GRINGORE,

PAR M. HENRI LEPAGE,

Archiviste du département.

I.

Je n'ai pas la prétention de tracer une histoire complète du théâtre et de la littérature dramatique en Lorraine, soit au moyen-âge, soit dans les siècles derniers, mais seulement de présenter, avec autant d'ensemble qu'il me sera possible, les faits divers épars dans les anciennes chroniques, dans des documents inédits et dans quelques ouvrages récents. Ce sujet, quoique d'une importance secondaire, ne me paraît pas dépourvu d'intérêt, et il offre, à défaut de graves enseignements historiques, cet attrait de curiosité qui s'attache à toutes les choses peu connues.

Avant d'aborder ce qui concerne spécialement notre pays, j'entrerai dans quelques considérations générales,

que je crois indispensables pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Les écrivains qui se sont occupés de recherches sur l'origine du théâtre, s'accordent généralement à dire que le drame est né, en Europe, de la liturgie et des cérémonies qui se pratiquaient dans les églises et dans les couvents. La dénomination même des anciennes pièces indique leur pieuse origine. « L'esprit du temps, dit Legrand d'Aussy, dans ses *Recherches sur le glossaire français,* avait fait imaginer et écrire beaucoup de vies de saints en vers. Ces ouvrages étaient faits pour être déclamés, et on leur avait donné le beau nom de *tragédies.* Peu à peu l'art se perfectionnant par l'instinct, on resserra ce cadre trop vaste ; on s'astreignit à un fait particulier (ordinairement c'était un miracle), on le mit en action, et comme ces nouvelles pièces furent *jouées,* et qu'elles étaient faites pour l'être, on les nomma *jeux,* afin de les distinguer des tragédies, qui n'étaient que déclamées. »

Quant au nom de *miracle* donné à des pièces entières, il était pris des faits capitaux qui servaient le plus souvent de dénouement à ces pièces, dont le sujet était la vie ou le martyre d'un saint. Le succès des *miracles,* puisés dans la légende, donna naissance aux *mystères,* représentation de faits historiques pris dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et aux *moralités,* destinées à instruire sous le voile de l'allégorie. Du reste, ces dénominations diverses ont été souvent confondues, et les noms de *miracles, mystères* et *moralités* donnés indif-

féremment à des pièces qui eussent dû être rangées dans des catégories distinctes.

Quelques auteurs font remonter l'origine de ces drames pieux au temps des croisades qui, selon l'expression de Laharpe, « avaient transporté l'Europe en Asie, et ajoutaient encore à l'esprit religieux, échauffé par la vue des lieux saints qui avaient été le théâtre des souffrances d'un Dieu sauveur, ou par les récits qu'en faisaient ceux que le zèle y avait conduits. » Mais il est aujourd'hui reconnu que, bien avant cette époque, il avait été fait des essais de ces sortes de compositions : on cite, entre autres, un drame sur la *vie de Moyse*, écrit par Ezéchiel le tragique dès le IIIe siècle, et une autre pièce du même genre, le *Christ mourant*, attribuée à saint Jean Chrysostôme, et composée dans le siècle suivant (1).

Sous nos rois de la seconde race, les fêtes de Noël et de l'Epiphanie fournirent le sujet annuel de solennités dramatiques dans les églises, et l'on mentionne comme ayant été représentés dans les XIe et XIIe siècles, tant en Allemagne qu'en France et en Angleterre, plusieurs mystères religieux, parmi lesquels le *Sacrifice d'Abraham ;* une pièce allégorique intitulée : *la Foi, l'Espérance et la Charité; les Vierges sages et les Vierges folles*, pièce dialoguée, écrite tour à tour en latin et en langue romane; la *Tétralogie de saint Nicolas*, com-

(1) Voir l'article publié par M. Pélissier dans le *Dictionnaire de la Conversation*, au mot *Mystères*.

posée de quatre sujets différents; *le Miracle de sainte Catherine,* le mystère de *la Résurrection,* et enfin celui de *la Venue de l'Antéchrist,* qui fut joué devant l'empe-pereur Barberousse, et renferme beaucoup d'allusions aux démêlés de ce prince avec le pape Alexandre III.

Lors des réjouissances qui eurent lieu à Paris aux fêtes de la Pentecôte de l'année 1313, à l'occasion de la venue du roi d'Angleterre et de la *chevalerie* des trois fils de Philippe-le-Bel, la corporation des tisserands et des corroyeurs représenta une pièce dans l'île Notre-Dame. « Tous les bourgeois de Paris, dit un chroniqueur, en robes neuves, à pied et à cheval, ordonnés par métiers et confréries, avec trompes, tambourins, buccines et ménestriers, et bien jouant de très-beaux *jeux*, entrèrent en l'île de la Cité et vinrent à grande joie en la cour du palais du roi... Lesdits bourgeois, par leurs costumes et feintises, représentaient le paradis, l'enfer et la procession du renard, où maintes gens feignaient d'exercer leurs métiers sous le déguisement de divers animaux. »

Godefroy de Paris a donné aussi, dans sa *Chronique rimée,* la description de ce mystère, qui fut joué par des personnages muets :

Là vit-on Dieu et ses apostres
Qui disoient leurs patenostres....
Et là les innocents occire,
Et sainct Jehan mettre en martyre...

Et d'autre part Adam et Eve,
Et Pilate qui ses mains lève (lave).

Froissart, racontant l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, lors de son mariage avec Charles VI, nous montre « le ciel tout estellé qui s'élevoit à la première porte Saint-Denis, et dans lequel jeunes enfans, appareillés et mis en ordonnance d'anges, chantoient moult mélodieusement ; et avec tout ce une ymage de Nostre Dame qui tenoit son petit enfant, lequel s'esbatoit à un petit moulinet. » Et plus loin, une scène des Croisades jouée « à grand esbattement, et Dieu séant en sa majesté, le Père, le Fils et le Saint Esprit. »

Toutes les chroniques du moyen-âge sont remplies de descriptions analogues : tantôt « c'estoit la Résurrection de nostre Seigneur, et Pantecoste, et Jugement dernier. » Ailleurs le Saint-Esprit descendant sur les apôtres, la trahison de Judas, le paradis et l'enfer, l'archange saint Michel pesant dans une balance les âmes des trépassés; « Dieu estendu en la croix et les deux larrons à dextre et à senestre. »

Lorsque le drame, qui était né et avait grandi dans l'Eglise, eut commencé à parler l'idiôme vulgaire, il passa dans les mains des communautés laïques et prit rapidement des dimensions gigantesques. Il ne fut plus possible alors d'en restreindre la représentation à l'intérieur ou au parvis des églises : il fallut transporter le lieu de la scène dans les cimetières, sur les places pu-

bliques, et même sur les collines qui étaient propres à y dresser des *échafauds*. Le nombre des personnages était, en effet, quelquefois si considérable, qu'on ne s'est pas trompé en disant que la moitié d'une ville était, par moments, chargée d'amuser l'autre.

Les mystères, destinés à récréer et instruire le peuple par de grands exemples, étaient ordinairement composés par des prêtres, qui souvent y remplissaient eux-mêmes les principaux personnages. C'était, du reste, un honneur de figurer dans ces représentations. « Les acteurs (1) étaient choisis et les rôles distribués par le maire et les échevins de la ville, qui, après avoir reçu leur serment, faisaient publier à son de trompe « que nul ne fust si osé ni si hardy de faire œuvre mécanique en la ville l'espace des jours ensuivant, èsquels on devait jouer le mystère. » Et telle était l'importance attachée à ce que rien ne fît manquer les représentations annoncées par le *cry,* que tous ceux qui prenaient des rôles, prêtres, nobles ou roturiers, s'engageaient, *par corps et sur leurs biens, à parfaire l'emprise,* c'est-à-dire, à jouer jusqu'à la fin de la pièce, bien qu'elle durât d'ordinaire plus d'un jour, souvent plus d'une semaine, et quelquefois plus d'un mois.

(1) Parmi ces acteurs, il y en avait un auquel on donnait le nom de *meneur du jeu*, et qui, semblable au chœur grec, remplissait le rôle de l'homme de bien, *officium virile*, et faisait ressortir, par ses commentaires, les prescriptions de l'Ecriture-Sainte.

En général, les théâtres sur lesquels avaient lieu ces représentations, étaient élevés à grands frais, et leur disposition était toujours à peu près la même. Ils avaient plusieurs étages figurant les lieux divers où les scènes devaient se passer. L'ensemble se nommait l'*eschafault*, le *jeu* ou le *parloir*. Au haut était le paradis, au milieu le purgatoire, au bas l'enfer, *en manière de chartre*, où l'on trouvait l'artillerie moderne, *pour faire noise et tempeste*. « Notez que le limbe doit estre en la fasson d'une grosse tour quarrée, environnée de retz et de filetz ou d'autre chose clere, afin que, parmi les assistans, on puisse voir les âmes qui y seront; et derrière ladicte tour, en ung entretien, doit avoir plusieurs gens crians et gullans horriblement tous à une voix ensemble, et l'ung d'eulx, qui aura bonne voix et grosse, parlera pour lui et les aultres ames dampnées de sa compaignie. »

Les échafauds (*chaffalia*), dit M. Berriat Saint-Prix, dans ses *Remarques sur les anciens jeux des mystères*, insérées au tome Ve des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*; les échafauds représentaient des espèces de maisons ouvertes en entier du côté des spectateurs et divisées en plusieurs étages, subdivisés eux-mêmes en plusieurs appartements ou lieux de scène... A Rouen, lors de la représentation du mystère de l'Incarnation et de la Nativité, en 1474, il y eut les cinq étages suivants : le premier, en partant du point le plus élevé, représentait le paradis; le 2e, en descendant, Nazareth, comprenant deux maisons et un oratoire; le

3e, Jérusalem, comprenant trois maisons, un temple et deux endroits ou places d'assemblée; le 4e, Bethléem, comprenant deux maisons, une étable et un champ; le 5e, Rome, comprenant le Capitole, un temple, une fontaine, quatre maisons et deux salles du palais impérial.

Au-dessous de celui-ci et à la partie la plus basse de cet échafaudage, était l'enfer, fait, dit-on, en manière « d'une grande gueule se cloant (fermant) et ouvrant quand besoin est. » Cette ouverture, qui était assez large pour y laisser passer plusieurs personnes, aboutissait sous les derniers échafauds.

Les effets des machines qu'on employait pour la représentation de ces pièces, étaient aussi extraordinaires que les décorations : un historien du XVIe siècle, témoin oculaire d'un mystère de *la Passion,* en *vingt-cinq* journées, joué à Valenciennes par les seigneurs, bourgeois et artisans, raconte qu'on y fit paraître des choses étranges et pleines d'admiration. « Ici, Jésus-Christ se rendait *invisible,* ailleurs il se *transfigurait* sur la montagne du Thabor.... l'*éclipse,* la *terre tremble,* le brisement des pierres et les autres miracles advenus à la mort de Notre Sauveur, furent représentés avec de nouveaux *miracles.* » Des décollations même avaient lieu sur la scène, et on lit dans le récit de la représentation du *Miracle de saint Denis,* que le saint décapité prend tranquillement sa tête dans ses mains et l'emporte *aux yeux des spectateurs.*

Il ne faut pas croire que ces pièces fussent aussi pieuses que leur titre semblerait l'indiquer. M. Berriat Saint-Prix a, dans le travail que je viens de citer, démontré, par de nombreux exemples, qu'il n'en est pas ainsi. « Quoique puisés dans l'Ancien et le Nouveau Testament et dans la vie des saints, les mystères, dit-il, étaient loin d'être d'une moralité exemplaire. Un style naïf, ridicule et grossier convenait à des hommes naïfs, ignorants et de mœurs grossières, tels que les Français de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle. » Lorsqu'on parcourt les principaux mystères analysés par les frères Parfait dans leur *Histoire du Théâtre*, savoir : celui de la *Passion*, par Jean Michel, et ceux du Vieux Testament et de saint Christophe, on est frappé de la multitude de traits, soit ridicules, soit grossiers, soit licencieux, qu'on s'est permis d'insérer dans des drames saints, dans des drames qui, presque tous, ne sont autre chose que l'Ecriture-Sainte mise en action avec des développements. »

C'est seulement vers la fin du XIVe siècle qu'on commence à voir paraître une troupe d'acteurs permanente. En 1398, ces acteurs, qui avaient pris le nom de *Confrères de la Passion*, peut-être en raison du sujet principal qu'ils se proposaient de mettre en scène, représentèrent des mystères à Saint-Maur-des-Fossés. Le roi, qui avait voulu voir quelques-unes de leurs pièces, en fut si content, qu'il leur accorda, en 1402, des lettres-patentes pour leur établissement à Paris, et leur permit

d'aller en tous lieux, vêtus de leur costume théâtral. Ils s'établirent dans l'hôpital de la Trinité, et y recueillirent, pendant toute la durée du XV[e] siècle, une ample moisson de succès.

Mais, à côté des *Confrères de la Passion*, n'avaient pas tardé à s'élever des rivaux : les *Clercs de la Bazoche* et les *Enfants sans souci* (1), jeunes libertins, gens d'esprit, composant et jouant des pièces profanes sous le titre de *sotties* (2), de *moralités* et de *farces*. Les confrères, voyant le peuple s'éloigner de leur théâtre pour

(1) Les clercs de procureurs, très-nombreux à Paris, y formaient, dès le règne de Philippe-le-Bel, une corporation ayant des priviléges, des grades, et le droit de se nommer un chef, qualifié *le Roi de la Bazoche*. Cette société donnait, à certaines époques, des représentations dans la grand'salle du Palais, aujourd'hui Palais de Justice. C'est là, probablement, que fut joué, de son vivant, le pauvre avocat Patelin. *Les Enfants sans-souci*, qu'on voit, surtout sous Louis XII, luttant d'esprit et de licence avec les *Bazochiens*, étaient des jeunes gens de plaisir et de tout état, qui jouaient aussi des farces et des soties. Leur chef s'appelait *le Prince* ou *le Roi des sots*. (*Etudes sur les Mystères*, par M. Onésime Le Roy.)

(2) La *sotie*, dit M. O. Le Roy, participe de la *farce* par le ton, et de la *moralité* par l'allégorie; elle a de plus que cette dernière un but satirique. Quant au mot *farces*, son étymologie vient peut-être de ce que ces pièces étaient *farcies* de différents idiômes et souvent de mauvaises plaisanteries.

courir à des sujets plus gais que leurs drames pieux, s'adjoignirent les Enfants sans souci, et mêlèrent à la représentation des mystères, des farces burlesques pour amuser les spectateurs. Alors l'hôpital de la Trinité leur fut retiré, et ils passèrent successivement de l'hôtel de Flandres à celui de Bourgogne où ils furent remplacés, vers 1659, par des comédiens italiens que le cardinal Mazarin avait appelés à Paris. Mais déjà, un siècle auparavant, ils avaient commencé à être détrônés par Jodelle, dont *la Cléopâtre* parut en 1552, et qui peut être regardé comme le fondateur du théâtre français; ce qui a fait dire à Ronsard :

> Jodelle, le premier, d'une plainte hardie,
> Françoisement chanta la grecque tragédie,
> Puis, en changeant de ton, chanta devant nos rois
> La jeune comédie en langage françois.

II.

Les seuls documents précis que nous possédions sur les représentations théâtrales dans notre pays, remontent aux premières années du XVe siècle; c'est, du moins, seulement à dater de cette époque, que les *Chroniques de Metz* parlent de ces genres de spectacles, qui pourtant y étaient déjà connus depuis un certain temps. En effet, s'il faut en croire un écrivain moderne, Metz pour-

rait, sous ce rapport, réclamer la priorité sur la capitale de la France (1).

Le quatorzième jour de septembre 1412, dit le Doyen de St.-Thiébaut, fut joué à Metz, en la place du Change, « le jeu et révélation de *l'Apocalipse sainct Jehan* »; ce jeu dura trois jours et fut joué bien solennellement et en grand triomphe.

A dater de cette époque, on voit les représentations théâtrales se renouveler fréquemment : ainsi, de 1420 à 1434, le Doyen de St.-Thiébaut signale, comme ayant été représentés à Metz, trois mystères différents :

« Le jour de feste S. Privey, fut faict le jeu de *S. Vit.* (S. Vit, martyr), par Frere Joffroy, Ministre de la Trinité, que fist les personnages; se y fist le Curé de S. Vit xl solz et davantage. »

Le 1er août 1425, « fut faict le jeu de *sainct Victour*, et fut Maistre Dutiet Herbin, maistre des escolles de S. Vy, S. Victour, et durait (dura) ledit jeu iij jours. »

Le 15 juin 1434, « fut faict le jeu de *la vie saincte*

(1) *Histoire des Sciences, des Lettres, des Arts... dans le pays Messin*, par M. Begin.

Une note insérée dans le *Recueil des Ordonnances de Lorraine*, de Guillaume de Rogéville (t. 2, p. 437), ferait remonter à une époque beaucoup plus éloignée l'origine des représentations théâtrales en Lorraine; on y lit, en effet, que « par ordonnance rendue à Lunéville, le 5 février 1289, Ferri III chassa de ses Etats tous les gens de théâtre. »

Catherine, et durait trois jours; et fut Jehan Didier ung Notaire, saincte Catherine, et Jehan Matheu le plaidiour (avocat), emperour Maxencien (Maximin.) »

On peut juger, par ces courtes indications, de l'étendue donnée aux représentations dramatiques et de l'importance qu'on attachait à jouer les personnages principaux qui y étaient mis en scène. (1) Le récit du mystère de la *Passion*, tracé par Philippe de Vigneulles montrera quel zèle apportaient les acteurs à remplir leurs rôles.

Au mois de juillet 1437, rapporte ce chroniqueur, fut joué à Metz le jeu de *la Passion notre Seigneur Jésus-Christ*, et fut fait le parc (l'enceinte dans laquelle se donnait le spectacle) d'une très-noble façon, car il était de neuf siéges de haut, « ency comme degrez tout entour, et par derrier estient grans sieges et longes pour les seignours et dames, » et portait le personnage de Dieu un prêtre, appelé seigneur Nicolle, du Neufchâteau en Lorraine, lequel était alors curé de Saint-Victor de Metz. Et fut ce prêtre en grand danger de sa vie, et cuidait (pensait) mourir étant en l'arbre de la croix; car le cœur lui faillit tellement qu'il fût mort, s'il n'eût été secouru. Et il convint qu'un autre prêtre fût mis en son lieu pour parfaire le personnage de Dieu; et était ce

(1) J'ai cru devoir, pour rendre cette lecture moins fatigante, franciser le récit de Philippe de Vigneulles, tout en conservant aux phrases leur tournure originale.

prêtre alors l'un des bourreaux et tyrans dudit jeu (c'est-à-dire qu'il remplissait le rôle d'un des bourreaux). Mais néanmoins on donna son personnage à un autre, et il parfit celui du crucifiment pour ce jour. Et le lendemain, ledit curé de Saint-Victor, qui était revenu à lui, parfit la résurrection et fit très-haultement son personnage. Et dura ce mystère par quatre jours. Et il y eut encore un autre prêtre qui s'appelait Jehan de Missey, qui était chapelain de Marange, qui portait le personnage de Judas; mais pour ce qu'il pendit trop longuement, il fut pareillement transi et quasi mort, car le cœur lui faillit: pourquoi il fut bien hâtivement dépendu en un lieu prochain, pour le frotter de vinaigre et autre chose pour le réconforter.

Le chroniqueur nous apprend que la bouche et entrée de l'enfer de ce jeu était très-bien faite; car, par un engin, elle s'ouvrait et se refermait seule quand les diables y voulaient entrer ou en sortir. « Et avait celle hure deux gros yeux d'acier qui reluisaient à merveille. » Et il y avait, dans ce temps, moult de nobles seigneurs et de dames étrangers et princes en la cité de Metz. Premier y était seigneur Conrad Bayer, alors évêque de Metz, le comte de Vaudémont, seigneur Baudoin de Fléville, abbé de Gorze; la comtesse de Sarrebruck, le conseiller de Bar et de Lorraine, et plusieurs seigneurs et dames d'Allemagne et d'autres pays.

Ce mystère, fort long (dit M. Bégin, dans l'ouvrage que j'ai précédemment cité), puisqu'il n'a pas moins de

53 actes, non compris les chœurs d'anges, de diables, de nymphes, etc., fut représenté à Paris, le 13 novembre de la même année, le jour où Charles VII y fit son entrée solennelle. Gabriel salue ainsi la vierge Marie :

> *Ave* pour salutation,
> Je te salue d'affection
> *Maria*, vierge très-bénigne,
> *Gratiâ* par infusion,
> De grâce acceptable et condigne... (1).

(1) Jean Michel, « scientifique docteur » (il fut médecin, puis conseiller du roi Charles VIII), dit Lacroix du Maine, entreprit plus tard de corriger ce mystère, et le fit représenter moult triomphamment devant le roy de Sicile (René d'Anjou), sous le titre de *la Passion de nostre Seigneur*, à la fin d'août 1486. Les personnages les plus graves et les plus distingués de la ville d'Angers voulurent y remplir un rôle; le doyen de Saint-Martin se chargea de celui de Jésus, et Jean Michel de celui du Lazare. Comme on devait célébrer une grande messe ce jour-là, on fut obligé de l'avancer et de retarder les vêpres, afin que les chanoines et les chantres pussent assister à cette fameuse représentation. Elle produisit un effet tel que, dans la suite, cet ancien mystère ne fut plus joué que conformément aux éditions de maître Jean Michel.

Le mystère de *la Vengeance* était, après celui de *la Passion*, une des moralités le plus à la mode, ainsi que le mystère de *Nicodème*.

Le savant auteur de l'*Histoire de René d'Anjou*, à qui j'em-

Au mystère de *la Passion* succédèrent (1er septembre 1437) le *Jeu de saint Erasme*, et celui de *la Vengeance de nostre Seigneur Jésus-Christ* (17 septembre 1437).

prunte ces détails, ajoute : « Une des plus vives jouissances de René, dans les dernières années de sa vie, était d'assister aux moralités, mystères ou farces pieuses qui composaient le seul spectacle dramatique du XVe siècle... Tout nous porte à croire que ce penchant dut succéder à sa passion pour les tournois et les fêtes chevaleresques, car il avait fait, assure-t-on, composer et exécuter plusieurs de ces mystères... On sait qu'il travailla lui-même à quelques-unes de ces pièces, mais aucune ne nous a été conservée sous son nom... Cependant il ne serait pas invraisemblable de lui attribuer au moins le plan du *Roy advenir*, qui fut représenté par son ordre, et que composa Jean le Prieur, son maréchal-des-logis et son valet de chambre. Le fond de cette singulière moralité est tiré d'un ouvrage de saint Jean Damascène, intitulé : *Histoire de Josaphat fils d'Avennir, roi des Indes et de Barlaam*; mais presque tout le reste est de l'invention de Jean le Prieur ou de René, qui, plus poëtes que la plupart de leurs confrères, ont exercé leur imagination sur un léger canevas dont ils ont su tirer une foule de développements. »

Parmi les autres pièces composées sous les yeux de René, ou jouées devant lui, on peut citer, ajoute M. de Villeneuve, le mystère de *la Résurrection*, par Jean Michel; le mystère ou le jeu des *Trois Rois* et *la Nativité de Notre Seigneur*, par Jean le Prieur; la moralité des *Actes des Apôtres*, par les deux Greban, dont le roi de Sicile était le protecteur; le mystère de *Sainte Barbe*, en cinq journées et à 99 personnages, une des plus cu-

Ce dernier, dans lequel « fut faict très-genteiment la cité Hiérusalem et le port de Jaffé », dura quatre jours et attira aussi un grand concours d'étrangers. La pièce, divisée en quatre journées, contenait plus de trente mille vers; on ne la représenta à Paris qu'en 1458. Elle fut imprimée en 1491 et réimprimée en 1530.

En l'année 1468, fut fait et joué à Metz le jeu de *Madame sainte Catherine de Sienne.* Et fut ce jeu fait en la cour des grands Prêcheurs parmi les trois fêtes de la Pentecôte... Et portait le personnage de sainte Catherine une joune fillette âgée de dix-huit ans, laquelle fit merveilleusement bien son devoir au gré et plaisir d'un chacun. Toutefois avait ladite fille *vingt trois cents* vers de personnage; mais néanmoins elle les savait tous sur le doigt, et elle parla si vivement et piteusement qu'elle provoqua plusieurs gens à pleurer et était agréable à tous. « Et à l'occasion de ce, ajoute le chroniqueur, fut celle fille richement mariée à un gentil homme soldoyeur de Metz, appelé Henri de Latour, qui d'elle s'enamoura par le grand plaisir qu'il y print... »

Il est à présumer que le goût de ces sortes de repré-

rieuses pièces de ce genre, offrant un assemblage bizarre de tous les traits de l'Ecriture Sainte et de la Mythologie; enfin, la Moralité de l'*Homme mondain*, à 82 personnages, attribuée à Simon Bourgoing, qui devint dans la suite valet de chambre du roi Louis XII. M. de Villeneuve a donné l'analyse de plusieurs de ces pièces.

sentations s'était également introduit en Lorraine; mais, en l'absence de documents authentiques, on ne peut se permettre à ce sujet aucune affirmation (1). C'est seulement à partir de l'année 1474 qu'on trouve des mentions certaines, et encore sont-elles tellement succinctes qu'elles ne peuvent servir qu'à constater des faits.

Par mandement daté du 24 avril 1474, le duc René ordonne à sa chambre des Comptes d'allouer au receveur général, Antoine Varin, une somme de 124 francs qu'il a payée à plusieurs « tant, dit-il, pour le fait des joustes dernièrement faictes en notre ville de Nancy, une *moralité* (2) jouée en nostre présence le jour de karesme

(1) On lit dans une pièce sans date, mais dont l'écriture est de la seconde moitié du XV[e] siècle, relative à des conflits de juridiction entre le prévôt du prince et les M[e] échevin, jurés et conseillers de Pont-à-Mousson : « Nul audit Pont puet jotter ne faire jottes (joûtes) pour esbatement ne autrement, nul batteleur peut jouer de personnaiges ne autrement ne aussi nulz jeux de personnaiges se peullent faire audit Pont sans avoir licence dudit prevost ou sur lx sols damande. » (Trésor des Chartes, layette *Pont-à-Mousson cité*, n° 51. — Archives du département de la Meurthe.)

(2) Nous possédons, au milieu de nous, la représentation *peinte* d'une de ces pièces qui, avec les farces et les mystères, se partageaient le théâtre au moyen-âge. Je veux parler de la tapisserie du Palais de Justice de Nancy, qui « offre une histoire dont le fond allégorique, dit M. Achille Jubinal, a pour but de montrer les inconvénients de la bonne chère, histoire qui a fourni plus tard le

prenant, comme pour plusieurs autres menues despenses (1). »

Tel est le plus ancien monument de l'art dramatique en Lorraine. Malheureusement on ne dit rien de cette *moralité* représentée devant le duc René, et tout, jusqu'au titre même de la pièce, nous est inconnu. Il faut donc se borner à des conjectures, et supposer qu'elle avait une grande analogie avec les mystères représentés à Metz vers la même époque.

Les comptes du receveur général (2), sous la date de 1478, nous apprennent que, cette année, le duc de Lorraine fit jouer devant lui, au lieu de Saint-Nicolas-de-Port, « *le jeu et feste du glorieux Saint Nicolas,* » qui dura cinq jours entiers ; et l'on y trouve la mention d'une somme payée « à Jacquemin Berthreminn, tabellion à Nancy, pour originaux et personnages qu'il a faits pour le jeu que Monseigneur a fait faire. »

L'année suivante, les *Enfants,* ou, comme le dit le texte des Lettres-Patentes d'où j'extrais ce document (3),

sujet d'une *moralité.* » Cette pièce, intitulée *la Condampnation de Banquet,* existe manuscrite dans plusieurs bibliothèques publiques et particulières de Flandre.

(1) Registre 1er des Lettres-Patentes, de 1473 à 1478. (Archives du département.)

(2) Archives du département.

(3) Voici le texte du mandement : « Aux gallans sans sossy qui ont joué farce devant nous ad ce lieu de Nancy, dix florins d'or, xxiij gros piece. »

les *Galans sans souci* représentent une *farce* devant le duc de Lorraine, à Nancy. Les Enfants sans souci, troupe de baladins nomades, ne résidaient pas continuellement à Paris; ils allaient fréquemment jouer en province leurs farces ou *soties,* pièces satiriques dans lesquelles les plus grands personnages n'étaient quelquefois pas ménagés.

En 1480, le jour de la saint *Burthemin* (Barthélemy), apôtre, au mois d'août, fut joué à Metz l'un des miracles de saint Michel, archange. Et fut le saint Michel un beau « jonne filz, » ayant les cheveux crépés et blonds comme or, qu'on nommait Michel, le teinturier, « et le faisait beau voir. »

Au mois de septembre de cette année, à l'occasion des noces de « seigneur Renal le Gournais, échevin, et de Barbe, fille Michiel de Kuncheim, écuyer, » il y eut, après le souper, une farce jouée, et ceux qui la jouèrent apportèrent au père de l'épousée, un couplet de rimes croisées, « en gros languaige, dont on usait encore lors en Mets. »

Le vingt-quatrième jour de juillet 1485, fut joué, en la place de Chambre, le jeu de *la vie et passion de madame sainte Barbe,* qui dura trois jours, et fut le mieux joué et le plus triomphamment qu'on ne vit de longtemps et au gré de toutes gens... Et y allaient les gens prendre leurs places aux quatre heures du matin.

Le personnage de sainte Barbe fut fait par un très-beau fils, nommé Lyonard, ressemblant à une belle

jeune fille, et il remplit ce rôle « si prudemment et dévotement, que plusieurs personnes pleuraient de compassion. » Cette pièce renfermait, dit-on, 25,000 vers, et les acteurs étaient au nombre de 98.

En cette même année, fut à Bar le Duc joué un jeu auquel il y avait aucuns hommes faisant des personnages de diables.

L'année suivante (1486), pendant les fêtes de la Pentecôte, le même « jeune fils » qui avait fait précédemment le personnage de sainte Barbe, remplit le rôle principal dans le *Mystère de la vie et passion de sainte Catherine du mont de Sinay;* mais cette représentation fut moins agréable au peuple que la précédente, parce que, dit le chroniqueur, « ledit Lyonard avait déjà un peu mué (changé) sa voix, et avec ce, les personnages et la réthorique ni le langage n'étaient point si bien ornés en douceur et dévotion. »

Le 9 mai 1487, un mystère sur lequel nous ne possédons aucun détail, et qui nous est révélé seulement par une note des comptes du receveur général de Lorraine (1),

(1) Payé par le Receveur, par mandement donné à Pont-à-Mousson, le 9 juin 1487, 21 francs un gros 4 deniers (12 gros pour franc), « pour la despense faicte en faisant le jeu que Monseigneur a faict faire à Saint-Nicolas le 9 mai 1487. »

Dans le courant de l'année 1487-88, on vit à Nancy un genre de spectacle qui ne semble pas s'y être reproduit depuis cette

fut représenté par ordre du duc, à Saint-Nicolas-de-Port.

Les chroniques de Metz constatent la représentation faite dans cette ville, en 1488 et 1491, du « jeu par personnages du glorieux martyr saint Laurent, » du jeu de *Griselidis* et du jeu qui se dit « *de corrigier le Magnificat* (1). »

La troupe joyeuse des Enfants sans souci, que nous avons déjà vus précédemment jouer leurs farces devant le duc de Lorraine, vinrent à Metz en 1494. Le 24 novembre de cette année, raconte Philippe de Vigneulles,

époque : je veux parler d'un combat d'animaux. Ce fait est attesté par la mention suivante des comptes du Domaine de Nancy :

« A Baschier, grand veneur, cinq livres douze sols pour le vin de ceux qui ont prins (pris) ung sangle (sanglier) vif à faire combaittre les lyons, par ordonnance de Monseigneur. » On trouve, dans les comptes du Célerier, à peu près à la même date, la mention d'une dépense faite pour le combat d'un taureau contre des lions.

(1) Cette pièce est probablement une moralité, ou une satyre contre les ignorants, à en juger par ces vers, en forme de proverbe, qui se trouvent dans le poëme des *Faintises du monde*, composé par Pierre Gringore :

Tel nentent latin ne ne parle
Qui corrige le *Magnificat*
Tel ne scet loys ne decretalle
Qui veult devenir advocat.

se célébrérent les noces de Jehan le Gournais Alixatte avec la fille du seigneur Gerard Perpignant, et il y vint trois gentils compagnons de France, qui se faisaient nommer les *Enfants sans soucis;* ils venaient nouvellement de la cour du Roi de Sicile (le duc de Lorraine), et allaient ainsi par le pays, fréquentant la cour des princes et de bonnes villes à autres. « Ces compaignons cy juoient tant bien de farces que on ne sçaveroit mieulx, et, en juant, donnoient à chacun des seigneurs et dames de petits brocairtz qui bien les séoient; et avec ce chantoient si bien que tous ceulx qui les oyoient estoient tres contens d'eulx. »

Les comptes du Célerier de Nancy, des années 1495-96 et 1496-97, contiennent des mentions relatives à des dépenses faites pour des représentations de mystères; la première parle d'un échafaud dressé au château de Nancy, « pour le Roy regarder juer le *jeu* que l'on fit en la salle Saint-Nicolas; » et la seconde porte : « Baillé et délivré par le célerier pour la despense du *jeu* et feste de Monsieur sainct Nicolas, que Monseigneur a fait jouer durant les festes de Pentechoste, à Nicol le boulangier de Nancy, pour cuyre en pain, seize resaux de blé (1).

Durant les fêtes de la Pentecôte de l'année 1498, on joua à Metz le jeu de saint Alexis, et quelques années

(1) Comptes du Célerier de Nancy (Archives du département).

après (1), une femme *joua par mystère*, à Nancy, devant le duc, la vie de sainte Barbe.

M. Gravier (2) a révélé l'existence de représentations à l'instar des mystères, faites à Saint-Dié, dans les dernières années du XV[e] siècle. Le chanoine Gauthier Lud, qui avait introduit l'imprimerie dans cette ville, fit un grand nombre de fondations religieuses, parmi lesquelles la plus importante fut celle de *la présentation au temple*, instituée par le pape Paul II.

« Lud, dit M. Gravier, fit de cette fête, célébrée pour la première fois en 1494, un spectacle à petits personnages, représentant la scène de Jérusalem : le grand-prêtre, l'enfant, la reine des cieux, vêtue d'une riche étoffe blanche, sa mère, Anne la prophétesse, vêtue d'une étoffe de laine. Deux petits garçons ouvraient la marche, portant, en place de colombes, le pain et le vin pour le sacrifice. Ces principaux acteurs, vêtus chaque année aux frais de la fondation, étaient suivis de trente petites filles. Après l'office du soir, les acteurs et leur suite étaient conviés à un banquet composé à perpétuité de mets de même qualité : un gros fromage, six douzaines de tartelettes, quelques grandes tartes et des fruits. Les chanoines, alors au nombre de trente-deux, quatorze

(1) Comptes du Receveur général de Lorraine, année 1505-1506.

(2) *Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint-Dié.*

vicaires et tous les servants de l'église, recevaient une rétribution pécuniaire pour assister à la cérémonie, et personne n'y manquait. »

Pendant le voyage que fit en 1507-1508, dans diverses parties de la France, le duc de Calabre, qui régna depuis sous le nom du duc Antoine, les mystères et les farces accompagnèrent toutes les réjouissances qui furent offertes à ce prince dans les principales villes où il séjourna. On trouve, dans les comptes de son argentier, différentes sommes données « à ung compaignon qui a montré ung lyon à Monseigneur avec des mistères de nostre Dame. » — « Aux enfants sans soucy de Rouen qui sont venus jouer devant Monseigneur. » — « Aux écoliers du collége de Coqueret et du Plessis, qui sont venus jouer une farce devant Monseigneur au lieu de Paris (1). » — « A quatre enfants sans soucy de Paris qui ont joué devant Monseigneur. » — « Aux enfants sans soucy qui ont joué des farces après souper devant Monseigneur à Grenoble. »

Les chroniques de Metz racontent qu'en 1512, fut jouée en la place de Chambre l'histoire de la reine

(1) L'usage de faire jouer des pièces par les écoliers, paraît remonter à une époque fort éloignée. Du Boulay (*Hist. Universit.*) dit, en parlant du drame de *Sainte Catherine*, représenté en Angleterre dans les premières années du XIIe siècle : *Per discipulos repræsentavit... consuetudine magistrorum et scholarum.*

Hester, qui fut un très-beau mystère, auquel fut montré comment le roi Assuerus, tenant cour plénière, déjectait (répudia) et bannit la reine Vasty, sa femme, pour son orgueil, et puis comment il éleva ladite *Hester* pour son humilité et la prit pour femme; « et y avait de biaulx secrets (1). »

Peu de temps après, un dimanche, ajoutent les mêmes chroniques, fut joué un beau mystére d'un miracle de Notre-Dame.

On trouve, dans le *Registre des rentes et revenus appartenant à l'église collégiale de Saint-Georges* (2), sous la date de 1512-13, la mention suivante : « Le jour de Pasques payé aux trois Maries pour le *mistere de la Resurrection*, quatre sols (3). »

(1) Un fragment de tapisserie assez considérable, réuni par une couture à la tapisserie de *Souper et banquet*, dont j'ai précédemment parlé, représente des scènes de la vie d'Esther, peut-être d'après la tragédie qui porte ce titre. (Voir la 2e édition de la *Description de la tapisserie de Charles-le-Téméraire*.)

(2) Archives du département.

(3) On lit dans une pièce du XIe siècle, intitulée : MYSTERIUM RESURRECTIONIS : *Primum procedant tres fratres præparati et vestiti in similitudinem trium Mariarum.* « D'abord s'avanceront trois religieux revêtus des costumes des trois Maries. » (*Etudes sur les Mystères*, par M. Onésime le Roy.) La tradition des Provençaux, dit M. de Villeneuve (*Histoire de René d'Anjou*), porte que les saintes Maries, ou Marie-Jacobé et Salomé, ainsi que Sara, leur servante, débarquèrent en Provence avec le Lazard, Marthe et Marie-Magdelaine.

Le lundi de la Pentecôte 1514, on joua, aux pieds des degrés de la place de Chambre, à Metz, le mystère de *la Patience de Job;* ce fut sans doute, dit-on (1), ce mystère qui donna l'idée à Théodore de Bèze de composer, en 1551, une tragédie du même nom, pièce qu'il dit « nécessaire à tous chrétiens pour trouver consolations aux temps d'adversités. »

On raconte (2) que, dans le cours de cette même année 1514, un Père cordelier fit arranger dans la cathédrale une chaire en forme de théâtre, où il joua seul les mystères de la Passion, de la Résurrection et plusieurs autres, de quoi le peuple était émerveillé, dit Philippe de Vigneulles. Il faisait une si vive impression sur l'esprit de ses auditeurs, que « eussiez ouï crier et braire à haute voix miséricorde, et que c'était pitié d'ouïr le peuple. »

On a également joué, mais on ignore à quelle époque, le mystère ou *la vie de saint Clément*, premier évêque de Metz. La représentation durait quatre jours, et l'on y voyait l'histoire de sa conversion, de ses miracles, de sa mort et de ses funérailles (3).

(1) *Histoire des Sciences... dans le pays messin.*

(2) *Diction. du départ. de la Moselle.*

(3) On cite encore, parmi les pièces jouées à Metz, *l'Apocalypse*, le miracle de *Saint Nicolas de Bar*, *l'Histoire de la Sainte Hostie*, le *mystère de la Fausse Langue*, etc. (V. M. Bégin, ouvrage cité plus haut.)

Antérieurement à cette époque, une pièce bien différente des mystères avait été représentée à Metz. Au mois de janvier 1501, rapporte M. Bégin, les Messins jouèrent, à l'évêché, une comédie de Térence. Mais la représentation en fut troublée par les gens du quartier d'Outre-Seille, moins familiarisés que les autres avec la langue latine, et ennuyés d'un spectacle qu'ils ne pouvaient bien comprendre.

III.

A partir des premières années du XVIe siècle, l'histoire du théâtre en Lorraine commence à prendre une physionomie plus distincte : au lieu d'indications sommaires et d'un simple intitulé des mystères, farces ou moralités, je trouve maintenant tout à la fois un acteur et un auteur : ici, c'est maître Jehan, dit *Songecreux,* sobriquet emprunté sans doute à la nature de ses rôles, et que prenait le Prince des Sots ; là, c'est un poëte *composeur de farces,* indistinctement appelé *Gringore, Gringoire, Grégoire, Meresotte et Vaudémont,* « enfant sans souci, tour à tour saltimbanque ambulant, entrepreneur de représentations dramatiques sous Charles VIII et Louis XII, héraut d'armes du duc de Lorraine, rimeur ascétique plus tard et dévot sincère, à la fin poëte tragique... (1) »

(1) *Etudes sur les Mystères,* par M. Onésime Le Roy.

Je m'arrêterai quelque peu sur ce personnage étrange dont les œuvres sont encore aujourd'hui recherchées par les amateurs éclairés de notre ancienne littérature, mais dont la naissance, la vie, le caractère surtout, sont restés enveloppés de mystère. Un écrivain justement célèbre lui a cependant donné une sorte d'illustration, mais cette illustration même n'a fait que redoubler l'obscurité et accroître les erreurs. Le nom de Gringore est devenu populaire ; son portrait, tracé par un romancier qui sait peindre en écrivant, a pris, aux yeux du public, une telle apparence de réalité, que chacun le croit copié d'après nature, et qu'on se représente le soi-disant auteur du *Bon jugement de Madame la Vierge,* « long et mince, » tant soit peu naïf, répondant en rougissant aux questions de Liénarde et Gisquette, s'égarant dans Paris où il n'avait ni feu ni lieu, et tombant enfin dans la Cour des Miracles, où la pitié de la Esmeralda vient lui sauver la vie.

Tel cependant ne fut pas le poëte Pierre Gringore : au lieu d'avoir été l'homme peureux et ridicule mis en scène dans *Notre-Dame de Paris,* à une époque où il ne vivait pas encore, c'est lui qui flagella du fouet de la satire les ridicules de son temps, ne ménageant pas plus l'Eglise que le peuple, pas plus le Pape que le Roi de France (1).

(1) Je ne sais si c'est véritablement notre poëte auquel M. Victor Hugo a fait jouer un rôle dans l'ouvrage que je viens de citer ;

Quoi qu'il en soit, peu d'existences sont restées aussi mystérieuses que celle de ce personnage, qui acquit pourtant, comme poëte et comme auteur dramatique, une grande réputation. Presque tous ses biographes (1) le font naître dans notre province, peut-être seulement, ainsi que l'a fait observer M. Duplessis, dans une notice placée en tête de la réimpression des *Faintises du Monde;* peut-être parce qu'au commencement de quelques-uns de ses ouvrages, Gringore prend, avec le surnom de *Vaudémont*, le titre de héraut d'armes de Monseigneur le duc de Lorraine.

Chevrier, dont l'autorité est, comme on le sait, fort contestable, prétend que notre poëte serait l'enfant naturel d'un comte de Vaudémont, circonstance qu'il aurait lui-même consignée dans ces vers, que l'auteur de l'*Histoire de Lorraine* dit avoir eus sous les yeux :

Grand suis fortuit par naissance
Car Vaudémont... muse, de réticence
Vous faut user, et si y a bâtard,
Pour moi est il gloire ou hasard?

Le surnom de *Vaudémont*, pris par Gringore, a été aussi l'objet de suppositions contradictoires et erronées :

en tous cas, je n'ai voulu, dans les lignes qui précèdent, que détruire une erreur généralement accréditée.

(1) Dom Calmet, Chevrier, M. Weiss (*Biographie universelle*), M. Onésime Le Roy (ouvrage cité plus haut), etc.

Suivant Chevrier, il vient de ce que le célèbre *composeur* de farces avait été attaché comme secrétaire à un comte de Vaudémont; suivant M. Weiss, d'un fief que Gringore avait acheté près du lieu de sa naissance, et dont il ajouta le nom au sien. Ce surnom est tout simplement la désignation de la charge qu'il exerçait à la cour de Lorraine : il était huissier ou héraut d'armes (1) sous le titre de *Vaudémont*, comme Warry de Tonnoy était, à la même époque, *poursuivant* sous celui de *Clermont*, comme le fut plus tard Edmond du Boulay, avant de prendre, avec la dignité de *Roi d'armes*, le titre de *Lorraine.*

M. l'abbé De la Rue, dans ses *Essais historiques sur*

(1) J'ai tout lieu de croire ces deux qualités identiques. *Nancy*, de même que *Vaudémont*, est tantôt désigné sous le titre de *huissier*, tantôt sous celui de *héraut d'armes :* la première qualification concerne, je crois, la charge qu'ils remplissaient à la cour du duc de Lorraine ; on les appelait alors *huissiers du conseil;* la seconde, l'emploi dont ils étaient revêtus en temps de guerre ou lorsqu'ils étaient envoyés porter quelque proclamation aux princes étrangers. Je dois ajouter, néanmoins, que le nom de Gringore est indistinctement suivi de ces mots : *dit Vaudémont*, ou *dit de Vaudémont*. Peut-on tirer de l'addition de cette particule une induction relative au lieu de sa naissance ? Je ne le pense pas, et je ne regarde cette addition que comme une des nombreuses variantes si fréquentes dans les registres où j'ai puisé des documents sur Gringore.

les Trouvères normands (t. 3, p. 344), revendique Gringore comme appartenant à la Normandie, et il appuie cette prétention, qu'il paraît regarder comme incontestable, sur quelques documents manuscrits du XIVe et du XVe siècle, qui constatent qu'il existait alors à Caen, ou dans les environs de cette ville, une famille du nom de Gringore, dont, selon lui, notre poëte faisait partie. A l'appui de cette opinion, et pour lui donner encore un fondement plus solide, l'abbé De la Rue rappelle ce qu'avaient déjà dit l'abbé Goujet, et après lui M. Weiss, que Gringore, dans la dédicace de l'un de ses ouvrages (*les Folles entreprises*), se déclare l'homme, c'est-à-dire, le vassal d'un seigneur de Ferrières, baron de Ferrières et de Thury, deux fiefs qui se trouvaient placés dans l'ancienne province de Normandie, à quelques lieues de Caen. « Sans doute, ajoute M. Duplessis, à qui j'emprunte ces détails, les actes manuscrits indiqués par l'auteur des *Essais sur les trouvères* ne sont pas entièrement sans valeur, de même que la circonstance de la dédicace au baron de Ferrières n'est pas non plus un fait sans importance dans l'examen de cette question; mais, d'une part, à raison du défaut de témoignages précis qui attestent, autrement que par une identité de nom qui peut être l'effet du hasard, que le poëte Gringore était un descendant et l'un des membres de la famille normande qui figure dans les documents allégués; et en considérant, d'autre part, qu'il existait aussi autrefois en Lorraine une seigneurie de Ferrières, dont Gringore

pouvait également être et se dire le vassal, on se trouve forcé d'avouer que la question demeure encore indécise, et que les assertions de l'abbé De la Rue, quelque plausibles qu'elles puissent être, ne sont pas suffisamment établies pour dissiper toute incertitude sur l'origine du poëte. »

Il est à présumer, cependant, que le duc Antoine n'aurait pas accordé à Gringore, s'il n'eût été Lorrain, la charge honorable de héraut d'armes, et, d'un autre côté, que l'écrivain si bien venu à la cour de France n'aurait pas quitté la capitale de ce pays pour venir se fixer ou même résider momentanément dans une province qui lui aurait été étrangère.

Quant à l'époque de la naissance de Gringore, aucun document ne permet de la préciser. S'il est vrai, cependant, qu'il soit l'auteur, ainsi que le disent plusieurs bibliographes, d'un livre (1) dont l'édition paraît avoir été imprimée vers 1490, on pourrait supposer qu'il avait alors environ trente ans, et qu'il était né, par conséquent, vers 1460. Du reste, en n'admettant même pas cette supposition, il ne faudrait reculer que de quelques années la date de sa naissance, puisqu'il est certain qu'il fit imprimer, en 1499, *le Château de Labour*, poëme allégorique sur les différentes tribulations de la

(1) *Les ditz et autoritez des sages philosophes*, renfermant soixante-deux maximes morales en vers. (*Manuel du Libraire*, par M. Brunet.)

vie, et particulièrement sur celles du mariage, le meilleur ouvrage peut-être qu'il ait composé (1).

« L'éducation de Gringore, dit M. Weiss, fut assez négligée, mais il avait de l'esprit naturel, l'humeur enjouée et le talent d'envisager les scènes de la vie sous un côté plaisant. Il visita une partie de la France, s'arrêtant dans les villes et dans les châteaux, accueilli partout pour sa gaîté et composant de petites pièces bouffonnes et satiriques dans lesquelles il faisait le principal personnage. »

C'est aux premières années du XVIe siècle qu'on peut faire remonter, d'une manière certaine, son arrivée et son séjour à Paris ; deux de ses ouvrages, où son nom se trouve par acrostiche, genre qu'il semble avoir beaucoup aimé, *le Casteau damours* et les *Lettres nouvelles de Milan* (2) venaient d'y être imprimés. On sait aussi que, vers le même temps, il joignait à la qualité de poëte la profession d'entrepreneur ou de directeur de représentations dramatiques. Sauval, dans ses Antiquités de

(1) *Manuel du Libraire.*

(2) *Lettres nouvelles de Milan. Avec les regretz du seigneur Ludovic.* Cet opuscule commence par une lettre de Louis XII, datée de Lyon, le 5 avril 1500; ensuite se lit une pièce en vers de huit syllabes intitulée : *Sensuyt le debat des francois contre le sire Ludovic. Avec les regretz diceluy et complainte des milannois.* Ce morceau est de P. Gringore, dont le nom se trouve, par acrostiche, dans les huit derniers vers. (*Manuel du Libraire.*)

Paris, cite plusieurs comptes de l'hôtel-de-ville, dans lesquels il est fait mention de sommes payées en 1502, 1503, 1514, 1517, à Pierre Gringore et à Jean Marchand, charpentier, pour faire des représentations de plusieurs mystères qui furent joués à Paris à ces diverses époques. Dans ces états de dépense, P. Gringore est qualifié *compositeur, historien* et *facteur de mystères*, Jean Marchand n'étant, sans doute, qu'un simple ouvrier exclusivement chargé de la partie matérielle. La tradition nous apprend, de plus, que notre poëte, outre le soin qu'il s'était attribué de composer des pièces de théâtre et de réunir des acteurs pour les jouer, s'imposait encore quelquefois la charge de remplir un rôle dans ces pièces (1).

De 1500 à 1511, année où Gringore fit paraître celui de ses ouvrages qui dut avoir alors le plus de retentissement, on le voit composer successivement plusieurs opuscules satiriques et moraux où il combat les travers de son temps et les ennemis de son roi. Tels sont *Les abus du monde* (1504); — *Les folles entreprises qui traictent de plusieurs choses morales* (1505), où il attaque les vices de tous les états et de toutes les conditions, n'épargnant ni grands ni gens d'église; — *Lentreprise de Venise* (2); — *Lespoir de*

(1) M. Duplessis.

(2) *Lentreprise de venise, avec les villes citez chasteaulx forteresses et places que usurpent et detiennent les ditz veniciens : des*

paix (1); — *La coquelucke* (1510) et *La chasse du cerf des cerfz,* pièce allégorique sur les différends des princes avec les papes, et dont le titre fait allusion à l'humble surnom de *Servus Servorum* que prennent les souverains pontifes (2).

« Ainsi connu et célèbre déjà par ses compositions poétiques; chargé de plus, soit par son propre choix, soit par suite d'une mission spéciale, de la direction d'une partie des plaisirs publics, à une époque où les représentations dramatiques commençaient à être fort goûtées, Pierre Gringore n'était plus un poëte obscur et modeste, apprécié seulement de quelques lecteurs choisis; c'était, à raison même de ses fonctions habituelles, l'homme de la multitude, et, à ce titre, il devait jouir, dans la cité, d'une importance égale aux succès qu'il avait obtenus.

» Cette situation personnelle du poëte et les relations que le soin de préparer la représentation des mystères

Royz ductz princes et seigneurs crestiens. En stances de sept vers. Imprimé vers 1509.

(1) *Lespoir de paix*, où « sont déclarés plusieurs gestes et faitz daucuns papes de romme. Lequel traité est à lhonneur du tres chrestien Loys douziesme de ce nom Roy de France, compillé par Maistre Pierre Gringore. » Imprimé en 1510.

(2) Cette pièce, composée à Etioles et imprimée à Paris vers 1510, a été réimprimée dans cette ville en 1829. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Beaupré.

dut établir entre lui et les autorités de la commune, » sans doute aussi le retentissement qu'avaient eu deux de ses dernières productions, qu'on appellerait de nos jours des satires politiques, « expliquent d'une manière assez naturelle l'occasion de se mettre ultérieurement en rapport avec de plus hauts personnages encore, avec le roi lui-même, s'il est vrai, comme on le croit généralement, que Louis XII eût jugé convenable à l'intérêt de sa couronne d'appeler à l'appui de ses vues politiques l'influence des compositions dramatiques d'un écrivain déjà populaire, pour mettre l'opinion publique de moitié dans ses ressentiments contre la cour de Rome; on assure, en effet, que quelques écrits satiriques de Gringore, dirigés particulièrement contre les prétentions du pape Jules II ou contre les Vénitiens, alors en guerre avec la France, furent inspirés, ou, pour mieux dire, commandés par le roi Louis XII (1). »

On s'étonnera, sans doute, de voir, attaquant ainsi le souverain pontife, le même poëte qui devait, bientôt après, lutter dans ses vers contre l'hérésie naissante, et plus tard, dans son drame de *Louis IX,* donner un si beau rôle à la papauté. Mais il ne s'agissait ici que de questions politiques, et la religion ne fut pas plus mise en scène dans le *Jeu du Prince des sots* que dans la moralité du *Nouveau Monde* où Gringore

(1) M. Duplessis.

fit paraître un personnage allégorique sous le nom de *Pragmatique* (1).

C'est le mardi gras de l'an 1511 que fut jouée, aux halles de Paris, la fameuse pièce satirique connue sous le nom de *Jeu du prince des sotz et mere sotte*, composée à la fois d'une sottie, d'une moralité (l'*Homme obstiné*) et d'une farce ayant pour titre : *Faire vaut mieux que dire.*

Gringore, non content d'avoir composé la pièce, voulut y remplir un rôle et joua le personnage de *Mere sotte*, dont le nom lui demeura, moins, sans doute, ainsi que le fait observer M. Duplessis, comme un sobriquet injurieux que comme un souvenir du succès populaire qu'il avait obtenu. Par un rapprochement étrange, et dont je ne chercherai pas à tirer conséquence, le nom sous lequel notre poëte acquérait une célébrité nouvelle, n'était pas inconnu dans notre pays à cette époque, et il était porté par une famille lorraine (2).

(1) Beauchamps attribue cet ouvrage à Pierre Gringore; mais La Vallière (*Bibliothèque du theâtre françois*) dit avoir les présomptions les plus fortes pour croire qu'il est de Jean Bouchet. Cet auteur est connu pour avoir fait des ouvrages sur la Pragmatique, entre autres l'*Eglise Militante*, dont le sujet a beaucoup de rapport avec celui du *Nouveau Monde*.

(2) Je trouve, dans les comptes du Célerier de Nancy, sous la date de 1537-38, la mention suivante : « Le mardi xj[e] jour (de juin) passa Thiriet *Meresote* de Raucourt neuf muydz vin de France, quinze gros. »

C'est par les vers suivants que fut annoncée dans tout Paris la représentation de ce *Jeu du prince des Sots*, qui dut peut-être sa réputation autant au scandale qu'il causa qu'à son mérite même :

Sotz lunatiques, sotz estourdis, sotz sages,
Sotz de villes, sotz de chasteaux, villages,
Sotz rassotez, sotz nyais, sotz subtils,
Sotz amoureux, sotz privés, sotz sauvages,
Sotz vieux, nouveaux, et sotz de toutes âges,
Sotz barbares, estranges et gentilz,
Voste Prince, sans nulles intervalles,
Le mardy gras joura ses jeux aux Halles.

Le poëte ne fut pas plus respectueux envers son auditoire, car les premières paroles qu'il lui adresse sont celles-ci :

Honneur Dieu gard les sotz et sottes :
Benedicite ! que j'en voy ! (1)

Voici, du reste, une courte analyse de cette pièce, composée, ainsi que nous l'avons dit, d'une sottie, d'une moralité et d'une farce :

La sottie commence par un cri qui est une espèce de prologue de quatre strophes de neuf vers et d'une de quatre. Elle est à 18 personnages.

(1) Ces vers, ainsi que les précédents, sont cités par M. Onésime Le Roy dans ses *Etudes sur les mystères*

On réveille le seigneur de Pont-Alletz pour qu'il reçoive les principaux sujets du Prince des Sots. Arrivent successivement le prince de Natez, le Seigneur des Joye, le Général d'Enfance, le Seigneur du Plat, le Seigneur de la Lune, les Abbés de Frevaulx et de Platte Bourse, et enfin le Prince lui-même, suivi du Seigneur de *Gayeté*. Le Prince, après les avoir assurés de sa bienveillance, leur fait à tous des questions relatives à l'état qu'ils occupent dans le monde. En ce moment, *Sotte commune* arrive, qui vient lui porter ses plaintes de ce que par tous les moyens les plus affreux, comme intrigues, trahisons, empoisonnements, etc., l'Eglise veut lui ravir son bien. Le Prince, donnant toute son attention aux plaintes de *Sotte commune*, est interrompu par l'arrivée de *Mere Sotte*, qu'on ne reconnaît pas, ayant par-dessus son habit de *Mere Sotte*, un habit comme l'Eglise. Elle confie alors à *Sotte occasion* et à *Sotte fiance* que son intention est de s'emparer du temporel des princes, et qu'elle va tout mettre en usage pour y parvenir. Sous la promesse des plus grandes dignités de l'Eglise, elle attire les prélats dans son parti ; mais les seigneurs restent fidèles à leur maître, ce qui occasionne une grande bataille entre les prélats et les seigneurs. Ce combat finit au moment même où le Prince des Sots, impatienté de la fureur qui régne parmi les combattants, arrache à *Mere Sotte* les habits d'église, sous lesquels elle était déguisée ; celle-ci, étant restée avec ceux de son état, est aussitôt reconnue ; alors les deux partis,

honteux de s'être ainsi laissé tromper par elle, se réunissent et la chassent honteusement.

La moralité de l'*Homme Obstiné* (1) est à sept personnages.

Le peuple français et le peuple italien se reprochent réciproquement les malheurs où la guerre opiniâtre qu'ils se font les plonge journellement, et conviennent que, pour faire cesser ce fléau, il faudrait faire entendre raison à l'*Homme obstiné*. On y travaille, mais en vain : *Punition divine* ne peut pas même réussir à le persuader; en même temps, *Simonie* et *Hypocrisie* arrivent, qui vantent leur pouvoir chez les deux nations. *Punition divine* veut alors faire ouvrir les yeux à ces deux peuples; elle n'y réussit pas, et ceux-ci se livrent plus que jamais à ces perverses créatures. Enfin les *Démerites* entrent sur la scène et font des portraits si ressemblants de tous ceux qui y sont, que ces derniers s'y reconnaissent et se convertissent. *Simonie* et *Hypocrisie* sont même si frappées de ce qu'elles viennent d'entendre, qu'elles promettent de ne plus employer leurs talents dangereux. L'*Homme obstiné* reste seul dans son endurcissement, ce qui n'empêche pas qu'on cherche les moyens de rétablir le bon ordre (2).

(1) C'est le pape qui est désigné sous ce nom.

(2) Cette pièce, de même que la précédente, est allégorique aux différends qui existaient alors entre le pape Jules II et le roi Louis XII. (*Bibliothèque du théâtre françois depuis son origine.*)

La farce de *Faire vaut mieux que dire* est à six personnages.

Doublette, femme de Raoullet, vigneron fort vieux, se plaint de ce que sa vigne demeure en friche, faute d'être façonnée; son mari se met en colère d'un pareil reproche, et dit :

Qui la vouldroit
Servir à son gré, il fauldroit
Houer (labourer) la vigne jour et nuit.

Après il s'en va. Doublette alors appelle un ouvrier nommé *Dire;* mais comme tout son mérite consiste dans le babil, et qu'il n'effectue rien de ce qu'il promet, elle le renvoie et en fait venir un autre appelé *Faire*, qui tient tout ce qu'il a promis, ce qui satisfait fort Doublette. Son mari vient et la gronde beaucoup de se servir de cet homme qu'il n'aime pas. Malgré les représentations de son valet *Mausecret*, qui cherche à éviter un éclat entre le mari et la femme, il va en porter ses plaintes au Seigneur de Valletreu, qui, ayant écouté les raisons de Raoullet et celles de Doublette, prononce en faveur de la dernière, qui en est aussi satisfaite que son mari en est affligé (1).

Si Gringore n'épargna point le pape dans l'œuvre satirique que nous venons d'analyser, il paraît que.

(1) *Bibliothèque du théâtre françois.*

Louis XII, son bienfaiteur pourtant, ne fut pas assez heureux pour échapper à ses traits caustiques, et que l'économie de ce prince, si injustement qualifiée d'avarice, fut rudement traitée par le critique :

Libéralité interdicte
Est aux nobles par avarice;
Le chief mesme y est propice,
Et les subjects sont si marchans
Qu'ilz se font laiz, sales marchans,
Nobles suyvent la torcherie.

Ces vers se trouvent dans une pièce qui parut vers 1514, et qui est attribuée par les uns à Gringore, par les autres à Jean Bouchet; elle a pour titre : *Sotise à huit personnaiges* : c'est assavoir : le monde, abuz, sot dissolu, sot corrompu, sot trompeur, sot ignorant et sotte folle. Enfin, en 1516, furent imprimées *les Fantaisies de mere sote*. Ces Fantaisies, écrites en prose et en vers, contiennent « plusieurs belles histoires moralisées » ; mais, au dire des bibliographes, elles n'ont rien de fort piquant, bien qu'elles soient fort recherchées (1).

(1) On trouve, sur le titre de deux éditions de cet ouvrage, de même qu'à la fin de la réimpression du *Testament de Lucifer*, dont je parlerai tout à l'heure, la figure des trois fols avec la devise de Gringore : *Tout par raison* ; *raison par tout* ; *par tout raison*.

Ainsi qu'on vient de le voir, les productions de Gringore étaient déjà nombreuses et sa renommée populaire, lorsque, vers l'année 1518, nous le voyons paraître pour la première fois en Lorraine. Quelles circonstances l'y amenèrent? je l'ignore, et aucune des recherches que j'ai faites ne me permet de hasarder une supposition plausible à cet égard. Peut-être, après la mort de Louis XII, n'avait-il plus trouvé la même protection que par le passé à la cour de France; peut-être avait-il suivi François I[er] lors du voyage que ce prince fit à Bar pour être parrain d'un des fils du duc Antoine; peut-être aussi le désir de revoir son pays natal, s'il est vrai qu'il fût né en Lorraine, fut-il le seul motif qui l'amena dans cette province. On peut regarder comme probable cependant, ou qu'il fut admis à faire hommage au duc de quelques-unes de ses productions, ou bien qu'il fit représenter ou représenta lui-même une farce devant le prince, qui songea dès lors à l'attacher à sa personne; c'est pour cette raison, sans doute, que, par lettres-patentes données à Nancy, le 5 avril 1518, il lui conféra la charge honorable d'huissier ou de héraut d'armes (1)

(1) Voici le texte de ces lettres : « Retenue de huissier d'armes » en l'ostel Monseigneur le Duc pour Pierre Gringoire qui est expert » et compositeur de livres, moralitez, dictiers notables en ryme, » dont il a donné recreation et passe temps à mondit seigneur le » Duc... pour soy servir de luy ondit office aux gaiges... ondit » office appartenant, ainsi que autres huissiers de pareille retenue

et fixa ses gages à la somme de soixante-douze francs (1), à laquelle il ajouta le don de dix florins (2) et des vêtements convenables pour le serviteur du poëte (3).

» ont accoustumé avoir du passé, tant qu'il plaira à mondit sei» gneur. (Registre des Lettres-patentes de 1516 à 1519. Archives du département de la Meurthe.)

Comme on le voit, Gringore ne prend pas encore le surnom de Vaudémont, qui ne lui fut donné qu'après sa nomination à l'emploi de héraut d'armes.

Je dois ajouter, en citant ces lettres-patentes, que l'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou* a commis une grave erreur en disant que « outre Simphorien Champier, René II avait à sa cour un poëte nommé Pierre Gringore, auquel il donna les fonctions de héraut d'armes sous le titre de Vaudémont. »

(1) A Pierre *Gringoire,* huissier, la somme de soixante douze frans, monnoie de Lorraine, que Monseigneur lui a ordonné pour semblable année de ses gaiges. Appert par mandement de mondit seigneur donné à Lunéville le 21e jour de novembre 1518. (Trésorier général de Lorraine, année 1517-18.)

(2) A *Mere Sotte* dix florins, par mandement donné à Lunéville le 26e jour d'octobre 1518. (*Ib.*)

(3) Le 2e jour de juillet, délivré à Jean de Trieves, tailleur et valet de chambre de Monseigneur, pour le garson de *Mere Sotte* une paire chaulses, pour ce deux frans. — Plus ledit jour pour ledit garson ung porpoint de fustaine, pour ce deux frans (*Ib.*)

Une mention analogue se trouve dans les comptes de 1518-19; la voici : « A Lunéville, le 13e jour de décembre 1518, pour trois aulnes ung quart de drap pour habiller le garson de *Meresote,* à trois francs l'aulne, neuf frans neuf gros. — Pour trois aulnes un

A peine installé dans son nouvel emploi, Gringore, qui avait été chargé de présider aux réjouissances du carnaval, annuellement fêté à la cour de nos princes (1), reprit presque aussitôt la route de Paris (2), où l'impression de ses ouvrages réclamait peut-être sa présence.

Mais son absence ne fut que momentanée, et nous le voyons bientôt, malgré la peste qui régnait alors à Lunéville (3), y donner au duc la représentation d'une de ses pièces (4), puis l'accompagner dans son expédition contre les paysans allemands qui s'étaient emparés de Saint-Hypolite (5).

quart doublure à doubler sa robe, à douze gros l'aulne, trois frans trois gros. — Plus pour ledit garson une paire de chaulses, deux frans. — Plus... pour ung porpoint fustaine, deux frans. — Plus pour ung bonnet de Millan simple vingt deux gros. »

(1) Délivré à *Mere Sotte*, par le commandement de Monseigneur, trente une aulnes frize vert pour faire six accoustremens et six bonnetz de momeries... (T. G. 1517-18.)

(2) A *Pierre Gringoire*, huissier d'armes... vingt florins, deux frans pièce... pour faire son veaige à Paris. Par mandement donné à Condé le 12e jour de septembre 1518. (T. G. 1518-19.)

(3) A *Mere Sotte* pour aider à sa despence, avec autres boutés hors de Lunéville pour *l'inconvénient survenu en leur logis*... neuf frans...

(4) A lui vingt frans... pour despens qu'il a soustenuz en accoustremens pour *jouer farces devant Monseigneur le Duc*. Par mandement donné à Lunéville le 24e jour de février 1518 (*Ib.*)

(5) Par mandement donné à Nancy, le 16 août 1519, une

Peut-être pourrait-on placer à cette époque l'impression, dont la date est incertaine pour les bibliographes, d'un des plus importants ouvrages de Gringore, qui lui fut inspiré sans doute par les prédications récentes de Luther et par les agitations partielles qui allaient bientôt produire le soulèvement et l'invasion des Rustauds. Je veux parler du *Blazon des Hereticques*, poëme renfermant l'histoire abrégée et critique des principaux hérésiarques, jusqu'aux monothélistes, vers le VII[e] siècle. Il fut, évidemment, composé après la naissance de la réforme et avant les batailles de Chenonville et de Saverne, car si ces dernières avaient eu déjà lieu, le poëte, héraut d'armes du duc Antoine, n'aurait pas manqué de faire allusion aux victoires remportées par ce prince, et auxquelles, ainsi que nous le verrons plus tard, il prit lui-même une part assez active.

Après la « description figure ou effigie de lhereticque, » vient une « Espitre adressant à tres illustre tres hault et tres redoubte prince Anthoine duc de Calabre Lorraine : et Bar Marchis Marquis de Pont presentee audict prince et seigneur par Pierre Gringore dict Vaudemont son herault darmes compilateur dicelle. »

somme de 50 francs est donnée à *maistre Pierre Gringoire, dit Meresotte*, pour l'achat d'un *courtault*. Ce dernier mot m'a fait supposer que Gringore avait dû accompagner le prince pour remplir près de lui ses fonctions de héraut d'armes dans l'expédition de Saint-Hypolite.

Voici les premiers vers de cette épître :

Ne tesbahys mon seigneur et mon maistre
Si heresie en leglise vois mectre
Par gens nommez lutheriens peruers
Voullans la foy Iesus mectre a lenuers
Car ce permect prouidence diuine
Affin que les fidelles par doctrine
Et vrays crestiens soient plus astus scauoir
Les sainctz esperitz et faire leur deuoir
De expulser hors heresie erronicque
Pour obuier sa faulce trafficque.

. . . .

Une sentence religieuse, qui pourra paraître étrange dans la bouche du poëte ordinairement leste et gaîment satirique, termine cet opuscule :

Gardons nous bien de corrumpre la loy
Recongnoissons nostre Dieu qui la faicte
Impossible est de luy plaire sans foy
Nourrist nous peult cest le christ et vray roy
Grant tout puissant veritable prophete
Ostons erreur car ce nest que decepte
Rememorant qui nen vient nul prouffit
En disant foy pour nous sauluer suffit (1).

En 1519-20, Gringore, dont les gages avaient été notablement augmentés (2), sans compter les dons parti-

(1) *Le Blazon des Hereticques* a été réimprimé à Chartres, en 1832, par Garnier fils. J'en dois la communication à M. Beaupré.

(2) Les gages de Gringore sont portés à la somme de 83 francs

culiers du prince (1), fit encore le voyage de Paris (2) et accompagna probablement le duc et la duchesse de Lorraine, en sa qualité de héraut d'armes, à la fameuse entrevue de François Ier et du roi d'Angleterre ; entrevue que la magnificence déployée par les deux souverains fit appeler le *Camp du drap d'or*.

Les comptes des années suivantes font mention de nouvelles sommes données au poëte, soit pour faire des voyages à Paris (3), soit pour subvenir à son *entretennement* et à ses *nécessités* (4), ce qui, soit dit en pas-

4 gros pour dix mois, dans les comptes de 1519-20. A partir de 1520-21, ils sont de 120 francs. (T. G.)

(1) Les comptes du trésorier général pour les années 1519-20, 1521-22, 1523-24, 1526-27, 1529-30, 1530-31, font mention de différentes sommes données à Gringore, outre ses gages. On le voit désigné, dans ces comptes, sous les différents noms de *Mere Sotte*, *Wauldemont*, *Pierre Gringoire* et *Gringoire dit Vaudemont*.

(2) Les gages de Gringore pour les mois de juillet et août 1519-20, sont compris dans un chapitre spécial ayant pour titre : « Despence ordinaire de Monseigneur le Duc par son veaige de France. » Je trouve, en outre, dans les comptes de cette année, la mention suivante : « Pour deux espynettes que Monseigneur a fait acheter à Paris par *Mere Sotte*, dix escuz d'or au soleil... »

(3) On trouve, dans les comptes du Trésorier Général pour 1519-20 et 1521-22, deux sommes, chacune de dix écus d'or au soleil, données à Meresotte « pour son veaige à Paris. »

(4) En 1520-21, Gringore reçoit 50 francs « pour subvenir à

sant, serait loin de prouver, comme l'a dit M. Weiss, que la fortune de notre poëte lui eût permis d'*acheter* un fief près du lieu de sa naissance.

Durant le séjour que Gringore fit à Nancy en 1521, il composa plusieurs des pièces qui forment le recueil appelé *Menus propos* (1), et, entre autres, *le Testament de Lucifer* (2), écrit au mois d'octobre dans la capitale de la Lorraine, ainsi qu'il a pris soin lui-même de nous l'apprendre :

Dormant ung iour fus si fantasieux
Lan mil cinq cens vingt et un en octobre
Dedans Nancy que ie euz peur et opprobre
Car ie songeay que en enfer descendis
Et Lucifer par sur tous entendis.

. . . .

Dans cette pièce de vers satiriques, Gringore montre

ses nécessités ; » en 1525-26, 20 francs « pour ayder à son entretennement, » et en 1528-29, 60 francs « pour aider à ses nécessitez. » Ces trois mandements sont des mois de juillet 1521, mars 1526 et mai 1529.

(1) Une réimpression de ce livre, sous la date de 1528, porte ce titre : *Sen suyvent les menues propos mere sote nouvellement composé par Pierre Gringoire herault darmes de monseigneur le duc de Lorraine...* (*Manuel du libraire.*)

(2) *Le Testament de Lucifer* a été réimprimé séparément, en 1845, par M. Crapelet. J'en dois la communication à M. Beaupré.

Lucifer mariant ses filles, c'est-à-dire, les différents vices ou ridicules de la nature humaine, aux peuples, aux professions et aux individus que le poëte regarde comme plus particulièrement entachés de ces vices : c'est ainsi qu'il allie l'orgueil aux Génevois et aux Suisses; la curiosité aux femmes, la flatterie aux gens de cour, la présomption à la jeunesse, l'entêtement aux ignorants, l'amour de la vaine gloire aux habitants du Hainaut, la jactance aux Espagnols, l'obstination aux Bourguignons, l'avarice aux Italiens, la tromperie aux marchands de chevaux, l'idolâtrie aux sorciers, la rapine aux procureurs, la chicane aux avocats, l'usure aux banquiers, la fausseté aux marchands, la simonie aux gens d'église, la trahison aux Anglais, la dureté aux usuriers, la luxure aux gens de tous les états, l'inconstance aux femmes, l'aveuglement aux amoureux, l'emportement aux Picards et aux Gascons, la vengeance aux grands seigneurs, l'envie aux hommes qui gouvernent, la loquacité aux chambrières, l'ébriété aux lansquenets, la gloutonnerie aux septentrionaux, la paresse aux Lorrains, l'oisiveté aux bourgeoises, la *vagation d'esprit* aux jeunes filles, l'hypocrisie et la bigoterie aux Augustins, Carmes, Cordeliers et Jacobins, la pusillanimité aux Normands...

Comme on le voit, le poëte n'oublie, dans cette longue énumération, aucun des vices échappés de la boite de Pandore, et, sous bien des rapports, cette satire pourrait s'appliquer à notre époque comme à celle où écrivait Gringore. Le *Testament de Lucifer* se termine

par cette sentence morale, que l'*acteur* adresse au public :

> Gardons nous bien destre enfans luciferes
> Rendons a Dieu grace de noz miseres
> Journellement craignant Dieu offenser
> Nourrissons paix entre nous comme freres
> Guerre chassons mal ne vueillons penser
> Obeissons pour lame compenser
> Reueremment aux edictz de leglise
> En Dieu seruant ennemy nest qui nuise.

Il est à présumer qu'en 1522, Gringore s'occupait déjà de la traduction en vers des *Heures de nostre dame,* dont l'avait chargé la duchesse Renée de Bourbon, mais qui ne furent imprimées qu'en 1525 (1); il paraît, du moins, qu'il fit alors hommage au duc Antoine des prémices de ce travail (2) qui contraste si étrangement avec quelques-unes de ses précédentes productions.

(1) *Heures de nostre dame translatées en francoys et mises en rithme par Pierre Gringoire dit Vaudemont... par le commandement de.... madame Regnee (Renée) de Bourbon duchesse de Lorraine.* On trouve, dans les registres du Parlement de Paris, à la date du 23 avril 1525, un acte portant qu'une traduction de latin et françois des *Heures de Nostre Dame, faite à requeste de la duchesse de Lorraine par Pierre Gringore, hérault d'armes,* sera, avant toute permission d'imprimer, soumise à l'examen de la faculté de théologie. (*Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine,* par M. Beaupré.)

(2) A *Pierre Gringore,* huissier d'armes, la somme de vingt

Gringore avait de nouveau quitté Nancy pour faire un voyage (1) dont le motif et le but sont inconnus, lorsque la mort du premier héraut d'armes du prince amena un changement dans sa position et fit porter son traitement à la somme de cent vingt francs; il devenait aussi alors le dispensateur des largesses princières (2) et il trouvait prés du duc de Lorraine toute la protection dont il avait précédemment joui prés du roi Louis XII.

Le 10 novembre 1524, Gringore était à Bar, remplissant les fonctions de héraut d'armes au baptême de Nicolas, fils du duc Antoine; cérémonie qui fut célébrée avec une pompe toute royale, et dont un témoin oculaire, Volcyr, secrétaire et historiographe du prince, nous a conservé le souvenir. Après avoir décrit l'ordre d'une partie du cortége qui accompagnait le nouveau-né

escuz soleil que Monseigneur le Duc luy a ordonné ceste fois *pour unes heures* qu'il a fait pour Monseigneur. Par mandement donné à Nancy le 23e jour de mars 1522. (Trés. Gén. 1522-23.)

(1) Une somme de vingt écus d'or au soleil est délivrée à *Pierre Gringoire*, « pour ayder en ung voyaige qu'il a à faire. » Mandement donné à Nancy le 13 février 1524. (Trés. Gén. 1523-24.)

(2) A *Pierre Gringoire*, herault d'armes... treize escuz d'or au soleil à luy payés pour ung cheval qu'il a baillé de l'ordonnance de Monseigneur le Duc au beau pere qui a presché le kauresme l'année presente devant luy et Madame la Duchesse. Par mandement donné à Nancy le 15e jour d'avril 1524. (Trés. Gén. 1524-25.)

à l'église Saint-Max, il ajoute : « Depuis estoient les poursuyvans et heraultz vestuz de cotte d'armes à la manière accoustumée, assavoir Cleremont, *Vaudemont* et Nancy.... »

Il est fort à présumer aussi que Gringore contribua, autrement qu'en sa qualité officielle, aux réjouissances de ce jour, et qu'une de ses pièces fut choisie pour être représentée devant la brillante assemblée qui se trouvait réunie dans la ville de Bar.

A cette époque vient se placer un des plus curieux épisodes de la vie de Gringore, épisode d'autant plus intéressant qu'il se rattache à l'un des grands événements de notre histoire. On a déjà vu notre poëte combattre avec la plume les progrès de la réforme, nous le voyons, en 1525, combattre avec l'épée les partisans de la religion nouvelle, assister, près du duc Antoine, à la prise de Saverne, à la bataille de Scherviller et prendre part aux exploits des princes lorrains réunis pour arrêter la formidable invasion des Rustauds. Par un hasard étrange, il joue le principal rôle dans cette malheureuse affaire de Saverne où, suivant les uns, le duc Antoine ordonna de sang-froid le massacre des protestants; où, suivant d'autres, ces derniers furent seuls coupables de la trahison dont ils devinrent les victimes.

Je laisse à nos historiens le soin de résoudre cet important problême historique, et je me bornerai à reproduire les quelques passages des écrivains contemporains qui se rapportent directement au poëte dont j'esquisse la vie.

Le premier de ces écrivains est Volcyr, secrétaire du duc Antoine et témoin oculaire des événements qu'il raconte. Voici ce qu'il dit au sujet des pourparlers qui eurent lieu, sous les murs de Saverne, entre messire Adam Bayer de Boppart, parlementaire du duc, et Erasme Gerber de Molsheim, chef des paysans luthériens : « Des lors que le noble cheualier messire Adam Payer de Poppart sieur de Chasteau-Brehain accompaigné du herault *Vaudemont* et autres, parlementoit auec le cappitaine Erasmus Gerber et ses complices, on ne faisoit autre chose que trouuer messagiers pages et gouiatz qui apportoient lettres de seduction à nos lansquenets pour les attraire et seduire (1).

Plus loin (chapitre 31°), Volcyr, racontant le retour du duc Antoine en Lorraine et les difficultés de son paspage à travers les bois de la Salle, dit que ce prince « fist hastiuement demander par son herault *Vaudemont* sil y auoit aucun secretaire.... pour.... escripre certaines lettres à messire Gerard de Haraucourt sieur Deubexey qui auoit la charge de Sainct Diey et du pays de Vosges alentour. Et trouua ledit herault lacteur (le narrateur) pour le premier auquel... fut ordonné faire certaines lettres par lesquelles il mandoit que lon enuoyast quatre ou cinq cens hommes de pied sur ladicte montaigne de Sale... »

(1) *Des nobles et excellens faictz darmes du tres illustre et victorieux duc Anthoine contre les seduyctz et abusez Lutheriens mescreans du pays Daulsays et autres.* — Chapitre 14°.

Edmond du Boulay, qui remplaça Pierre Gringore dans la charge de héraut d'armes, a consigné les mêmes faits dans *la Vie et trespas des deux princes de paix le bon duc Anthoine et saige duc Francoys*. On y lit ce qui suit :

« Le 15[e] iour du moys de may, l'an 1525, il (le duc Antoine) arriua deuant Sauerne.... puis pour observer les incorruptibles loix de lart militaire... enuoya l'ung de ses heraulx, mon predicesseur nommé *Vauldemont* auec l'ung de ses cloches d'armes..., pour sommer le capitaine general de toutes les bendes, nommé Erasme Gerber de Molsem, qu'il luy rendist la dicte ville de Sauerne.... Lesquelz barbares et effrenez mutins Lutheriens..... au lieu de congratuler, pour le moins d'ouir ledict *herault*... tirerent sus eulx à grands coups de canon et aultres pièces d'artillerie dont ilz auoient assez, tellement que la trompette Cloche d'armes fut frappé d'ung boullet de fauconneau duquel peu aprés il mourut et à grande peine le dict *Herault* se peut sauuer.... »

Et plus loin, décrivant « l'ordre de la bataille deuant Cheponuille (Scherviller), » Edmond du Boulay dit que devant le duc Antoine marchaient « messire Humbert de Doncourt grand escuyer auec le roy d'armes et les herault et poursuyuant d'armes, *Vauldemont* et Clermont accompaignez des trompettes leurs cloches d'armes ayans leurs cottes d'armes vestues, et banieres de leurs cloches desployées, et en tel ordre le bon duc mena sa bataille sur les flancs de son artillerie que conduysoient les Lansquenetz Gueldroys.... »

On trouve encore, dans un ouvrage publié en 1579 (1), la confirmation, sauf quelques variantes, de la particularité citée par Volcyr et Edmond du Boulay : « Parquoy le bon Duc Lorrain s'estant saisy de la plaine de Martyomont, et assis son camp deuant la ville (de Saverne), hors de la portée du canon.... enuoya le Heraut de Monsieur de Vaudemont accompagné d'un Trompette... sommer Erasme Gerber de Molsen... qu'il eust à se rendre, et la ville, et tous les siens.... Mais ces enragez non seulement ne voulurent ouïr le Trompette, ains.... tirent plusieurs coups de mosquettes... contre eux, et infinies balles, et de l'une escachent et mettent en pièces le Trompette... »

Il est donc hors de doute que Gringore prit part, et une part assez active, à la fameuse guerre des Rustauds. Ce fait explique le peu de mentions consignées dans les registres du trésorier général de cette époque. Au retour de son expédition, il posa l'épée pour reprendre la plume et séjourna probablement en France, soit pour composer, soit pour faire imprimer les ouvrages qu'il publia dans le courant des années 1527 et 1530, c'est-à-

(1) *La Conjonction des lettres et des armes des deux tres illustres princes lorrains* Charles *Cardinal de Lorraine Archeuesque et duc de Rheims, et* François *Duc de Guyse, Freres, tirée du latin de M. Nicolas Boucher... et traduitte en François par M. Iaques Tigeon Angeuin....* Rheims.... 1579.

dire, *les Chantz royaulx* (1), — *les Notables enseignementz, adages et proverbes,* — *les Rondeaux* (2), — *les Contreditz de Songecreux* (3), et peut-être

(1) *Chantz royaulx figurez morallement sur les misteres miraculeux de nostre saulveur et redempteur Jesuchrist et sur sa passion; avec plusieurs devotes oraisons et rondeaux comtemplatifz, composez par Pierre Gringoire, dict Vaudemont.*

(2) *Rondeaux, en nombre trois cens cinquante, singuliers et a tous propos,* recueil attribué à P. Gringore. Au verso du fol. 70 commence : *Rondeaux contenant plusieurs menuz propos que deux vrays amans ont eu naguères ensemble, depuis le commencement de leur amour, jusques à la mort de la dame, avec plusieurs aultres adjoustez à la fin, corrigez, reveuz et convenable audict propos et matiere.* A la fin du dernier rondeau se lit la devise : *Fors de Mercy.*

(3) *Contredictz de songecreux,* contenant « plusieurs abuz en chacun estat de ce monde, » ouvrage satirique et moral, en prose et en vers. Une réimpression de ce livre, faite en 1532, porte ce titre : *Contredictz du prince des sotz autrement dit Songecreux,* avec les vers suivants :

Pour eviter les abus de ce monde
De songecreux lisez les contredictz
Et retenez dessoubz pensee munde
Ceulx de present et ceulx du temps jadis
En ce faisant par notables edictz
Pourrez debattre et le pro et contra
Et soustenir allegant maintz bons dictz
Ce que par eulx en voye rencontra.

l'*Epistre de Clorinde a Rheginus,* s'il est vrai, toutefois, comme on le suppose avec assez de vraisemblance (1), que cette pièce doive être attribuée à notre poëte.

Ces absences fréquentes de Gringore, que nous retrouvons encore en France en 1530-31 (2), n'avaient en rien diminué la bienveillance que lui témoignait le duc Antoine, auquel il ne cessait, de son côté, de rendre « de bons et agréables services. » Alors et pour le fixer, sans doute, définitivement près de lui, ce prince lui accorda deux nouvelles pensions, l'une en blé (3), l'autre en

(1) L'auteur de cette petite pièce, dit M. Brunet (*Manuel du Libraire*), à qui j'emprunte ces détails, ne se nomme point, mais, dans un rondeau qui précède son épître, il dit :

> Le Songe creux qui tous plaisans mots livre
> A vous, Monsieur, il présente ce livre.

Ce qui désigne probablement Gringore.

(2) A la suite de la mention des gages de Gringore, portés, au compte du Trésorier, pour trois quartiers ou trimestres de l'année 1530-31, à la somme de 112 francs 6 gros, se trouvent ces mots : « Et pour le premier quartier payé en France. »

(3) On lit dans les comptes du Célerier de Nancy pour 1530-31 la mention suivante :

« Monseigneur a nouvellement donné par chacun an à *Pierre Gringore* dit *Vaudemont*, herault d'armes de mondit seigneur, la quantité de six resaulx bled froment pour soubvenir et aider au norissement et entretenement de son *mesnaige*, en consideration

argent (1), dont la première fut bientôt après doublée (2).

Toutes ces faveurs multipliées prodiguées à Gringore

des bons et aggreables services qu'il a fait par cy devant.... Comme il appert par les lettres de mondit seigneur données à Nancy le premier jour de may 1532.

(1) Cette nouvelle pension était payée par le Receveur Général de Lorraine, dont les comptes pour 1532-33 portent :

« Monseigneur le Duc a de nouvel donné et assigné par maniere de pension, sur la recepte dudit receveur, à *Gringoire*, dit *Vaudemont*, herault d'armes, chacun an, la somme de soixante frans qu'il lui a donné par maniere de pension, jusques à son bon plaisir, pour aydier à subvenir à son vivre et entretenement de son *maidnaige* en lieu de la livrée qu'il avoit et prenoit en l'ostel de mondit seigneur.... Comme il appert par les lettres de mondit seigneur données à Nancy le premier jour de janvier 1532... »

Si le mot *ménage*, employé dans ces deux mentions, ne prouve pas que Gringore fût marié, il paraît, du moins, attester que le poëte avait fixé sa résidence à Nancy.

(2) Cette augmentation est attestée par les comptes du Célerier, dans lesquels on lit, à la suite d'une mention analogue à celle rapportée plus haut (note 42): «... Et depuis par autres lettres de mondit seigneur données à Nancy le premier jour de janvier 1532 tant en consideration que dessus, meismes pour recompense de la lyvrée que ledit herault souloit prendre en l'hostel de mondit seigneur, luy a augmenté ladite pension de six resaulx...» (Célerier de Nancy, 1532-33.)

furent dues, on peut le croire du moins, non-seulement à ses talents comme poëte et écrivain dramatique et au plaisir que ses pièces pouvaient procurer au duc de Lorraine, mais encore à la manière dont il s'acquittait de la charge honorable dont il était revêtu. Il est à présumer que ses voyages en France, dont le dernier eut lieu en 1537 ou 1538 (1), n'avaient pas seulement pour but l'impression de ses œuvres, mais qu'Antoine dut avoir, près de François Ier, un ambassadeur toujours bien venu, dans la personne du satirique composeur de farces, qui avait si bien servi les ressentiments de Louis XII contre les Vénitiens et la cour de Rome.

Quoiqu'il en soit de ces suppositions, car, en l'absence de preuves, il faut bien se borner à des conjectures, c'est en 1534 que paraît se terminer la carrière dramatique de Gringore, à l'époque même où il faisait imprimer à Paris, comme le prétend Duverdier, *les Visions de Mere Sotte*. Nous le voyons, cette année, diriger encore une représentation théâtrale (2), puis il n'est plus

(1) On voit, par les comptes du Trésorier Général pour l'année 1537-38, que quatre mois des gages de Gringore (avril, mai, juin et juillet) lui furent payés en France.

(2) Par deux mandements donnés à Nancy, le 26 février 1534, une première somme de 20 francs est délivrée à Vaudémont, et une seconde de 12 francs « à cinq compaignons joueurs de farces qui ont donné récréation à Monseigneur le Duc. » La concordance de date de ces deux mentions peut faire supposer qu'elles ont le même objet.

fait mention de lui que pour sa pension, que la libéralité du duc Antoine venait de porter à la somme de cent cinquante francs (1).

Tous ses travaux littéraires, les soins qu'il avait donnés à leur impression, ses voyages souvent réitérés joints à l'accomplissement de ses fonctions, l'âge enfin, devaient avoir usé la vie de Gringore, vie si active, durant laquelle peu de jours avaient été donnés au repos, soit qu'il les eût consacrés à la composition de ses pièces, soit qu'il fût monté lui-même sur les tréteaux pour égayer tour à tour le peuple de Paris, le roi de France ou le duc de Lorraine. Cependant, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il s'absenta une fois encore de Nancy pendant l'année 1537-38, mais ce fut son dernier voyage.

Presque tous les biographes de notre poëte, trompés peut-être par la date de l'impression de quelques-uns de ses ouvrages, et entre autres de sa *Paraphrase des pseaumes de David* (2), qui ne vit le jour qu'en 1541, ont dit, sans toutefois l'affirmer, que Gringore vivait encore en 1544.

S'il ne m'a pas été possible de préciser la date de sa naissance, il me sera permis au moins de fixer, à quelques

(1) A *Meresotte*, heraulx d'armes de Monseigneur le Duc la somme de cent cinquante francs pour les gaiges d'icelle année. (Trés. Gén. 1534-35.)

(2) *Paraphrase et devote exposition sur les sept très précieux et notables pseaumes du royal prophète David.*

mois près, celle de sa mort, et de dissiper les incertitudes qui règnent à cet égard. Le célerier de Nancy et le receveur général de Lorraine, en mentionnant, dans leurs comptes de 1537-38, la quantité de blé et la somme d'argent délivrés au héraut d'armes du prince pour ses gages de cette année, ont ajouté en marge le mot *obiit* (1), qui ne peut laisser aucun doute sur le décès de Gringore; et, d'un autre côté, la signature de ce dernier, apposée au bas de deux quittances du célerier, aux mois d'avril

(1) Voici le texte de ces deux mentions importantes :

« Pierre Gringoire dict Vaudémont, hérault d'armes de Monseigneur, prent chacun an sur ladite recette la quantité de six resaulx bled pour aidier à l'entretenement de son mainnaige (ménage). Et en récompense de la lyvrée qu'il souloit avoir en court autres six resaulx, qui sont douze resaulx payant (payables) au terme saint Martin. OBIIT. » (Célerier de Nancy, année 1537-38.)

« Pierre Gringoire, hérault d'armes de Monseigneur, prent chacun an sur ladite recepte, pour maniere de pension, jusques au bon plaisir de Monseigneur le duc, la somme de soixante frans, douze gros pour fran, pour ayder à son entretenement, en lieu de livrées qu'il avoit et prenoit en l'hostel de mondict seigneur, payant à la Sainct Jehan et à Noël par moictié. Et pour le terme de Noël 1538, payé au dict herault trente frans. OBIIT. » (Receveur Général, 1537-38.)

Les mots *obiit*, placés en marge, ne sont pas de la même encre que les mentions, ce qui prouve que Gringore mourut quelque temps après le paiement des deux termes de sa pension qui y sont rappelés.

et de novembre 1538 (1) ; cette signature, qui décèle la main tremblante d'un vieillard, pourrait autoriser à affirmer qu'il mourut à Nancy, bien qu'on ait dit, sans baser, du reste, cette assertion sur aucune preuve, qu'il eut l'honneur d'être inhumé à Notre-Dame.

J'ai essayé, dans ces recherches tout à la fois biographiques et littéraires, de faire connaître, dans leur ordre chronologique, les différentes productions de Gringore, dont l'impression porte une date certaine. Je crois devoir, pour compléter mon travail, dire quelques mots des ouvrages qui lui sont attribués, de ceux qui ont été imprimés à une époque qui n'est pas connue, et enfin de ceux qui sont restés manuscrits.

(1) Je me borne à donner cette dernière :

« Je Pierre Gringoire (sur la quittance d'avril il y a *Gringore*) herault de mon tresredoubté et souverain seigneur monseigneur le duc etc. Confesse auoir receu de Humbert Pierrot celerier de Nancy la quantité de douze resaulx bled que mestoient deux a cause de pension et ce pour le terme Sainct martin dernier passé desquelz xij resaulx bled pour ledit terme et pour tous autres termes precedens je men tient content. Tesmoing mon seing manuel icy mis le xxj[e] jour de novembre lan mil v[c] trente huict. »

GRINGORE. (*)

(*) Ces deux autographes précieux font partie de la liasse de pièces justificatives qui accompagnent le registre des comptes du Célerier de Nancy, cité plus haut (page 249, en note).

Il faut ranger dans la première de ces catégories *L'obstination des Suisses*, — *la complainte de la cité chrétienne, faite sur les lamentations de Hieremie*, — et *Maistre Aliborum*. Telles sont, du moins, les indications que nous fournit le savant M. Brunet.

De ces trois pièces, la dernière seulement m'est connue, grâce à la communication d'une copie manuscrite, que je dois à l'obligeance de M. Beaupré. Après l'avoir lue attentivement et l'avoir comparée aux autres productions analogues de Gringore, je crois qu'on peut, sans crainte, lui en attribuer la composition.

L'opuscule, de quelques pages seulement, intitulé : *Maistre Aliborum qui de tout se mesle et scet faire tous mestiers et de tout rien*, est, ainsi que l'indique suffisamment son titre, une satire dirigée contre les ignorants présomptueux qui veulent tout savoir et ne savent rien ; charlatans de la science, dont la race n'est pas éteinte, et qui, comme l'Aliborum de Mère Sotte, ne craignent pas de s'écrier :

Je suis parfait en tout art et affaire
De tous mestiers en moy est le gibier
Ce que ie fais ny a riens que reffaire
A louvraige lon congnoist un ouurier
. . . .
Jen scay par cueur plus qui ne font par liure
Pour medecin, pour congnoistre une orine
Il nest que moy si bien en determine
Je la congnois dedans une penthoufle

Le corps du ciel, du soleil, de la lune,
Des estoilles sans en excepter une
Je le scay tout, ien suis maistre mitoufle

. . . .

De theologie ien diray haultement
Loix et decret en mon entendement
Sont longtemps a, ien ay vue tout le cours.

. . . .

Jai veu le turc le soubdan de bablone
Le prestre iehan iay tout veu bien et mal
Hierusalem la cité saincte et bonne

. . . .

Et puis a pie par faulte de cheual
A Romme ou ie fis mains nouueau
Peu sen faillit que ne fus cardinal
Mais ung vent vint qui mosta le chappeau.

. . . .

A estancher sang et cheuaulx recouvrer
Nul ne me peult en ce cas reprouuer

. . . .

Cette satire, comme *le Testament de Lucifer*, se termine par une sentence :

Lhomme inconstant mestier sur mestier double
De son estat iamais ne se contente,
Mais ung constant dung mestier ne se trouble
Dont a la fin acquiert cheuance et rente.

Parmi les ouvrages de Gringore, à l'impression desquels les bibliographes ne peuvent assigner qu'une date

incertaine, sont *le Blazon des Hereticques,* dont j'ai parlé précédemment; — *la complainte de trop tard marié* (1), et *les Faintises du monde qui regne.*

Ce dernier opuscule, que j'ai sous les yeux (2), est, de même que *Maistre Aliborum* et le fragment que j'ai cité des *Menus propos de Mere Sotte,* une longue satire contre les vices et les ridicules de la société, entremêlée de sentences et de proverbes, dont quelques-uns sont arrivés jusqu'à nous. Les femmes surtout ne sont pas épargnées, et le poëte leur accorde une large place dans ce tableau, que je serais tenté d'appeler une caricature écrite. En général, il y a de la verve et de l'esprit, et j'ai rencontré plusieurs fois des épigrammes qui auraient encore aujourd'hui ce qu'on est convenu d'appeler un cachet d'actualité. Tel est, entre autres ce passage relatif aux femmes :

(1) On ne sait s'il faut attribuer à Gringore *la Complaincte du trop tost marié,* qui se trouve jointe à la précédente dans une édition publiée à Bordeaux vers 1510. Il existe aussi, sous ce double titre : *la Complainte du nouveau marié,* et *la Complainte douloureuse du nouveau marié,* deux pièces de vers parfaitement distinctes : la première n'est qu'une nomenclature rimée des meubles, ustensiles et provisions qu'il faut avoir dans un ménage; la seconde ne diffère que par le titre de *la Complainte du trop tost marié.* (Note communiquée par M. Beaupré.)

(2) M. Beaupré en possède un exemplaire qu'il a bien voulu me confier.

Lune va souuent a confesse
Mais ce nest pas ce qui la maine,
Lautre va souvent a la messe
Pour veoir quelqun qui ce pourmaine,
Lautre fait à ung seul promesse
Qui sabandonne a plus de trente.

Gringore ne paraît pas, du reste, avoir une très-bonne opinion de l'espèce humaine; peut-être les mœurs de son temps lui en donnaient-elles le droit, ou peut-être, comme beaucoup d'esprits satiriques, n'avait-il voulu voir que le mauvais côté de la société, semblable en cela à un poëte d'une autre époque, qui a fait de l'homme une si triste image. Les pensées de Gringore, exprimées avec une verve piquante dans ses *Faintises du monde* sont réunies dans ces quelques vers placés en tête de cet opuscule :

Presque tous (les hommes) sont plains de faintise,
Grans et petis sen est la somme,
Plus les congnois et moins les prise
Autant la femme comme l'homme.

Chevrier, qui a souvent le tort de citer sans indiquer les auteurs ou les ouvrages auxquels il emprunte ses citations, a reproduit, dans son *Histoire de Lorraine*, à l'article *Gringore*, quelques fragments de vers satiriques qu'il attribue à ce poëte. Le premier est le portrait de la chicane :

Or avint-il que mon esprit très-rude
Se reposa en délaissant l'étude,

Et s'endormit quasi tout fantastique,
Lore en dormant vit une bête inique,
Portant face de singe ou de singesse,
Dents de lion et oreilles d'anesse,
Cornes aiguës en façon de taureau,
Cuisses trappées, enflées comme un pourceau,
Corps de levrier à la queue de renard,
Le poil de bouc, ayant le fier regard,
Jambes et piés à la façon d'un cerf,
Quand mon esprit le vit, il n'était nerf
Qui ne tendit, car elle dévoroit
Pape, Rois, Ducs, tous états

. . . .

. . . .

Lore mon esprit voulut savoir comment
Elle s'appelloit, mais tout soudainement,
Les habitans lui dirent sans replique
Qu'un tel monstre étoit nommé *pratique*.

Le second fragment est une épigramme contre les *bas-bleus* :

Femmes ne doivent trop enquerre
Touchant la haute Déité,
Mais tant seulement Dieu requerre
Qu'ils vivent en bonne équité
Femmes ont la propriété.
Que je veuil ici révéler,
C'est *parler*, *plorer* et *filer*.

Bien que la *Paraphrase des pseaumes de David* ne

rentre pas dans la catégorie des ouvrages de Gringore à l'impression desquels on ne peut assigner une date certaine, et par conséquent, ne doive pas trouver place ici, j'en citerai néanmoins quelques passages copiés sur un exemplaire qu'a bien voulu me confier M. Beaupré; il est curieux de les comparer aux autres productions de ce poëte.

Cœli enarrant gloriam Dei, etc.
Les cieux narrans | sont la gloire de Dieu
Le firmament | ses œuures nous annunce
Qui de ses mains | sont faictes en tout lieu
Saige est celuy qui de cueur les pronunce.

Laudate pueri Dominum, etc.
Humbles enfants | plains de mansuetude
Si vous voulez auoir los et renom
Faictes deuoir de metre vostre estude
De collauder du hault seigneur le nom.

Sit nomen Domini, benedictum, etc.
Benoist soit donc son sainct nom a jamais
Nom trespuissant et aux mauluais terrible
Aux bons seruans nom d'excellente paix
Nom de doulceur qui nous est indicible.

Voici enfin la traduction d'une partie de l'hymne *Ave maris stella*, empruntée aux *Heures de la Vierge*:

Mere de Dieu | o estoille de mer
Salut te rendz | tousiours es vierge eureuse

Porte du ciel | que lon doit estimer
A tes seruans | tres loyalle amoureuse.
En receuant | et prenant le salut
De par la bouche | a Gabriel nous fonde
En bonne paix | pour nous muer voulut
Le nom de EUA en AUE; pur et munde.

. . . .

Louenge a Dieu nostre souuerain pere
Soit a tousiours honneur à Jhesuscrist
Pareillement au Benoist sainct esprit
En trinité ung Dieu ou tout espere. Amen.

Il ne me reste plus à parler maintenant que d'une pièce inédite de Gringore, restée en manuscrit à la Bibliothèque Nationale, et dont M. Onésime Le Roy a récemment révélé l'existence dans son curieux travail sur les Mystères : je veux parler de la *Vie Monseigneur Saint Loys, roi de France,* composée par personnaiges.

Suivant l'auteur que je viens de citer, la *Paraphrase des pseaumes de David* et les *Heures de Notre-Dame,* en montrant le talent du poëte sous un nouvel aspect, en faisant voir que « ce farceur cachait sous sa casaque et ses méchants grelots le cœur d'un honnête homme, l'esprit et parfois le talent du plus noble écrivain; » ces travaux, dis-je, donnérent de Gringore une haute opinion, et les membres de la confrérie de Saint-Louis (les tapissiers et merciers) le choisirent pour retracer, sous une forme dramatique, la vie de leur patron.

Ce mystère, que M. Onésime Le Roy a longuement

analysé, ressemble, à peu de chose près, à toutes les compositions théâtrales de cette époque ; mais elle est loin de me paraître supérieure, comme œuvre poétique, aux précédentes productions de Gringore, dont la satire semble avoir été le genre favori. On trouve, dans le drame de Saint-Louis, à côté de scènes pieuses et touchantes, des scènes triviales, indécentes même. C'est ainsi que le poëte, après avoir mis dans la bouche de la reine Blanche ces paroles simples, mais qui peignent admirablement bien la mère chrétienne :

Mon amy, mon cher fils Loys,
Plus aymer je ne te sçauroye
Que je fais : mais mieulx aymeroye...
Mon filz, posé que tu soyes roy,
A te veoir mourir devant moye
Que te veoir ung péchié cometre.

C'est ainsi, dis-je, qu'après cette scène et celle où saint Louis embrasse un lépreux, le poëte, nous transportant au milieu des Turcs, sur un marché où deux chrétiens captifs ont élevé une croix, nous montre un bateleur conduisant un ours, et qui se met à crier :

Çà, maistre, çà, çà, venez çà.
Tournez-vous ung petit, tournez.
Petis enfans, mouchèz vos nez,
Si verrez mon esbatement,
Un petit sault joyeusement,
Pour l'amour de la compaignie.

Vous verrez, je vous certiffie,
Mon ours que voyez cy, voler,
Ainsy comme ung oiseau en l'er,
Présupposé qu'il n'a point d'elles.
Et puis monstrera ceulx et celles
Qui dorment grasse matinée...

Le bateleur fait le tour de l'honorable société, en suivant son ours, qui tout-à-coup s'éloigne de lui et va pisser contre la croix.

LE BATELEUR A L'OURS.

Tenez-vous droit. Hollà! hollà!
Vécy une chose nouvelle.
Quoy! mon ours trépine et chancelle,
Ainsi comme s'il estoit ivre.
Se Jupiter ne le délivre....
Hélas! mon povre ours, tu es mort.
Jamais si saige n'en auray.
Ne sçay de quoy je gaigneray
Ma vie doresnavant, hélas!

Les chrétiens disent que c'est par miracle que l'ours est mort, et l'un deux ajoute :

On ne scauroit trop honorer
La croix ou Jesus Crist pendit.

Mais un mécréant, du nom de Brandifer, leur répond :

Jesus estoit homme maudit,
Cherchant sa vie par les chemins,

Menant un grand tas de coquins
Qui abusoient les povres gens ;
Povres souffretteux indigens
Estoient ainssy comme leur maistre.

Et pour prouver que le miracle dont parlent les chrétiens n'est qu'un mensonge, il frappe la croix ; aussitôt sa main se dessèche. Son compagnon, Billonart, à qui l'on raconte ce double prodige, loin d'y croire, se conduit comme l'ours, et il est subitement frappé de mort (1).

Ces citations nombreuses, empruntées à différents ouvrages de notre poëte, suffiront pour faire connaître son talent, qui me paraît avoir été fort justement apprécié par M. Duplessis, recteur de l'Académie d'Amiens, dans la Notice qu'il a consacrée au satirique *composeur* de farces.

« Parmi les nombreux ouvrages de Gringore, dit M. Duplessis, quelques-uns seulement peuvent être considérés comme des pamphlets officiels, et, pour vrai dire, ces pamphlets ne sont pas ce qu'il a fait de mieux. De pareilles compositions, qui ne sauraient être le fruit d'une inspiration libre et spontanée, portent toujours, en quelque sorte, le cachet de leur origine, et l'on ne retrouve plus, dans ces pièces de Gringore, la verve originale et l'agréable facilité qui distinguent la plupart de ses autres écrits. Nous excepterons pourtant, sous

(1) Voir les *Etudes sur les Mystères*, par M. Onésime Le Roy.

quelques rapports, des conséquences de cet arrêt, *le Jeu du prince des sots,* dont la franche gaîté et les principaux traits satiriques reproduisent assez heureusement la manière habituelle du poëte.

» Ce n'était pas toutefois, il faut bien en convenir, que Gringore fût un de ces génies éminents qui s'élèvent d'une immense hauteur au-dessus de leur siècle, ni même un de ces esprits supérieurs qui jettent un grand éclat à leur apparition et laissent, après leur passage, une trace lumineuse qui sert encore de guide à leurs successeurs ; mais, dans un ordre un peu moins élevé, Gringore nous paraît digne d'occuper une honorable place, comme un homme d'un coup-d'œil vif et sûr, d'une imagination heureuse et féconde, d'un esprit solide et pénétrant, comme un écrivain plein de verve, de facilité et surtout de bon sens. L'abbé Goujet convient lui-même que Gringore « était assez bon poëte pour son temps, et que son style a plus de netteté que celui de la plupart de ses contemporains qui se mêlaient d'écrire en vers (1). »

» Gringore avait pour devise le dicton suivant qu'il se plaisait à répéter au commencement ou à la fin de la plupart de ses ouvrages : *Tout par Raison ; Raison par tout ; Par tout raison ;* et nous croyons pouvoir affirmer que cette devise n'était pas pour lui un simple jeu de mots, mais qu'il l'avait prise au sérieux et qu'il y a généralement été assez fidèle. »

(1) *Biblioth. franç.* T. XI, p. 215.

IV.

En commençant à parler de Gringore, j'ai mentionné un personnage, maître Jehan, dit *Songe-Creux*, qui semble avoir été momentanément, pour la représentation des farces, ce que le poëte héraut d'armes était pour leur composition, lorsque, toutefois, ils ne devenaient pas rivaux en paraissant côte à côte sur la scène.

Pendant une période de dix années, ce chef d'une joyeuse troupe d'enfants sans soucis devient, à la cour de Lorraine, le directeur obligé de toutes les solennités dramatiques; il jouit du privilége exclusif de donner *passe-temps* aux princes, et partage avec Gringore, dont sans doute il jouait les pièces, les dons de la libéralité du duc Antoine.

C'est en 1515 que nous le voyons pour la première fois représenter diverses moralités devant *Monseigneur* au lieu de Neufchâteau, et recevoir, pour lui et *ses complices*, une gratification de 40 francs. Dans les années suivantes, il dresse successivement son théâtre à Nancy (1),

(1) « Quatre vingtz francs à Songe Creux et à ses complices, que Monseigneur leur a ordonné en considération du passe temps qu'ilz luy ont donné par vingt quatre jours qu'ilz ont séjourné en ce lieu de Nancy en jouant farces et autres choses. Appert par mandement donné à Nancy le 19ᵉ jour de décembre 1519. » (Comptes du Trésorier Général, année 1518-19.)

à Lunéville, puis à Bar, où il vient égayer les réjouissances du carnaval de 1523 (1).

Au mois de novembre 1524 (2), on le retrouve encore dans cette dernière ville où, ainsi que je l'ai dit plus haut, des fêtes magnifiques se célébraient à l'occasion du baptême du prince Nicolas. Le chroniqueur auquel on doit la description de ces fêtes, n'a pas omis de parler du rôle qu'y remplirent, à la satisfaction des illustres spectateurs, maître Jehan et sa troupe. « La feste, dit-il, estoit esjouye par *Songe Creux* et ses enfants, *Mal me sert*, *Peu d'aquet* et *Rien ne vault* que jour et nuit jouoient farces vieilles et nouvelles reboblinées et joyeuses à merveille. »

La représentation des farces n'avait pas fait cesser celle des mystères : on jouait à Metz, en 1520, le *Sacrifice d'Abraham*, « qui fut, dit la chonique, une chose belle à entendre et plaisante à voir ; » et en 1526-27, les *compagnons de Nancy* jouèrent le jeu de *Mundus, Caro, Demonia*, moralité en vers, qui, avec la *farce des deux Savetiers,* a été réimprimée en 1827 par Firmin Didot, dans un format long et étroit, semblable à

(1) A Me Jehan Songecreux la somme de 20 ecuz soleil a luy ordonné de Monseigneur le Duc pour luy avoir fait passe temps durant le gras temps. (Trésorier Général, année 1523-24.)

(2) A Songecreux 20 escuz d'or au soleil que Monseigneur luy a ordonné pour le passetemps qu'il luy a fait, par mandement donné à Bar le 20e jour de novembre 1524. (*Idem*).

celui des *agenda*, et qui permettait aux amateurs du XVIe siècle de les porter aux représentations. Cette moralité, dont un exemplaire m'a été communiqué par par M. le président Beaupré, n'est qu'un dialogue entre cinq personnages : le Chevalier chrétien, l'Esprit, la Chair, le Monde et le Diable; elle porte pour titre : « *Moralité nouvelle de Mundus : Caro : Demonia.* laquelle verrez les durs assautz et tentations qu'ilz font au Chevalier chrestien : et comme par conseil de son bon esprit, avec la grace de Dieu, les vaincra, et à la fin aura le royaume de paradis. »

Les deux pièces dont je viens de parler, inconnues l'une et l'autre à Du Verdier et à La Croix du Maine, ont été indiquées pour la première fois par les frères Parfait, qui donnent un extrait de la première et reproduisent la seconde toute entière.

Il m'a semblé curieux, en l'absence de documents plus complets sur l'histoire de notre théâtre à cette époque, de transcrire quelques passages de la moralité jouée par les *compagnons de Nancy* devant le duc de Lorraine. Voici de quelle manière s'annoncent les différents personnages :

LE CHEVALIER CHRESTIEN COMMENCE.

O Sire Dieu de tout le monde
Grace te rens de tes biens faictz
Que menvoye de pensée profonde
Et te suplie que mes meffaictz

Me pardonnes et tous forfais
Quay commis contre ta bonté
Veuilles effacer a iamais
Dont ie suis gramment eshonté.
Meshuy ie naurois racomté
Tous mes vices et mes offences
Conceu suis en iniquité
Remply de pechez et leurs branches,
Tant sur semaines que aux dimanches
Jay faict des maux un million
Je te supplie par tes clemences
Que me faces remission
Jay la chair, le monde, et demon,
Qui me font des maux infinis
Pource vrai Dieu plain de regnon
En fin donne moy Paradis.

Le dyable qui sappelle demon.

Son vous demande qui ie suis
Et de quel pays que ie suis
Ou si iay fort grant revenie
Dictes en selon votre advis
Que ie tombay de Paradis
Sans faire un pas gros ne menu
Car du tout ne suis pas tenu
De dire tout soudain mon nom
Touteffois ie suis demon
Qui ne cesse tant quaye feru
Et trompé quelque morfondu
Que dis ie iay trompé mil hom

La chair primo.

Je suis la chair a ce pauvre homme
Qui ne veut obeyr a mes ditz,
Ne vivre comme au temps iadis
Il est aussi dangereux comme
Un cheval qui iette la gourme
Ie suis la chair a ce pauvre homme
Aussi vray comme ie le dis
Il nest pas bien faict a la somme.

Lesprit primo.

Je suis tout contraire à la chair
Qui veut demeurer en ce monde
Aymant ces plaisirs et faconde
Sans soucy si le temps est cher .
Ie suis contraire a la chair
Car en Dieu est tout mon espoir
Je suis lesprit de la chair
En laquelle tout mal habonde.

Le monde.

Je suis le monde insatiable
Remply de cogitations,
De diverses affections
Cest une chose incomparable
Pour attraper inestimable
Je suis le monde insaciable
Ce sont là mes conclusions.

Il s'engage ensuite, entre ces différents personnages allégoriques, un dialogue ou plutôt une controverse théologique ; la Chair, le Monde et le Démon se disputent, avec l'Esprit, la possession du chevalier chrétien, en faisant valoir chacun les motifs qui peuvent le décider en leur faveur ; mais l'Esprit, représentant la Religion, finit par triompher, et la moralité se termine par cette tirade, que l'auteur met dans la bouche du chevalier :

Allons nous en donc besongner
De par Dieu puis quil le commaude
Et iusques a tant qu'on nous mande
Icy ou en un autre lieu
Nous vous dirons a tous adieu
Qui doint a messieurs bonne vie
Et a toute la compagnie.

Voici, du reste, les autres mentions que j'ai pu recueillir jusque vers le milieu du XVI[e] siècle, époque à laquelle paraissent, pour la première fois, des acteurs prenant la qualité de *comédiens.*

1531-32. — « Quarante francs payés à six compagnons joueurs de farces, en considération de quelque passe temps qu'ils ont fait à Monseigneur. — Quarante deux francs à Dom Petro Courtisse de Barbarie, pour quelque passe temps qu'il a fait à Monseigneur (1). »

1532-33. A Jennin de Hault, charpentier, quatre

(1) Comptes du Trésorier Général de Lorraine.

francs « pour avoir fait et fourny ung eschaffault en la court de la maison de Monseigneur, pour jouer le *jeu de saint Job* devant Monseigneur, le dimanche, 23e jour de juin. » Dans le compte de l'année suivante, une somme de 12 gros est donnée au même charpentier pour avoir dressé un échafaud en la salle, pour *jouer* le soir de Noël (1).

1534-35. — « Douze francs à cinq compagnons joueurs de farces qui ont donné récréation à Monseigneur. »

1535-36. — « Trente francs aux compagnons joueurs de farces qui ont baillé récréation à Monseigneur par dix ou douze jours (2). » L'année suivante, des farces furent encore jouées au château de Nancy, dans la salle de *parement* (parade).

En 1537, il y eut, outre le mystère de *sainte Barbe*, joué à Saint-Nicolas-de-Port, un autre mystère représenté à Nancy durant les fêtes de la Pentecôte, et des farces jouées devant la duchesse par une troupe d'espèces d'enfants sans souci, qu'on désigne sous le nom de *Vertz vestus*, peut-être en raison du costume qu'ils avaient adopté.

Les registres du receveur du domaine de Lunéville, sous la date de 1550, mentionnent plusieurs sommes

(1) Comptes du Célerier de Nancy.

(2) Comptes du Trésorier.

dépensées pour faire, dans la salle haute du château, un paradis et un enfer, destinés, sans doute, à la mise en scène d'une œuvre dramatique.

Je trouve enfin, dans les comptes du trésorier général, pour l'année 1557-58, les deux mentions suivantes : « Payé six gros à un manouvrier pour avoir défait l'eschauffault qui estoit en la grande salle où fut jouée la *Vendition de Joseph* (1). » — « Au prévost de Nancy cinquante francs que Monseigneur lui a donnés pour fournir à la dépense des habillements qu'il convenoit faire à la représentation que lui et sa compagnie firent du mystère de l'*Immolation d'Isaac, fils d'Abraham.* »

Telles sont les notes, malheureusement trop sommaires, qu'il m'a été possible de recueillir; elles ne peuvent guère servir qu'à préciser des dates et à faire connaître quelques noms, sans donner une idée du fonds et de la

(1) On lit dans un *Avertissement* placé en tête de la réimpression de *Mundus, Caro, Demonia,* et des *deux Savetiers,* dont j'ai précédemment parlé : « La seule édition connue de ces deux pièces offre, avec la *Moralité des Blasphémateurs* et la *Moralité de la Vendition de Joseph,* imprimées l'une et l'autre *par Pierre Sergent,* une telle ressemblance typographique, qu'on doit les croire sorties des presses de ce libraire, et par conséquent *mises en lumière* de 1531 à 1540, époque à laquelle il exerçait l'art de l'imprimerie. Aucun des historiens de notre théâtre n'en a donné d'extrait. Les auteurs de la *Bibliothèque du Théâtre françois* ne la connaissaient pas.

forme des pièces jouées dans notre pays, sous le titre de *mystères, farces* ou *moralités.* Mais, si des documents plus complets sont rares, il en existe assez cependant pour jeter quelque jour sur l'histoire de l'art dramatique en Lorraine.

Je veux parler du *Jeu et Mystère de Monsieur Saint Etienne, pape et martyr, patron de l'église parochiale de Saint-Mihiel*, composé, en 1548, par Nicolas Louvant, prieur de l'abbaye de cette ville (1).

« Ce long drame, dit M. de Haldat, est divisé en trois parties ou journées, chacune précédée d'un prologue et suivie d'un épilogue, destinés à préparer le spectateur à l'intelligence du sujet. Les détails avec lesquels sont indiqués, à chaque scène principale, le mode de dé-

(1) Le manuscrit, probablement autographe, de cette pièce, faisait partie de la bibliothèque de M. de Haldat. Malheureusement, notre savant confrère n'a pas cru devoir le conserver, et cet inappréciable monument de la littérature dramatique chez nos ayeux, est sans doute à jamais perdu pour nous. Par bonheur, M. de Haldat en a donné, dans le *Précis des travaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy* (1829 à 1832), une intéressante analyse, à laquelle j'emprunte les détails qu'on va lire.

L'auteur du *Mystère de saint Etienne*, Dom Nicolas Loupevant ou Louvant (*Nicolaus Lupentius*), avait visité la Terre Sainte en 1531, Rome en 1550, et laissé une relation manuscrite de ses voyages.

coration, le jeu des machines, celui des acteurs, leur costume, ainsi qne la conduite des chœurs, donnent lieu de penser que les drames ont embelli les Grands Jours de Saint-Mihiel, et qu'ils ont servi de délassement aux magistrats barisiens après l'exercice de leurs fonctions.»

Les deux personnages principaux du mystère composé par Dom Louvant, sont Etienne II, élu pape en 252, martyr de la foi chrétienne en 257, et Publius Licinius Valerianus, appelé à l'empire en 253.

L'analyse de la première journée de ce mystère suffira pour donner une idée de la pièce toute entière.

Après le prologue lu par le meneur du jeu, le paradis s'ouvre, et Dieu paraît environné de ses anges qui, à la suite d'un long discours tiré de la Genèse, récitent chacun un acte d'adoration. Valérien arrive ensuite et prononce, du haut de son trône, un discours non moins étendu, dans lequel il annonce le dessein d'aller adorer le dieu Mars, protecteur des Romains. Ses chevaliers le louent pompeusement de cette résolution et lui conseillent de forcer les chrétiens à participer au sacrifice qu'il veut offrir. Il ordonne, en conséquence, à *Trottemenu*, son messager, de rassembler des soldats pour faire exécuter ses ordres... Celui-ci se rend immédiatement au sénat où quatre cardinaux, nombre presque invariable chez les personnages secondaires, sont assemblés pour le choix d'un nouveau pape. Durant le *Veni, sancte spiritus,* ils reçoivent, par l'archange saint Michel, l'ordre de Dieu de choisir.

Estienne, de grande progénie,
Homme dévot, menant très-sainte vie.

Pendant la délibération des cardinaux, on entend le jeu des instruments qui annoncent la joie de la milice céleste. Etienne, élu pape, malgré sa résistance, annonce sa résolution de résister aux ordres de Valérien.

Lucifer, instruit de l'élection du souverain pontife, assemble les esprits infernaux, qui accourent à sa voix par la porte que leur ouvre *Cerberus*. Ceux-ci s'accablent mutuellement d'injures et de malédictions, et Lucifer, dans un discours où se trouve le mélange le plus bizarre des idées païennes et des principes du christianisme, les excite à déployer leur génie pour détruire la religion nouvelle. Valérien rend un décret qui dépouille de leurs biens les sectateurs du Christ.

Durant un entr'acte intitulé : *pausa magna*, saint Etienne, les cardinaux et les chrétiens délibèrent sur les moyens d'échapper à la persécution. Un ange est envoyé vers eux pour les encourager, et, soutenus par cet avis céleste, ils baptisent des catéchumènes. Mais Lucifer ayant ordonné à ses suppôts de persécuter les chrétiens, le tourment le plus cruel qu'ils imaginent, est un concert diabolique; ils chantent sur un air noté :

Tant plus et plus veut avoir
Lucifer le grand déable ;
S'il voyait les âmes pleuvoir,
Toujours il est insatiable.

Le roi des enfers, qui perd patience, s'écrie :

Holà! de par le grand déable,
C'est trop chanter, vous me troublez.
Horde, caterve misérable,
Le t... d. c.. vous m'affolez;
Vous n'êtes pas entremêlés
De bons accords, selon musique;
Que de soufre soyez brûlés
Dedans le puits infernalique.

L'Empereur déclare ensuite, dans une longue tirade, que tous ses sujets sont tenus d'adorer le dieu Mars. Cependant, à la nuit close, quatre chrétiens conduisent à saint Etienne des néophytes auxquels il confère l'ordre sacré, en leur donnant, sur les diverses parties des habits sacerdotaux, des instructions et des explications parmi lesquelles il se trouve des choses dont la bizarrerie ne le cède qu'au peu de décence.

Après que les chrétiens se sont retirés, viennent *sur les échafauds* (sur le théâtre) « Némésius, premier chevalier de l'empereur, bien et richement accoutré, tenant sa fille par la main, laquelle fille doit être belle et richement vêtue; il doit promener un tour ou deux comme triste et pensif, se plaignant hautement de ceci, que sadite fille ne voit et ne vit jamais, combien qu'elle ait apparemment de beaux yeux. »

Némésius adresse au dieu Mars des prières pour la guérison de sa fille. Les prêtres chrétiens lui conseillent

de recourir au vrai Dieu, et le pape lui promet qu'il obtiendra la grâce qu'il désire s'il a la foi ; le chevalier romain reçoit le baptême, et pendant que le pontife prononce les paroles consacrées, un ange descend du paradis, touche les yeux de Lucile, qui, recouvrant subitement la vue, s'écrie :

Mon père, je vois présentement
Le plus bel homme de ce monde ;
Les beaux crins de sa tête blonde
M'ont donné récréation.

Lucile reçoit aussi le baptême et remercie Dieu avec son père. « Alors, dit l'auteur, il se fera joie d'instrumens és paradis. »

Cette scène se termine par une antienne chantée en chœur, pendant laquelle un bruit affreux annonce le retour des puissances infernales, qui exhalent leur haine contre Etienne, et reçoivent de Lucifer l'ordre de soutenir la foi des païens. « Alors, ajoute l'instruction, ils (les démons) méneront un si grand bruit que ce sera chose fort épouvantable à oyir. Ils pourront faire des feux sur les échafauds, ainsi que fusées flamboyantes et dards ardents. »

Puis vient le meneur du jeu qui lit la conclusion, congédie l'assemblée et l'invite à la seconde journée.

Les deux autres parties de la pièce ne renferment, en général, que des répétitions assez froides, et des scènes semblables brodées sur un fonds commun. Seulement le

dénoûment est différent. Dans la seconde journée, Némésius et sa fille sont condamnés à mort ; dans la troisième, Valérien, irrité de plus en plus de la résistance des chrétiens, qu'il attribue à Etienne, fait brûler deux de ses officiers accusés de suivre la religion du Christ, et fait prisonniers les cardinaux et le pape par ses soldats. *Trognard,* l'un d'eux, surprend le Saint, en feignant de vouloir embrasser le christianisme. Celui-ci est arrêté et conduit au temple de Mars, où les prêtres de cette fausse divinité cherchent à le séduire. Le pontife résiste, est condamné à mort ; mais, au moment où il va subir sa sentence, le temple s'écroule, frappé de la foudre, et favorise sa fuite. Cependant il est saisi de nouveau, et Trognard lui dit :

Or sus, grand vilain papelard,
Que fais-tu ci ? dis, vieux rêveur ;
A toi, de par notre empereur,
Je mets la main pour être mort.

Et Griffon, le prenant par la barbe :

Tu as mine de Barbassin,
L'empereur n'est pas ton cousin ;
Tu lui as joué un beau tour,
Son bâtiment est à rebours ;
C'est par ta dépréciation....

Ces misérables font assaut de bassesse et de cruauté. L'un d'eux abat la tête du saint pontife en se jouant, et

on la porte à Valérien avec les ornements pontificaux. Les chrétiens s'emparent de son corps, les anges de son âme; et, tandis que l'empereur récompense ses bourreaux, lui-même est frappé de mort sur son trône. Les démons, remplis d'allégresse, faisant sauts et gambades, le saisissent, l'emportent, et Lucifer, guidant la troupe infernale, le recommande à ses gens.

Tel est le plus curieux, et probablement un des derniers mystéres joués dans notre pays, car sa date concorde avec l'arrêt du parlement de Paris qui proscrivit ces sortes de représentations : ces deux circonstances lui donnent un double degré d'intérêt. Du reste, les fragments qu'il m'a été permis de citer, d'après l'analyse de M. de Haldat, donnent une assez faible idée du talent poétique de l'auteur, ainsi que de son imagination dramatique ; on y remarque, comme dans toutes les pièces de ce genre, un mélange bizarre du religieux et du profane, on pourrait même dire du licencieux : c'est encore l'art dans toute son enfance et sa grossièreté. Quelle distance entre cette époque et celle des Corneille et des Racine! Que de développements l'esprit humain peut prendre dans l'intervalle d'un siècle!

V.

J'ai dit, en terminant mes considérations générales, que la naissance du théâtre français date véritablement

de la moitié du XVI[e] siècle, et que Jodelle peut en être regardé comme le créateur. Cet écrivain, dit Laharpe, sans prendre ses sujets chez les Grecs, imita leurs prologues et leurs chœurs; mais il n'avait aucune étincelle de leur génie. Son style est un mélange de la barbarie de Ronsard et des froids jeux de mots que les Italiens avaient mis à la mode en France. La représentation de sa *Cléopâtre*, qu'avaient refusé de jouer les confréres de la Passion et les Bazochiens, eut lieu au collége de Reims, devant Henri II et toute sa cour. Jodelle, qui était jeune et d'une figure agréable, se chargea du rôle de la reine d'Egypte, et le roi fut tellement satisfait, qu'il gratifia l'auteur d'une somme de cinq cents écus, « d'autant, dit Pasquier, que c'était chose nouvelle et trés-belle et trés-rare. »

Dans le même temps parurent Jean de la Péruse, Baïf, Garnier, Hardy et Pierre de Larivey, dont les uns imitérent les Grecs, les autres traduisirent Plaute et Térence, et tous mirent au jour des tragédies ou des comédies originales.

L'art dramatique en Lorraine semble avoir suivi cette impulsion nouvelle. A partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle, des comédiens étrangers ou français remplacent les joueurs de mystéres et de moralités, et nous voyons naître, au sein de la célèbre université de Pont-à-Mousson, un genre de littérature qu'on pourrait appeler le drame des écoles, et qui continua à être en faveur durant une partie du siècle suivant.

Il est à regretter que nous ne possédions aucuns détails sur les pièces représentées devant nos princes par des comédiens en titre, et qu'il faille-nous borner ici, comme pour les mystères, à des mentions succinctes dont il est difficile de tirer quelques conséquences. Les documents inédits que j'ai consultés se bornent à indiquer le nom des comédiens, sans donner seulement le titre des pièces : ainsi, l'on voit successivement paraître, sur le théâtre dressé dans le palais de nos ducs, Nicolas Bource, *maître joueur d'histoires* (1572-73); Francisquin, joueur de comédies italien, avec sa troupe, et Chasteau Vieil (1578), dont le nom indique une origine française ; Ventourin Gasparin et Jacques Guirlande, italiens, qui semblent avoir fait un assez long séjour à Nancy pendant l'année 1584, avec une troupe de comédiens espagnols dont le chef est appelé dom Diego de Medina; en 1597, c'est Gaspard Barbette, italien, qui ne se borne pas à jouer avec sa suite des comédies devant le duc, mais qui lui donne encore le spectacle de tours de force et *saute* en sa présence; puis Adriani Thalmy (1598), Robert Diapp, Rudulphus Recanis et Jean Meuffert (1600), maître de la compagnie des comédiens français; Antoine Varnod (1602), également comédien français, Pompeo Salomon, maître comédien italien, et Pablo de Castanida (1604).

Je ne sais si les artistes que je viens de nommer jouirent, à leur époque, de quelque réputation, et s'ils méritent d'échapper à l'oubli; mais, à défaut d'autres

renseignements, j'ai dû consigner ici leurs noms, connus peut-être dans les fastes du théâtre.

En 1605, des comédiens espagnols vinrent à Nancy et y donnèrent, sans doute, un grand nombre de représentations : car le Trésorier général leur consacre, dans ses comptes, des mentions bien autrement étendues qu'à ceux qui les ont précédés, et il indique non-seulement la salle du Palais Ducal où ils dressèrent leur théâtre, mais encore une des pièces qu'ils jouèrent et les machines employées pour la mise en scène ainsi que les décorations. Voici ces mentions :

« Payé aux comédiens espagnols la somme de 26 francs 6 gros qu'ils avaient déboursée à plusieurs particuliers pour le théâtre qu'il a convenu faire en la salle Saint-Georges pour la comédie représentée devant Monseigneur par le docteur de la Palestine au mois de février. — A Claude Jean, cordier, 3 francs 4 gros pour cordes et ficelles par lui fournies auxdits comédiens. — Six livres et demie de graisse fournies aux comédiens le jour qu'ils ont représenté la *Penitance de la Magdelaine*. — A François Chrétien, fondeur, pour une double chaîne de fer blanc délivrée auxdits comédiens pour servir à représenter une comédie devant Son Altesse. — A deux manouvriers pour deux fardeaux de *genoivre* (genièvre) qu'ils ont quéris pour lesdits comédiens. — A Claude Nicolas, dit Lanticque, menuisier de Son Altesse, 67 francs 8 gros pour plusieurs *inventions* et *changements* qu'il a faits en la salle Saint-Georges durant le temps

Le P. Abram, qui nous a laissé une curieuse histoire de cette université (1), cite plusieurs pièces composées, tant en latin qu'en français, au collége des Jésuites de Pont-à-Mousson, par les professeurs et quelquefois même par leurs élèves qui les jouaient dans les grandes solennités, et principalement lors des distributions des prix, qui s'y célébraient avec une pompe extraordinaire. Cet usage remontait à une époque assez éloignée. En 1579 ou 1580 (1), le père Bordesius, qui enseignait les humanités, fit également représenter, devant le duc de Lorraine et les princes de sa famille, une tragédie intitulée *Julien l'apostat,* que jouèrent les rhétoriciens, élèves du P. Fronton-du-Duc.

En 1575, « n'y ayant point encore de salle faite pour la représentation des pièces dramatiques, on joua, dit le P. Abram, dans les appartements des princes de Lorraine, qui étudiaient dans notre collége, une pastorale qui plut non-seulement à cause de la nouveauté, mais par la beauté de la pièce, le P. Dupuy en était l'auteur... » En 1577, dit le même historien, « on représenta une pièce sous le titre de *Calvin;* les bourgeois parurent extrêmement fâchés de la représentation qu'on en fit... Au commencement de janvier 1578, toutes les classes

François, et *le Saint déniché, ou la banqueroute des marchands de miracles*, par les mêmes Jésuitesses, avec danses et concert dans les entr'actes.

(1) Manuscrit de la bibliothèque publique de Nancy.

furent rétablies (elles avaient été suspendues à cause de la peste), et le premier jour du même mois, on représenta sur le théâtre, devant le grand duc Charles et les princes de sa maison, qui l'applaudirent, une pièce intitulée : *Saint Jean l'Evangéliste*. Le sujet de cette pièce était que saint Jean reprenait avec douceur un jeune clerc d'une belle éducation, mais qui avait été déposé par son évêque pour mauvaises actions par lui commises par légéreté de jeunesse. »

A peu près à la même époque, Fronton-du-Duc fit paraître une pièce dramatique intitulée : *l'Histoire tragique de la pucelle de Dom Remy, autrement d'Orléans, nouvellement répartie par actes et représentée par personnages* (1).

Le P. Abram nous a transmis quelques détails au sujet de cette pièce : « Henri III, dit-il, et la reine Louise, son épouse, ayant résolu de venir, au mois de mai 1580, prendre les eaux de Plombières, le P. Fronton prépara une pièce française pour être représentée à leur passage à Pont-à-Mousson. Il avait pris pour sujet Jeanne d'Arc, fille lorraine, délivrant le royaume de France de l'oppression des Anglais. Mais la peste s'étant manifestée dans beaucoup d'endroits de la Lorraine, rompit le projet ; c'est pourquoi on en remit la représentation au

(1) Nancy, veuve de J. Janson, 1581. La bibliothèque publique de Nancy possède un très-bel exemplaire de cette pièce, qui lui a été donné par M. de Haldat.

7 septembre suivant, auquel jour elle fut représentée devant les princes de la maison de Lorraine et plusieurs seigneurs et généraux de l'armée de France. Elle plut si fort au grand duc Charles, qui avait assisté à la représentation, qu'il ordonna qu'on délivrerait à l'auteur de cette tragédie, qui lui parut couvert d'une robe représentant la pauvreté évangélique, cent écus d'or, somme pour lors très-considérable, et il ordonna que pareille somme nous serait délivrée tous les ans pour rhabiller trois de nos pères... »

Quoique cette pièce ait déjà été analysée (1), je crois devoir, en raison de son importance comme œuvre littéraire, et en raison du sujet qu'elle traite, entrer dans quelques détails à son égard.

Parmi les personnages de ce drame, qui sont au nombre de vingt-six, figurent, en première ligne, Charles VII, Jean de Valois, duc d'Alençon; René d'Anjou, duc de Lorraine; Jeanne d'Arc; Louis de Bourbon, comte de Clermont; Jean Cauchon, évêque de Beauvais; Saint-Michel, la Hire, les capitaines anglais Glacidas et Talbot, enfin le duc de Sommerset.

La pièce est précédée, sous le titre d'avant-jeu, d'un monologue assez long, que récitait probablement la per-

(1) Par M. de Haldat, dans les *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, année 1846, et par M. Aug. Digot, dans le journal l'*Espérance*, numéros des 7 et 12 janvier 1847.

sonne chargée de diriger la représentation, et qu'on appelait anciennement le *meneur du jeu.* Puis la pièce commence, et l'on voit se dérouler successivement tous les épisodes de la vie de Jeanne, depuis sa présentation au roi de France jusqu'à son martyre sur le bûcher de Rouen. C'est, en un mot, l'histoire toute entière de la Pucelle d'Orléans, mise en scène. J'en citerai quelques passages.

Au premier acte, Jeanne, qu'effraie sa faiblesse, est encouragée par saint Michel, qui lui reproche de ne pas obéir à ses inspirations. La jeune fille se laisse rassurer par les paroles de l'Archange et s'écrie :

D'avoir tant résisté, je me sens plus hardie.
Dieu ! quoi j'entends déjà les soldats frémissants
Il me semble que j'oy les chevaux henissants
Et le son esclatant des françoises trompettes.
. . . .
Je sens déjà l'horreur des belliques aubades
Je connois or, bon dieu, ta celeste faveur
Sois donc en touz péril mon desiré sauveur.

Lorsque Jeanne est interpellée dans les termes les plus durs par l'évêque de Beauvais, sur ses visions, elle se contente de lui dire :

J'ai souvent répondu à telles questions
Mais jamais vous n'oyez mes appellations.
Japelle le pasteur de Rome pour refuge
C'est lui seul que je veux être mon juste juge

Car vous ne pouvez pas selon droit me juger
Etant juge et partie et voulant vous venger.

Je citerai enfin ces vers, que l'auteur met dans la bouche du personnage qui raconte les détails du supplice et de la mort héroïque de Jeanne :

Alors vous eussiez vu les personnes oyantes
Les esprits attristés, les femmes larmoyantes,
Mais elle sans pleurer poursuivant et séant
Ses propos avec foi, le peuple consolant.
Ah ! ne me pleurez point, mes amis, disait-elle,
Mais plutôt louez Dieu d'une bonne nouvelle
Que vous donne ma mort, car avant que les cieux
Ait fait à ce soleil son cercle spacieux
Recommencé sept fois de la françoise terre
Vous verrez dechassé le peuple d'Angleterre.

Les différents actes sont accompagnés d'un chœur qui joue le même rôle que les chœurs de l'antiquité : il compléte l'exposition, quand celle-ci laisse à désirer, il plaint, il prie, il exprime, en un mot, les sentiments que doivent éprouver les spectateurs.

« Considéré sous le rapport littéraire, le drame de Fronton-du-Duc, dit M. de Haldat, n'est pas inférieur aux productions de cette époque et de ce genre, dont les analyses se trouvent dans l'Histoire du théâtre français. La marche en est assez régulière. L'auteur n'ignorait pas les régles établies par les Grecs, et s'il ne les a pas

observées avec plus d'exactitude, c'est qu'il a voulu représenter un tableau de la vie héroïque, des exploits merveilleux et de la fin déplorable qui a terminé la courte et brillante carrière de la vierge de Domremy. Ce qui ne pouvait être mis en action est exposé par des récits. Les défauts qu'on peut y trouver sont compensés par la vérité des caractéres et la fidélité historique.... »

Du reste, « l'auteur lui-même ne s'est pas dissimulé les défauts de son drame, qu'il n'a pas intitulé *tragédie,* mais *histoire tragique;* en cela plus modeste que plusieurs auteurs du même temps, dont les pièces ne sont aussi que des histoires dialoguées..... Le style ne le cède pas à celui des compositions poétiques de cette époque, dont il présente les beautés comme les défauts. Malherbe n'avait paru que depuis peu, et ses écrits n'avaient pas encore exercé sur la langue poétique l'influence qui devait la débarrasser des langes de la barbarie. On trouverait peut-être un peu plus de feu dans les pièces de Robert Garnier, contemporain de l'auteur, et le plus célèbre poëte tragique du temps; mais le langage de ses personnages est aussi peu châtié, moins naturel, et l'enflure s'y montre plus à découvert. Notre poëte, peu exercé à ces sortes de compositions, paraît même, vers la fin de son drame, avoir gagné pour la facilité et la justesse de l'expression. »

L'historien de l'université de Pont-à-Mousson nous apprend qu'en l'année 1582, « on fit une grande salle pour y représenter des pièces dramatiques et autres pour

exercer à la déclamation les jeunes étudiants; elle fut construite, partie aux dépens de la Société (de Jésus), et partie par la libéralité du prince régnant. Elle ne fut pas plus tôt achevée, qu'on y représenta une pièce intitulée *la Vertu et le Vice* : ce fut le sieur Jean Bouvet, jeune écolier, qui représenta la Vertu. C'est le même qui, dans la suite, étant entré dans la Société, réalisa, par une vie exemplaire, le personnage qu'il avait fait dans cette pièce. »

Dans le courant des années suivantes, on représenta successivement *la Thébaïde*, de Jean Robelin, pièce en cinq actes et en vers avec des arguments en prose (1); puis (1602) *la Salmée*, « pastorelle comique ou fable bocagère sur l'heureuse naissance du fils premier né de très-haut et très-généreux prince Monseigneur de Vaudémont, François de Lorraine, par Nicolas Romain, natif de Pont, docteur ès droits et secrétaire de mondit seigneur. »

C'est en l'honneur de Christine de Salm, épouse de François de Lorraine, fils puîné de Charles III, que l'auteur baptisa cette pièce du nom de *la Salmée*. Suivant un écrivain moderne (M. Paul Lacroix), elle est pleine de réminiscences de la poésie antique et rappelle avec bonheur les qualités de l'école de Ronsard, sans en exagérer les défauts. Mais l'abbé Grégoire, dans le

(1) Imprimée à Pont-à-Mousson, en 1584, par Martin Marchant.

supplément qu'il projetait de donner à la *Bibliothèque lorraine*, traite plus sévèrement l'œuvre de Nicolas Romain. « *La Salmée,* dit-il, au-dessous du médiocre, est aussi surchargée de diminutifs français que le sont de diminutifs latins les poésies de Théodore de Beze, dont Romain n'avait pas le talent poétique. En voici un échantillon :

Nymphettes mignardelettes,
Vous mignardes nymphettes
Citoyennes des forêts !
Venez toutes doucelettes,
Essuyant les larmelettes
De vos yeux mignonelets. »

Le P. Pierre Mousson, jésuite, fit représenter aussi, par les étudiants de l'université « plusieurs belles histoires tragiques, » parmi lesquelles *Maurice sacrifié par Phocas.* En 1606, les presses mussipontaines mirent au jour une nouvelle œuvre de Nicolas Romain, *Maurice,* tragédie en cinq actes. Les vers de cette pièce, « meilleurs que ceux de *la Salmée*, sont en général faciles, mais on y trouve de fréquents *hiatus* et des épithètes bizarres. » Voici, du reste, quelques vers qui permettront de juger du talent poétique de l'auteur :

Mais un roy simplement habillé de vertu
N'a de combattre soing ny d'estre combattu.
Ses villes sont en paix, il ne jette la veue
Qu'à celui qui preside au-dessus de la nue ;

Et toujours sans cesser il dirige ses pas
Au sentier de vertu, maistresse des combats.

Bien que le savant bibliographe auquel j'emprunte ces détails, ne dise pas si elles ont été représentées dans notre pays, je dois citer ici deux pièces facétieuses imprimées en 1622, la première à Nancy et la seconde à Vic; ce sont : « *La querelle arrivée entre le sieur Tabarin et Francisquine, sa femme, à cause de son mauvais mesnage, avec la sentence de séparation contr'eux rendue pour ce subjet,* — et la *Farce plaisante de Tabarin par personnages.* Ce n'était pas à Paris seulement, ajoute M. Beaupré, et dans les anciennes provinces du royaume, que le nom de Tabarin était populaire; les amis de la grosse gaîté l'invoquaient aussi dans notre contrée. (1) »

La canonisation de saint François Xavier et de saint Ignace de Loyola, faite le 12 mars 1622, fut célébrée, à Pont-à-Mousson, par des fêtes dont le souvenir nous a été conservé par le P. Wapy, de Verdun, dans un livre

(1) Il est probable qu'on joua aussi, vers cette époque, à Pont-à-Mousson, une tragédie en cinq actes, qui fut réimprimée dans cette ville, en 1622, par Sébastien Cramoisy, et qui a pour titre : « *Flavia*, tragédie de Bernardin Stephonius, de la Compagnie de Jésus ». Cette pièce avait été représentée pour la première fois au collége romain, à l'occasion du grand jubilé qui ouvrit le XVII[e] siècle, sous le pontificat de Clément VIII; elle fut de nouveau jouée par les élèves du séminaire romain en 1621.

écrit à cette occasion, et qui fut traduit en latin par le P. Périn (1). La magnificence de ces fêtes avait attiré un grand concours de monde ; on fit partir un feu d'artifice d'une nouvelle invention, et les écoliers jouèrent, dans la grande salle de l'université, en présence du duc Henry et de toute sa cour, une pièce dramatique en français, dont le sujet était la *Conversion de saint Ignace.* Une solennité littéraire vint ajouter encore de l'éclat à la représentation dramatique : Nicolas-François de Vaudémont, évêque de Toul, qui faisait alors sa rhétorique, prononça, en l'honneur des nouveaux saints, comparés l'un au soleil et l'autre à la lune, un discours en termes si choisis, dit le P. Abram, et avec tant de grâce et de piété, que ce jeune prince excita l'admiration du nombreux auditoire qui se pressait autour de lui.

En 1628, les pensionnaires des Bénédictins de Saint-Nicolas-du-Port représentèrent une tragédie dont le sujet était tout local, si je puis m'exprimer ainsi, et qui dut vivement piquer la curiosité publique. Cette pièce,

(1) *Les Honneurs et applaudissements rendus par le college de la Compagnie de Jesus, Université et Bourgeoisie du Pont-à-Mousson en Lorraine, l'an* 1623, *aux SS. Ignace de Loiola et François Xavier. A raison de leur Canonization faicte par nostre S. P. le Pape Gregoire, d'heureuse memoire, le* 12 *de mars* 1622. Au Pont-à-Mousson, par Sebastien Cramoisy, imprimeur et libraire juré de son Altesse et de l'Université. 1623.

intitulée *Richecourt* (1), est la mise en scène d'une légende miraculeuse bien connue dans notre pays : un seigneur lorrain, nommé Conon de Réchicourt, qui avait suivi Louis IX à la Terre-Sainte, après avoir été fait prisonnier par les Infidèles, fut enlevé de sa prison et transporté sur le parvis de l'église de Saint-Nicolas.

Les principaux personnages de cette pièce sont Richecourt, *le grand Bachat*, Némésis ou la justice vengeresse, Alecto, la Paix, la Mort, saint Nicolas et le Prieur de son église. Les chœurs sont composés de soldats Lorrains, Bourguignons et Français, et de bourgeois de Saint-Nicolas-de-Port. Au premier acte, les Croisés et les Sarrasins se préparent à la guerre. Le héros du drame ne paraît qu'au second, qui est presque tout en vers latins. On se bat au troisième acte ; la Mort, qui parle tantôt latin, tantôt français, y joue un grand rôle, et les Croisés vaincus déplorent leur défaite. Au quatrième, Richecourt, enchaîné, invoque avec ferveur l'assistance de saint Nicolas ; ses gardes se moquent de lui ; le grand Bachat vient qui lui demande quand il paiera sa rançon, l'insulte avec menaces de *trancher le fil de son peloton,* de l'envoyer ramer sur ses galères, et lui rappelle que depuis quatre ans il gémit dans les fers sans avoir reçu du ciel aucun secours. Cependant saint Nicolas, vive-

(1) Un des deux exemplaires connus de cette pièce, imprimée à Saint-Nicolas par Jacob François, fait partie de la riche collection de M. Noël.

ment touché de la prière de Richecourt, va bientôt intercéder pour lui. Une voix mystérieuse en avertit le prisonnier, tandis que, seul dans son cachot, il exhale à haute voix sa douleur amère... Une des dernières scènes de cet acte est celle où Némésis, dont la colère est satisfaite, promet à la Paix que le *blond soleil ne se levera pas que Richecourt n'ait vu le bourg Saint-Nicolas.*

Enfin, au cinquième acte, le chevalier lorrain, transporté miraculeusement à Saint-Nicolas, devant la chapelle du prieuré, frappe à la porte; le sacristain ne veut pas ouvrir sans avoir averti le prieur. Mais, tandis qu'il y va, la porte de l'église s'ouvre, et le prieur et le sacristain trouvent Richecourt au pied de l'autel; il se fait connaître et leur raconte sa délivrance.

Tel est, en résumé, ce que renferme cette pièce; un fragment d'une scène du troisième acte, celle de la Mort et des deux Vieillards, permettra de juger du talent poétique de l'auteur.

La Mort vient de s'annoncer par un monologue en vers latins. Deux vieillards se trouvent sur son passage; l'un d'eux, las de vivre, lui demande d'être *vistement abattu sous sa faulx;* mais la Mort refuse. Le second vieillard ne trouve en aucune façon que la vie soit un fardeau, aussi la Mort jette-t-elle sur lui son dévolu :

. . . . toy maussade vieillard
Ne veux tu pas mourir ainsi que ce groullard (greloteur)?
Dy moy, pense tu pas desjà estre à la veille
Du trespas? toutefois je vois une bouteille.

DEUXIÈME VIEILLARD.

Ouy dea? et si c'est du vin de Besançon
Et si j'ay de bon pain fourni le besaçon
Au reste si je vay à droitte, tire à gauche.

MORT.

Dea! j'ay cy rencontré un vieillard en desbauche.

DEUXIÈME VIEILLARD.

Je ne suis pas si vieil, n'estant point soutenu
D'aucun noueux baston.

MORT.

Te voy-je pas chenu,
Et le poil imitant la blanchissante laine,
Et la neige qui chet en hyver dans la plaine?

DEUXIÈME VIEILLARD.

C'est mon! si tu avais des lunettes au né,
Tu verrais bien que j'ay le poil enfariné.

. . . .

Après un dialogue qui continue encore quelques instants sur ce ton, la Mort finit par frapper le vieillard de sa faulx, en disant :

. . . . Ainsi va ta fusée
Je vole à pas d'éclair ; des hommes à grand pas
Tout à coup m'en venant deffinir le trespas
L'automne m'est tout un avec la prime-vère.

. . . .

L'année même où eut lieu la représentation de *Richecourt*, parut une autre tragédie ayant pour sujet « *le Martyre* et la *mort de Saint Sébastien, sous l'empire de Dioclétien,* suivie d'oraisons propres pour la contagion », la peste régnant alors, et *le grand chevalier martyr saint Sébastien* étant *l'avocat ordinaire des pestiférés.*

Les personnages de ce drame en cinq actes, dont M. Beaupré donne une analyse assez détaillée, sont saint Sébastien, les deux anges et l'ange gardien, Marc et Marcelin, Marcine et Marceline, leurs femmes, les deux enfants de Marcelin, Tranquilin et Martia, sa femme, le geôlier Nicocrast et Zoé, sa femme, le prêtre Policarpe, quatre prisonniers convertis, l'empereur Dioclétien, Torquat, *chrétien dissimulé,* le prévôt de Rome, Fabian, gouverneur, et deux soldats. Il y a chœur à la fin des quatre premiers actes, prologue et épilogue.

Cette pièce est à peu près de la même force de versification que la précédente. Aussi me bornerai-je à en citer la tirade anti-féminine que déclame Marcelin dans sa prison, lorsque sa femme le supplie de sacrifier aux Dieux, afin d'échapper au supplice :

Que l'homme est misérable et malheureux cent fois,
Que espouse une femme et la loge chez soy !
Par la femme jadis fut fait le rude eschange
Qui l'homme amoindrira de sa qualité d'ange :

Car elle nous priva par un gourmand lopin
Du beau séjour qui est sans principe et sans fin.
La femme peut tout mal et tout malheur encore,
Je n'en veux pour tesmoing que la sotte Pandore.

. . . .

Le 2 décembre 1665, Charles IV étant venu à Pont-à-Mousson avec Marie-Louise d'Apremont, qu'il venait d'épouser en secondes noces, il fut reçu en grande pompe par tous les ordres de la ville : l'Université complimenta le duc et la duchesse hors des portes et fit jouer devant eux, quelques jours après, une comédie intitulée *le Mariage de Mars et de Minerve* (1).

De semblables représentations avaient lieu au collége des Jésuites de Nancy, à des époques périodiques, mais principalement au carnaval. Une histoire manuscrite, ou plutôt un journal écrit par les différents recteurs qui furent placés à la tête de cet établissement, mentionne avec soin toutes les solennités dramatiques qui y furent célébrées depuis l'année 1682 jusqu'en 1728 (2). Voici quelques extraits de ce journal, reproduits textuellement :

(1) Dictionnaire de Rogéville, au mot *Université*.

(2) Ce manuscrit curieux, qui fait partie des Archives du département, a pour titre : *Histoire du Collége de Nancy, commencée depuis le* 1er *novembre* 1621 *et finie le* 15 *février* 1737. Malheureusement, la première partie, allant de 1621 à 1682, manque, et toutes les recherches que j'ai faites pour la découvrir, sont restées jusqu'à présent infructueuses.

« JUIN 1682. — *Déclamation du mois.* — Le vendredi 5, à trois heures du soir, le régent de rhétorique représenta, dans la Congrégation des messieurs, une petite action de trois actes. C'était une pièce en vers, qui avait pour titre : *Oculi victores, seu quinque corporis sensus de principatu disputantes, judice cerebro.* Il y avait onze personnages, dont Cupido et Veritas étaient de quatrième. Tout était latin. Les trois dernières classes n'y assistèrent pas ; les femmes y entrèrent à l'ordinaire. Il n'y eut point de bruit. Il s'y trouva peu de gens de qualité de la ville. Le P. Recteur porta des programmes à M. l'Intendant et à M. de Cajac qui n'y vinrent pas. M. de Bissy n'était pas à la ville. La pièce dura environ une heure, et à cause des violons, clavecins, hautbois, trompettes, tymbales des gardes du corps, le P. Recteur et la plupart de nos pères l'entendirent sur le Jubé.

FÉVRIER 1683. — *Action du carnaval dans la salle des comédies de la Cour.* — Le 26, le régent de rhétorique représenta une action dramatique et comique de cinq actes, sur le théâtre de la salle des comédiens de la cour, selon qu'il avait désiré la représenter en ce lieu-là, et que nos PP. CC. y avaient consenti. Les portes furent bien gardées par des soldats, mais on ne put empêcher des personnes très-considérables de prendre leur place sur le théâtre, ni le bruit des femmes et des artisans pendant une pièce toute latine. Peut-être qu'il y aurait encore eu d'autres plus grands inconvénients de la faire au Collége, dans la Congrégation des messieurs, n'y ayant point ici d'autre place.

Le régent de seconde avait fait une petite pièce théâtrale d'une heure dans la Rhétorique pour les Congréganistes, le jour de la Purification. Elle fut bien ouïe avec silence, et sans foule de personnes; comme aussi une semblable qu'il fit par après de la Passion, le 9 d'avril.

Février 1684. — *Déclamation de la Purification.* — Le 3, le P. de La Croix, régent de seconde, fit la déclamation pour la fête de la Congrégation des écoliers. Il demanda de la faire dans la Congrégation des messieurs, où elle n'eut pas grand succès, au lieu de la faire comme l'an passé dans la rhétorique.

Action du carnaval. — Le 11, le Rhétoricien fit un drama-comique de trois actes sur le théâtre de la salle de la Cour. Le sujet était : *Antibacchanalia ; vinum aquâ miscendum.* Il n'eut pas grande audience. M. le président Renel, qui y était, obtint les après-dîners des trois premiers mardis de carême pour congés.

Aout 1685. — *Action représentée par les humanistes à la Cour des Ducs.* — Le 1er, le P. Thouvenot, régentant la seconde, fit une action théâtrale de *Saint Alexis,* dans la salle de la Cour du prince, et avec bon succès. Monsieur de Bissy, qui y assistait, en témoigna satisfaction.

Aout 1698. — Le 27, le P. Recteur ayant appris du P. N.... que Son Altesse voulait bien faire l'honneur aux écoliers de ce collége d'assister à une pièce de théâtre qu'on lui avait préparée pour sa réception dans la grande

salle de la Cour, et qu'il avait choisi le 28 pour cela, alla le matin à la Cour, où il eut l'honneur de lui faire la révérence, accompagné de sept ou huit acteurs choisis et bien mis, et de lui présenter un programme couvert de papier marbré à fleur d'or; il en fut reçu de la manière la plus obligeante. Son Altesse lui ayant demandé combien cette action durerait bien, et le P. Recteur lui ayant répondu qu'elle durerait deux heures ou environ, elle lui dit d'une manière très-obligeante qu'il fallait commencer à deux heures et demie. Ensuite le P. Recteur lui ayant fait la révérence, il se retira et alla à l'appartement de Monseigneur le prince François pour lui présenter un programme, comme il eut l'honneur de le faire et d'en être reçu d'une manière dont il eut lieu d'être content; de là il passa à l'appartement de M. le maréchal de Carlinford, pour lui en présenter un aussi; mais comme il était malade, il ne put pas le lui donner à lui-même, et il le donna à un de ses domestiques qui était à sa porte, pour le lui présenter et lui faire ses compliments de sa part. Enfin il alla de là à l'appartement du R. P. N...., confesseur de Son Altesse, à qui il en présenta aussi un... L'après-dîner, le P. Recteur alla porter des programmes à M. de Stainville, gouverneur de M. le prince François; à M. de Lenoncourt de Serre, grand écuyer; à M. de Viange, maréchal de Lorraine, à M. de Beauvau, capitaine des gardes de Son Altesse; à M. de Lambertie, bailli d'épée de Nancy; à M. l'abbé de Riguet, grand aumônier de Lorraine, et à M. l'abbé le Bègue, secrétaire d'état.

Le 28, on représenta la pièce devant Son Altesse, dans la salle de la Cour destinée aux pièces de théâtre ; le prince en fut content, et elle réussit aussi très-bien, et ne dura que deux heures, de peur de l'incommoder. C'était un drame de trois actes, qu'on eut soin de faire couper pour la même raison, de peur de l'ennuyer. Le titre du programme, qui contient en abrégé la qualité de la pièce, était conçu en ces termes : *Serenissimo Lotharingiæ Duci Leopoldo felicem adventum allegoria pastorali gratulabuntur selecti alumni collegii Nanceiani societatis Jesu, in aula theatrali principis, die* 28 *mensis augusti hora post meridien*... Le dessein des ballets était conçu en ces termes : Entre les avantages que le retour de Son Altesse a causés dans ses Etats, on en a choisi trois principaux pour composer le ballet, qui répondront aux trois actes de la pièce. Le Prince est partout figuré par le Génie de Lorraine : dans la première partie, il rétablit la justice ; dans la seconde, il fait régner l'abondance ; dans la troisième, il fait refleurir les sciences et les beaux arts (1).»

(1) Outre les pièces de théâtre, on jouait, au collége des Jésuites de Nancy, des énigmes qui avaient quelque analogie avec ces pièces. Voici, à ce sujet, quelques notes empruntées à l'*Histoire du Collége.*

« Juillet 1682. — *Enigmes.* — Personne ne s'étant présenté pour en faire les frais, le maître de rhétorique prit le tableau de la Madelaine qui est sur le mausolée du chœur, et fit trois expli-

V.

J'arrive à la dernière partie de mon travail : l'histoire du théâtre en Lorraine au XVIIIe siècle. On pourrait

cations que trois de ses écoliers déclamèrent, sur la fièvre, la comète et l'épi de blé. Il fit un cadre de bouillons de taffetas, et il appuya le tableau contre le tabernacle de la Congrégation. Le théâtre était fort petit. On commença à trois heures...

1683. — Le 7 juillet, les affiches se firent comme l'an passé avec des livres sur des bancs. La seconde se trouva la mieux parée. On ne put trouver d'énigmatiste pour fournir à faire une énigme, et le régent de première ne vint pas à bout de trouver un tableau pour y faire une explication énigmatique.

1687. — Le 4 et le 5 juillet on a fait les affiches. L'énigme était un tableau fait aux frais, partie de la classe, partie de la Congrégation, qui a coûté 20 écus. C'est un Jésus sur les genoux de la Vierge, à qui sainte Elisabeth présente saint Jean. Le mot était la perle; le régent de cinquième l'expliqua sur l'écho.

1688. — Le 24 et le 25 juillet, on a fait les affiches. L'énigme était une résurrection que le régent fit expliquer par le fils de M. de Lisle, aide major de Nancy, et par le fils du sieur Marc Antoine et par celui du sieur Mezieres. Le premier l'expliqua sur la grenade, les deux autres sur l'or. Le régent de cinquième avait fait une si méchante explication, qu'on ne jugea pas qu'il la dût déclamer. Les frais de l'énigme furent faits par ces trois écoliers, et n'y ayant personne pour payer le cadre, le collége l'a payé et l'énigme est demeuré à la maison du consentement de ceux qui en avaient fait les frais de 25 écus et le cadre deux écus. »

croire tout d'abord qu'en parlant d'une époque si rapprochée de nous, et où la littérature française avait pris un si magnifique essor, on n'ait plus à signaler, sinon que des chefs-d'œuvre, du moins que des pièces dramatiques bien supérieures à celles des siècles précédents. Ce serait cependant une erreur; car, parmi le grand nombre de compositions représentées devant nos princes, soit sous Léopold (1), soit sous Stanislas, j'en vois bien peu, ou plutôt je n'en vois point qui puisse soutenir le parallèle, au point de vue littéraire, avec les compositions du P. Fronton-du-Duc, et moins encore peut-être, avec les œuvres bizarres du poëte Gringore. Dans ces dernières, du moins, la verve satirique de l'écrivain, l'étrangeté de son style, le mélange de peintures sublimes et triviales, produisent sur le lecteur une certaine impression de plaisir, tandis que les œuvres dramatiques du siècle dernier, pleines en général d'allusions adulatrices, de louanges ridiculement pompeuses, inspirent une sorte de sensation désagréable à des oreilles habituées à un langage plus simple et à des éloges moins emphatiques. Je n'entends parler ici que des pièces de circonstance, composées, soit pour les fêtes de la cour,

(1) Je ne parle ici que des pièces composées par des écrivains lorrains, car, s'il faut en croire M. le comte de Foucault, « on jouait, sur le magnifique théâtre que Léopold avait fait construire, les chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine, de Molière et de Lully. » (*Histoire de Léopold.*)

soit pour des réjouissances publiques : c'est que ces piéces sont véritablement les seules qui aient un cachet local, et les seules à peu prés, que je sache du moins, auxquelles on ait accordé parmi nous les doubles honneurs de la représensation et de l'impression.

A part les pièces qui furent jouées par les élèves du collége de Nancy, les documents me manquent pour suivre nos fastes théâtrales depuis l'année 1632 jusqu'à la fin du XVII[e] siècle ; je trouve seulement, à la date de 1667 , une note extrêmement sommaire qui semblerait indiquer le passage à Nancy d'une troupe de comédiens. Ainsi , sur soixante-deux reseaux de blé délivrés par le trésorier général sur mandement du duc, il y en a dix pour les Sœurs Grises de Nancy, trois à *la Belle-Fleur,* comédienne, et trois à *Magdelon* , aussi comédienne. Du reste, pas un mot des pièces qu'elles jouèrent.

Enfin, les représentations dramatiques , si longtemps interrompues à cause des calamités de toute nature auxquelles la Lorraine venait d'être en proie, recommencèrent aprés le retour de Léopold, et ce fut à Nancy que la première eut lieu. Le 26 mai 1700, maître Lombart , régent de rhétorique, fit représenter à la Cour, devant S. A. R., M[me] Royale, M. le prince Charles, les seigneurs de leur suite et tout ce qu'il y avait de beau monde à Nancy, *Celse* (1), martyr, tragédie latine, mêlée d'intermèdes français, de musique et de danse. Un avant-

(1) Imprimé à Pont-à-Mousson par François Maret.

propos, en forme d'*avertissement,* imprimé en tête, non de la pièce, mais d'une sorte de *libretto* destiné à expliquer ce qui se passe sur la scène durant chaque acte, indique pourquoi les intermèdes, la danse et la musique y ont été introduits (1).

« Dans la crainte qu'une pièce toute latine ne causât quelque ennui, l'on a jugé à propos d'y insérer des intermèdes français en l'honneur de LL. AA. RR. La douceur de leur régne inspire tant de tendresse et de vénération pour leurs personnes, qu'on se fait un plaisir de leur en donner des marques en toute occasion. On a cru qu'un peu de musique, mêlée avec la déclamation et la danse, ne gâterait rien. Les airs sont de la composition de M. de Fontaine, maître de musique à Paris. »

Voici maintenant quel est le sujet de la pièce :

« Du temps de l'empereur Maximien, Celse, qui était fils du président Martien, touché de la constance que

(1) Je ne crois pas que les pièces latines jouées par les élèves des établissements d'instruction publique au XVIII[e] siècle, aient été imprimées. Tout ce que j'ai pu découvrir de ces productions, soit à la bibliothèque publique, soit dans celle de M. Noël, qui en possède une nombreuse collection, se borne à cette espèce de *libretto*, dont je viens de parler, aux intermèdes français, enfin au nom des personnages et des acteurs. Cette dernière partie est fort curieuse, car on retrouve, parmi ces comédiens improvisés, des individus dont les noms sont quelquefois devenus célèbres, et qui appartiennent à des familles encore existantes.

faisait paraître un nommé Julien, à qui on voulait faire souffrir le martyre, embrassa la religion chrétienne. Marcioline, sa mère, n'ayant pu le faire retourner au culte des idoles, et se sentant tout d'un coup changée, suivit, avec son fils, le parti de Jésus-Christ. De quoi Martien étant informé, il les fit mourir. » La scène est à Antioche, en Syrie.

Mais ce qui n'offre pas moins d'intérêt que la pièce, c'est la nomenclature des acteurs. Les rôles de la tragédie de *Celse* furent distribués de la manière suivante :

Martien, Gasp. Matthieu de Gondrecourt de Mésey, de Saint-Mihiel.

Marcioline, Hyacinthe Abraham, de Nancy.

Celse, François Lançon, de Nancy.

Félix, capitaine des gardes, Nicolas Pouget, de Gerbéviller.

Nicandre, fils de Félix et ami de Celse, Jean-François Guayet, de Nancy.

Julien, Jean Simonin, de Dieuze.

Le prologue fut dit par Antoine Guyon, de Dieuze; Claude-François Reboucher, Louis Bernard et Jean-Baptiste Datel, tous trois de Nancy. Claude de Tillon, de Bouxières, récita l'épilogue. Parmi les acteurs des intermèdes figurèrent Claude Barois, David-François Chassel, Charles-François Jandelaincourt, François Trompette, Jean-Claude Barois, Philippe Giguey, tous de Nancy; Jean-Antoine Dejanau, de Favières; Louis Vivenot, de Villotte; Sigisbert Baptiste, de Nancy;

François Guinard, de Rosières. Enfin, prirent part aux ballets, outre les précédents, Jean-François Chevalier, Sébastien Marcart, Jean Thomas, Sigisbert Charoyer, François-Joseph Grandpere, Sigisbert-Marc Antoine et Joseph Magnien, de Nancy; Pierre Gaillard, de Saint-Nicolas.

S'il faut en croire l'annaliste du collége de Nancy, la pièce eut beaucoup de succès, « et LL. AA. RR. et tout le monde en parurent contents, et avec justice. »

La représentation de *Celse* avait été précédée de celle de « *Marthésie, première reine des Amazones,* tragédie *chantée* devant Leurs Altesses Royales, et représentée à Nancy le 19 février 1700 (1). »

Cette pièce est la première de celles qui nous sont connues, où l'on voie paraître sur la scène, dans les chœurs ou les ballets, et dans la pièce même, les princes et les seigneurs de la cour confondus avec des artistes de profession, auxquels étaient confiés, sans doute, les rôles les plus difficiles et la direction des danses. Dans *Marthésie* figurérent, à côté de S. A. R. Madame et du prince François, Mesdames Desalle, de Nettancourt, de Gerbéviller, de Tillon, de Fustemberg, de Roquefeuil, de Meuse, de Novilar, de Ravenelle, de Lenoncourt, de Malnoy, et MM. le chevalier de Vitrimont, de Carly, de

(1) Nancy, Nicolas, René les Charlots et Pierre Deschampts. 1700.

Gallo, le comte de Spada, de Maienville, de Lambertye et le marquis de Beauvau.

L'avertissement placé en tête de la pièce, explique le sujet de cette dernière :

« Marthésie, après avoir engagé ses compagnes à se tirer de la domination des hommes, avait déjà fort étendu ses conquêtes le long des rives du Thermodon, quand un roi des Scythes ou des Massagettes, nommé Argapise, s'opposa à son passage avec une puissante armée. Marthésie la défit, et ayant fait Argapise même prisonnier avec un reste de ses soldats, elle sentit pour lui dès la première vue et lui inspira en même temps une tendresse qui devint encore plus vive par l'effort qu'ils lui opposèrent. Marthésie, cédant enfin à sa passion, et ne voulant pourtant pas violer les lois qu'elle avait faites elle-même, se contenta d'épouser Argapise en secret. Le premier fruit de cet hymen fut Orithie, que sa mère trouva moyen de faire passer pour fille de Mars ; elle fit croire au peuple que ce Dieu l'avait aimée et lui en avait laissé ce gage. »

Le carnaval de l'année 1702 fut extrêmement brillant; le théâtre de la cour se trouvait alors organisé. Tous les jeudis et dimanches il y avait opéra avec ballet. Parmi les pièces, on remarqua, dit M. Noël dans ses *Mémoires,* les *Fêtes de la Malgrange,* les *Fêtes maritimes* et les *Danses hongroises.* Les Jésuites se mêlèrent à ces spectacles et firent représenter à la cour, par les écoliers de leur collége de Nancy, le 22 et le 24 février, une tragé-

die intitulée *Abdolomine*, musique de M. Regnault, maître de la musique de S. A., ballets de M. Greneteau, maître à danser de S. A. (1)

Les principaux rôles furent confiés à Jean-François Guyot, Joseph Marcol et Claude-François Reboucher, de Nancy (2); Joseph Villemin, de Blainville; Claude-

(1) On lit, à ce sujet, dans l'*Histoire du Collége de Nancy :* « Le 22 février, le régent de rhétorique, Mre Petit, fit représenter à la Cour, par ses écoliers, une pièce de théâtre. Le sujet était *Abdolomine*, prince du sang royal, mais réduit à la condition la plus vile et la plus misérable, tant par l'inconstance de la fortune que par l'austérité de sa vertu, et élevé tout d'un coup, par la justice d'Alexandre, à la royauté de Sidon. La pièce était latine et bien composée; mais, pour éviter l'ennui que le latin aurait pu causer, les actes étaient courts; ils étaient suivis de plusieurs ballets beaux et bien entendus, avec des concerts de musique et plusieurs récits français. Elle fut représentée avec beaucoup de grâce et d'exactitude de la part des acteurs, avec un concours extraordinaire de monde, en présence de LL. AA. RR. Monseigneur et Madame et de toute leur cour, et avec tout le succès qu'on pouvait souhaiter. Monseigneur et Madame en témoignèrent beaucoup de satisfaction et voulurent qu'on la représentât une seconde fois, le 24e du même mois. Elle eut, cette seconde fois, le même succès que la première, et LL. AA. RR. en témoignèrent la même satisfaction ».

(2) Claude-François de Reboucher, né à Nancy, le 22 mars 1687, se fit connaître par un grand nombre de poésies légères. Il est l'auteur de ce madrigal bien connu, qu'il présenta lui-même

Joseph Rouverois, de Châtel-sur-Moselle, et Hannus, d'Amance. Les deux prologues et l'épilogue furent *dits*, tel est le terme consacré, par François-Joseph Grandpère, Nicolas de Mahuet, Louis Renard, Charles-François-Henry de Pont, Henry Legrand, Charles François, Joseph-Henry d'Hédival, tous de Nancy, et Charles François de Bousmard, de Saint-Mihiel.

Le 11e de juin, le régent de seconde du collége de Nancy, Mre Villiers, « fit représenter, dans la Congrégation des bourgeois, une *pastorelle* sur la *Résurrection de N.-S. J.-C.*, qui a très-bien réussi. Les acteurs étaient enfants des plus honnêtes familles, très-bien mis et très-bien exercés. La décoration était bien entendue et la scène illuminée d'une manière nouvelle et de son invention et qui plut extrêmement. Il y avait fait attacher partout et en très-grand nombre, de petites

à Léopold quelques jours avant que La Peyronnie ne fit à ce prince l'opération de la fistule :

Malgré tout ce qu'on en publie,
Ce n'est point sur La Peyronnie
Que je fonde ta guérison ;
Sans lui je réponds de l'affaire ;
Vit-on prince de ta maison
Que la parque ait pris par derrière ?

François Gaspard Reboucher était, en 1732, président à mortier en la Cour Souveraine de Lorraine.

coquilles d'escargots pleines d'huile et avec des mèches, qui, étant allumées, paraissaient comme autant d'étoiles sur la scène et donnaient aux yeux un très-agréable spectacle. Le vers était bon, la pièce bien variée par plusieurs récits français et une excellente musique. Le silence et l'ordre y furent grands, sans tumulte et sans confusion. L'assemblée était nombreuse et de beau monde, qui tous en sortirent avec beaucoup de satisfaction et donnèrent beaucoup de louanges au régent (1). »

En 1704, l'Université de Pont-à-Mousson, voulant « témoigner la joie qu'elle ressentait de l'heureuse naissance du prince que le ciel avait donné à Leurs Altesses Royales, fit préparer des jeux de théâtre consistant en une tragédie et un ballet sur la naissance de ce prince, dont les quatre parties, dit l'avant-propos, accompagnées de récits, servent d'intermèdes à la pièce, qui fut terminée par la distribution des prix, de la fondation de François II, duc de Lorraine et de Bar. »

Quintus Fabius, tel est le titre de la tragédie que jouèrent les écoliers de l'Université, le 31 juillet 1704. Les rôles principaux furent remplis par Etienne-Sébastien Foissez, de Neufchâteau ; Jean Manhvuisse, de Lunéville ; Pierre et François le Comte, de Baccarat ; Noël Thiéry, de Thiaucourt, et François Rheyne, de Pont-à-Mousson. Le ballet qui suivit cette pièce, est intitulé : *la Félicité de la Lorraine, perpétuée par la naissance de Louis, prince de Lorraine.*

(1) *Histoire du Collége de Nancy.*

Au mois de novembre de cette même année 1704, on joua, à Lunéville, deux pièces de la composition de Pierre-François Biancolelli, connu sous le nom de Dominique, dit Arlequin, comédien de Leurs Altesses Royales. La première est la *Fête galante* (1), musique de M. Regnault, ballets de M. Magny. Les pages du duc, habillés en plaisirs et bergers, exécutèrent les ballets : c'étaient MM. les marquis de Lenoncourt et d'Eudicourt, le comte de Bressey, le baron de Ham, le chevalier de Mérigny et le comte de Raigecourt. La pièce se termine par ce chœur final :

Faisons tous retentir notre bonheur extrême,
Un Héros chaque jour nous comble de bienfaits,
Chantons LÉOPOLD à jamais,
Nous chanterons la vertu même.

Aprés la *Fête Galante*, la troupe des comédiens italiens de Son Altesse Royale joua *les Amours d'Arlequin* (2), comédie en un acte. Cette pièce bouffonne, dont la scène se passe à Lunéville, est une parade dans le goût italien, et du genre de celles qu'on représente encore aujourd'hui sur les théâtres de pantomimes. Les personnages principaux sont Arlequin, Pierrot, Argentine et Colombine. Quoique peu remarquable sous le rapport du style et de l'invention, cette farce se distingue

(1) Nancy, Paul Barbier. 1704.
(2) Nancy, Paul Barbier. 1704.

par le ton de gaité qui y règne, et on peut la lire avec moins d'ennui que les compositions champêtres et louangeuses de cette époque.

Nous lisons dans l'*Histoire du collége de Nancy*, que, « le 6 février 1705, le régent de rhétorique fit représenter, dans la Congrégation des bourgeois, une pièce de théâtre qui avait pour titre : *Suspiciosus, lusus dramaticus*. On joua, dans cette pièce, un avaricieux soupçonneux et qui prenait des précautions extraordinaires pour conserver ses écus. La pièce était composée avec beaucoup d'esprit; les intrigues y furent fort variées et toutes fort agréables; elle eut tout le succès qu'on pouvait souhaiter. L'auditoire fut des plus nombreux et des plus beaux ; le silence et l'attention fort grands. Les acteurs étaient très-bien exercés et firent tout ce qu'on pouvait attendre d'eux. Au sortir, tout le monde témoigna beaucoup de satisfaction et donna beaucoup de louanges au régent et aux écoliers. »

Le 15 novembre 1706, on représenta, devant Leurs Altesses Royales, à Lunéville, *Acis et Galatée* (1), pastorale héroïque en musique. Mme la Princesse, Mlles de Trocmorton et de Soreau, MM. Divonne, de Gustine et Darquest figurérent des divinités champêtres ; M. le chevalier de Spada un Plaisir dansant, Mlle de Nettancourt une Driade dansante; les bergers étaient MM. de Raigecourt, d'Arsillemont et d'Anglure. Enfin

(1) Nancy, Paul Barbier.

Mlles d'Agencourt et de Fiquemont, Mme de Lenoncourt, d'Hudicourt, MM. de Bronne, de Golstein et de Préfontaine composèrent la suite de l'Abondance et de Comus.

Le 20 du même mois de novembre, Mre Schiler, régent de rhétorique du collége de Nancy, « fit une *pastorelle* à l'honneur de S. A. R. et de la tranquillité que sa sage conduite cause à ses peuples pendant que toute l'Europe est en guerre. Il choisit ce jour-là parce qu'il est dans l'octave de Saint-Léopold, patron du prince. La pièce fut belle, le vers fort latin et fort fin, les pensées justes et délicates; l'assemblée fut nombreuse, et tout le monde en sortit avec beaucoup de satisfaction (1) ».

Pendant les années 1707 et 1708, plusieurs autres représentations eurent lieu dans le collége des Jésuites de Nancy; voici ce que je trouve, à ce sujet, dans l'Histoire de cette maison :

« Le second jour de mars (1707), le Rhétoricien (le régent de rhétorique) représenta, dans la Congrégation des bourgeois, l'histoire de Mesa, roi de Moab, qui immola son fils sur les murailles de sa ville assiégée, à la vue des assiégeants. L'intrigue se tire de l'ambition du frère du roi, qui, voulant faire régner son propre fils, neveu de ce dernier, contrefit un oracle qui commandait à Mesa d'immoler son fils pour le salut de son peuple et la conservation de son état, et qui, par sa trahison,

(1) *Histoire du Collége de Nancy.*

arrêta les ennemis battus et prêts à lever le siége, leur persuada de le continuer, leur donna moyen et secours pour battre à leur tour les troupes du roi et presser vivement la ville. Le roi donc ne voyant plus d'autre ressource, immola son fils. Mais le traître ne vint point à bout de son dessein, car son fils, aimant éperdûment son cousin, et l'ayant vu immoler sur le rempart par les propres mains du roi, son oncle, ne voulut point lui survivre et se perça lui-même de son épée. La pièce fut de trois actes; elle fut belle, les passions vives et bien touchées, le vers élégant et très-latin. Toute l'assemblée, qui était choisie et nombreuse, en marqua au sortir beaucoup de satisfaction. Il n'y eut point de ballet, parce que la pièce, se jouant dans la Congrégation, on ne voulut pas permettre qu'on en fît, crainte de choquer avec raison Monseigneur l'évêque. »

« Le 4e de mai (1707), le régent de seconde, Mre Frey, fit représenter, dans la Congrégation des bourgeois, une pièce de théâtre sans ballet, pour la raison qui a été dite ci-dessus. Le sujet de la pièce fut *la Séparation de Jonathas et de David*. Il y eut plusieurs scènes, mais la pièce ne fut point divisée en actes. La décoration du théâtre fut des mieux entendues. La composition de la pièce était fort latine, les sentiments nobles et grands, la passion bien touchée, jusques à tirer les larmes des yeux de plusieurs des auditeurs. Les acteurs étaient vêtus à l'avantage; ils étaient très-bien exercés et déclamèrent avec beaucoup de feu et de grâce. Le si-

lence y fut aussi grand qu'on pouvait le souhaiter, quoiqu'il y eût beaucoup de femmes. L'assemblée était très-choisie et des plus belles qu'on ait vues ici depuis la sortie de LL. AA. RR. Et tout le monde, en sortant, marqua beaucoup de satisfaction et donna de grandes louanges au régent et aux acteurs. »

« Le 10 du mois de février 1708, le régent de rhétorique, M. Pichon, fit représenter, sur le théâtre de la Cour, une pièce dont le sujet était *les Menteurs*. La pièce était de cinq actes et dura environ trois heures. Elle se représenta deux fois, et toutes les deux fois l'assemblée fut nombreuse et fort belle, particulièrement la seconde fois. La pièce était accompagnée de ballets très-bien entendus et fort rapportant au sujet. Tout l'auditoire en fut extrêmement satisfait et avec justice, car la pièce était pleine d'esprit, les acteurs bien exercés et magnifiquement vêtus; enfin la pièce fit beaucoup d'honneur et au régent et au collége. »

Une pastorale en musique, *Diane amante* (1), fut jouée en 1708, sur le canal d'Einville, en présence de Léopold et de presque tous les princes de sa famille.

Cette pièce, composée de trois actes en vers italiens,

(1) *Diane amante, pastorale en musique, représentée devant LL. AA. RR. Mgr le duc et Mme la duchesse de Lorraine et LL. AA. SS. Mgrs les princes Charles et François de Lorraine, frères de S. A. R., sur le canal d'Einville, l'an* 1708. Lunéville, J.-L. Bouchard.

avec la traduction française en regard, est l'œuvre, paroles et musique, de Barthélemy Bernardi, « académicien philharmonique et compositeur de musique de S. M. le roi de Danemark et de Norvége » ; les ballets sont de M. Magny.

On peut juger du style pompeux de cette pastorale, où les divinités de la Fable jouent un grand rôle, par ce récitatif mis dans la bouche du *fleuve Sainon* (la petite rivière du Sanon) : « Augustes héros, depuis que le Dieu des ondes a permis à mes flots argentés d'arroser cette délicieuse retraite, mes yeux, tout antiques qu'ils sont, n'ont jamais vu sur le trône un plus digne Monarque..., je sors exprès de l'humide sein de mes ondes pour en faire éclater ma joie, et pour vous présenter cette brillante troupe de pêcheurs et de pêcheuses qui viennent vous offrir le poisson qu'ils ont pris, les transports des cœurs les plus zélés et les plus fidèles, qu'ils tâcheront d'exprimer par leurs chants et par leurs danses. »

La représentation de *Diane amante* avait été précédée de celle de *Thésée* (1), tragédie mise en musique par Lully, jouée à Lunéville, le 5 février 1708. On vit figurer, dans les intermèdes, outre les personnes de la cour dont

(1) *Thésée, tragédie, mise en musique par défunt M. de Lully, exécutée par M. Desmarest, maître de musique de S. A. R. Représentée devant LL. AA. RR. à Lunéville, le 5 février* 1708. Nancy, Paul Barbier.

j'ai précédemment donné les noms, Son Altesse Royale Madame, Madame la Princesse, Madame la princesse Gabrielle et Madame de Lenoncourt-Blainville.

Dans le courant de l'année 1709 parurent plusieurs pièces du genre de celles que je viens de mentionner; ce furent : *Amadis de Gaules* (1), tragédie en musique, qui fut jouée à Lunéville devant Leurs Altesses Royales, le 7 février; *Les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, pastorale en musique, représentée également à Lunéville, le 25 août; enfin, *le Temple d'Astrée*, divertissement, joué pour la première fois à Nancy, le 9 novembre, dans la salle des machines du Palais Royal, devant la duchesse de Lorraine. Les paroles sont de M. du Tramblay, la musique de M. Desmaretz, surintendant de la musique de S. A. R., et les ballets de M. Magny, valet de chambre de S. A. R. et maître à danser de S. A. R. Madame et des princes.

Tandis que la cour de Léopold assistait à ces fastidieuses représentations qui ne devaient guère emprunter leur charme qu'à la musique et aux ballets, dans lesquels les spectateurs devenaient momentanément acteurs, la ville de Metz, moins aristocratique avait aussi ses spectacles, moins magnifiques sans doute, mais, à coup sûr, beaucoup plus propres à piquer la curiosité publique.

(1) Lunéville, J.-L. Bouchard. — Les danses sont de la composition de M. Magny.

L'année 1709, dont la moisson dramatique avait été si riche en Lorraine, vit naître, chez nos voisins, une production littéraire d'un genre tout particulier. Bien loin d'emprunter le style pompeux de nos pastorales et de nos tragédies, celle-là, quoiqu'en vers, et en vers meilleurs que ceux de ces compositions, est écrite dans une langue bizarre qui la rend peut-être encore plus piquante : elle est en patois messin, idiôme qui n'est plus guère connu dans notre pays que sur les rives de la Seille.

Si je parle de cette pièce, ce n'est pas uniquement en raison de son étrangeté, mais encore parce qu'un de ses auteurs était né à Nancy ; il s'appelait Féticq et exerçait à Metz la profession d'avocat ; un de ses collaborateurs, nommé Bony, était notaire dans cette ville : leur comédie a pour titre : *la Famille ridicule,* mais elle est généralement connue sous celui de *Flippe Mitonno.*

Voici, dit-on, quel en fut le sujet : A cette époque existait à Metz la famille Vignon, qui, quoique roturière, cherchait à trancher du gentilhomme et à prendre écu. L'héritière de la maison venait d'atteindre ses quinze années, lorsqu'un muguet de Metz demanda sa main. Mais il ne fut trouvé ni assez riche ni assez noble. Piqué au vif de ce refus, il alla trouver son ami Féticq et lui raconta sa disgrâce. Celui-ci, qui avait sans doute quelque sujet de rancune contre les Vignon, embrassa la cause du malheureux éconduit et se promit d'en tirer tout le parti possible.

L'occasion ne tarda pas à se présenter : Mme de Ch***. ouvrit ses salons à la noblesse et à la muscaderie messine. Il était alors du meilleur goût de faire de l'allégorie, et Féticq raconta, sous le voile d'une fable qui laissait facilement percer la vérité, l'histoire des amours de son ami. Le berger était des plus tendres, Phylis, au contraire, était comparée au loup-cervier cruel et méchant; le reste de la famille n'était pas mieux traité.

Les Vignon, mortifiés de la vengeance de l'audacieux qui avait osé les attaquer, lui intentèrent un procès, et il fut obligé de financer. C'est au moment de cette aventure, qui, comme on le pense bien, faisait le sujet de toutes les conversations messines, que commence *la Famille ridicule*.

La comédie a neuf personnages :

Gliaude, bolangy et dozomier de la berache Saint-Martin;

Nanon, servante de Gliaude;

Nanette, sa fille;

Let Rune, procureur, amant de Nanette;

Flippe Mitonno, apprentif;

Ourselle, servante de Gliaude et de Nanon;

Le notaire;

Parents et amis.

La scène se passe à Metz, dans la rue des Allemands.

Je n'entreprendrai pas d'analyser cette pièce dans laquelle, durant cinq actes, les acteurs ne cessent de verser le ridicule sur la famille qu'ils ont mise en scène,

et cela dans un langage souvent bouffon, quelquefois plus que trivial, mais toujours satirique. Je me bornerai à transcrire le morceau final, *le blason de Gliaude :*

Vos autes, bel esprit, que saiveu lo Blason,
Roüatteu d'mes belles armes, jeuf zan preye l'écusson ;
Le fond at en champ d'gueulle, évieu l'cheuvron brisé ;
D'in côté sa treu Fliouses ; l'aute sa treu Pain chodez ;
Let lantor sat Pintes d'Anches, et Baguettes de Sergent ;
Lo Casque at in Sasat, lo Saint-Esprit in Van (1).

Le 15 novembre 1710, on représenta, devant Leurs Altesses Royales, *Armide* (2), tragédie mise en musique, avec des ballets de M. Magny. La scène du prologue se passe sur les bords de la Vezouse, du côté de Lunéville. On voit, pour la première fois, Léopold figurer dans les danses avec la duchesse de Lorraine et la princesse Gabrielle. Les autres personnages marquants furent Mmes de Nettancourt, de Trocmorton, de Lenoncourt, de Choiseul, de Ligneville, Mlles Sauter et Tourteville, MM. Vavre, de la Tour, Custines, Serinchamps, etc.

En 1715, il se fit, au collége des Jésuites, à Luxembourg, une distribution solennelle de prix qui provenaient de la libéralité de M. Herman Mertz, révérendissime

(1) Voir la *Revue d'Austrasie*, décembre 1841, et la *Revue de Metz*, novembre 1844.

(2) Lunéville, J.-L. Bouchard. La musique du prologue est de M. Desmarets.

abbé des chanoines réguliers de l'ordre des Prémontrés, au célèbre monastère de Wadgasse, situé sur la Sarre, à cinq kilomètres environ de Sarrelouis.

L'abbé Herman Mertz avait, l'année précédente, rétabli l'adoration et le culte public de l'Eucharistie, que les princes protestants de Nassau-Saarbruck avaient défendus depuis un siècle.

Pour honorer cette distribution de prix, les élèves représentèrent une tragédie intitulée *Joseph,* avec ballets et intermèdes comiques.

La première représentation eut lieu le 30 août, pour les dames seulement, et le lendemain on en donna une seconde où l'on n'admit que les hommes. Chaque acte, ainsi que dans presque toutes les pièces de ce genre, se composait de trois parties : d'un ballet, d'un prologue qui formait la tragédie, et d'un intermède comique.

Une analyse de cette pièce donnera une idée de ce que l'on pourrait appeler la littérature dramatique des écoles, et du mélange bizarre des scènes tour à tour sérieuses et bouffonnes qui étaient offertes aux spectateurs.

Le sujet du ballet d'introduction est celui-ci : les vertus, qui font tout l'ornement du révérendissime abbé, sont couronnées par la Religion. Ce premier acte, où paraissent Joseph, Apriés, confident de Joseph; Amasis, ami d'Apriés, et Hély, père nourricier de Joseph, se termine par une scène comique représentant un savetier qui s'imagine de se faire charlatan pour mieux aider sa famille.

Au second acte, un zéphyr, accompagné de deux courriers, annonce aux assistants que les enfants de Jacob viennent, de sa part, offrir des présents à Joseph. Dans l'intermède qui suit, le savetier donne des instructions à son fils et se met à débiter ses drogues.

Dans le ballet du troisième acte, Pharaon, roi d'Égypte, déclare Joseph sauveur du royaume et lui fait rendre hommage en cette qualité par les grands de sa cour.

Le quatrième acte s'ouvre par un ballet représentant la captivité des frères de Joseph, le prologue continue, et cet acte se termine par la troisième et dernière partie de l'intermède comique, dans lequel le savetier tente de se sauver en se déguisant en aveugle mendiant. Mais le juge n'est point dupe de ce travestissement, et cependant il pardonne au savetier à cause de sa misère et de sa naïveté.

Au ballet du cinquième acte, deux pages vont porter des présents à Jacob, ensuite la tragédie prend fin par un spectacle pompeux, au milieu duquel Pharaon, accompagné de Setho, son grand officier, ordonne à Joseph d'envoyer chercher son vieux père. La représentation se termine enfin par un ballet général, dans lequel les Muses composent divers symboles à la louange du révérendissime abbé de Wadgasse.

Je me suis étendu sur cette pièce, non-seulement en raison de son caractère original, mais encore en raison du nom historique de deux des personnages. En effet,

l'auteur auquel j'emprunte ces détails (1) nous apprend que, dans les intermèdes comiques, se distinguèrent principalement Nicolas et Henri *Molitor* (2).

Le 1er février 1717, on représenta, à Nancy, devant Leurs Altesses Royales, *les intermèdes de la comédie du Bourgeois-Gentilhomme, avec tous ses agréments de danse et de musique* (3). Cette comédie, la première et la seule de Molière qui paraisse avoir été jouée en Lorraine, fut montée avec un grand soin, et toutes les personnes de la cour y remplirent des rôles. Il me semble curieux d'en donner la distribution :

Acteurs de la comédie.

M. Jourdain.	M. de Bulstrode, page de S. A. R.
Mme Jourdain.	Mlle de Villelume.
Lucile.	Mlle de Sauter.
Nicole, servante.	Mlle de Rachecourt, fille d'honneur de S. A. R. Madame.
Cléonte, amant de Lucile.	M. de Juvrecourt.
Covielle, valet de Cléonte.	M. de Horn, page de S. A. R.

(1) M. Emm. Michel. *Revue d'Austrasie*, octobre 1847.

(2) Ce sont probablement des ancêtres du maréchal Molitor qui, bien que considéré comme notre concitoyen, est né à Hayange, dans le département de la Moselle.

(3) Nancy, R. Charlot et P. Deschamps.

Dorante, amant de Dorimène.	M. Duzelle.
Dorimène.	Mlle de Berup, fille d'honneur de S. A. R. Madame.
Maître de musique.	M. de Southcotte, page de S. A. R.
Maître à danser.	M. de Laugier.
Maître d'armes.	M. Derqueline.
Maître de philosophie.	M. de Malleloy, page de S. A. R.
Maître tailleur.	M. le comte de Vohringen.
Garçons tailleurs.	MM. de Caryll et Spaur, pages de S. A. R.

Acteurs du premier intermède.

Un élève du maître de musique.	M. Noël.
Une musicienne.	Mlle Deschamps.

2e Intermède.

Garçons tailleurs.	M. le prince de Sousback.
	M. le prince Dauxberg.
	MM. Mantville, Fontenoy, Aminzagua, Vilette, Dogara, Southcotte, — Pages de S. A. R.

3ᵉ *Intermède.*

Cuisiniers.	MM. Aminzagua, Vilette, Landre, Southcotte, Manteville, Malleloy,	Pages de S. A. R.

4ᵉ *Intermède.*

M. de Malleloy.
M. de Fontenoy.
Monseigneur et presque tous les précédents.
Mmes la Marquise de Spada.
la comtesse de Ligneville d'Hautricourt.
Mlle de Sauter.

5ᵉ *Intermède.*

Monseigneur le Prince.
Mlle de Vidampierre.
Mme de Tastungen,
Mme de Taxis.
Mlle de Ludres.
Mlle de Bassompierre.
M. le comte de Vohringen.
Les danses des intermèdes sont de la composition de M. Magny.

En 1717, J.-B. Cusson, imprimeur à Nancy, com-

posa, pour la fête du duc Léopold, un *Divertissement* (1) qui fut mis en musique par M. Desmarets, et dont la représentation eut lieu à Lunéville, le 15 novembre, en présence de la cour. Ce *Divertissement,* divisé en églogue et prologue, est une pièce bocagère dans laquelle figurent des dieux et des déesses, des bergers et des bergères. Elle n'est ni plus spirituelle ni moins mauvaise que la plupart de celles de cette époque ; elle est suivie de pièces de vers détestables, adressés au duc, à la duchesse et à plusieurs autres grands personnages. Une note qui termine la brochure nous apprend que ces vers, sans doute récités à la fin du Divertissement, et en guise de bouquet, furent suivis de la comédie de l'*Indiscret,* par un nommé Lavignon, garde du corps de S. A., de la compagnie de M. le comte de Stainville.

Le *Divertissement* (2) fut remis en scène avec quelques légers changements et des additions de danses par M. Magny, à l'occasion du mariage du prince de Lixheim

(1) Divertissement pour la feste de Son Altesse royale, mis en musique par M. Desmaretz, surintendant de la musique de S. A. R., représenté à Lunéville, en présence de Leurs Altesses Royales, le 15 nov. 1717. Nancy, J.-B. Cusson, 1717.

(2) Divertissement pour le mariage de S. A. R. Monseigneur le prince de Lixin, grand maistre de l'hôtel de S. A. R., avec Mlle de Craon, mis en musique par M. Desmaretz... représenté sur le théâtre du Palais de Lunéville le 19 août 1721. Nancy, J.-B. Cusson, 1721.

avec M[lle] de Craon. La représentation en eut lieu sur le théâtre du palais de Lunéville, le 19 août 1721. J'ignore quel accueil reçut des augustes spectateurs cette pièce réchauffée, mais elle valut à son auteur, de la part de l'avocat Breyé, cette mordante épigramme :

On dit que les poëtes,
Faisant des vers grattent leurs têtes;
Mais quand je vois Cusson, dans ses vers malotrus,
Du prince de Lixin nous chanter les vertus,
De ce jeune héros parler comme une bête,
Je dis : si Cusson est poëte,
Cusson n'a pas gratté sa tête,
Cusson n'a gratté que son....

Au carnaval de 1725, M. Busselot, régent de rhétorique du collége de Nancy, « fit représenter une tragédie latine et une comédie française, avec des danses pour intermèdes, par des écoliers choisis de différentes classes. On obtint de S. A. R. qu'on la représentât dans la salle de l'Opéra, et de M. le gouverneur de Nancy des soldats aux gardes avec un officier pour les commander; ce qui fit que la pièce fut représentée sans trouble, avec beaucoup d'ordre et de silence, et avec tous les applaudissements qu'elle méritait, le tout étant bien composé et déclamé (1). »

(1) *Histoire du Collége de Nancy*. Il paraît que tous les recteurs de cette maison ne voyaient pas du même œil les représen-

En 1726, un écrivain, dont le nom n'est pas connu, composa un drame intitulé : *T. Manlius Torquatus,* qui ne paraît pas avoir eu les honneurs de l'impression. M. Noël en possède le manuscrit, mais rien ne nous apprend si la pièce fut jouée.

Au carnaval de 1728, Mre Morizot fit représenter, par les humanistes du collége de la Compagnie de Jésus, sur le théâtre de l'Opéra de Nancy, une tragédie en trois actes, dont le sujet était *Thémistocle,* « lequel s'empoisonna plutôt que de désobliger son ami le roi de Perse et de porter les armes contre sa patrie. » Comme la pièce était en latin, on joua, entre les actes « pour la satisfaction du peuple, » une pièce française, *le Duelliste* (1), comédie, avec des ballets de la composition de M. Picquot. Les acteurs de la première, « dont le sujet est tiré de Plutarque, » furent : Jacques Rouyer, de Pont-Saint-Vincent; — Joseph-Nicolas Baudel, de

tations données par leurs écoliers, car je lis, sous la date du mois de mars 1727, la note suivante écrite par le P. F. Ignace Bernard, recteur du collége : « Les régents de rhétorique et de seconde, les MM. Stemmetz et Després, firent représenter, au carnaval, dans la salle de l'Opéra, deux pièces de théâtre avec ballets et intermèdes, successivement l'un après l'autre, dans l'espace de quinze jours. Une seule suffisait par rapport à la dépense et à la perte du temps que ces pièces souvent font perdre aux écoliers, par l'expérience que l'on a du tort que cela fait à leurs classes. »

(1) Nancy, Nicolas Baltasard.

Bourmont; — François-Henry Féron, de Vézelise; — Joseph Uriot. — Simon-César Thomas; — Charles-Nicolas Pêcheur; — et Joseph Dousset, de Nancy.

Dans la comédie figurèrent : Jean Mathieu, d'Igney; — François Pérault, de Nancy; — Alexandre Morel, de Custine; — Claude Verpy, de Donjeu; — L. Léopold de Venette, de Roling; — Joseph Humbert; — Joseph-Antoine François; — Jean-Louis Cléret, de Nancy; — et Joseph Marquis, de Gerbéviller.

La béatification du B. P. Fourrier, de Mattaincourt, donna lieu à la composition d'une tragédie (*Le Triomphe des vertus du bienheureux Pierre Fourrier*) qui fut représentée, le 19 juin 1730, par les écolières du monastère de Nancy. Cette pièce est en manuscrit à la bibliothèque Sainte-Geneviève. M. Edouard de Bazelaire, qui en a fait connaître l'existence (1), sans en donner l'analyse, dit qu'elle « n'est peut-être pas très-amusante; les vertus personnifiées viennent y parler un langage un peu austère et peu divertissant; mais elle est très-curieuse par sa date, qui contraste avec la couleur du XVIIIe siècle, et par sa facture allégorique : car elle est un véritable mystère, le dernier sans doute de ces drames religieux qui précédèrent nos théâtres modernes. »

Il est difficile de rien affirmer sans connaissance de cause, mais il est probable que cette pièce, à laquelle

(1) *L'Austrasie*, juillet 1839.

M. de Bazelaire donne de la ressemblance avec les anciens mystères, est de la même facture que les drames des écoles composés au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le titre et la date de cette tragédie rendent, je crois, ma supposition très-vraisemblable.

Les presses nancéiennes mirent au jour, dans le courant de l'année 1732, deux pièces qui furent imprimées, la première par Abel-Denys Cusson, et la seconde par François Médon; ce sont : l'*Europe galante,* ballet mis en musique par M. Campra (1), et le « *Fragment du ballet des amours des Dieux,* mis en musique par M. Mouret, dirigez en deux concerts par M. Valette de Montigny, ci-devant maître de musique du concert spirituel, chanté en l'académie de musique de S. A. R. augmentés de deux airs italiens à voix seule et simphonie, et leur interprétation en français, chanté par Mlle la Gidonnais. »

Au mois de février de cette même année, les écoliers du collége de la compagnie de Jésus jouèrent, sur le théâtre de l'Opéra de Nancy, une tragédie latine intitulée : *Lucius Junius Brutus, premier consul des Romains,* et *l'Honneur mal-entendu* (2), comédie en vers

(1) Le frontispice est décoré des armes de l'Académie de Nancy.

(2) Lucius Junius Brutus premier consul des Romains, tragédie, représentée sur le théâtre de l'Opéra de Nancy, par les écoliers du collége de la Compagnie de Jésus, le mercredi septième jour de février à une heure précise après midy.

français, destinée à servir d'intermède à la tragédie, et toutes deux entremêlées de danses, de la composition de M. Piquot.

Le prologue de *Brutus* fut récité par Sigisbert Rebour, de Lunéville; Charles Malriat, de Badonviller, et Claude-François Racle, de Nancy. Les acteurs furent :

Philippe Bezin, qui remplit le rôle de Brutus ; — Léopold Denizot, de Forcelle (*Pub. Valere*); — Philippe Bauquel, de Vic (*Tibere*); — Joseph-Ignace Mangin, de Bourmont (*Titus*); — Nicolas-François du Vernay, de Vaucouleurs (*Camille,* confident de Brutus); — Pierre-Etienne Olivier, de Nancy (*Severe*); — Jean-François Margueron, de Nancy; — Claude François Drouot, de Bayon; — Joseph-Christophe Renaudin, de Nancy.

La comédie fut jouée par Pierre Saint-Brice, de Nancy; — Christophe-François Boulangé, de Nancy; — Jean-François Racle, de Nancy; — Etienne Froment, de Nancy; — Henry Prugnon, de Nancy; — Nicolas Cherrier, de Nancy; — Charles Boisard, de Lunéville; — Joseph Wary, de Nancy; — Alexandre Monnier, de Mirecourt; — Charles de Serre, de Nancy; — Louis Ræderer, de Vic; — François du Croisait, de Vic.

A la même époque, les humanistes du collége de Nancy jouèrent encore un autre *drame tragique* en latin, intitulé *Mauricius* (1), dont les principaux rôles furent

(1) Mauricius, drama tragicum, agent selecti humanistæ collegii

confiés à Joseph Mathis, de Nancy; — Jean-Nicolas Clevenot, de Senones; — Charles-François de Saint-Lambert, de Nancy; — Joseph Baudot (Aingevillanus, d'Haigneville); — S.-Henry Gilbert, de Nancy; — Jean-François Hanus, de Nancy; — Antoine de Tervenus, de Nancy; — Joseph du Mesnil, d'Oëville; — Nicolas-Antoine Thiéry, de Nancy.

L'année 1734 vit paraître une comédie en cinq actes et en vers français, *la Femme jalouse* (1), qui eut un certain retentissement dans le monde littéraire, moins en raison de son mérite que du nom de son auteur, M. Thibault, procureur-général de Lorraine.

Le permis d'imprimer, délivré par M. Bourcier de Montureux, le 23 janvier 1733, renferme un éloge pompeux de cette pièce, « qui fait beaucoup d'honneur au coup d'essai de celui qui en est l'auteur, et montre qu'il pourrait exceller sur le Parnasse autant qu'il se distingue dans le barreau (2). »

nanceiani societatis Jesu, in aulâ majore, horâ de meridie secundâ, die vigesimâ octava Maii.

(1) La femme jalouse, comédie en cinq actes, en vers français. dédiée à S. A. R. Mme Régente. Nancy, Pierre Antoine, 1734, Sans nom d'auteur.

(2) M. Mathieu de Moulon fit, au sujet de ce permis d'imprimer, l'épigramme suivante :

Ainsi que Montureux, j'approuve la *Jalouse*,
Le dénoûment en est heureux,

Mais Chevrier, qui était, du reste, comme on le sait, l'ennemi personnel de M. Thibault, et qui a fait de lui un si affreux portrait dans sa galerie des Hommes illustres; Chevrier cite, au sujet de cette pièce, un jugement du procureur-général lui-même, par lequel il se montrerait plus sévère pour son œuvre dramatique que M. de Montureux. Voici les paroles que lui prête son satirique biographe :

« Ma comédie de *la Femme jalouse*, que j'avoue ne valoir rien, est la production de ma plus tendre jeunesse (Chevrier prétend que M. Thibault avait alors 36 ans !), que malheureusement l'amour-propre naturel à cet âge, me fit imprudemment mettre au grand jour qu'elle n'aurait pas dû voir (1). »

Le 18 février 1736, les comédiens de la troupe du sieur Francisque jouèrent, sur le grand théâtre de la cour, *Le Prince travesty ou Arlequin à la cour*, de M. Mari-

Un mari se défait d'une incommode épouse,
Le lecteur d'un drame ennuyeux.

M. de Moulon avait composé lui-même, quelques années auparavant, une petite comédie intitulée *l'Amour diable*, dont le sujet est emprunté à une aventure comique qui s'était passée à Nancy à cette époque.

(1) M. Thibault fit encore une tragédie de *Judith*; mais Chevrier, qui en révèle l'existence, ne dit pas si elle eut les honneurs de la représentation.

vaux, suivi de *l'Hymen vainqueur* (1), petite pièce héroïque, ornée de spectacles, de chants et de danses, sur le mariage de Son Altesse Royale avec la Sérénissime archiduchesse d'Autriche. La musique est du sieur Rault de l'Académie Royale, et le ballet de la composition du sieur Maltere.

Voici l'*Argument* de cette dernière pièce :

Le Dieu Mars se trouve au milieu d'une troupe de guerriers qui dansent dans un vallon tout environné d'oliviers. L'Amour s'y rend et lui fait des reproches et des menaces sur ce qu'il ose tenter de mettre fin à la guerre. Arrive l'Hymen qui, de même que l'Amour, déclame contre la gloire des batailles. Il montre au dieu Mars la déesse Iris, messagère de la paix, qui paraît en arc-en-ciel dans le ciel du théâtre, et lui annonce ensuite l'alliance du Prince et de la Princesse, qui doit ramener les plaisirs et l'abondance. Mars entre en furie contre l'Hymen et l'Amour. Survient alors la Déesse de la paix qui, sachant qu'ils ont concouru tous trois au mariage du Prince et de la Princesse, les réconcilie, et commande à son

(1) *L'Hymen vainqueur*, petite pièce héroïque, ornée de spectacles, de chants et de danses, sur le mariage de S. A. R. avec la sérénissime archiduchesse d'Autriche. Représentée sur le grand théâtre de la cour, par la troupe du sieur Francisque, le 18 février 1736. Avec le compliment que le sieur Verneuil a prononcé le 16 du même mois, pour annoncer cette pièce. Nancy, Leseure 1736.

temple de s'ouvrir. A ce moment, le fond du théâtre représente une mer agitée, chargée de tritons avec leurs conques. Au-devant de cette mer est un temple où le Prince et la Princesse sont assis sur un trône, tenant chacun en main les armes de Lorraine et d'Autriche. A leurs côtés sont la Religion et la Sagesse pour figurer leurs attributs, et en même temps l'Empereur et l'Impératrice ; à leurs pieds, les Jeux, l'Abondance, les Grâces, Mars, l'Amour et l'Hymen sont saisis de ravissement à la vue de ce spectacle. La Déesse de la paix adresse pour lors ses vœux au Prince et à la Princesse, et ordonne aux Jeux, aux Grâces, aux Tritons, aux Silvains et aux bergers de danser et de chanter la victoire que l'Hymen a remportée sur le dieu Mars. Suit un ballet, puis les chansons répétées par le chœur. L'Amour, l'Hymen et la Paix, qui ont conclu le mariage, dansent ensuite. L'Amour, aprés cette danse, vient demander au parterre s'il peut compter sur son suffrage. La pièce finit par un ballet général.

Les distributions de prix aux éléves de l'université de Pont-à-Mousson n'avaient pas cessé, à ce qu'il paraît, d'être l'occasion de représentations dramatiques : le 22 août 1736, les écoliers de cette université jouèrent, dans la grande salle du collége de la Compagnie de Jésus, *Cosroes II*, tragédie, et le *Point-d'Honneur*, comédie.

(1) *Cosroes II, tragédie; le point d'honneur, comédie, représentées par les écoliers de l'Université de Pont-à-Mousson, pour*

Parmi les acteurs de la première, nous remarquons Dublaisel, de Stenay ;—Nicolas Mulnier, de Vic ; —Ch. de Niceville, de Seicheprey ; — Nicolas-Jacquot Petitmengin, de Remiremont ;—Dominique Collin, de Vandières; — Jean-Joseph Guyon, de Dieuze ; — Augustin Collenel, de Neufchâteau ; — J.-F. George et Jean-Hippolyte Petit, de Pont-à-Mousson.

Le prologue fut dit par Ch. Danglars, de Craincourt ; — Christophe Roger, de Pont-à-Mousson ; et Joseph Grisot, de Nancy.

Les acteurs de la comédie furent : — P. Gabriel Launay, de Framont ; — Pierre-Ignace Puton, de Remiremont ; — Antoine Antoine, de Nomeny ; — J. N. Vautrin, de Marsal ; — Fr. Ignace Daval, de Remiremont ;—J.-F. Plassiard, de Tincry ;—N. Alex. Boulet, de Thiaucourt ; — J. N. de Montzey, de Raon-l'Etape.

Ces deux pièces, les dernières qui, à ma connaissance du moins, aient été représentées dans l'intérieur des établissements d'instruction publique, soit à Nancy, soit à Pont-à-Mousson, durant la période dont je m'occupe, furent suivies d'un ballet dont les airs et les pas avaient été réglés par M. Clément Conrard : il est intitulé : *le Triomphe du Mérite.*

la distribution des prix fondés par S. A. S. le prince François II, duc de Lorraine et de Bar, dans la grande salle du collége de la compagnie de Jésus, le 22 août 1736, à une heure après midi. Pont-à-Mousson, François Maret.

On lit dans une sorte d'avant-propos : « La distribution des prix a fourni l'idée de ce ballet. Le mérite y est couronné. La matière, les empêchements, les moyens, les préparatifs, la fête de son triomphe en forment les cinq parties. La matière sont les Arts et les Langues les plus difficiles, les obstacles ont été en grand nombre, les moyens très-louables, les préparatifs très-grands, la fête encore plus glorieuse. »

Les représentations théâtrales n'avaient pas lieu seulement à la cour et dans les colléges ou les universités ; le goût, on pourrait dire la manie, s'en était répandu dans le monde ; on peut en juger par ce qu'en dit l'acteur Fleury dans ses *Mémoires*. Voltaire, on le sait, écrivait *l'Enfant prodigue* pour Mme de Pompadour ; la première représentation du *Méchant* eut lieu dans les petits appartements de Louis XV ; enfin Rousseau composa *l'Engagement téméraire* pour une troupe organisée par Mme d'Epinay ; Duclos en était le directeur, et le philosophe de Genève tout à la fois l'un des auteurs et des acteurs.

La fureur des théâtres de société se répandit de Paris dans les provinces : en 1736, on joua, à Longwy, *l'Esprit de l'officier*, comédie en un acte, faite par M. de la Grange, lieutenant au régiment de Poitou, dans laquelle les officiers de ce régiment remplirent les différents rôles.

Pendant le séjour que fit Voltaire au château de Cirey,

dans le courant des années 1737 et 1738, les hôtes (1), de la marquise du Châtelet composaient et jouaient des pièces de toute espèce, depuis les marionnettes jusqu'à la tragédie. La spirituelle M[me] de Graffigny eut sa part, dans ces représentations, et ses lettres à son *ami* Desmarets et à Devaux, lecteur du roi de Pologne, sont remplies de détails piquants sur les pièces et sur les personnages. On faisait, dit-elle, des placards dans le style de ceux de Paris, en grandes lettres rouges et bleues, et on les affichait à la porte de Voltaire et de la dame du château. Quant au théâtre, « il était fort joli, mais la salle petite. Le fond n'était qu'une loge peinte, garnie comme un sopha, et le bord sur lequel on s'appuyait était aussi garni. Les décorations étaient en colonnades avec des pots d'orangers entre les colonnes. » Parmi les pièces jouées à Cirey, M[me] de Graffigny cite les *Ménechmes, Zaïre, Mérope, l'Enfant prodigue, l'Esprit de contradiction,* de Dufresny; *la Sérénade,* de Regnard, et enfin *Boursouffle,* bouffonnerie composée par Voltaire pour divertir M. de Breteuil, et dans laquelle

(1) Il faut citer, parmi ceux-ci, le poëte Linant qui consacra ce madrigal bien connu à Mme du Châtelet :

Un voyageur qui ne mentit jamais,
Passe à Cirey, l'admire et la contemple.
Il crut d'abord que c'était un palais,
Mais voyant Emilie, il dit : Ah! c'est un temple.

l'auteur des *Lettres péruviennes* et M[lle] du Châtelet remplirent chacune un rôle.

Tandis que les hôtes illustres du château de Cirey charmaient leurs loisirs par ces représentations intimes, les productions littéraires étaient rares à la cour du roi de Pologne ; j'en trouve seulement une à la date de 1742 : c'est le *Prologue sur la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, dédié à MM. les officiers du régiment d'infanterie du Roi* (1).

En 1744, le mariage du prince Charles de Lorraine avec l'archiduchesse d'Autriche, donna lieu à deux compositions qui furent représentées, sans doute, sur le théâtre du château de Commercy ; ce sont : *la Noce champêtre,* et l'*Apothéose de la maison de Lorraine,* par M. Callot, docteur en médecine (2). Les principaux personnages de la première étaient Monseigneur, sous le nom de Céladon, prince de Thessalie, et l'Archiduchesse, sous le nom de Célimène, princesse de Thessalie, épouse de Céladon. Cette pièce, comme toutes celles de cette époque dont le sujet est de circonstance, est rem-

(1) Nancy, Leseure, 1742.

(2) Apothéose de la maison de Lorraine, précédée de la Noce champêtre, pastorale héroïque en forme de ballet et de petit opéra. Pour le jour du mariage de S. A. R. Mgr. le prince Charles de Lorraine avec la sérénissime archiduchesse Marie-Anne d'Autriche. Dédiée à l'auguste sang réuni de ces deux illustrissimes maisons. Par M. Callot, D. M. — Commercy, Henry Thomas.

plie de flattéries aussi ridicules que la poésie en est mauvaise.

La scène de *l'Apothéose* se passe dans l'Olympe, et l'on peut juger du mérite littéraire de cette production par la tirade finale :

Mercure s'adressant aux critiques mécontents.

Soyez, si vous voulez, contents de ce ballet,
De l'opéra, de la musique ;
Le tendre y a paru, le grand, le héroïque,
Je vous donne ici du comique,
Si ce n'est pas assez, cherchez quelqu'autre met ;
Je n'ai rien de plus à vous dire,
Sinon, qu'en appétit très-grand, je me retire,
Moi qui des Dieux suis le maître valet.

M. Callot n'échappa pas aux traits mordants de Chevrier, et il faut avouer que sa pièce prêtait le flanc à la critique. Du reste, Chevrier lui-même ne paraît pas avoir été plus heureux que l'auteur de *l'Apothéose :* il nous apprend lui même qu'en 1744, il donna au théâtre de Nancy une comédie, presque aussi détestable, dit-il, que *la Femme jalouse,* et au sujet de laquelle M. Mathieu de Moulon fit cette épigramme :

Je rêvois cette nuit qu'au gré de nos souhaits,
On donnoit votre comédie,
Et vingt fois dans mon songe elle fut applaudie,
Je courois, cher ami, partager vos succès,
Quand je fus éveillé par le bruit des sifflets.

Chevrier composa encore une autre comédie intitulée : *L'Epouse suivante,* qui eut, dit-il, vingt-cinq représentations, et que la Reine demanda pour Versailles, où elle fut jouée deux fois.

En 1753, Devaux, lecteur du Roi de Pologne, dont j'ai précédemment parlé, dédia à ce prince une comédie en un acte, *les Engagements indiscrets,* qui venait d'être jouée au théâtre français. (1).

(1) Trois ans avant, M. Chicaneau de Neuvillée, de Nancy, avait fait représenter au Théâtre italien une comédie en un acte et en prose, intitulée : *la Feinte supposée,* qui fut assez bien accueillie du public.

Je citerai enfin, pour compléter la nomenclature des productions dramatiques qui doivent trouver place dans l'histoire du théâtre en Lorraine : *Les trois Rivaux,* opéra-comique de M. le Prevost, garde du roi de Pologne, représenté pour la première fois devant S. M. le 3 juin 1758. Lunéville, Messuy. — *La vocation forcée,* par le P. Leslie, membre de l'Académie de Nancy, qui avait déjà composé, à l'occasion du mariage de Louis XV avec la fille de Stanislas, un poëme dramatique, intitulé : *le Mérite heureux,* qu'avaient joué les écoliers du collége royal de Louis-le-Grand à Strasbourg.

Je ne dois pas non plus passer sous silence une pièce restée manuscrite dans la collection de M. Noël, et qui, bien que postérieure à l'époque dont je m'occupe, se rattache intimement, par son sujet, à notre histoire dramatique : c'est *René II ou l'Héroïsme patriotique,* drame en trois actes et en vers, de M. de Saint-Romain, qui fut représentée à Nancy, le 19 février 1791, par Messieurs les comédiens de cette ville.

Au milieu des fêtes splendides qui eurent lieu à Nancy pour l'inauguration de la statue de Louis XV sur la place Royale, au centre des édifices que Stanislas venait de faire élever, les plaisirs d'une représentation théâtrale ne furent pas omis dans le programme de la solennité, et l'on joua, sur le nouveau théâtre, un *Prologue en musique* (par Seurat) *analogue à la cérémonie du jour,* suivi de *les Originaux* (ou *le Cercle*), comédie de Palissot. S'il faut en croire la plupart de nos biographes, le Roi de Pologne fut peu satisfait du choix de cette pièce et en témoigna, dit-on, son mécontentement à l'auteur; celui-ci n'échappa pas non plus à la colère de Chevrier, qui consacra ces quelques lignes au compte rendu de sa comédie : « Le respect que je dois au public, dit-il, ne me permet point de donner l'extrait de cette infamie... dans laquelle l'illustre marquise du Châtelet, M. de Voltaire, le célèbre M. Rousseau, de Genève, M. Casse, fermier général, et M. Bagard, médecin du Roi, étaient joués. » Il faut avouer, du reste, que le sujet était singulièrement choisi pour la circonstance, et que le Roi *philosophe* dut en voir la représentation d'un assez mauvais œil (1).

Je terminerai cette Notice par un épisode déjà connu, sans doute, mais que je ne puis passer sous silence dans un travail sur l'histoire de l'art dramatique en Lorraine.

(1) Palissot est aussi l'auteur d'une tragédie de *Zarès* et d'une comédie intitulée : *les Tuteurs,* qui fut jouée au théâtre français.

Vers le printemps de l'année 1757, la cour de Stanislas fut mise en émoi par un événement de peu d'importance en lui-même, mais qui en mérite cependant par le nom des personnages qui y remplirent un rôle.

Les comédiens du roi de Pologne venaient d'annoncer une représentation extraordinaire, dans laquelle on devait jouer, entre autres pièces, le chef-d'œuvre de Destouches, *le Glorieux*, pour les débuts d'un nouvel acteur, récemment arrivé dans la capitale de la Lorraine.

Le rôle réservé au débutant n'avait pourtant rien de remarquable; c'était tout simplement celui du laquais mal vêtu, « rôle qui consiste à débiter quelques vers, et à prendre dans la tabatière de l'impertinent valet de M. Tufière une prise de tabac, avec un certain air consacré par la tradition dans les meilleurs lazzis du théâtre. »

Mais il s'attachait à cet acteur en herbe, un intérêt tout particulier, en raison des circonstances qui avaient accompagné et suivi sa naissance. Né, durant un voyage de comédiens, fait à la manière de celui de Scarron, de la femme légitime du directeur des spectacles de Nancy, il avait été confié à une sage-femme infidèle, qui recevait l'argent des parents, tandis que son nourrisson prétendu était relégué dans un hospice d'orphelins; puis, à la suite d'événements extraordinaires, cet enfant était revenu, au bout de sept ans, dans le giron maternel.

Aussi, les loges d'apparat étaient remplies, de même que les places ordinaires, bien que celles-ci se payassent

double ; le roi et la cour, l'épée, la robe, la finance, les notables de la ville, tout Nancy s'était donné rendez-vous dans la petite salle pour voir le coup d'essai du jeune artiste.

Stanislas avait avec lui dans sa loge la marquise de Boufflers, le grand chancelier de la Galaizière, et le spirituel comte de Tressan.

Le débutant dit les vers de Destouches avec naturel, sans gaucherie et sans faux vers ni fausses rimes ; il enleva la prise de tabac obligée avec aisance et l'aspira avec grâce. En un mot, le succès du jeune comédien fut complet. Amené dans la loge de Stanislas, il reçut du Roi des compliments et un baiser tout paternel, fut embrassé à plusieurs reprises par la marquise de Boufflers, goûta enfin pour la première fois ces joies du triomphe qui plus tard lui devinrent familières, car cet enfant « gai, jovial, alerte, jouflu et rosé, aux yeux noirs et brillants, » tel qu'il se dépeint lui-même, devait un jour être l'honneur de la scène française : il s'appelait Joseph-Abraham Bénard, dit Fleury (1).

(1) Voir les *Mémoires de Fleury*, où cette anecdote est racontée dans tous ses détails.

APPENDICE.

Ce Mémoire était terminé, lorsque j'ai reçu de M. Richard, bibliothécaire à Remiremont, les notes suivantes, auxquelles je crois devoir donner place ici; elles compléteront l'histoire du théâtre en Lorraine au XVII[e] siècle.

FRAIS DE REPRÉSENTATIONS THÉATRALES A REMIREMONT.

Extraits des comptes des grands échevins de cette ville.

1600. — Payé quatre francs par conseil des jurés ou de la plupart d'iceux, aux enfants qui répresenterent *la Moralité seconde,* que le regent des escoles, du consentement des dits jurés, leur avoit appris.

1600. — Payé huit francs que par le conseil des jurés furent baillés aux jeunes hommes qui répresenterent *lhistoire et vie de Monsieur Sainct Romaric,* dans ceste droicte intention de ramentevoir au populaire (lui rappeler à la mémoire) la singuliere devotion qu'avoit en son vivant ce benoist patron et fondeur de la ville.

1603. — Par ordonnance et mandement des sieurs jurez, ledit comptable a baillé et delibvré huit francs aux jeunes hommes qui répresenterent *lhistoire de la Vendition de Joseph par ses freres,* ainsi qu'il appert de la quittance de Charles Pubas qui a retiré la dicte somme au nom des dits jeunes hommes.

1610. — Par ordonnances de mes susdits jurés à lui verbalement faictes le comptable a payé douze francs à ceux qui répresenterent *lhistoire d'Alexandre et Darius.*

1613. — Par ordonnance de Messieurs (les jurés) le comptable a payé et baillé à Colin Marchand, hostelier, la somme de vingt francs pour aider à la despense faicte par ceux qui representerent en ce lieu *l'histoire de Sainct Jacques en Galice.*

C'est peut-être à ces représentations qui avaient lieu en plein air ou dans l'enceinte du monastère, que fait allusion un procès-verbal de visite du chapitre, faite le 16 novembre 1613, par l'évêque de Tripoli, accompagné de l'Evêque de Toul (Jean Porcellet de Maillane) et de l'archevêque de Corinthe. Dans cet acte on lit qu'il y a plusieurs jours dans l'année où on répresente dans l'enceinte du sanctuaire des actes profanes et où les chanoines et les chanoinesses font des *momeries.* Ces observations n'annoncent-elles pas que la fête des fous, supprimée par une ordonnance de Charles VII, publiée à Nancy le 17 avril 1445, était encore célébrée avec quelques modifications en Lorraine ? . . .

1614. — Encore en depense une somme de huit francs que par ordonnance le comptable a baillée au S. Vichard et à *ses créatures* qui ont représenté la tragedie de *Zerbin et Medor* au carnaval dernier.

MÉMOIRE

SUR LE

MÉCANISME DE LA VISION,

PAR M. DE HALDAT.

L'intelligence de cette nouvelle exposition de la formation de l'image oculaire ne suppose qu'une connaissance générale de la structure organique de l'œil dans l'homme et les grands quadrupèdes, telle qu'on la trouve dans les traités élémentaires de physiologie ou de physique ; mais elle est indispensable pour parvenir à comprendre l'explication que nous donnons des fonctions départies par l'auteur de la nature à chacun des organes de cet appareil. Comme l'image est nécessairement le résultat de l'action de chacun d'eux et de leurs influences combinées, nous les examinerons séparément, puis nous les considérerons dans leur concours commun, et nous opposerons aux explications qu'on en a données anciennement celles que nous essayons de leur substituer.

FONCTIONS DE LA SCLÉROTIQUE.

Il ne peut y avoir aucun dissentiment sur la fonction de la sclérotique. Cette enveloppe extérieure du globe, renfermant tous les organes producteurs de l'image oculaire, les protége par sa solidité contre les agents extérieurs. Elle est pour tous les physiologistes la partie principale des parois de la chambre obscure organique, dans laquelle s'accomplit la merveilleuse opération de la formation de l'image oculaire.

FONCTIONS DE LA CORNÉE TRANSPARENTE.

Explication ancienne.

La cornée transparente forme, avec l'humeur aqueuse de la chambre antérieure, le premier appareil réfringent qui donne aux rayons lumineux le premier degré de convergence et qui favorise l'action du cristallin. Elle est encore, et c'est son rôle principal, un instrument compensateur qui, par des changements dans sa forme sous l'influence des muscles du globe, imprime aux rayons lumineux, de directions différentes, la marche qu'ils doivent suivre pour produire la vision distincte, en modifiant le cône lumineux formé par le cristallin.

Explication nouvelle.

La cornée transparente ne peut donner elle-même aucune direction aux rayons lumineux, car elle rentre

dans la classe des verres convexo-concaves à faces parallèles. Dans son influence combinée avec celle de l'humeur aqueuse, elle ne peut encore modifier la marche de ces rayons, car on peut la supprimer dans un œil de bœuf ou de mouton sans que l'image soit altérée.

La fonction de compensateur qu'on lui attribue, quoique fondée sur l'explication de quelques faits, est une pure hypothèse : 1° puisque la compensation supposée est inutile, comme il sera prouvé à l'article du cristallin; 2° parce que le mécanisme par lequel se produit cette compensation est imaginaire : car les muscles du globe auxquels on attribue la modification de forme nécessaire ne possèdent qu'une très-petite partie de la force exigée pour opérer le changement supposé, et s'ils en jouissaient, ils donneraient par la compression du globe une teinte laiteuse à la cornée, par laquelle les rayons formateurs de l'image seraient absorbés en partie; 3° puisqu'enfin, avec un instrument propre à rendre sensibles les variations de forme supposées, on ne peut les reconnaître sur l'œil d'une personne qui fixe alternativement, dans la même direction, des objets voisins et des objets éloignés.

La fonction de la cornée considérée isolément est ainsi de transmettre au cristallin, sans autre altération que celle qui serait produite par un verre à faces parallèles, les rayons lumineux. Sa forme bombée et saillante sur la sclérotique la rend propre à recueillir les rayons lumineux qui, marchant trop obliquement, seraient

arrêtés par la saillie des paupières ; enfin elle fait partie du vase qui contient l'humeur aqueuse.

FONCTION DE L'HUMEUR AQUEUSE.

Ancienne explication.

Quoique la densité de l'humeur aqueuse surpasse à peine celle de l'eau distillée, elle forme cependant avec la cornée un appareil réfringent qui fait converger les rayons lumineux vers le cristallin, à travers la pupille qui est l'ouverture de l'iris.

Explication nouvelle.

La densité de l'humeur aqueuse contenue dans les chambres antérieure et postérieure ne peut exercer aucune influence sur la direction des rayons lumineux qui pénètrent dans l'œil. C'est moins à raison de son peu de densité qu'en vertu de la forme du milieu auquel elle appartient. Ce milieu, limité antérieurement par la face concave de la cornée et postérieurement par celle du cristallin qui est convexe et de courbure égale, forme un ménisque convexo-concave à faces parallèles qui par conséquent ne peut modifier la marche générale des rayons lumineux. L'expérience prouve, en effet : 1° qu'on peut supprimer ce liquide en enlevant la cornée ; le supprimer seul en le remplaçant par l'air qui conserve à cette membrane sa convexité et permet aux rayons lumineux de traverser les deux chambres, sans

éprouver l'action de ce liquide. La fonction de l'humeur aqueuse se réduit donc à entretenir la tension de la cornée et à fournir à cette membrane, à l'iris, à la membrane hyaloïde et au cristallin, le bain nécessaire à l'entretien de leur état normal et de leurs fonctions.

FONCTIONS DE L'IRIS OU PUPILLE.

Il y a peu de dissentiment relativement aux fonctions de l'iris. Les phénomènes qui caractérisent son intervention dans la formation de l'image oculaire sont si manifestes, qu'on s'est généralement accordé à la considérer comme un diaphragme destiné à exclure de la chambre obscure oculaire les rayons qui affaibliraient l'image, et à donner accès à ceux qui sont nécessaires pour la rendre plus sensible. Mais on n'a peut-être pas assez insisté sur la merveilleuse propriété qu'elle a de pressentir, avec un tact qui ressemble à l'intelligence, les besoins de la rétine. S'il y a eu quelques diversités dans l'explication de ses fonctions, c'est seulement par rapport aux cas nombreux et différents dans lesquels elle intervient. Elle se contracte par l'influence d'une lumière vive et se dilate dans l'obscurité. Mais on n'est pas aussi unanime sur son influence dans la vision des objets voisins et des objets éloignés, et dans le cas de l'attention. L'influence nerveuse peut modifier sa fonction et rendre les observations incertaines; mais en général, comme elle se contracte sous l'impression de la lumière et qu'elle se dilate pour en recueillir la

quantité nécessaire à la vision distincte, on doit admettre que la contraction ou la dilatation est toujours déterminée par la quantité de lumière envoyée à l'œil. Elle se contractera donc ou se dilatera, non selon que les objets seront voisins ou éloignés, mais selon qu'ils seront plus ou moins lumineux.

FONCTIONS DU CRISTALLIN.

Explication ancienne.

Le cristallin ou lentille cristalline peut, comme tous les réfracteurs lenticulaires de nature inorganique, former des images à son foyer. Mais dans l'œil, il n'est pas le seul formateur de l'image, dont les rayons générateurs ont été préparés par le réfracteur antérieur, composé de la cornée et de l'humeur aqueuse. Il ne pourrait présenter des images également pures pour des objets éloignés et pour des objets voisins. Le concours de la cornée dont les changements de courbure, opérés par les muscles moteurs, constituent un véritable appareil compensateur, est indispensable à la vision distincte.

Tous les hommes reconnaissent ce concours des muscles au sentiment éprouvé quand on fixe des objets éloignés. Cette compensation est aussi prouvée par la miopie et la presbitie.

Le cristallin, selon d'autres physiciens, peut opérer la vision distincte des objets voisins et des objets éloi-

gnés, en s'approchant de la rétine par l'action des procès ciliaires qui agissent comme des muscles soumis à la volonté.

Selon d'autres savants, la vision distincte a lieu sans le concours de la cornée par les changements que le cristallin éprouve dans sa forme. Ce changement de forme est produit par l'action des muscles moteurs et par l'élasticité propre du cristallin, qui le rétablit dans sa forme première.

Plusieurs physiciens trouvent, dans la structure squammeuse de notre lentille organique et dans sa densité croissante de la surface au centre, le moyen d'expliquer la propriété qu'elle a de former des images également distinctes pour les objets voisins ou éloignés. M. Pouillet fait intervenir les variations de la pupille par lesquelles sont exclus les rayons qui nuiraient à la pureté de l'image, et par lesquelles la pupille donne accès aux rayons qui sont réfractés par les couches dont la densité et la courbure conviennent à leur direction.

Explication nouvelle.

Le cristallin est l'agent spécial de la formation de l'image qu'il produit comme toutes les lentilles. Non-seulement les images qu'il forme sont la peinture la plus exacte des objets extérieurs, mais ces images sont constantes pour tous les objets sans le concours de la cornée et de l'humeur aqueuse, puisqu'on peut enlever celle-ci sans altérer ces images. On obtient ce

résultat en plaçant un œil de bœuf ou de mouton dans un appareil à pince ou même en le tenant entre les doigts avec adresse. Il faut avoir enlevé auparavant, au centre de l'hémisphère postérieure, une portion des trois membranes égale en étendue à une pièce d'un centime. Retenant alors par un verre de montre légèrement graissé l'humeur vitrée qui tend à faire saillie, on observe avec la loupe les images qui s'y forment.

On se contentait, avant l'invention de ce procédé, d'amincir la sclérotique avec un rasoir et d'écarter la coroïde, mais ce mode ancien, lors même qu'il est pratiqué avec succès, permet à peine de distinguer la lumière d'une bougie. On a encore employé les yeux de lapins affectés d'albinisme ; ce procédé justement recommandé par M. Magendie est bien préférable, mais souvent il ne donne encore que des images obscurcies par les vaisseaux sanguins.

L'explication de l'invariabilité de l'image formée par le cristallin, au moyen des changements dans la forme ou la situation de cette lentille, n'a pas obtenu l'assentiment des physiciens. J'ai réfuté la supposition des variations dans la forme de la cornée et les variations dans la situation du cristallin, comme hypothétiques. La plus ingénieuse des explications est celle de M. Pouillet qui fait du cristallin, à raison de sa composition squammeuse, un réfracteur à plusieurs foyers. Elle est sujette à des objections fondées sur l'impossibilité de concevoir leur existence simultanée, sans confusion dans l'image. La

dilatation de la pupille par l'infusion de belladone fournit encore une objection contre le système des foyers multiples, dont les cercles chromatiques ne pourraient exister sans altération dans la pureté de l'image.

Après ces réflexions sur la constance de l'image et les explications différentes qui ont été proposées, quelle est donc la cause vraie d'un phénomène assez généralement reconnu maintenant? Comment l'explication que j'en ai donnée a-t-elle été l'objet de doutes et de répulsions? On a d'abord objecté qu'il était absurde d'attribuer à une même lentille la propriété de réunir en un même foyer des rayons de directions différentes. Nous répondrons que nous n'avons jamais prétendu que cette constance de foyer, que cette invariabilité des images existent pour toutes les directions possibles; mais seulement pour les rayons dont les directions ont lieu communément dans la vision de l'homme et des grands quadrupèdes; nous voulons dire dans les limites de leurs besoins. Or, l'expérience souvent consultée ne nous a laissé aucun doute à cet égard. Le cristallin de bœuf, que nous avons adapté à notre petite chambre obscure d'investigation, nous a constamment montré comme également pures des images d'objets situés à 20 ou 30 mètres et à 4 ou 500. Nous avons obtenu les mêmes résultats avec l'œil entier préparé et adapté à une pince ophthalmotechnique, propre à recevoir et à maintenir l'œil dans la position convenable. Ces faits ne peuvent être révoqués en doute et, en dépit des explications

différentes, ils sont avoués par ceux-là même qui, après avoir rejeté les variations de la cornée, ont voulu en trouver l'explication dans des mécanismes inadmissibles. Les explications données par le calcul n'ont pas obtenu la sanction de l'expérience qui a seule levé le voile qui couvrait la vérité. Elle aurait, sans doute, éclaté à tous les yeux, si des préjugés partagés par des auteurs très-respectables ne l'avaient tenue dans l'obscurité. Je l'avais depuis longtemps entrevue, mais je ne l'ai définitivement reconnue qu'à la suite d'expériences faites dans un but différent. Ce fut en comparant entre elles des lunettes de différentes dimensions, c'est-à-dire, armées d'objectifs de foyers variés qui, pour donner des images également pures d'objets inégalement distants, exigent des corrections ou compensations différentes qu'on n'obtient qu'en rapprochant ou éloignant les deux verres l'un de l'autre, selon la distance de ces objets.

Une lunette dont l'objectif a 2 mètres de foyer a exigé, pour donner des images également distinctes d'objets placés à 50 ou à 500 mètres, une différence de 10 centimètres dans la distance des deux verres.

Une lunette de 80 centimètres de foyer, pour les mêmes objets, n'a demandé qu'une correction de 3 centimètres.

Une lunette de 15 centimètres de foyer, encore pour les mêmes objets, n'a exigé qu'une correction égale à 8 millimètres.

Enfin une lorgnette de 8 centimètres de foyer n'a exigé aucune correction appréciable pour les mêmes distances.

De ces faits ne doit-on pas conclure que, comme l'oculaire ne peut qu'amplifier les images formées par l'objectif, leurs différences sont d'autant moindres que les foyers sont plus courts. C'est en effet ce que nous montrent les lentilles de foyers différents, lorsqu'elles donnent l'image du soleil : car on voit les cercles chromatiques diminuer avec les longueurs de leurs foyers et, en se confondant, devenir inappréciables dès qu'ils sont très-courts. Comment cela serait-il autrement, puisque ces cercles chromatiques qui résultent de la dispersion des rayons, se rapprochant de plus en plus, se confondent nécessairement pour notre œil. La sagesse infinie a encore remédié à cette séparation des rayons par la forme concave donnée à la rétine.

FONCTIONS DU CORPS VITRÉ.

Ne doit-on pas être bien étonné de trouver, dans les ouvrages de physique et de physiologie, si peu de renseignements sur les fonctions du corps vitré, que la plupart des auteurs n'ont considéré que comme une substance étrangère à la formation de l'image et destinée seulement à remplir la partie principale de la capacité du globe oculaire. M. Vallée, dans un savant traité sur l'œil, loin de partager l'erreur de nos devanciers, a attribué à ce milieu des fonctions bien différentes de celles

qui lui étaient assignées, et qu'on peut apprécier par l'examen des figures destinées à indiquer la marche de la lumière. Mes recherches sur les fonctions du cristallin et sur son foyer m'avaient aussi mis en garde contre la même erreur ; il suffisait, en effet, pour éviter cette erreur, de savoir que le foyer de cette lentille n'est pas égal à la distance qui la sépare de la rétine. On arrivait ainsi à la conviction que le corps vitré exerce sur les rayons formateurs de l'image une influence qui en allonge le foyer. Cette conséquence rationnelle est confirmée par l'expérience que l'on peut faire, avec une petite caisse allongée en laiton dont la paroi antérieure porte une lentille qui représente le cristallin, et dont la postérieure est formée d'un verre dépoli pour représenter la *rétine*. Ces deux parties du petit instrument étant séparées par un intervalle plus grand que la longueur du foyer de la lentille, on n'obtient aucune image ; mais si on le remplit d'eau ou de sirop délayé, l'image des objets extérieurs situés dans l'axe du cône lumineux se peint sur le verre dépoli.

Les rayons formateurs de l'image oculaire ne parcourent donc pas le corps vitré, comme ils parcoureraient le vide ou l'air, sans éprouver de changement dans leur direction ; mais en sortant du cristallin ils sont dilatés, puisqu'ils passent d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense par une surface concave. Les rayons forment ainsi un angle rentrant dont le sommet est opposé à l'axe du cône lumineux, ce qui n'a été observé dans aucune

des figures publiées dans les ouvrages élémentaires. On rend ce changement de direction sensible à la vue au moyen des caisses à réfraction, gravées dans la physique de S'gravesande ou dans celle de Nollet.

Il ne nous reste plus qu'une question à examiner : elle a été soulevée par M. Vallée. Les rayons lumineux formateurs de l'image conservent-ils la même direction, en traversant le corps vitré ou décrivent-ils des courbes dont la convexité regarderait l'axe du cône lumineux? Les calculs de cet auteur l'ont conduit à donner à ces rayons une marche curviligne produite, selon son opinion, par la densité croissante du corps vitré depuis le cristallin jusqu'à la rétine. Cette densité croissante étant admise, la marche des rayons lumineux serait en effet telle que le prétend le savant géomètre. Cependant, en louant l'exactitude des calculs, les membres de la commission de l'Académie des sciences, chargés d'un rapport sur cette question, ont désiré que l'expérience vînt à l'appui de la théorie. L'auteur lui-même a reconnu la nécessité de montrer aux yeux la marche et la forme des rayons qu'il nomme acuminateurs, à raison de leur disposition à rendre le sommet du cône plus aigu. On pourrait sans doute obtenir un effet analogue par une disposition artificielle ; mais on a dû chercher la solution du problème : 1° en constatant la différence de densité des couches du corps vitré ; 2° en comparant entre elles la force refringente de ces couches empruntées à l'œil d'un bœuf.

J'ai voulu, par des essais nouveaux, apprécier la

théorie proposée. Des coupes du corps vitré, prises à des distances différentes de la rétine, avec les précautions requises et après avoir été soumises à un procédé de mesurage qui constate l'égalité de leur volume, ont été pesées au moyen d'une balance très-sensible, sans qu'il ait été observé de différence remarquable, et cela dans des expériences cinq fois réitérées.

Relativement à la force refringente de ces mêmes couches comparées entre elles, elles ont été introduites dans un prisme creux de glace, à deux capacités contiguës, et ont présenté entre leurs spectres, formés par des rayons solaires égaux et reçus à 6 mètres de distance sur un même écran, des dissemblances si peu sensibles que les différences dans la force refringente m'*ont paru* aussi douteuses qu'à MM. Vallée et Cauchois.

Tous les faits contenus dans ce mémoire conduisent aux conséquences qui suivent.

La cornée transparente, par sa disposition, n'a aucune influence sur la formation de l'image oculaire; seulement, sa saillie sur la cornée opaque la rend propre à recevoir les rayons obliques qui pourraient être arrêtés par les paupières.

La cornée, au moyen de l'humeur vitrée qu'elle renferme, forme un ménisque convexo-concave à faces parallèles qui ne peut influer sur la formation de l'image.

Elle ne peut être considérée comme un instrument compensateur, propre à rendre également distincte l'image des objets voisins et des objets éloignés.

La formation de l'image oculaire appartient essentiellement au cristallin qui est une lentille à court foyer.

Ce foyer est constant pour les objets voisins et éloignés, c'est-à-dire, pour les rayons de directions différentes, lorsque ces différences n'excèdent pas celles qui sont relatives aux besoins des animaux.

Ces images sont sensiblement achromatiques, à raison de leur peu d'étendue et de la forme concave de la rétine.

Le corps vitré concourt à la formation de l'image, en allongeant le foyer du cristallin qui n'atteindrait pas la rétine.

NOTA. Les questions sur la formation de l'image oculaire, analysées dans ce mémoire, se trouvent développées, avec toutes les preuves rationnelles et expérimentales qui leur servent de base, dans l'ouvrage intitulé *Optique oculaire* qui se vend à Nancy chez *Grimblot et veuve Raybois*, et à Paris chez *J.-B. Baillière*, libraire de l'Académie nationale de Médecine.

SECOND MÉMOIRE

SUR LES CAUSES

DE L'EXTINCTION DU SON

ET SUR CELLES DE LA SONORITÉ,

PAR M. DE HALDAT.

Depuis l'année 1840, époque où l'Académie de Nancy publia dans ses Mémoires mes recherches sur les causes de l'extinction du son, un nouvel examen de ce sujet m'a fourni des faits nouveaux que je rassemble ici pour servir de supplément au premier travail. Les causes de la sonorité sont tellement liées à la mécanique moléculaire, qu'elles ne peuvent être sans intérêt; je ne me bornerai pas à examiner de nouveau les unes et les autres, mais je fixerai encore mon attention sur celles qui font varier le son, soit en intensité, soit en qualité.

La disposition à exécuter les oscillations, ou vibrations génératrices du son, dépendant de l'élasticité, c'est-à-dire, de la propriété en vertu de laquelle les molécules intégrantes des corps peuvent éprouver certains dé-

placements et se rétablir par leur propre énergie dans l'état qu'elles avaient avant ce changement, il semblerait que toute modification de l'élasticité doit aussi modifier la sonorité; il n'en est cependant pas ainsi. D'abord les modifications de la dureté et de l'élasticité produites dans les métaux par les proportions dans leur combinaison, ne se manifestent que quand elles ont atteint certaines limites. C'est ce qu'on peut observer dans les alliages de plomb et d'antimoine; ce composé ne devient sonore que quand il est dur et cassant, comme dans celui des caractères d'imprimerie. La sonorité peut au contraire être diminuée dans certains alliages, comme on le voit dans la composition grossière connue sous le nom de potin, mélange à texture granulaire, peu homogène, jaune pâle, dur et cassant, composé de cuivre, de zinc et de plomb. Ces modifications de la sonorité par les alliages qui changent l'élasticité semblaient annoncer qu'une modification analogue devrait être opérée par la trempe humide; mais l'altération causée par cette opération n'atteint pas assez profondément la texture du métal pour produire cet effet : car des tiges d'acier de 2 millimètres de diamètre et de 40 centimètres de longueur, parfaitement égales en poids, dont l'une a été trempée au rouge sombre et l'autre seulement recuite, et privée de l'élasticité produite par la filière, donnent le même ton, soit par les vibrations transversales soit par les longitudinales. Des tiges de laiton de mêmes dimensions et du même poids, dont

l'une a conservé l'élasticité produite par la filière, tandis que l'autre a été ramenée à l'état ordinaire par l'incandescence, ont donné le même résultat. On ne peut cependant méconnaître l'influence de la trempe dans les tam-tams chinois et dans les cymbales de l'orient : toutefois, remarquons que des timbres de fer et d'argent, faits au marteau, ont conservé le même ton avant et après avoir été rougis.

Ces faits peuvent répandre quelque lumière sur le phénomène de la conservation du ton dans un fil de fer, ou de platine, tendu entre deux chevalets, dans lequel la sonorité et le ton primitif se conservent pendant l'incandescence, lorsque, par le moyen de poids, on rend aux molécules constitutives l'élasticité altérée par l'*élévation* de température.

Nous trouvons dans cette curieuse expérience (1) la preuve que les molécules intégrantes reprennent leur élasticité en se condensant transversalement pour réparer l'écartement produit par l'allongement. D'où il résulte que l'élasticité consiste dans un certain degré de condensation des molécules qui leur permet un déplacement dont la force attractive est la limite, et qui les ramène à la situation qu'elles avaient avant leur déplacement produit par la tension. Ces vues sur le mécanisme de l'élasticité considérée dans les ressorts employés dans les arts, sont confirmées par ce qu'on observe

(1) Mémoires de l'Académie de Nancy, 1840.

sur les ressorts d'acier qui, trempés trop faiblement, offrent par fois à la convexité un éraillement qui prouve que l'écartement des molécules a été porté au-delà de la limite de leur attraction réciproque. Ces vues le sont encore par ce qui arrive à ces mêmes ressorts, quand la ténacité des éléments de la convexité l'emporte sur celle de la concavité. On remarque alors en cette partie un boursouflement ondulé qui prouve assez que les molécules qui la composent ont été condensées au-delà de la limite déterminée par leur structure intime et le mode de leur cristallisation. Nous en tirons pour conséquence que l'action des ressorts est l'effet de deux forces opposées : l'une qui résulte de l'écartement des molécules à la convexité et de leur condensation à la concavité. Cette explication s'applique à toutes les espèces de ressorts : en C, en élice, en spire et même aux ressorts de torsion. Sous toutes les formes, lorsqu'ils se conservent sans altération dans leur jeu, la couche des parties centrales se présente comme un point d'appui commun, un hypomoclion autour duquel s'exécutent ces deux actions opposées par leur nature, mais qui se combinent pour produire l'effet demandé par l'art.

Le but principal de ces nouvelles recherches étant de confirmer l'explication de l'extinction du son, précédemment donnée, j'ai tâché de réunir sur ce sujet le plus grand nombre de faits qu'il m'a été possible. Les causes du changement dans l'état des corps sonores se divisent naturellement en celles qui résident dans le corps lui-

même, et en celles du dehors, dépendantes des obstacles que les autres corps opposent aux molécules vibrantes. Elles se divisent encore en celles qui dépendent des corps solides, rigides ou des corps mous, des fluides discrets ou visqueux, enfin des gaz. L'extinction du son ou l'arrêt des vibrations sonores ne pouvant résulter que de la résistance produite par les corps, contre lesquels ces vibrations déployent leur action, on en conçoit facilement le mécanisme; on retrouve ici l'opinion de la philosophie antique qui, dans le choc du plus petit caillou, voyait l'ébranlement de tout le globe et expliquait l'extinction de ce frémissement universel par l'opposition des vibrations des molécules de masse, de mobilité et de structure différentes. Ce principe, qui *sous une* forme moins savante n'est autre que celui de la conservation de la force vive, a toutefois soulevé une difficulté qui est de savoir ce que devient la force produite quand deux molécules égales en masse se choquent avec d'égales vitesses. Elle passe, dit-on, à toutes les molécules du corps; mais alors la difficulté demeure encore entière. Quelques-uns ont cru la résoudre en disant qu'elle se convertissait en chaleur et en lumière.

D'après ces vues, l'extinction du son qui a lieu dans l'air résulterait non-seulement des vibrations communiquées à ce fluide, mais encore du choc mutuel des molécules intégrantes du corps sonore. La transmission des vibrations dans les corps solides est si connue que je ne dois pas en parler. On admet généralement que cette

transmission des vibrations est d'autant plus parfaite que les corps qui les reçoivent et les transmettent, sont plus élastiques, d'où il résulterait que les corps réputés mous seraient privés de cette propriété. Toutefois, il faut remarquer que la mollesse n'est jamais absolue, mais seulement relative et qu'aucun corps n'étant complétement privé d'élasticité, des corps réputés mous peuvent encore transmettre les vibrations moléculaires. On trouve la preuve qu'aucun corps n'est absolument privé d'élasticité en lançant violemment une masse d'argile, en consistance de pâte à mouler et de forme cubique, contre un plan de marbre, de manière à ce que ce cube frappe par l'un des angles solides. La trace qu'il laisse sur un tel plan huilé offre une tache triangulaire égale à la section de cet angle par un plan perpendiculaire à la direction du mouvement. Mais l'angle tronqué qui, après ce choc, devrait offrir une surface plane présente au contraire une pyramide très-obtuse, dont la hauteur dépend de la violence de la percussion. Cette pyramide résultant du retour des molécules de l'argile, vers les parties de l'espace qu'elles occupaient, nous prouve assez que ce corps mou n'est pas totalement privé d'élasticité, comme on le suppose souvent dans l'explication des effets du choc entre les corps de cette espèce. Cela est encore prouvé par les différences entre les résultats obtenus par l'expérience et ceux qu'on déduit de la théorie. On peut avec un tétraèdre de plomb, lancé par un de ses angles sur une table de fonte de fer, obtenir

des effets analogues aux précédents : ce qui prouve encore que ce métal, même dans sa pureté, n'est pas privé d'élasticité. On en donne une preuve non moins évidente par la transmission des vibrations d'un timbre auquel on applique légèrement une bandelette de plomb, qu'on serre entre les dents, ou même qu'on tient à la main. Ce mode d'expérimentation applicable à d'autres métaux pourrait être employé à comparer leur propriété conductrice du son et leur élasticité. Un métal si peu propre à produire des vibrations sonores, les transmet donc facilement quand elles lui sont communiquées par un corps très-élastique. Expliquerons-nous cette différence remarquable entre la propagation des vibrations d'un corps très-sonore et très-élastique et la production immédiate des *sons dans* les corps peu élastiques, par l'impuissance de produire des vibrations transversales qui sont toujours fort étendues, tandis que les vibrations longitudinales sont fort courtes. L'acuité des sons longitudinaux favorise cette explication, qui explique encore la transmission du son par de longues pièces de bois et de longs assemblages de pierres.

L'extinction du son dans les corps solides, au moyen de la transmission des vibrations du corps choquant au corps choqué, admet-elle la même explication, lorsqu'elle est produite par les corps mous? Dans le premier mémoire, j'ai rapporté des faits qui semblent se refuser à ces explications. Parmi ces faits j'ai cité celui d'un timbre du poids d'un kilogramme, dont le son s'éteint absolument par l'application à sa surface, près du limbe, d'une

masse de cire grasse de trente grammes seulement. Ne pouvant trouver la cause de ce singulier phénomène qu'au moyen de l'absorption du son par le corps mou, nous sommes forcé d'admettre que les molécules de ce corps n'étant pas absolument privées d'élasticité, exécutant des vibrations que la ténacité de cette substance molle doit rendre beaucoup plus lentes, elles donnent lieu à des interférences hétérochrones qui éteignent les vibrations génératrices du son. Cette cause générale de l'extinction du son qui explique les faits analogues à celui que nous venons de rapporter est prouvée par d'autres exemples tirés des ouvrages où la théorie de l'interférence est appliquée aux phénomènes de l'acoustique (1). M. Marloie les ayant réalisés dans plusieurs instruments qu'il a perfectionnés et qu'il fournit aux amateurs de physique, il est impossible de méconnaître l'exactitude de notre explication.

Toutefois, je me suis efforcé de l'appuyer encore par des preuves nouvelles, je citerai d'abord une expérience ingénieuse de M. Duhamel, dans laquelle le son d'une longue corde métallique, divisée en deux parties égales par un chevalet, s'éteint complétement si, appliquant deux archets entre les deux moitiés, on les promène simultanément en sens contraire. L'extinction du son ou l'assourdissement notable, produit dans les timbres par l'addition de masses de métal soudées ou solidement

(1) Traité de la lumière, par John Herschel, tome II, p. 977.

fixées à leur surface près du limbe, me semble s'expliquer encore par la production de vibrations hétérochrones des parties opposées. On confirme cette explication en rendant à cet instrument une portion de sa sonorité, par la distribution symétrique de masses égales sur les parties opposées. Le succès de l'expérience exige non-seulement l'égalité de poids dans les masses additionnelles et leur disposition symétrique, mais aussi une certaine proportion entre leur poids et le poids du timbre. Celui que j'ai employé pèse 200 grammes ; il reçoit 10 à 20 grammes de poids additionnels sans une grande altération dans le son, mais au-delà cette altération devient d'autant plus remarquable que la disproportion est plus grande.

On ne doit pas s'en laisser imposer sur les assourdissements résultant du défaut de contact entre le timbre et les masses additionnelles, ce qui équivaudrait à des fissures dont l'effet est d'enlever aux timbres leur sonorité, probablement par l'opposition des vibrations des deux côtés de la fracture. Si donc on voulait donner à ces expériences une grande exactitude, il faudrait souder à l'étain les masses additionnelles. Ces soudures n'altèrent pas la sonorité des timbres, comme le savent les horlogers qui rétablissent, en les soudant à l'étain, ceux qui ont été mis hors d'usage par des fissures. Je ne doute pas que l'on ne puisse ainsi réparer de grandes cloches, lorsqu'elles n'ont que des fractures légères ; dans ce cas il faudrait, comme je l'avais conseillé, employer une

soudure plus ferme que l'étain, telle que la soudure des orfèvres dite au tiers. Je ne m'étendrai pas davantage sur des questions de ce genre, j'ajouterai seulement, en faveur de l'économie des paroisses, que l'inégalité de masse dans le limbe des timbres, ou des cloches, ne doit pas les faire rejeter dans une sonnerie où elles ne sont pas d'accord, à moins que la différence ne soit trop grande. Une expérience faite à la paroisse Saint-Epvre de Nancy a prouvé qu'on peut très-bien accorder une sonnerie en enlevant au limbe la quantité de bronze qui fait baisser le ton. L'accident qui eût ruiné un fondeur malheureux ou maladroit y fut très-habilement réparé par un ecclésiastique des Vosges qui se livre à cette industrie avec un zèle désintéressé, autant qu'ingénieux. Quand l'excès de masse est peu considérable on peut limer à l'extérieur, mais il n'en est pas de même quand il est très-grand, comme dans le cas dont il est question; on ne peut guère diminuer que l'intérieur. Notre mécanicien campagnard obtint ainsi le résultat pour lequel des artistes auraient eu recours à des moyens dispendieux : il enterra la cloche à réparer jusqu'à 3 ou 4 décimètres du limbe qu'il plaça horizontalement, puis avec un racloir d'acier mobile sur un axe vertical, maintenu dans le centre et fortement appliqué à la surface intérieure de la cloche, il enleva la quantité de bronze qui rompait l'accord. Cette quantité ne fut pas au-dessous de 100 kilogrammes. Des additions et des soustractions de masses pourraient donc être employées à accorder des

timbres, des cloches, mais cela doit se faire d'une manière uniforme et symétrique. La sonorité des cordes est soumise aux mêmes règles, comme on peut s'en assurer en composant une corde métallique de parties différentes en poids, et en établissant une compensation dans la partie de moindre masse, par l'addition symétrique de petits corps dont le poids rétablisse l'égalité.

Les faits précédents conduisant naturellement à l'examen des modifications causées dans les figures des sons par les obstacles opposés aux vibrations qui les produisent, j'ai dû considérer cette question sous ce point de vue, ignorant d'ailleurs si Savart qui, après Chladni, a fait les plus nombreuses et les plus ingénieuses recherches sur ce vaste sujet, s'en est occupé. *A-t-il* essayé de modifier les vibrations des lames élastiques, en les chargeant de masses additionnelles fixées à leur surface? J'éprouve à ce sujet des doutes bien fondés, sachant avec quelles précautions ce grand expérimentateur s'efforçait de conserver l'uniformité, l'égalité de masses et de densité dans les lames avec lesquelles il opérait : car il les recuisait avec beaucoup de soin et ne les dressait qu'avec un maillet de bois doux. On ne peut douter d'après cela qu'il n'ait prévu les modifications que j'ai voulu constater. Tous les physiciens qui se sont livrés aux expériences sur les figures des sons savent qu'on peut modifier, par la pression des doigts, les vibrations excitées par l'archet. Mais ici le cas n'est pas le même. Il ne s'agit pas seulement d'arrêter les vibra-

tions en certains points des lames, mais de les modifier par des obstacles entraînés dans leur mouvement. Ces obstacles sont de petites masses de différents poids, qu'on distribue avec ou sans symétrie et qu'on fixe fortement à la surface des lames. Les effets produits par les différences de masses, par la disposition symétrique, ou non symétrique, des parties auxquelles elles sont appliquées et leur relation avec le point attaqué par l'archet, sont si nombreux que j'ai dû me borner à une seule forme de lames. Ces cas dont j'ai conservé quelques figures sont seulement relatifs au point de vue sous lequel je me suis placé, toujours par rapport aux causes de l'extinction du son.

Les expériences qui concernent ces faits généraux ont été exécutées avec des lames de laiton carrées, de deux décimètres de côté et du poids d'un kilogramme, et percées de petites ouvertures qui servent d'écrous aux vis avec lesquelles on fixe solidement des masses additionnelles dont le poids est d'environ $\frac{1}{20}$ de celui des lames auxquelles on les applique. Ces lames ont été distribuées sur les diagonales et les transversales parallèles aux côtés, les unes approchées du centre, les autres peu éloignées des bords. C'est toujours par le milieu des côtés que les lames ont été attaquées avec l'archet. Les vibrations en général ne donnent des figures régulières qu'autant que les masses additionnelles sont en équilibre entre elles autour du centre de ces lames. Cela a lieu quand elles sont symétriques entre elles et avec le point

d'attaque. Les figures s'obtiennent difficilement, quand les lames ne sont chargées que d'une seule masse appliquée à quelque distance du centre. Si son poids est trop grand, relativement à celui de la lame, une seconde masse de même poids, symétriquement placée, favorise la production des figures ; ce qui est conforme au principe sur lequel repose notre explication de la cause de l'extinction du son. Cette cause est d'autant plus manifeste que l'équilibre est plus gravement troublé par la disproportion exagérée du poids additionnel, ou par le défaut de symétrie entre les masses. Plusieurs masses égales, symétriquement distribuées, favorisent au contraire la formation des figures, et elles sont d'autant plus régulières que la disposition symétrique des masses les rend plus exactement parallèles ou perpendiculaires avec le point d'attaque. Enfin on peut produire tant de modifications différentes dans les figures par la combinaison des données de ces problèmes de mécanique, qu'il est impossible d'entrer dans de plus grands détails : mais on y trouve sensiblement la preuve de l'influence, de l'homogénéité, de l'égalité de poids et de la symétrie des parties du corps sonore sur la sonorité, sur la cause générale de la régularité des figures des sons et sur l'altération ou l'extinction du son par l'hétérochronisme des vibrations (1).

J'ai recueilli et conservé un certain nombre de figures

(1) Voir les figures à la fin du Mémoire.

produites dans ces expériences. Elles ont été obtenues par le même moyen que j'ai employé autrefois pour conserver les figures magnétiques, moyen qui consiste dans l'application d'une couche de vernis de dextrine, étendu sur les feuilles de papier qu'on applique sur la lame où l'on a produit les figures.

L'influence de l'hétérogénéité des parties sur la sonorité se manifeste encore dans un grand nombre de cas. C'est ainsi que deux cordes de chanvre, dont l'une est sèche et l'autre mouillée, offrent dans leur sonorité une différence extrêmement grande. C'est en vain, ce me semble, qu'on attribuerait cette différence à l'augmentation de masse, car elle est presque nulle, ou au ramollissement de la fibre végétale que la tension ne peut rétablir, contrairement à ce qui a lieu pour la corde métallique amollie par l'incandescence. Nous trouvons donc la cause de ce changement dans la présence des particules d'eau dont les vibrations neutralisent sans doute celles du tissu propre de la corde.

Parmi les causes de l'extinction du son, l'une des plus remarquables est, sans contredit, l'action du calorique qui altère l'élasticité en relâchant la texture des corps. Quoique très-manifeste, elle n'avait pas fixé l'attention des physiciens, lorsqu'en 1840, je donnai quelques remarques sur ce sujet; je les reproduis maintenant pour faire apprécier plus exactement les effets de ce puissant agent sur la sonorité et par là même sur l'élasticité, et les différences de ses effets à la même température sur les

substances diverses dont on fait des ressorts. J'espérais pouvoir suivre toutes les phases des progrès de l'altération de l'élasticité, en plaçant, dans l'huile élevée en température, les timbres soumis aux expériences; mais le développement de bulles gazeuses, dont l'influence assourdissante est si énergique, a rendu ce moyen inutile. L'alliage de Darcet ne pouvant être employé que pour des températures très-élevées, j'ai été réduit à exposer à des températures variées et connues de petits fragments de métaux fusibles qui, par leur fusion, indiquaient la température des timbres auxquels ils étaient appliqués. Ces métaux indicateurs sont : l'alliage de Darcet, le bismuth, l'étain, le plomb, le zinc et l'antimoine.

Dans un timbre d'étain la sonorité s'altère à 25° et s'éteint au-dessus de 100°.

Pour le zinc, l'altération de la sonorité est sensible de 15° à 18° et s'éteint à 60°.

Pour le laiton, la sonorité s'altère de 50° à 60° et s'éteint à 250°.

Dans un timbre de même dimension que le précédent, mais en laiton exécuté au marteau et recuit au rouge sombre, la sonorité s'est altérée de 45° à 55° et s'est éteinte à 260°; ce degré de température est annoncé par la couleur jaune orangé qu'il prend.

Dans un timbre de bronze, la sonorité s'altère avant le 100e degré et s'éteint à 360°, selon Thomson.

Dans un timbre de fer doux fait au marteau, la sono-

rité a subsisté jusqu'au 360° et ne s'est éteinte qu'au rouge sombre.

Un timbre d'argent a perdu l'éclat de sa sonorité du 25° au 30°, et elle s'est complétement éteinte à 240°.

La sonorité du verre et de la porcelaine s'altère avant le cinquantième degré et s'éteint au centième.

L'altération de la sonorité et par conséquent de l'élasticité, à des températures si différentes dans les substances soumises à nos expériences, ne sont-elles pas bien dignes de réflexion relativement à la cause qui la produit? N'est-il pas bien remarquable que la sonorité du verre s'altère à une température si faible, lorsque son élasticité est si énergique et sa fragilité si prononcée; tandis que celle du fer qui jouit d'une tenacité si grande et d'une malléabilité remarquable persiste à une température si élevée, et lorsque le cuivre moins tenace, mais aussi très-malléable, perd sa sonorité, quand elle subsiste encore à la même température dans cet autre métal? L'argent, ce métal d'une dureté moyenne et d'une si grande malléabilité, dont la sonorité est aussi remarquable par son éclat que par sa pureté, perd déjà une grande partie de sa sonorité de 25° à 30°, tandis que les timbres d'horloge très-durs et très-fragiles ne perdent complétement la leur qu'à 240°; enfin toutes ces différences dans la sonorité de ces diverses substances aux mêmes températures, ne nous indiquent-elles pas des différences aussi grandes dans le mode d'aggrégation des molécules intégrantes, dont la mobilité est modifiée par leur forme constitutive et leur force d'adhésion.

Si l'on voulait se livrer aux hypothèses, on y trouverait l'indication d'une texture à grains fins dans les uns, tandis qu'en d'autres on supposerait des molécules laminaires qui pourraient permettre d'amples oscillations, résultat d'un certain glissement de ces lames les unes sur les autres. Le cri de l'étain ne s'expliquerait-il pas d'après ces suppositions?

Les liquides, comme je l'ai déjà prouvé, quoique très-propres à transmettre les vibrations sonores, opposent cependant, comme les solides, des obstacles qui peuvent modifier ou éteindre le son. S'il est produit dans leur sein, ils absorbent une partie des vibrations par leur masse, ensuite parce qu'ils peuvent produire eux-mêmes des vibrations qui ne sont pas isochrones à *celles* des solides. Un vase de verre très-sonore, plongé dans l'eau jusqu'à une petite distance de son limbe, perd beaucoup de sa sonorité; il en est de même quand il est rempli de ce liquide jusqu'à la même hauteur; et cette diminution dans l'éclat du son est d'autant plus prononcée que le liquide est plus dense, comme on le prouve facilement, en faisant vibrer un vase de verre dans des liquides de densité différente, ou en l'en remplissant à la même hauteur. Le mercure, à raison de sa densité, éteint absolument le son de ces vases, lors même qu'ils n'en contiennent que peu, ou que le timbre dans lequel on a excité les vibrations n'y est plongé que dans la plus petite partie de son limbe.

On trouve dans l'extinction du son par les liquides

des preuves très-sensibles de l'influence des vibrations hétérochrones. Un timbre de bronze ou de verre, rempli d'eau ou plongé dans le même liquide, conserve une grande partie de sa sonorité, parce que la densité du liquide intérieur et extérieur est la même ; mais le contraire a lieu si les deux liquides sont de densités différentes. Un verre à pied, rempli d'une solution très-chargée de chlorhydrate de chaux ou de potasse liquide, plongé dans l'eau ou l'alcool, ne rend qu'un son extrêmement sourd.

Les gaz, même les plus denses, qui n'opposent aux vibrations des solides que de faibles résistances, lorsqu'ils sont mélangés avec les liquides, produisent des assourdissements et même des extinctions si remarquables, qu'elles ont souvent frappé le public sans que les physiciens en aient cherché l'explication. Ce fut à l'occasion du phénomène si connu de l'assourdissement des verres à vin de Champagne, que les expériences exposées dans mon premier mémoire furent entreprises, et donnèrent naissance aux faits nombreux par lesquels je montrai que les mélanges des gaz et des liquides, quelle que soit leur nature, lors même qu'ils ne s'y trouvent qu'en petite quantité ou qu'ils ne font que les parcourir rapidement, éteignent ou assourdissent complétement le son tant que leur solution est incomplète. Ce sont les expériences qui m'ont indiqué les causes de l'extinction du son dans beaucoup de cas, et qui me l'ont montrée dans l'opposition des vibrations, ou, pour me

conformer à la théorie philosophique des phénomènes de la lumière, dans les interférences des vibrations qui s'ajoutent ou se neutralisent, selon qu'elles sont en accord ou en discordance.

DE L'ESPÈCE

CONSIDÉRÉE

DANS LES ÊTRES ORGANISÉS,

APPARTENANT

AUX PÉRIODES GÉOLOGIQUES

QUI ONT PRÉCÉDÉ CELLE OU NOUS VIVONS.

PAR M. GODRON.

La Géologie nous apprend, qu'avant la dernière catastrophe qui a bouleversé le globe terrestre, des générations innombrables d'animaux et de végétaux se sont succédées à sa surface. Leurs débris, véritables médailles naturelles, comme les a appelés Buffon (1), conservés dans les entrailles de la terre, ont fourni aux savants de notre siècle les moyens de remonter bien haut dans les âges anciens et d'écrire l'histoire des révolutions que notre planète, ainsi que ses habitants ont subies, même avant l'époque où l'homme parut pour régner en dominateur sur tous les autres êtres, ses contemporains géo-

(1) Buffon, Œuvres, éd. in-4°, imp. roy., suppl. 5, p. 505.

logiques. L'étude de ces débris a permis de reconnaître qu'ils ont appartenu à des animaux et à des végétaux, qui s'adaptent parfaitement au cadre de nos classifications naturelles, zoologiques et botaniques. D'une autre part, l'examen des couches terrestres a conduit à établir que certaines formes, végétales ou animales, sont propres à une couche particulière ou à un groupe de couches, de telle sorte, qu'à chacune des époques géologiques, la terre paraît avoir été couverte, dans chaque localité, d'êtres organisés qui différaient plus ou moins de ceux de l'époque précédente et de l'époque suivante.

Mais quelles relations de causalité existent entre ces êtres, qui, chacun à leur tour, ont apparu sur les mêmes points de notre planète, pendant une période *déterminée*, pour céder ensuite la place à des formes organiques différentes? De nouveaux êtres ont-ils été créés à chacune des époques géologiques? ou, comme l'admet M. de Blainville, tous les êtres organisés auraient-ils été formés d'un seul jet et les espèces encore existantes auraient-elles seules échappé à tous les bouleversements qui se sont succédés sur notre globe? ou bien enfin les formes actuelles ne seraient-elles que les formes anciennes, modifiées par les variations que les milieux ambiants ont éprouvé dans leur composition chimique, dans leur température, en un mot, dans leurs conditions physiques? Delà deux systèmes, dérivés, l'un du principe de la fixité des espèces, l'autre de la doctrine de la variabilité des êtres sous l'influence des agents

extérieurs; systèmes essentiellement opposés et qui comptent l'un et l'autre d'habiles défenseurs parmi les plus célèbres naturalistes de l'époque actuelle.

Dans l'examen de cette grave question, nous nous appuyerons exclusivement sur des faits géologiques; eux seuls peuvent nous servir de guide et jeter quelque lumière sur un sujet aussi obscur. La marche que nous suivrons sera simple : partant de l'état actuel du globe terrestre, nous considérerons successivement et comparativement les êtres organisés ensevelis dans chacune des grandes coupes géologiques, désignées sous les noms de terrains *quaternaires* ou *diluviens,* de terrains *tertiaires, secondaires,* de *transition.* Les terrains primitifs sont en dehors de la question, puisqu'ils ne renferment et ne pouvaient renfermer, vu leur origine ignée, aucun reste d'êtres organisés. Nous remonterons ainsi, d'âge en âge, jusqu'à l'époque où apparurent sur la terre les premières manifestations de l'organisation et de la vie.

I. *Terrains quaternaires ou diluviens.* — Si nous recherchons quels sont les êtres, qui ont habité la surface de la terre, depuis la formation des dépôts tertiaires, jusqu'au dernier cataclysme dont le globe terrestre a été le théâtre, nous voyons que ces êtres furent très-variés; mais généralement ils se rapprochent de ceux qui vivent aujourd'hui; on y observe même un certain nombre de genres et d'espèces, qui, de nos jours, ont encore de nombreux représentants sur la terre.

Les débris de ces êtres organisés se trouvent dans le terrain de transport, auquel les géologues ont donné le nom de *Diluvium,* attribuant avec raison à une immense inondation ces dépôts de cailloux roulés, de graviers et de sables, mêlés d'argile rougeâtre. Ces terrains diluviens se rencontrent dans toutes les contrées du globe et partout se présentent avec des circonstances analogues, ce qui prouve que leur dispersion est un fait général, résultant de l'action d'une cause aussi violente qu'universelle. Ces fragments de roches, usés par le frottement et mêlés d'argile, forment çà et là d'immenses dépôts dans les plaines, où ils recouvrent immédiatement des terrains de nature diverse : on en voit même des traces au sommet de coteaux calcaires assez élevés, appartenant soit aux formations secondaires, soit aux formations tertiaires. Le Diluvium a de plus rempli les fissures verticales dont ces terrains sont sillonnés par suite des dislocations qu'ils ont subies; il y a plus, il s'est même introduit dans les cavernes naturelles, si fréquentes dans plusieurs couches de ces deux groupes géologiques.

Les terrains de transport, dispersés à la fin de la période quaternaire, renferment, dans beaucoup de contrées du globe, des ossements abondants d'animaux antédiluviens ; qu'il nous suffise ici de rappeler les gîts ossifères si connus du Val de l'Arno, ceux de Canstadt, de l'Auvergne, etc. Dans certaines cavernes, les restes d'animaux sont bien plus fréquents encore. Enfin dans les fissures verticales ils sont même souvent tellement en-

tassés, qu'ils semblent comme pétris dans le dépôt diluvien, et qu'on a donné à ce mélange le nom de *brèches osseuses*.

Partout ces débris organiques sont mêlés au terrain diluvien. Cette coïncidence, qui est constante, qui a été observée, non-seulement dans toutes les cavernes ossifères de l'Europe, explorées par les naturalistes, mais encore dans celles de l'Amérique et de la Nouvelle Hollande (1), est un fait bien remarquable et qui milite puissamment en faveur de cette opinion : que ces restes de la vie animale des temps anciens et le Diluvium ont vraisemblablement été introduits en même temps dans ces excavations du sol. L'état de dislocation et la singulière association qu'ils y présentent, prouvent que ces amas de cailloux et d'argile ont été soumis à une grande agitation, à une tourmente telle que l'eau seule peut en produire.

Cependant plusieurs naturalistes ont pensé que ces nombreux ossements ont été entraînés dans les cavernes par les animaux carnassiers, qui les habitaient et dont on retrouve les restes pêle-mêle avec ceux de leurs victimes. Il est même des faits qui viennent à l'appui de cette manière de voir : ainsi dans plusieurs cavernes, notamment dans celles de Lunel-vieil en France et de Kirchdale en Angleterre, on trouve des os de Mammifères qui présentent encore l'empreinte évidente des

(1) Jameson, Edind. phil. journ. 1831.

dents de carnassiers. On trouve également dans ces mêmes cavités souterraines, et mêlés aux débris osseux, des excréments d'hyènes (*album græcum*) très-reconnaissables. Mais, comme le fait observer M. Marcel de Serres, s'il est possible que, dans certaines circonstances, les carnassiers, par suite de la police qu'ils ont exercée constamment sur les autres animaux, y aient eu aussi quelque part, il n'en est pas moins certain qu'ils ne l'ont point opéré dans sa généralité, puisqu'il est un grand nombre de cavernes, où l'on n'en trouve pas le moindre vestige, et d'autres où leurs débris sont si rares qu'on ne saurait leur attribuer l'entassement réellement prodigieux des grands herbivores qui ont été leurs contemporains (1). Il est en outre des cavernes, qui sont trop peu spacieuses pour avoir pu servir de repaire aux carnivores de grande taille, dont les débris s'y trouvent cependant en quantité considérable (2). Il en est d'autres dont l'ouverture est trop petite pour avoir permis à ces animaux de s'y introduire à l'état de vie et de pénétrer dans les différentes salles à travers les couloirs étroits qui les réunissent (3). Aussi dans ces cavernes

(1) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes à ossements, 3e éd. 1838, p. 244.

(2) Thirria, Mém. de la soc. d'hist. nat. de Strasbourg, t. 1, p. 55.

(3) Tournal, Ann. sc. nat., 1re sér., t. 15, p. 349; et Fargeaud, ibid. t. II, p. 244, 243, etc.

n'observe-t-on jamais d'os rongés, ni d'*album græcum* (1).

Du reste, l'hypothèse combattue ici par le célèbre géologue, que j'ai cité plus haut, n'explique pas la présence des ossements dans les fentes verticales. Aussi a-t-on recouru à une autre supposition, c'est que ces fissures ouvertes, véritables piéges naturels, ont englouti des animaux, qui par mégarde y sont tombés et y ont trouvé la mort (2). Mais la grande ressemblance des circonstances que nous présentent les dépôts des cavernes et les brèches osseuses ; l'identité de beaucoup d'espèces qu'on rencontre dans l'un et dans l'autre de ces deux gîts ; la réunion assez fréquente de ces deux ordres de phénomènes dans le même lieu ; la communication directe de ces deux genres de cavités, observée dans plusieurs localités, semblent démontrer que ces deux faits géologiques reconnaissent la même cause et se rattachent, l'un et l'autre, aux dernières catastrophes qui ont ravagé la surface de la terre.

Il est probable, ainsi que plusieurs savants géologues l'ont pensé, que les cavernes à ossements ne furent dans l'origine que des fentes verticales, ouvertes par le haut

(1) On n'en trouve pas dans la caverne de Bize, près de Narbonne, dont l'accès est cependant très-facile (*Tournal, Ann. sc. n. 1e sér. t. 12, p. 80*), ni dans la caverne d'Osselles dans le département du Doubs (*Buckland, ibid t. 10, p. 310*). On peut en citer un grand nombre d'autres.

(2) Buckland, Reliquiæ diluvianæ, p. 25.

et qui, dans leur bouche béante, engloutirent le sable, les cailloux roulés et les débris d'animaux transportés par les eaux qui ont dispersé le Diluvium; que ces fentes se sont peu à peu obstruées dans leur partie supérieure par des éboulements et par des dépôts résultant d'infiltrations calcaires. Cette hypothèse expliquerait non-seulement l'analogie qui existe entre les dépôts ossifères des cavernes et des brèches osseuses, mais encore la dislocation des squelettes par la violence des eaux et le choc des pierres chariées par le courant; on comprendrait en outre le singulier mélange et la fracture des ossements précipités souvent d'une grande hauteur, et pêle-mêle avec des cailloux roulés, à travers des fissures à surfaces très-inégales. Il est du reste *des* cavernes, dans lesquelles viennent s'ouvrir des fentes encore remplies d'ossements et qui semblent avoir *été* le déversoir par lequel ces débris d'animaux sont arrivés dans la grotte. Il est certain aussi, que, dans beaucoup de localités, on rencontre du Diluvium à une hauteur plus grande que le sol des cavernes. Cela n'est pas très-rare sur la formation jurassique de la Lorraine, où l'on observe des cailloux roulés sur des plateaux de 3 à 400 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer (1).

(1) La présence du dépôt diluvien, sur quelques points de la formation jurassique de la Lorraine, explique un fait de Géographie botanique, qui, au premier abord, semble être une anomalie, après les observations de M. Ch.. Desmoulins. Cet ingénieux

Quelle que soit du reste la vraisemblance de l'une ou de l'autre de ces deux théories, il n'en résulte pas moins, dans chacune de ces hypothèses, que les animaux des cavernes étaient contemporains, et ce fait est important pour la solution de la question qui est l'objet de ce second mémoire.

Si l'on examine avec soin ces dépôts amassés dans les cavernes, ou qui remplissent les fentes verticales, on voit

botaniste place le *Pteris aquilina* parmi les végétaux exclusivement propres aux terrains siliceux (*Troisième Mémoire sur les causes qui paraissent influer sur la croissance de certains végétaux dans des conditions déterminées, p.* 28). Il est vrai qu'en Lorraine cette espèce végète abondamment sur le grès vosgien, sur le grès bigarré et sur les terrains primitifs de la chaîne des Vosges; on le retrouve dans les bois de la plaine sur l'alluvion siliceuse. Mais on le voit aussi, quoique bien plus rarement, sur les coteaux de calcaire jurassique qui dominent les vallées de la Meurthe et de la Moselle. Cette circonstance m'avait empêché de signaler cette plante parmi les végétaux exclusivement silicicoles. Mais les observations de M. Desmoulins ont fixé mon attention sur ce fait, et j'ai pu depuis constater, de la manière la plus positive, que là où le *Pteris aquilina* se montre sur la formation jurassique de la Lorraine, le terrain calcaire est recouvert d'une couche épaisse de Diluvium. Ce fait démontre clairement que dans les observations de Géographie botanique, il ne faut pas considérer en masse les formations géologiques, qu'il faut descendre aux détails les plus minutieux, relativement à la nature minéralogique du sur-sol ou du sous-sol *qui nourrit réellement un végétal donné.*

qu'ils reposent sur une couche de tuf calcaire, constituant le plancher de ces cavités. Une nouvelle couche de la même substance minérale, résultat des infiltrations qui se sont faites postérieurement à l'introduction du dépôt diluvien, les recouvre en dessus, et ce glacis stalagmitique protége ainsi merveilleusement les restes d'animaux qui s'y trouvent enfouis. Cette disposition, qui est presque générale, semble également démontrer que cet enfouissement a eu lieu partout simultanément et qu'il est dû à une même cause générale.

Ces ossements des cavernes et des brèches osseuses n'ont pas, comme ceux des terrains tertiaires et secondaires, perdu complétement leur matière organique ; ils en conservent encore une assez forte proportion (1); ces ossements ne sont pas, en un mot, comme ceux des périodes géologiques antérieures, entièrement fossilisés. D'une autre part les dépôts de Diluvium ayant été opérés par des phénomènes d'un ordre tout à fait différent que les tertiaires, on a donné à ces ossements le nom de *subfossiles*, qui indique leur nouveauté relative, et M. Marcel de Serres a proposé d'y substituer la dénomination d'*humatiles* (2).

Examinons maintenant quelles sont les espèces animales, dont les débris se retrouvent dans les cavernes et

(1) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes à ossements, 3e éd., p. 60.

(2) Ibid. p. 216.

les brèches osseuses. Les recherches faites par les géologues nous ont appris qu'on y rencontre un assez grand nombre d'animaux, qui ont complétement disparu et dont quelques-uns même n'ont plus de représentants vivants du même genre.

Tels sont parmi ces derniers :

les Megatherium,
les Mastodontes,
les Paleotherium,
les Lophiodon,
les Megalonyx.

Les principales espèces perdues, mais dont les genres existent encore dans le monde actuel, sont, parmi les Mammifères :

l'Ursus spelæus *Cuv.*
Ursus arctoïdeus *Cuv.*
Hyena spelæa *M. de S.*
Hyena prisca *M. de S.*
Hyena intermedia *M. de S.*
Felis spelæa *M. de S.*
Felis antiqua *Cuv.*
Felis prisca *Cuv.*
Elephas primigenius *Blumenb.*
Elephas meridionalis *Nesti.*
Hippopotamus major *Cuv.*
Sus priscus *M. de S.*

Tapirus minor *Cuv.*

Tapirus giganteus *Cuv.*

Equus minutus *M. de S.*

Rhinoceros tichorhinus *Cuv.*

Rhinoceros incisivus *Cuv.*

Rhinoceros leptorhinus *Cuv.*

Rhinoceros minutus *Cuv.*

Cervus giganteus *Blumenb.*

Cervus Destremii *M. de S.*

Cervus Reboulii *M. de S.*

Cervus Dumasii *M. de S.*

Capreolus australis *M. de S.*

Capreolus Tournalii *M. de S.*

Cervulus coronatus *M. de S.*

Antilope recticornis *M. de S.*

Antilope Christolii *M. de S.*

Bos intermedius *M. de S.*

Bos bombifrons *Harlan.*

Pêle-mêle avec les ossements des espèces précédentes, on observe des débris d'espèces encore vivantes. Parmi celles dont on a pu retrouver des restes assez bien conservés pour être déterminés avec certitude, il faut compter dans les cavernes de l'Europe et surtout dans celles de France :

Vespertilio murinus *L.* (la Chauve-Souris ordinaire);

Vespertilio auritus *L.* (l'Oreillard commun);

Erinaceus europæus *L.* (le Hérisson);
Talpa europæa *L.* (la Taupe commune);
Ursus meles *L.* (le Blaireau d'Europe);
Ursus Gulo (le Glouton);
Viverra vittata *L.* (le Grison);
Mustela Putorius *L.* (le Putois);
Mustela Lutra *L.* (la Loutre);
Mustela vulgaris *L.* (la Belette);
Canis familiaris *L.* (le Chien);
Canis Lupus *L.* (le Loup);
Canis Vulpes *L*, (le Renard);
Felis Leo *L.* (le Lion);
Felis Leopardus *L.* (le Léopard);
Felis Serval *L.* (le Serval);
Felis ferus *L.* (le Chat sauvage);
Mus amphibius *L.* (le Rat d'eau);
Mus arvalis *L.* (le Campagnol);
Mus sylvaticus *L.* (le Mulot);
Mus Rattus *L.* (le Rat);
Mus Musculus *L.* (la Souris);
Sciurus vulgaris *L.* (l'Ecureuil);
Lepus timidus *L.* (le Lièvre);
Lepus Cuniculus *L.* (le Lapin);
Sus Scophra *L.* (le Sanglier);
Equus Caballus *L.* (le Cheval);
Equus Asinus *L.* (l'Ane);
Cervus Dama *L.* (le Daim);
Capra ægragus *Gmel.* (la Chèvre);

Ovis tragelaphus *Cuv.*
Bos Urus *Gmel.* (l'Aurochs);
Bos Taurus *L.* (le Bœuf domestique);
Bos Bubalis *L.* (le Buffle).

Toutes ces espèces de Mammifères vivent encore dans l'ancien continent et leurs ossements ne se trouvent ni dans les grottes de l'Amérique, ni dans celles de la Nouvelle Hollande. Ces deux dernières parties du monde renferment dans leurs excavations des espèces et des genres qui ont encore des représentants vivants, sur leur sol; mais, comme en Europe, on y rencontre aussi des genres qui ont disparu complétement. La spécialité que nous observons encore aujourd'hui dans les formes animales de ces trois grandes divisions de la terre, existait donc déjà, avant la dispersion des dépôts diluviens, et il résulte de ce fait remarquable, que les débris des animaux propres à chacune d'elles n'ont pas été transportés d'un continent à l'autre dans les immenses inondations qui ont porté le ravage et la mort à la surface de la terre. A cette époque, du reste, les mers étaient déjà rentrées dans leurs bassins actuels et leurs eaux n'ont pas concouru à produire le dernier cataclysme, comme le prouve l'absence presque complète d'animaux marins dans les terrains diluviens.

Ce qui semble aussi démontrer que les animaux, enfouis dans les cavernes et dans les brèches osseuses, vivaient non loin des lieux où ces excavations ont été

creusées, c'est qu'on trouve confondus avec les Mammifères, que nous y avons indiqués, des coquilles terrestres dont les espèces sont encore vivantes dans les mêmes lieux. Aussi dans les cavernes du midi de la France, si riches en ossements de quadrupèdes, on rencontre le test des Mollusques dont les noms suivent :

Helix nemoralis *L.*
— fruticum *Muller.*
— variabilis *Drap.*
— rhodostoma *Drap.*
— nitida *Muller.*
— lucida *Drap.*
Bulimus decollatus *Gmel.*
Cyclostoma elegans *Drap.*
Paludina vivipara *Lam.*
Etc., etc. (1).

Nous ajouterons encore que les dépôts diluviens, introduits dans les cavernes, sont de nature identique avec ceux qu'on observe dans les plaines voisines (2).

Mais s'il en est ainsi, la population des cavernes de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Angleterre nous offre donc des animaux, tels que l'hyène, le

(1) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes, 3e éd., p. 207.

(2) Thirria, Mém. de la Société d'hist. nat. de Strasbourg, t. 1.

lion, le léopard, etc., qui de nos jours ne se retrouvent à l'état de vie que dans les régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie, et qui ont complétement disparu de l'Europe, où ils vivaient cependant pendant la période quaternaire. S'ils ont cessé d'y exister, cela ne tient-il pas à ce que, pendant cette époque géologique, la chaleur de notre climat était plus élevée qu'aujourd'hui, ce que confirment du reste tous les faits géologiques, sur lesquels se trouve enfin solidement établie la théorie de l'origine ignée de notre planète et de son refroidissement successif? Mais d'autres espèces des cavernes sont, comme nous l'avons vu, actuellement vivantes dans les mêmes lieux, et il est à remarquer que ces espèces, communes aux deux époques, sont précisément *celles qui*, de nos jours, peuvent, ainsi que l'homme, affronter tous les climats. Les descendants de ces types spécifiques anciens, qui habitent encore notre sol, nous présentent cependant des caractères ostéologiques semblables à ceux de leurs ancêtres des cavernes, et nous sommes ainsi conduit à admettre que, malgré la différence de température de l'Europe sous la période quaternaire et sous la période actuelle, ces espèces animales n'ont pas varié : ce qui est conforme à cette loi, établie dans notre premier mémoire (1), que le climat tue les animaux plutôt que de les modifier.

Mais un fait bien remarquable, pour l'histoire natu-

(1) Mém. de la Société de Nancy, pour 1847.

relle du genre humain, c'est qu'au milieu des débris de toutes ces espèces, qui peuplaient l'ancien monde pendant la période quaternaire, on a rencontré, depuis quelques années, dans un grand nombre de localités diverses, des ossements humains, confondus avec des débris de Mammifères perdus. Ces faits inattendus ont été positivement constatés dans les cavernes du Kentucky en Amérique (1), dans plusieurs de celles de l'Angleterre, de la Belgique, de la Franconie, enfin en France, dans celles de Nabrigas (Lozère), de Mialet, de Jobertas, de Pondres, de Souvignargues (Gard) et enfin de Bize (Aude) (2). Partout les mêmes circonstances accompagnent ces dépôts ossifères.

Il n'est cependant pas possible de penser, pour expliquer la présence de ces ossements humains dans le limon des cavernes, qu'elles aient servi autrefois de lieux de sépulture : car on n'y rencontre que des ossements isolés, plus ou moins brisés et jamais de squelettes humains entiers.

Dans plusieurs de ces mêmes cavernes, et notamment dans celles de Bize, de Mialet, de Nabrigas, de Fausan, on a trouvé également, au milieu du sol diluvien, divers produits de l'industrie humaine, et principalement des fragments de poterie des plus grossières. Enfin, dans quelques-unes de ces cavités souterraines, on observe,

(1) Harlan, Journ. am. nat. soc. 1831.

(2) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes, p. 194.

mêlés aux autres débris animaux, des os d'espèces de quadrupèdes perdus, évidemment travaillés par la main des hommes (1). Ces faits nous paraissent établir que les espèces perdues, entassées dans les cavernes, furent vraisemblablement contemporaines de l'homme.

Une autre circonstance tend également à confirmer cette conclusion : on a reconnu, à l'aide d'analyses faites avec le plus grand soin, que les ossements humains des cavernes de Pondres et de Souvignargues ont abandonné une aussi grande proportion de leur matière animale, que les ossements d'hyènes qui les accompagnent ; qu'ils sont aussi cassants et qu'ils happent également à la langue.

Cependant, bien que les faits dont il vient d'être question, ne soient pas contestés, tous les naturalistes sont loin d'admettre qu'on puisse en déduire que les ours et les rhinocéros fossiles furent contemporains de l'homme et vécurent dans les mêmes lieux. La ressemblance des produits de l'industrie humaine, trouvés dans les cavernes de la France et de l'Angleterre, avec ceux qu'on rencontre dans les tumulus des anciens gaulois et bretons ; la présence d'objets analogues ensevelis autour des autels du culte druïdique, ont conduit plusieurs auteurs modernes à admettre, contrairement à l'opinion émise par MM. Marcel de Serres, de Christol, Tournal, etc., que ces ossements humains n'ont pas appar-

(1) Marcel de Serres, l. c. p. 196.

tenu aux périodes antédiluviennes; mais que, depuis les temps historiques, les cavernes ont peut-être servi successivement de temples, d'habitations, de refuge ou de défense; que dès lors on conçoit que, par des inondations accidentelles, tous ces débris d'époques bien différentes, ont été dispersés et enfouis pêle-mêle dans le sol des cavernes (1).

Le fait principal sur lequel s'appuyent les savants défenseurs de cette dernière opinion est sans contredit l'analogie qui existe entre les poteries trouvées dans les cavernes et dans les tombeaux gaulois; mais il nous semble démontrer seulement que ces objets de l'industrie du monde ancien appartenaient à un peuple aussi avancé en civilisation que ceux qui construisirent les tumulus et les dolmens. Du reste de ce que quelques-uns de ces ustensiles, trouvés dans les cavernes, seraient réellement de fabrication gauloise ou bretonne, il ne faudrait pas en conclure que ces objets sont de même date que les ossements humains des cavernes. Il existe quelquefois, dans le sol de ces cavités, des fissures par lesquelles des fragments de poteries ont pu s'introduire et être recouverts postérieurement par le dépôt stalagmitique. Buckland n'a-t-il pas rencontré dans la caverne d'Oselles des coquilles de noix récentes en contact avec des os d'*Ursus spelæus*, et il a reconnu qu'elles s'é-

(1) Teissier, Bull. de la Soc. géol. de France, t. 2, p. 56 à 64; Desnoyers, ibid, p. 252.

taient introduites par une fissure occasionnée par le dessèchement du sol (1). Mais il n'en peut être ainsi des ossements humains et encore moins des nombreux débris d'animaux domestiques, qui, comme nous le verrons plus loin, existent aussi dans les dépôts des cavernes ; si ces ossements s'y étaient engagés par des fissures, il en serait resté quelques-uns à la surface, ou du moins on en observerait d'engagés dans la couche de stalagmite, ce qui n'a été vu nulle part.

Jamais non plus on n'a rencontré dans les cavernes de traces d'autels ou de tumulus, ni d'armes de guerre. Nous ferons également observer que pour justifier l'hypothèse que nous combattons, on fait intervenir des inondations accidentelles qui, depuis les temps historiques, auraient bouleversé le sol des cavernes ; et cela pour rendre raison du singulier mélange qu'y présentent les dépôts ossifères. Mais il est des cavernes à ossements, tellement élevées au-dessus du cours des rivières actuelles, qu'elles n'ont pu être évidemment atteintes par des inondations purement locales ; et tout prouve, comme nous l'avons vu, que le remplissage de ces cavités souterraines est le résultat d'une inondation générale.

Tout nous porte donc à admettre comme très-probable que l'homme fut contemporain des espèces animales, dont les restes sont entassés dans le sol diluvien

(1) Buckland, Ann. sc. nat., 1re sér., t. 10, p. 312.

des cavernes; et qu'il existait par conséquent avant la dernière catastrophe dont la terre a été le théâtre.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est qu'à l'époque où ces ossements humains furent enfouis et mêlés aux dépôts ossifères, l'homme offrait déjà plusieurs races distinctes. M. Chmerling a rencontré dans les cavernes à ossements de la Belgique des fragments de crânes humains, dont la conformation est différente de celle des habitants actuels de ce pays et se rapporte à la race éthiopienne. M. Boué a aussi observé, dans un dépôt diluvien très-puissant près de Baden en Autriche, des têtes humaines qui offraient également la plus grande analogie avec celles des nègres (1). D'autres crânes, trouvés dans les vallées du Rhin et du Danube, ont présenté, au contraire, d'assez grandes ressemblances, les uns avec ceux des Caraïbes, les autres avec ceux des anciens habitants du Chili et du Pérou (2).

Si l'homme avait déjà subi, à cette époque reculée,

(1) Ces faits semblent venir à l'appui de l'opinion de M. de Serres, qui considère la race noire comme la race primitive, parce qu'elle est la plus imparfaite; pour lui cette race d'hommes est le débris d'un monde antérieur; elle a survécu misérablement au théâtre de sa force et de sa puissance. Blumenbach, au contraire, considère la race blanche comme le type originaire de l'espèce humaine.

(2) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes à ossements, p. IX et 223.

des modifications dans ses caractères physiques, il en est de même de plusieurs espèces animales. Ainsi les débris de chevaux et de bœufs, amoncelés en si grand nombre dans les cavernes de Lunel-vieil et de Bize, présentent, suivant M. Marcel de Serres, des variations d'un individu à l'autre; mais ces différences ne sont jamais assez grandes pour faire penser que ces individus aient appartenu à des espèces distinctes, et pour faire perdre de vue les types desquels ils dépendent (1). Ces deux espèces animales, d'où paraissent être issus nos chevaux et nos bœufs domestiques actuels, avaient donc déjà subi l'action de l'homme, lui étaient asservies sans doute depuis longtemps : car la domesticité a pu seule, comme nous l'avons démontré dans notre premier mémoire (2), produire des races tranchées parmi les animaux. Est-il étonnant dès lors que nous ne connaissions plus les types sauvages primitifs de ces deux espèces (3)? Ces faits permettent en outre de supposer que l'homme avait atteint dès lors un certain degré de civilisation et qu'il se livrait peut-être déjà aux travaux de l'agriculture.

(1) Marcel de Serres, Recherches sur les cavernes de Lunel-vieil et de Bize.

(2) De l'espèce et des races dans les êtres organisés de la période géologique actuelle (*Mém. de la Soc. de Nancy*, 1847).

(3) C'est peut-être pour le même motif, que nous ne connaissons plus le type sauvage de plusieurs de nos céréales.

Mais si les bœufs et les chevaux des cavernes s'étaient, de même que l'homme, modifiés et formaient plusieurs races, il n'en est pas ainsi des espèces qui ont encore sur la terre des représentants sauvages. Les débris de chacune de ces espèces antiques offrent, au contraire, entre eux une ressemblance parfaite. Les ossements du chat des cavernes du midi de la France se rapportent tous au *Felis ferus,* et non à notre Chat domestique; il paraît en être de même des individus du genre Cochon, dont les restes ont été étudiés et qui appartiennent plutôt au sanglier qu'à nos porcs domestiques: ce qui a conduit M. Marcel de Serres à admettre que ces deux espèces n'existaient qu'à l'état sauvage, lorsque leurs débris furent engloutis dans les cavités souterraines (1). Ces animaux n'auraient donc subi le joug de l'homme que depuis la période géologique actuelle : aussi ont-ils éprouvé bien moins de modifications que plusieurs autres de nos espèces domestiques, et connaissons-nous encore leurs types sauvages.

De plus, toutes les espèces qui vivaient à l'état de liberté avant le dernier bouleversement que la terre a éprouvé, et qui se sont propagés jusqu'à l'âge actuel sans subir la servitude, nous présentent, à ces deux époques si éloignées, une uniformité remarquable dans leurs caractères ostéologiques. Ainsi on ne voit aucune différence sous ce rapport, par exemple, entre les hyènes

(1) Marcel de Serres, Essai sur les cavernes, 3e éd., p. 218.

et les lions des cavernes et les individus de même espèce qui habitent actuellement les déserts de l'Afrique.

Aucune de ces espèces sauvages n'a donc varié, en passant d'une période géologique à l'autre, argument bien puissant, ce nous semble, en faveur de l'opinion de la fixité des espèces.

Mais en fut-il ainsi des espèces perdues? Celles-ci en se modifiant pendant la période quaternaire, n'auraient-elles pas donné naissance à plusieurs des espèces qui vivent aujourd'hui et dont aucun débris n'est venu jusqu'ici témoigner la présence dans le monde ancien? Les deux espèces d'éléphants qui habitent encore actuellement, l'une les Indes, l'autre l'Afrique, ne seraient-elles pas descendues de l'*Elephas primigenius* de Blumenbach (1), dont nous retrouvons de nombreux ossements dispersés, non-seulement dans toute l'Europe, mais dans le nord de l'Asie et de l'Amérique? G. Cuvier qui a étudié cette question à plusieurs reprises et avec le plus grand soin, se prononce pour la négative (2). Si on compare en effet l'Eléphant primitif à l'espèce encore vivante, qui en est la plus voisine, c'est-à-dire, à l'Eléphant des Indes, de nombreuses différences ostéologiques les séparent. La découverte faite en 1799, sur

(1) Blumenbach, Handbuch der Naturgeschichte, ed. 6, p. 697.

(2) G. Cuvier, Mém. de l'inst. 2, p. 16; Ann. du mus. 8, p. 269, et Ossem. fossiles, 2e éd., 2, p. 175 et suivantes.

les bords de la mer Glaciale, à l'embouchure de la Léna, d'un individu de l'espèce antique, conservé dans les glaces avec ses chairs, sa peau et sa longue crinière, a prouvé que cet animal n'en différait pas moins par ses caractères extérieurs que par ceux du squelette. Notre Eléphant d'Afrique s'éloigne bien plus encore de l'espèce antédiluvienne et cela par des caractères d'une bien plus grande valeur, par la structure même de ses dents molaires. Or comment admettre que les influences extérieures aient pu modifier à ce point l'Eléphant primitif, pour le transformer dans nos espèces actuelles? Ces influences eussent agi pareillement sur tous les autres Mammifères de la période quaternaire, qui se sont propagés jusqu'à nos jours; et nous avons vu que ces derniers, du moins ceux qui sont restés sauvages, n'ont subi aucune altération et se montrent aujourd'hui tels qu'ils étaient avant la dispersion du Diluvium. Les mêmes causes auraient dû nécessairement déterminer des effets analogues. Du reste ces influences, auxquelles on fait jouer un si grand rôle dans les créations anciennes, quelles étaient-elles alors? La température vers les pôles était plus chaude sans doute qu'aujourd'hui; mais, nous l'avons vu, les espèces animales qui, de nos jours et sans doute depuis un grand nombre de siècles, sont répandues depuis les tropiques jusque vers la mer Glaciale, n'ont éprouvé sous des climats si divers aucune modification importante. L'abaissement graduel de la température du globe est sans doute devenue incompatible avec

l'existence de l'Eléphant primitif, malgré les longs poils et la laine qui le protégeaient ; c'est là peut-être la cause qui a fait disparaître de la surface de la terre cette espèce du monde ancien, ainsi que beaucoup d'autres. La composition de l'air et son état hygrométique étaient-ils, pendant la période quaternaire, différents de ce qu'ils sont de nos jours? la proportion de ses éléments a-t-elle varié ? S'il en fut ainsi, ces changements ne furent pas de nature à rendre impossible la fonction respiratoire, puisqu'un assez grand nombre d'espèces à respiration pulmonaire ont pu continuer à vivre. Comment du reste comprendre que les influences extérieures aient pu changer le système dentaire de *l'Elephas primigenius*, de manière à produire celui de l'Eléphant d'Afrique? La domesticité, l'agent modificateur le plus puissant qui nous soit connu, a bien pu produire chez les animaux asservis à l'homme des variations innombrables ; mais sur aucune de nos espèces domestiques, même les plus anciennes, les dents et surtout les molaires n'ont pas été altérées dans leur conformation. Or, si cette transformation d'une espèce dans une autre espèce n'est pas possible, à plus forte raison ne peut-on pas admettre la métamorphose d'un genre dans un genre différent et considérer l'*Elephas primigenius* comme descendu lui-même du Mastodonte ou du *Dinotherium*.

II. *Terrains tertiaires.* — Si nous étudions maintenant la population d'animaux qui habitaient la surface de la terre pendant la période tertiaire, nous y trouvons

encore des Mammifères ; mais leurs restes se montrent exclusivement dans certaines couches du groupe supracrétacé et principalement dans celles de formation d'eau douce. Plusieurs espèces sont communes à cette époque et à l'époque précédente, et ont par conséquent passé ainsi d'une période à l'autre, sans éprouver de variations, comme l'atteste l'identité de leurs débris, soit qu'on les trouve dans le Diluvium, soit dans les dépôts tertiaires. Telles sont, parmi ces espèces, les suivantes :

Mastodon angustidens *Cuv.*
— minutus *Cuv.*
— tapiroïdes *Cuv.*
Hippopotamus major *Cuv.*
— minutus *Cuv.*
Rhinoceros incisivus *Cuv.*
Tapirus giganteus *Cuv.*
Plusieurs Palœotherium et Lophiodon, etc.

Il est d'autres espèces, au contraire, dont on retrouve les restes seulement dans les terrains supracrétacés, et qui ne semblent pas dés lors avoir continué leur existence au-delà de l'époque tertiaire. Or les mêmes raisonnements, qui nous ont conduit à admettre la fixité de l'espèce, depuis la période quaternaire jusqu'aux temps modernes, s'appliquent également ici et nous forcent à étendre cette conclusion jusqu'à l'époque où furent formés les terrains crétacés.

Les Mollusques viennent confirmer du reste cette conclusion ; l'enveloppe calcaire, qui protége le plus grand nombre de ces animaux, s'est conservée souvent d'une manière parfaite et permet de reconnaître les espèces auxquelles ces débris ont appartenu.

Les représentants de cette grande division du règne animal sont fréquents dans les terrains tertiaires et se rencontrent dans la plupart des couches de cette formation. Mais ce qui est fort remarquable, c'est qu'on y trouve, non-seulement de nombreuses espèces communes aux terrains supracrétacés et crétacés ; mais en outre, dans les couches supérieures à la craie, par exemple dans les sables marins récents, dans le crag de l'Angleterre, dans la molasse de Zurich, dans le bassin de Paris, dans l'argile de Londres, etc., on voit un certain nombre d'espèces qui vivent encore aujourd'hui. Telles sont les :

Solen siliqua *L.*
— vagina *L.*
— strigilatus *Lam.*
— Legumen *L.*
Ostrea virginica *Lam.*
— hippopus *Lam.*
Cardium edule *L.*
Nucula margaritacea *Lam.*
Arca antiquata *L.*
— arata *Say.*

Arca brittanica *Reeve.*
— clathrata *Defr.*
— diluvii *Lk.*
— imbricata *Brug.*
— improcera *Conrad.*
— lactea *L.*
— Noæ *L.*
— pectunculoïdes *Sacchi.*
— tetragona *Poli.*
— tortuosa *L.*
Rostellaria Pes-pelicani *Lam.*
Murex elongatus *Lam.*
Turritella Terebra *Lam.*
Natica glaucina *Lam.*
Pyrula ficoïdes *Lam.*
Cerithium tuberculatum *Lam.*
Crepidula unguiformis *Lam.*
Etc., etc.

Or, si nous en jugeons par leurs coquilles, ces espèces seraient encore ce qu'elles étaient dans la période tertiaire. Elles n'ont donc pas varié, malgré les différences qui ont pu survenir dans les milieux ambiants.

D'une autre part un certain nombre d'espèces se voient à la fois et dans les dépôts crétacés et dans les terrains secondaires et rattachent pour ainsi dire l'une à l'autre les formes animales de ces deux époques géologiques.

Mais il est une observation, que nous ne pouvons passer sous silence, c'est que parmi les Mollusques des terrains supracrétacés de la France et de l'Europe, il en est dont nous ne trouvons les descendants encore vivants que dans les régions chaudes du globe, dans les mers de l'Inde ou de l'Afrique (1). Parmi les faits de ce genre que nous pourrions citer, nous en emprunterons quelques-uns à Lamarck lui-même, et nous croyons même devoir reproduire textuellement le passage dans lequel ce célèbre naturaliste nous les a fait connaître : « N'est-il pas remarquable, dit Lamark, de trouver parmi les fossiles de la France le *Nautilus pompilius L.*, qui ne vit actuellement que dans la mer des Indes et dans celle qui baigne les Moluques? de rencontrer en abondance aux environs de Bordeaux, parmi les fossiles, le *Murex spirillus L.*, qui vit maintenant sur la côte de Tranquebar? d'observer aux environs de Paris, dans l'état fossile, le *Cerithium hexagonum Brug.* et le *Cerithium serratum Brug.*, les mêmes espèces que le capitaine Cook, dans ses voyages, a rencontrées vivantes dans la mer du Sud, à l'île des Amis? de trouver très-abondant, parmi les fossiles de Bordeaux, le *Trochus conchyliophorus*, qu'on nous apporte vivant ou dans l'état frais, des mers de l'Amérique australe? de voir le *Murex tripterus*, fossile si commun à Grignon près Paris, et qui nous arrive

(1) Labèche, Manuel géologiq., 2e éd., p. 253.

dans l'état frais de la mer des Indes? » (1). Ces espèces n'ont donc pu continuer à vivre, qu'en se transportant dans des pays plus chauds, nouvelle preuve en faveur du refroidissement successif de notre globe dans les temps géologiques, et en même temps de cette loi que nous nous sommes efforcé d'établir, que les variations du climat tendent plutôt à détruire les espèces animales, qu'à produire en elles des changements qui les rendent aptes à s'accommoder aux nouvelles conditions d'existence auxquelles elles se trouvent soumises; elles émigrent ou elles périssent, mais ne se modifient pas.

Nous voyons donc que certaines espèces ont pu vivre, pendant plusieurs époques géologiques distinctes, sans éprouver aucune mutation, puisqu'en remontant du temps actuel à la période tertiaire, nous pouvons constater l'identité spécifique d'animaux qui se sont propagés pendant une longue suite de siècles.

Aucuns débris humains n'ont été jusqu'ici rencontrés dans les couches du groupe supracrétacé, ce qui tend à faire penser, ou bien que l'homme n'existait pas encore, ou qu'il n'habitait pas dans le voisinage des lieux où ces dépôts se sont formés. Mais on y a trouvé, dans diverses parties du monde, des ossements de quadrumanes, appartenant à des espèces perdues (2).

(1) Lamarck, Considérations sur quatre faits applicables à la théorie du globe, etc., dans les Ann. du Muséum, t. 6, p. 46.

(2) Lartet, Compte rendu de l'Acad. des Scien. 1837, t. 4, p. 59 ; Lyell, Princ. de géolog. 1, p. 392.

Dans le groupe crétacé on n'a recueilli jusqu'ici aucuns vestiges de Mammifères, mais des animaux marins, des Reptiles, des Poissons, des Articulés, enfin des animaux rayonnés. Il n'en faudrait pas conclure que les Mammifères n'existaient pas encore et que de cette époque seulement datent les perfections des organismes animaux. Le dépôt de la craie, ayant été complétement formé sous les eaux de la mer, ne pouvait présenter que des Cétacés dont les espèces paraissent avoir été de tout temps relativement peu nombreuses, ou peut être quelques débris de Mammifères terrestres, entraînés dans l'Océan par les fleuves qui, à cette époque reculée, venaient y porter le tribut de leurs eaux. Il n'est pas étonnant dès lors qu'on n'ait rencontré jusqu'ici dans la craie aucun représentant du premier ordre de Vertébrés. Mais leur présence exceptionnelle y est possible, et ce qui semble le prouver, c'est que des ossements d'oiseaux ont été rencontrés dans la craie d'Angleterre (1), dans les schistes de Glaris, dépôt marin de la même époque, et enfin dans les strates Wéaldiennes, formation d'eau douce plus ancienne que la craie et qui constitue le membre le plus inférieur des terrains tertiaires.

Si pendant la période tertiaire, nous voyons apparaître des types organiques nouveaux, il est aussi un certain nombre de formes animales, de genres mêmes, qui paraissent avoir complétement disparu pendant le

(1) Lyell, ibid. I, p. 376.

cours de cette époque géologique. Tels sont par exemple : les Bélemnites, les Ammonites, les Plagiostomes, etc., dont les couches supracrétacées ne nous offrent déjà plus de traces et qui n'ont plus de représentants dans le monde actuel. Sans doute les modifications, survenues dans la température du globe terrestre, étaient incompatibles avec l'existence de ces êtres des âges anciens ; ils ont péri, mais rien ne prouve qu'ils se soient transformés en des êtres nouveaux.

Enfin nous ferons observer que dans cette succession de Mammifères ou de Mollusques qu'on rencontre dans les différentes couches des terrains tertiaires, on ne peut découvrir aucun fait tendant à démontrer que la faune était moins parfaite dans les couches les plus anciennes, que dans les strates les plus récentes, et qui atteste un développement progressif de l'organisation.

III. *Terrains secondaires.* — La vie ne fut pas moins active pendant la période secondaire que pendant la précédente, si nous en jugeons par la quantité prodigieuse de débris animaux qui se sont conservés jusqu'à nous ; ses manifestations ne furent pas moins variées. Non-seulement on observe dans les couches secondaires des restes d'animaux rayonnés, des Mollusques, des Annélides, des Crustacés, mais encore des Poissons et d'énormes Reptiles. Enfin on y voit reparaître quelques ossements de Mammifères. Ainsi deux espèces de cet ordre ont été rencontrées dans le schiste de Stonesfield près d'Oxford, la couche la plus inférieure

du groupe oolithique; ce sont les *Thylacotherium Prevostii Valenc.* et *Phascolotherium Bucklandi Owen.* La rareté des débris de Mammifères dans ces terrains ne doit pas surprendre, puisque ces dépôts sont de formation marine. Les deux espèces que nous venons de nommer sont les monuments les plus anciens que l'on connaisse du type des Mammifères, et viennent par leur présence démontrer qu'à cette époque si reculée, la vie animale avait atteint un grand degré de perfection. Mais si l'on n'a pas rencontré jusqu'ici, dans des dépôts plus anciens, des traces de l'existence des quadrupèdes, cela ne démontre pas que les deux petits Mammifères de Stonesfield aient été sur la terre les premiers représentants de cet ordre élevé, et encore moins qu'ils ne soient que des métamorphoses d'animaux plus simples. Du reste, s'il est vrai, comme on l'admet généralement, *que les* mêmes lois ont présidé à toutes les œuvres de la création, nous pourrions conclure par induction, de ce que dans les temps actuels de semblables transformations n'ont pas lieu, il doit en avoir été de même pour les espèces animales éteintes.

Si cependant cette métamorphose eût été possible, nous en trouverions sans doute des preuves dans les terrains secondaires, où se sont conservés en si grande abondance des restes de la vie animale des temps anciens. Dans les marnes irisées, dans le muschelkalk, nous observerions les vestiges d'une série d'êtres intermédiaires entre les Reptiles et les Mammifères ; or, jus-

qu'ici rien de semblable n'a été observé, bien que les terrains dont nous parlons aient été explorés avec le plus grand soin et par les plus habiles naturalistes. Il est vraisemblable cependant que ces débris, s'ils existent, n'auraient pas échappé aux recherches. Car des transformations aussi complètes n'auraient pu s'opérer que par suite de l'action des agents modificateurs, prolongée pendant une longue suite de siècles, comme l'admettent du reste tous les partisans de l'opinion que nous combattons. Une catastrophe violente, universelle, aurait-elle fait disparaître partout les restes de ces êtres intermédiaires? Mais il faudrait admettre également que le même fait s'est reproduit à chacune des époques géologiques qui ont vu apparaître de nouveaux types organiques : comme si la nature avait eu dessein de soustraire à nos regards les preuves de cette prétendue filiation dans l'évolution progressive des êtres, telle que l'admettent plusieurs naturalistes, et nous cacher ainsi le secret de ses opérations. Qu'un cataclysme de ce genre se soit reproduit précisément à chacune des périodes de transformation des êtres, c'est une chose fort peu probable en elle-même, mais des faits fort importants ne permettent pas d'admettre une semblable supposition. Les couches secondaires paraissent s'être déposées lentement et sans que cette opération ait été interrompue par aucune secousse violente (1). En admettant même qu'un

(1) Les soulèvements qui, dans quelques contrées, sont venus

semblable bouleversement se soit répété à la surface de la terre, précisément à ces époques de transition, qu'il ait anéanti entièrement les débris de ces formations animales, faisant passage des Reptiles aux Mammifères et aux Oiseaux, il est évident que cette cause de destruction aurait, à plus forte raison, fait disparaître, dans les mêmes lieux, tous les êtres vivants, et qu'on ne devrait plus rencontrer des espèces identiques dans les dépôts formés immédiatement avant et immédiatement après le bouleversement, dont il est ici question. Mais en est-il réellement ainsi? N'y a-t-il pas d'espèces à la fois communes aux diverses couches secondaires? Il serait facile d'en citer plusieurs exemples parmi les Mollusques.

Il existe également dans les terrains secondaires un certain nombre d'espèces, principalement du genre Térébratule, qui sont également propres à la fois aux *dépôts* secondaires et aux strates des dépôts de transition, même les plus inférieurs, dans lesquels se voient encore des débris organiques. Ces vestiges viennent ainsi nous fournir un dernier anneau qui lie les produits primitifs de l'organisation animale à la chaîne non interrompue qui rattache tous les âges géologiques à la période actuelle.

Nous n'avons rien dit jusqu'ici des végétaux, qui pour-

bouleverser les couches secondaires, n'ont eu lieu qu'après leur formation, comme on le voit dans la chaîne du Jura; mais en Lorraine les couches jurassiques ont conservé leur position horizontale.

tant ont existé dans toutes les périodes précédentes. Mais leurs restes, ayant généralement subi une altération plus profonde que chez les animaux, et surtout dans les organes caractéristiques des espèces, nous n'avons pu nous étayer sur eux. L'analogie toutefois doit nous conduire à penser, qu'il en fut de la vie végétale, comme de l'organisation animale aux diverses époques géologiques et que les plantes n'ont pas, plus que les animaux, subi de modifications qui aient transformé successivement les espèces les unes dans les autres, de manière à donner naissance aux formes actuelles.

4. *Terrains de transition.* — Ce sont les couches les plus anciennes du globe, où se rencontrent des débris organiques. Si la théorie de l'évolution successive des êtres est vraie, si de simples qu'ils étaient dans l'origine, ils sont peu à peu devenus de plus en plus compliqués, de plus en plus parfaits, nous ne devons rencontrer dans cette formation que des animaux et des végétaux peu élevés dans l'échelle des êtres, et, dans les couches les plus anciennes, nous ne devons plus observer que des organismes d'une grande simplicité. Mais si nous recherchons quelles sont les nombreuses productions organiques qui se voient dans le groupe carbonifère et même dans les couches les plus inférieures de la grauwacke, nous y trouvons, parmi les animaux, non-seulement des Zoophytes et des Radiaires, mais des Mollusques en fort grand nombre, des Anélides et des Crustacés, enfin des Poissons; or, tous ces animaux semblent être

aussi parfaits que ceux de même ordre qui vivent encore aujourd'hui. Par conséquent, dès l'époque où l'organisation animale apparut sur notre planète, elle offrait déjà des représentants des quatre grandes divisions du règne animal. Le règne végétal nous offre également, dans les dernières couches fossilifères, de nombreuses espèces, appartenant à des familles naturelles très-variées. Ainsi nous y trouvons avec des Algues, des Lycopodiacées, des Marsiléacées, des Equisétacées et des Fougères gigantesques, c'est-à-dire, les végétaux acotylés les plus parfaits, qui de nos jours n'ont plus d'analogues de même taille que dans les contrées intertropicales. Nous y trouvons étalement des Palmiers, végétaux très-élevés aussi dans la division des monocotylées. Enfin la troisième grande division du règne végétal y est aussi représentée par des végétaux appartenant à la famille des Conifères et des Cydadées. On peut citer parmi les Cupressinées :

le Chamœcyparites Ullmanni *Endl.;*

et parmi les Abiétinées les :

Pinites anthracinus *Endl.*,
— ornatus *Gœpp.*,
Peuce Wilhami *Lindl. et Hutt.*,
Pissadendron primævum *Ung.*,
— antiquum *Ung.*,

Dadoxylon Wilhami *Endl.*,
— medullare *Endl.*,
— Brandlingi *Endl.*,
— Buchianum *Endl.*,
— ambiguum *Endl.*,
— carbonaceum *Endl.*,
— stigmolithos *Endl.*,
Araucarites Sternbergii *Gœpp.*,
— Philipsii *Endl.* (1).

Ainsi donc, s'il est vrai que, depuis ces temps primitifs du monde, des animaux et des végétaux plus complexes encore ont reçu l'existence, il n'en reste pas moins démontré que l'organisation n'apparut pas sur la terre exclusivement sous ses formes les plus simples, puisque nous trouvons dans les couches fossilifères les plus anciennes des espèces de toutes les grandes classes, végétales et animales.

Il nous paraît résulter de tous ces faits, comme conclusions vraisemblables :

1° Qu'aux différents âges de notre planète, l'espèce n'a pas plus varié que dans les temps actuels ;

2° Que les influences extérieures n'ont pas modifié les êtres, ne les ont pas transformés les uns dans les autres, mais ont fait disparaître successivement un grand nombre

(1) Conf. Unger, Synopsis plantarum fossilium, Lipsiæ, 1845; Endlicher, Synopsis Coniferarum, Sangalli, 1847.

de types organiques, végétaux et animaux, qui ont apparu et se sont succédés sur notre globe aux diverses époques géologiques.

RÉSUMÉ

DE L'ACTION

DE L'ÉTHER ET DU CHLOROFORME

SUR L'INTELLIGENCE, SUR LES SENS, SUR LA CONSCIENCE, SUR LA VOLONTÉ ET SUR LA SENSIBILITÉ GÉNÉRALE ET LOCALE (1),

PAR LE DOCTEUR EDMOND SIMONIN,
Professeur de Clinique chirurgicale à l'Ecole de Nancy.

I.

Action de l'éther et du chloroforme sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience et sur la volonté.

L'éther et le chloroforme provoquèrent des manifestations générales identiques de l'éthérisme de l'intelligence.

(1) Pour formuler ce résumé, l'auteur a analysé 73 faits tirés de sa pratique chirurgicale. Dix-neuf de ces faits se rapportent à l'éthérisation locale pratiquée soit avec l'éther, soit avec le chloroforme. Les autres faits relatifs à l'éthérisation générale se sont décomposés ainsi qu'il suit : 10 fois, éthérisation proprement

Les premiers symptômes de l'éthérisme de l'intelligence furent provoqués par les éthérisations rectales, moins rapidement que par les inhalations pratiquées, soit avec l'éther, soit avec le chloroforme.

Les inhalations du chloroforme, faites sans l'aide d'appareils spéciaux, déterminèrent l'éthérisme de l'intelligence moins promptement que les inhalations du chloroforme pratiquées à l'aide de ces appareils.

Les premiers phénomènes de l'éthérisme de l'intelligence apparurent sous l'influence des inhalations de l'éther et du chloroforme, pratiquées à l'aide d'appareils spéciaux, après un temps qui varia de une à quatre minutes, dans les quatre cinquièmes des cas relatifs à l'emploi de l'éther, et dans les trois quarts des cas relatifs à l'usage du chloroforme.

Bien qu'il y eût beaucoup d'analogie dans l'*action* de l'éther et dans celle du chloroforme, sous le rapport des durées qui précédèrent le début de l'éthérisme de l'intelligence, l'action du chloroforme fut jugée un peu plus rapide que celle de l'éther : En effet lors des faits rela-

dite, pratiquée à l'aide de l'appareil à deux tubulures ; 4 fois, éthérisation opérée au moyen d'un appareil à fumigations ; 21 fois, éthérisation faite à l'aide de l'appareil Charrière ; 4 fois, éthérisation par la méthode rectale. — 2 fois, inhalation du chloroforme sans l'aide d'appareils spéciaux ; 1 fois, inhalation de cet agent au moyen d'un appareil à éthérisation ; enfin, 12 fois, inhalation du chloroforme à l'aide de l'appareil à soupapes sphériques.

tifs à l'emploi du chloroforme, on tenta de ralentir l'action de cet agent, tandis que cette intention n'exista pas, lors d'un certain nombre de faits qui se rapportent à l'usage de l'éther.

A la suite de cinquante-quatre éthérisations, onze fois la conscience fut conservée, et quarante-trois fois la conscience fut abolie.

Les états principaux de l'intelligence, observés pendant et après l'usage des agents anésthésiques, doivent être rapportés à quatre catégories principales qui sont : 1° Conservation complète de l'intelligence; 2° persistance de l'intelligence avec une modification de son activité (excitation cérébrale); 3° perversion de l'intelligence; 4° suspension des actes intellectuels. Mais les deux dernières catégories se subdivisent en plusieurs classes, et, en définitive, les résultats psychiques observés se décomposent en huit ordres de faits qui vont être énumérés.

1° *La conservation complète de l'intelligence* ne fut observée qu'au début des expériences faites avec l'éther, et cinq fois l'absence de l'éthérisme intellectuel fut due uniquement, soit à l'interruption volontaire de l'éthérisation, soit à une inhalation incomplète ou vicieuse, et aussi à l'emploi d'appareils imparfaits.

2° *La persistance de l'intelligence avec une modification de son activité (excitation cérébrale)*, fut observée six fois, également au début de l'emploi de l'éther. L'absence d'un éthérisme complet de l'intelligence fut due à l'imperfection de l'appareil, à l'interruption de

l'inhalation, tantôt volontaire, tantôt motivée par la crainte de reproduire des symptômes alarmants, par l'inquiétude causée au début des expériences par une éthérisation prolongée, par la croyance erronée à un état suffisant de l'éthérisme de la sensibilité; enfin cette absence eut lieu parce que l'anésthésie ayant été reconnue, on cessa l'éthérisation.

En constatant qu'après l'emploi du chloroforme jamais l'intelligence ne persista entière, ou avec une simple modification de son activité, nous n'avons pas dû conclure que le chloroforme est supérieur à l'éther, mais seulement que certaines circonstances observées durant l'usage de ce dernier agent, n'existérent point pendant les inhalations du chloroforme, et que ces *dernières* furent pratiquées d'autant plus judicieusement, que les faits d'éthérisation proprement dite précédèrent *ceux* d'inhalation du chloroforme.

3° *La perversion de l'intelligence,* apparaissant comme phénomène spécial de l'éthérisme de l'intelligence et décélée, soit par des actes du sujet éthérisé, soit par des rêves dont l'opéré garda le souvenir, fut observée onze fois. Les rêves ont porté, en général, sur les travaux propres à la profession du sujet soumis à l'action des vapeurs stupéfiantes, ou ont été le résultat de ses habitudes; pendant les songes, certains sentiments, certaines passions ont été mis en action. Le sujet des rêves n'a jamais été érotique; et par un rapprochement de faits, il est facile de prouver que la nature du liquide anésthésique

n'a point exercé d'influence sur la forme de la perversion intellectuelle. Voici d'abord les actes et les rêves observés dans sept cas après l'usage de l'éther, soit par la voie des poumons, soit par celle du rectum. Un journalier rêve qu'il est soldat. Un maçon entend des coups de marteau. Un enfant croit qu'on lui dérobe des lapins. Un ancien canonnier, habituellement adonné aux boissons vineuses, ressent une satisfaction indicible en rêvant qu'il s'enivre, Un vieux soldat, ancien prévôt d'armes, se livre à des mouvements d'escrime. Un bûcheron chante l'air populaire de Malborough, et une jeune fille pieuse croit s'entendre appeler par Dieu. Dans quatre cas, aprés les inhalations du chloroforme, nous avons observé les perversions intellectuelles suivantes. Un enfant pense qu'une de ses dents se détache sans opération. Un cordonnier rêve qu'il travaille à ses chaussures. Un journalier croit être maintenu, par force, dans une situation pénible. Un ouvrier en broderies voit le ciel en feu et pousse des gémissements.

4° *La suspension des actes intellectuels, précédée d'excitation simple,* fut observée trois fois aprés les inhalations éthérées, et une fois aprés l'inspiration du chloroforme.

5° *La suspension des actes intellectuels, précédée de la perversion de l'intelligence,* a été observée deux fois aprés l'inspiration des vapeurs de l'éther et cinq fois aprés celle du chloroforme. Quoique, dans cet ordre de faits, ainsi que dans les ordres suivants, les perversions

intellectuelles aient eu moins de durée, et aient été moins remarquables, il est utile de signaler leur nature, ainsi que nous l'avons fait tout à l'heure. Après l'emploi de l'éther, nous avons observé l'agitation et l'hilarité. Après l'usage du chloroforme, deux sujets poussèrent des cris avant l'opération ; un troisième eut des hallucinations relatives à la manœuvre opératoire ; un autre prononça des paroles inintelligibles, et une femme offrit des idées fausses.

6° *La suspension des actes intellectuels, précédée, soit de l'excitation cérébrale, soit de la perversion de l'intelligence et suivie de cette perversion,* a été observée douze fois. Sur neuf faits relatifs à l'usage de l'éther, on observa quatre fois des idées incohérentes ; trois fois l'ivresse joyeuse ; une fois on nota la tristesse et les pleurs, et une fois, des hallucinations du sens de la vue. Après l'emploi du chloroforme, trois fois la forme de l'éthérisme, dont nous nous occupons en ce moment, apparut, et on constata une fois l'incohérence des idées, une fois l'ivresse joyeuse, une fois un rêve d'ivresse et de rixe.

7° *La suspension des actes intellectuels, non précédée d'excitation et de perversion*, fut constatée huit fois : six fois après l'emploi de l'éther, et deux fois après celui du chloroforme.

8° *La suspension de l'intelligence, non précédée d'excitation visible ou de perversion, mais suivie d'un état de perversion intellectuelle*, ne fut remarquée

qu'une seule fois, c'était après l'usage de l'éther, chez une femme dont les idées parurent incohérentes.

Parmi les principales modifications des sens, autres que celui du toucher, il faut noter les suivantes.

La suspension de l'odorat d'un seul côté fut observée une fois.

La saveur du chloroforme et surtout celle de l'éther parurent, en général, désagréables aux malades. La saveur de l'éther fut perçue après les éthérisations rectales, comme après les inhalations éthérées.

Les modifications notées pour le sens de l'ouïe furent des bourdonnements et des hallucinations. Certains sujets crurent entendre le bruit d'un marteau, le son du tambour, des chants, etc.

Les modifications observées avant la suspension du sens de la vue, consistèrent, après l'usage de l'éther, plutôt dans l'impossibilité de reconnaître les objets que dans la perception d'apparences anormales. Sous l'influence du chloroforme, les perceptions méritèrent le nom d'hallucinations. La pupille a été trouvée bien plus fréquemment dans l'état de contraction que dans l'état de dilatation, alors que l'intelligence et la sensibilité étaient profondément modifiées. La perversion et la suspension de l'ouïe et de la vue accompagnèrent, en général, la perte de la conscience, et précédèrent les modifications de la sensibilité.

L'éthérisme de l'intelligence peut s'accroître après la cessation de l'emploi de l'éther et du chloroforme, et il n'est point certain que les symptômes ne prendront pas un caractère plus marqué de gravité, bien que la cessation de l'éthérisation ait eu lieu.

Le temps pendant lequel la conscience fut abolie, varia de 1 minute à 48 minutes, dans la série des faits relatifs à l'action de l'éther, et de 1 minute 30 secondes à 30 minutes, dans la catégorie relative à l'influence du chloroforme. — En considérant l'éthérisme de l'intelligence, depuis ses premières manifestations jusqu'à la disparition totale des symptômes qui le caractérisent, on trouve, dans les faits observés après l'usage de l'éther, une durée de une minute à dix heures, et dans ceux qui sont relatifs à l'usage du chloroforme, une durée de 4 minutes à 59 minutes. — L'éthérisation anale *produisit*, en général, un éthérisme intellectuel de plus longue durée que celui qui fut la conséquence des inhalations, soit de l'éther, soit du chloroforme.

Il n'exista pas de corrélation entre la durée de l'éthérisme de l'intelligence et la forme sous laquelle cet éthérisme apparut.

Sous le rapport de la durée de l'éthérisme de l'intelligence, l'éther et le chloroforme offrirent, en général, une analogie d'action remarquable.

L'excitation cérébrale produite par l'éther et par le chloroforme peut, dans certains cas, être comparée à l'excitation produite chez les aliénés par des idées délirantes.

II.

ACTION DE L'ÉTHER ET DU CHLOROFORME SUR LA SENSIBILITÉ GÉNÉRALE ET SUR LA SENSIBILITÉ LOCALE.

I.

Classification des faits observés, sous le rapport de la sensibilité générale.

Les faits relatifs à la sensibilité se décomposèrent ainsi qu'il suit.

1° *Conservation de la sensibilité;* sept fois.

Ether, six fois. Les causes de la conservation de la sensibilité furent : la cessation volontaire de l'éthérisation, l'inspiration frauduleuse d'un air pur, l'imperfection de l'appareil, l'absence d'expériences préalables.

Chloroforme, une fois, par suite de la cessation de l'inspiration, la quantité du liquide stupéfiant se trouvant insuffisante.

2° *Diminution de la sensibilité;* douze fois.

Ether; huit fois. L'absence de l'éthérisme complet reconnut pour cause : la nécessité de suspendre l'éthérisation, en raison de l'apparition de symptômes graves; le défaut total d'expériences préalables; l'application de l'expérience préalable seulement sur l'extrémité du membre qui devait supporter l'opération; la brièveté du

temps pendant lequel l'éthérisme périphérique fut maintenu avant l'opération.

Chloroforme, quatre fois.

3° *Abolition de la sensibilité ;* trente-trois fois.

Ether, vingt-trois fois. Sur ce nombre, l'abolition de la sensibilité fut trois fois de très-courte durée, à raison du défaut d'expériences préalables.

Chloroforme, dix fois.

En tenant compte du nombre relatif des faits d'abolition de la sensibilité due à l'action de l'éther et à celle du chloroforme, on voit qu'il y eut une analogie complète entre les résultats, dans les deux séries de faits.

II.

Propositions établies à l'occasion de l'anésthésie générale déterminée par l'éther et par le chloroforme.

Une modification déterminée de l'intelligence n'est point nécessairement associée à une modification déterminée de la sensibilité.

La seule observation des phénomènes provoqués par l'éther ou par le chloroforme, ne peut indiquer avec certitude l'état de la sensibilité. — A l'observation, il faut ajouter une expérimentation directe, sans laquelle les apparences de l'état de la sensibilité pourraient produire de cruels mécomptes, au moment des opérations.

Les sensations perçues par les sujets soumis aux agents anésthésiques consistent surtout, au début des inhalations de l'éther et du chloroforme, en un sentiment d'engourdissement général, plus prononcé aux extrémités qu'au tronc.

Les premiers symptômes de l'éthérisme de la sensibilité, qui peuvent être constatés par l'expérimentation, apparaissent plus tard par suite des éthérisations rectales que lors des inhalations de la vapeur de l'éther ou du chloroforme. Le temps écoulé avant les premières manifestations de l'insensibilité a varié ainsi qu'il suit : pour les éthérisations *per anum*, de six minutes à vingt-trois minutes ; pour les inhalations éthérées, ce temps a varié de trois à dix-huit minutes ; et, pour les inhalations de la vapeur du chloroforme,de une minute à treize minutes et demie.

L'insensibilité, qu'elle soit due à l'éther introduit par la voie des poumons ou par celle du rectum, ou qu'elle soit provoquée par l'inhalation du chloroforme, débute par la périphérie du corps.

Les divers points de la périphérie du corps ne deviennent point insensibles au même moment.— La peau du front et des régions temporales ne devient insensible, le plus généralement, que plusieurs secondes, et parfois plusieurs minutes, après que l'anésthésie a été constatée à la peau des mains et à celle des pieds. — Le temps qui s'écoule entre le moment où les extrémités des membres sont anésthésiées, et celui où la peau des régions fron-

tale et temporales cesse de réagir, est un peu plus long lorsque, au lieu des vapeurs du chloroforme, les malades inspirent celles de l'éther. Ce temps est plus long encore, lorsque l'introduction de l'éther a lieu *per anum*.

Pour reconnaître à temps l'anésthésie des diverses parties de la périphérie du corps, il faut d'une part ralentir l'action des agents anésthésiques, et, de l'autre, opérer des piqûres sur les diverses parties, environ chaque dix secondes.

Si l'insensibilité de la peau n'est pas maintenue pendant un certain nombre de secondes, par la continuité de l'éthérisation, on ne peut avoir la certitude d'une anésthésie suffisante dans les parties sous-cutanées pour que de courtes opérations puissent être pratiquées sur elles sans douleur.

Les régions sont d'autant moins sensibles à *l'action* des agents stupéfiants qu'elles sont plus profondément situées.

Les parties qui sont le siége d'une inflammation sont plus difficilement anésthésiées, que lorsque ces parties sont à l'état normal.

Lorsqu'une opération doit être pratiquée sur l'une des extrémités qui offrent les premières l'anésthésie, il ne suffit pas d'avoir provoqué l'insensibilité partielle périphérique de cette extrémité, pour avoir la certitude que les parties sous-cutanées qui doivent être le siége de l'opération soient insensibles ; il faut que la périphérie du corps ait été anésthésiée toute entière.

Si l'éthérisme de la sensibilité n'est point complet avant de commencer une opération, la douleur causée par cette opération sera un obstacle puissant à l'anésthésie, bien que l'éthérisation soit continuée ou qu'elle soit reprise.

On peut tirer de grandes ressources de la pratique des inhalations continues et des inhalations réitérées pendant les opérations, lorsqu'il ne survient pas de symptômes inquiétants. Dans dix des faits, l'inhalation continue a été mise en usage; et, dans sept autres faits, les inhalations successives ont été pratiquées.

L'éthérisme de la sensibilité peut, comme l'éthérisme de l'intelligence, s'accroître après la cessation de l'emploi de l'éther et du chloroforme.

La durée de l'éthérisme de la sensibilité a été étudiée suivant qu'il a été produit par l'éther ou par le chloroforme; — suivant qu'il a été obtenu par telle ou telle méthode d'éthérisation; — suivant que les éthérisations ont cessé avant les opérations; — suivant qu'elles ont continué pendant une partie du temps, ou durant tout le temps des opérations; — et suivant que les inhalations ont été réitérées plusieurs fois, à l'occasion d'une seule opération.

En résumé, la durée de l'éthérisme général de la sensibilité dû aux inhalations a varié : — pour l'éther, de quinze secondes à sept minutes; — pour le chloroforme, de une minute à sept minutes.

La durée des modifications de la sensibilité a varié,

pour l'éther, de trente secondes à onze minutes ; — pour le chloroforme, de une minute trente secondes à dix-neuf minutes.

Les éthérisations rectales déterminérent, en général, un éthérisme de la sensibilité d'une durée plus longue que celle de l'éthérisme dû aux inhalations. Ainsi l'insensibilité générale a duré de quatre minutes à cinq minutes, et la durée des modifications de la sensibilité a varié de dix minutes à quarante-quatre minutes.

L'éther détermine, le plus ordinairement, l'éthérisme général de la sensibilité moins rapidement que le chloroforme, mais il produit une anésthésie générale d'une durée aussi longue que celle qui est produite par le perchlorure de formyle.

La durée de l'éthérisme de la sensibilité, comme celle de l'éthérisme de l'intelligence, n'est point en rapport exact avec la durée de l'éthérisation.

La disparition des phénoménes de l'anésthésie a lieu dans un ordre inverse à celui de leur apparition.

Bien que les éthérisations soient conduites d'une manière à peu près analogue, il n'y a point entre elles, cependant, une conformité absolue. La qualité de l'agent anésthésique, la température atmosphérique, la proportion dans laquelle l'air est mélangé à la vapeur du liquide stupéfiant, l'inspiration plus ou moins rapide, plus ou moins profonde de la vapeur de l'éther ou du chloroforme, et, lors des éthérisations rectales, la température de l'eau employée à faire entrer l'éther en ébullition, sont

des modificateurs puissants qu'il ne faut point méconnaître.

La durée de l'éthérisation ne donne pas seule la raison de l'anésthésie et de ses degrés.

La durée des inspirations éthérées simples, c'est-à-dire, cessées avant le commencement d'une opération, alors que l'insensibilité était manifeste, a été, en moyenne, de six minutes quarante secondes.

La durée moyenne des inhalations simples du chloroforme a été de sept minutes trente-six secondes. Lors de ces inhalations, l'action de l'agent anésthésique a été, à dessein, ralentie.

La durée moyenne des éthérisations rectales a été de vingt minutes trente-trois secondes.

La quantité des agents stupéfiants mise en usage ne donne point seule la raison du degré de l'anésthésie.

La dose moyenne du liquide employé aux inhalations éthérées a été de moins de 25 grammes.

La dose moyenne a été de moins de 9 grammes, pour les inhalations du chloroforme, cet agent étant infiniment moins volatil que l'éther.

Cette dose a été de moins de 27 grammes d'éther, pour les éthérisations *per anum*.

L'âge peu avancé, le sexe féminin, l'état de débilité et la constitution nerveuse ont paru, dans un certain nombre de cas, favoriser l'action des agents anésthésiques, celle de l'éther surtout, Mais la rapidité de l'action de ces agents doit principalement être expliquée par des

idiosyncrasies non encore bien définies, et, en conséquence, il faut s'attendre à ce que les faits les plus contradictoires, en apparence, surgiront lors des éthérisations. On doit bien se pénétrer de cette idée que l'action des agents anésthésiques peut s'exercer d'une manière générale et profonde au milieu des conditions les plus diverses, d'*âge*, de *sexe*, d'état de *santé* et de *constitution*.

La diminution et l'abolition de la sensibilité sont des phénomènes communs aux sujets éthérisés et aux individus en proie à une impulsion délirante ou frappés de stupeur traumatique.

La diminution et la suspension de la sensibilité peuvent coïncider avec les diverses modifications subies par l'intelligence, à la suite de l'action des agents stupéfiants.

Il y a d'autant moins de chances de rencontrer l'anésthésie sur un sujet éthérisé que l'intelligence de ce sujet se rapproche plus du type normal.

Ce n'est que très-rarement que les agents anésthésiques portent leur action plus rapidement et plus profondément sur la sensibilité que sur l'intelligence.

L'éthérisme de l'intelligence apparait, en général, avant l'éthérisme de la sensibilité.

La durée de l'éthérisme de l'intelligence est beaucoup plus longue que celle de l'éthérisme de la sensibilité.

Dans certains cas où l'inhalation des agents anésthésiques est intermittente, l'intelligence reste le plus souvent viciée, dans les intervalles qui séparent les in-

halations, tandis que la sensibilité reparaît le plus ordinairement. Ce qui prouve qu'une même durée d'inhalation et qu'une même dose du liquide anésthésique modifient plus profondément les fonctions intellectuelles que la sensibilité.

III.

Propositions relatives à la question de l'anésthésie locale.

Quoique les expériences qui ont été pratiquées soient peu nombreuses, il est cependant possible de tirer quelques conclusions des faits qui se rapportent à l'application directe des agents stupéfiants sur la peau, sur les membranes muqueuses, sur les nerfs et sur les solutions de continuité anciennes et récentes. Voici ces conclusions.

Une partie du corps non privée d'épiderme, plongée pendant quarante minutes dans l'éther et pendant vingt-cinq minutes dans le chloroforme, n'acquiert pas, par le fait de cette immersion, une anésthésie locale suffisante pour qu'une très-légère opération chirurgicale soit pratiquée sans douleur.

L'application directe du chloroforme sur la peau peut y déterminer une vive douleur accompagnée de rubéfaction, et, si la peau est déjà le siége d'un travail inflammatoire, le contact du chloroforme, prolongé pendant vingt-cinq minutes, peut produire la vésication.

L'application directe du chloroforme sur les mem-

branes muqueuses saines y fait naître de la rougeur et de la chaleur.

L'application du chloroforme sur la conjonctive est douloureuse, et, à raison de la sensation pénible produite par la vapeur de cet agent, un œil sain n'a pu y être exposé pendant plus d'une minute, et sa sensibilité n'a point été suspendue.

L'application du chloroforme pur, sur la membrane muqueuse buccale, ne fait point cesser la douleur locale motivée par un abcès sous-muqueux.

L'éther sulfurique pur et le chloroforme, mêlé en diverses proportions à l'eau, appliqués, pendant un temps qui a varié de quatre à dix minutes, sur la membrane muqueuse des gencives, ne s'opposent nullement à la douleur que l'extraction des dents détermine d'habitude.

L'application directe de la vapeur de l'éther et l'application directe du chloroforme pur sur la pulpe dentaire, mise à nu par suite de carie, diminuent et font cesser l'odontalgie.

La vapeur de l'éther sulfurique mise en contact, pendant quarante minutes, avec les plaies anciennes, à l'aide d'un sac à éthérisation, et la vapeur du chloroforme dirigée sur ces sortes de solutions de continuité, pendant vingt-cinq minutes, au moyen du même appareil, y déterminent de la chaleur et une congestion, mais n'y font point apparaître l'anésthésie locale.

La vapeur de l'éther dirigée en jet, pendant douze

minutes, à l'aide d'un appareil spécial, sur une solution de continuïté récente, par cause traumatique, a provoqué l'insensibilité locale complète, sans déterminer l'éthérisme général.

La vapeur du chloroforme, en raison de la volatilisation de ce liquide, moindre que celle de l'éther, n'a pu être dirigée en jet sur une solution de continuité récente, à l'aide de l'appareil qui a permis de produire l'anésthésie locale, au moyen de l'éther sulfurique.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ EN 1848,

ET

INDICATION DES RAPPORTS

AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

OUVRAGES DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Membres Titulaires.

Le Général Drouot, par M. Henri Lepage (Extrait du *Journal de la Meurthe et des Vosges*). Nancy, A. Lepage, 1847. In-8° de 54 pages.

Cette Notice, présentée à l'Académie dans la séance du 6 mai 1847, a été omise sur la liste des publications de cette année (Mémoires de 1847, page 472, où il faut lire, sur le titre, 1847 au lieu de 1846). Une seconde édition a paru dans la même année; in-8° de 55 pages.

Institut des Sourds-Muets (de Nancy); 20 année. Distribution des Prix du 25 août 1847 (par M. Piroux). Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp., 1847. In-8° de 17 pages.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par M. l'abbé ROHRBACHER. Paris, Gaume frères (Imprimerie de Dard, à Nancy), 1847. Tomes XXVI-XXVIII. 3 vol. in-8° (fin du texte).

Veillez tous à vos intérêts (avec une Pétition à l'Assemblée nationale, par M. GUERRIER DE DUMAST). Nancy, impr. de Vagner, 1848. In-8° de 2 pages.

Notice sur l'Eglise de Saint-Nicolas-de-Port, par M. Aug. DIGOT. Nancy, Vagner, 1848. In-8° de 16 pages, fig.

Un autre tirage, sans nom d'auteur, contient de plus un appendice de 4 pages; in-8° de 20 pages.

Lettres sur l'Histoire de Lorraine, par HENRI LEPAGE. Nancy, A. Lepage, 1848. In-8° de 135 pages.

Examen d'une matière grasse et d'une mèche trouvées dans une lampe antique, par M. H. BRACONNOT. (Extrait des *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*). Epinal, impr. de V[e] Gley, 1847. In-8° de 5 pages.

Tableau (synoptique) destiné à faire connaître, aimer et servir la République française, par M. PIROUX. Nancy, impr. de V[e] Raybois et comp., 1848. In plano d'une feuille.

Rapport sur le service de la Vaccine dans le département de la Meurthe pendant l'année 1847, par le D[r] EDMOND SIMONIN. Nancy, A. Lepage, 1848. In-4° de 35 pages.

Associés.

Histoire de France abrégée, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe Ier, par M. A. MAGIN.

Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes, 3e édition, avec un Atlas, par M. le baron DE LADOUCETTE.

Traditions populaires, croyances supertitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine, par M. RICHARD des Vosges.

Chansons diverses ; Mes soixante ans, chanson ; Notice sur M. Ladoucette, par M. ALBERT-MONTÉMONT.

Histoire de la Médecine homœopathique ; De l'ancienne et de la nouvelle médecine, 1er chapitre de l'ouvrage précédent, par M. RAPOU.

Société de Saint Vincent de Paul de Nancy, Assemblée générale de 1847 ; Société charitable de Saint François Régis de Nancy, Compte rendu de l'Œuvre, par M. VAGNER.

Addition aux Notions élémentaires sur les phénomènes d'induction, par M. DELEZENNE.

Mémoire sur la préparation mécanique et le traitement métallurgique du minerai de plomb argentifère de Vialas et de Villefort (Lozère) ; Mémoire sur les carrières et les fours à plâtre de Saint-Léger-sur-d'Heure

(Saône-et-Loire); Note sur un sondage exécuté à Cessingen, dans le grand Duché de Luxembourg; Eclaircissements sur la question des Salines de l'Est; Encore un mot sur la vente des Salines de l'Est, par M. LEVALLOIS.

Cinquième Mémoire sur l'Induction, par M. E. WARTMANN.

Poésies (dans plusieurs nos du *Journal de l'Oise*); Au Général Cavaignac, par Mme FANNY DÉNOIX.

Sur le développement en fraction continue de la racine carrée d'un nombre entier; Sur un théorème relatif aux nombres entiers; Sur l'intégration des équations différentielles du mouvement d'un point matériel; Sur l'intégration des équations générales de la Dynamique, par M. SERRET.

Note sur une amputation de cuisse pratiquée à l'hôpital d'Epinal au moyen de l'inhalation de la vapeur d'éther, par M. le Dr HAXO.

Mélanges de Chirurgie, par M. PUTEGNAT.

Examen de cinq Comédies d'Aristophane, suivi d'un Tableau synoptique des pièces de ce Poëte, par M. J.-F. STIÉVENART.

Quelques mots à la mémoire de son Altesse Royale le Grand Duc de Hesse Louis II, par M. le vicomte J.-R.-L. DE KERCKHOVE.

Sur le climat de la Belgique, 2e partie, par M. QUÉTELET.

Essai d'une Topographie et d'une Statistique agricoles de l'arrondissement de Toul, par M. le Dr DENIS fils.

Nouveaux principes de Grammaire française, par M. F. PERRON.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Annuaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Bulletins de l'Athénée de Beauvaisis.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Société archéologique de Béziers.

Séance publique de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

Procès-verbal de la Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-Mer.

Mémoires et Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Mémoires de la Société d'Agriculture et Commerce de Caen.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).

Séance publique et Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Rapports de la Société biblique de Genève.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise d'études diverses.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Précis des travaux de la Société d'Émulation du Jura.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

Mémoires de la Société linnéenne de Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin semestriel de la Société de Médecine de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.

Bulletin de la Société d'Horticulture du département de la Moselle.

Mémoires de l'Académie de Munich.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Société de Saint Vincent de Paul de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la Section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure (à Nantes).

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences de l'Institut de France.

Procès-verbaux des séances de l'Athénée des Arts de Paris.

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Résumé des travaux de la Société Entomologique de France.

Bulletin de la Société Géologique de France.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Journal des travaux de la Société française de Statistique universelle.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Bulletin de la Société des Pyrénées orientales.

Mémoires de l'Académie de Reims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (à Strasbourg).

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Séance publique de la Société de Médecine de Toulouse.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine.

Bulletin des Séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Mémoires de la Société Philomatique de Verdun.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Note sur l'emploi du sucre pour préserver les chaudières à vapeur des incrustations salines, par M. Guinon.

Rapport fait à la Société des Sciences médicales de la Moselle, sur la maladie des Pommes de terre, par M. Pascal Monard.

La République et la Religion, par M. l'abbé Corblet.

Rapport, fait à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, sur le Concours ouvert pour la désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses mêmes, par M. Chevalier.

Biographie du Général Drouot, par M. Jules Nollet, de Nancy.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy pendant la 5e année (1846-47), par M. le Dr Léon Parisot.

Budget des Recettes et Dépenses de la ville de Nancy pour 1848.

Nouvelle Economie sociale ou Monautopole industriel, artistique, commercial et littéraire ; Le Monautopole ou Code complémentaire d'Economie sociale ; La Marque ou la Mort, pamphlet anonyme ; Comment la Belgique peut devenir industrielle ; Constitution d'une noblesse industrielle à l'aide des marques de fabrique ; Relation d'un Voyage industriel dans le midi de la France, la Lombardie, la Suisse et l'Alsace ; Explosion foudroyante à Grammont (Flandre orientale) ; Exposition de l'Industrie belge, 1847, 1re et 2e livraisons ; La force du capital et le droit, drame industriel ; Le Paysan et le Notaire, économie politique du bonhomme Richard ; Victoire et Conquête d'une mine de Charbon ; Projet de loi sur les Brevets d'invention ; De la Mémoire des yeux appliquée à l'enseignement du dessin ; Organisation rationelle du travail, dialogue ; La Liberté, l'Egalité et la Fraternité, fables, par M. Jobard.

Notices historiques et généalogiques sur les nobles et très-anciennes maisons Van der Heyden, par M. N.-J. Van der Heyden.

Les Ruines lorraines : I. Sainte-Marie-aux-Bois ; II. Mousson, par M. Victor de Civry.

Esquisse géologique de l'arrondissement de Toul, suivi d'un aperçu botanique des environs de cette ville, par M. Husson.

TABLEAU

Des Membres *composant la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, suivant l'ordre de réception.*

(JUILLET 1849.)

BUREAU POUR L'ANNÉE 1849.

Président : M. Monnier.
Vice-Président : M. Baillard.
Secrétaire perpétuel : M. de Haldat.
Secrétaire annuel : M. Digot.
Bibliothécaire-Archiviste : M. Soyer-Willemet.

MEMBRES TITULAIRES.

1802. 25 Juil.(1) M. de Haldat, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. Lamoureux aîné, Docteur en Médecine, ancien Professeur à la Faculté des lettres.

1805. 8 Juin. M. Justin Lamoureux, Juge au Tribunal civil.

1807. 12 Févr. M. Braconnot, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Directeur du Jardin des Plantes.

M. de Caumont, Recteur honoraire.

(1) Epoque de la restauration de la Société, fondée par Stanislas le 28 Décembre 1750, et supprimée, avec les autres Académies et Sociétés savantes et littéraires de France, le 8 Août 1793.

1811. 14 Févr. M. JAQUINÉ, Inspecteur divisionnaire honoraire des Ponts et Chaussées.

1821. 5 Avril. M. FRANÇOIS DE VILLENEUVE-TRANS (autrefois DE VILLENEUVE-BARGEMONT), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions).

1822 7 Févr. M. SOYER-WILLEMET, Bibliothécaire en chef de la ville.

1824. 3 Mai. M. BAILLARD, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

1827. 5 Avril. M. LEURET, ancien Médecin en chef de l'hospice de Bicêtre.

10 Mai. M. PAUL LAURENT, Inspecteur des eaux et forêts, Professeur de Constructions à l'École forestière.

1828. 3 Janv. M. GÉRARD-GRANDVILLE, Secrétaire en chef de la Mairie.

1830. 1er Avril. M. AUGUSTE MONNIER, Propriétaire-Cultivateur.

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets.

1833. 4 Juil. M. GUIBAL, Juge de Paix, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet 1818).

1834. 18 Déc. M. REGNEAULT, Professeur de Mathématiques à l'École forestière.

1838. 18 Janv. M. ROHRBACHER, Professeur d'Histoire au Séminaire diocésain.

7 Juin. M. SIMONIN père, Directeur honoraire de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Directeur de l'École de Médecine.

1. 18 Juin. M. JOGUET, Proviseur du Lycée.

2. 25 Août. M. BEAUPRÉ, Vice-Président du Tribunal civil (Associé depuis le 28 Novembre 1839).

10 Nov. M. SCHÜTZ, Membre du Comité des Chartes et du Comité d'Epigraphie latine de Paris.

3. 19 Janv. M. EDMOND SIMONIN, Professeur à l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

2 Mars. M. BONFILS père, Docteur en Médecine.

4. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur à l'École de Médecine.

6. 19 Nov. M. DIGOT, Avocat, Docteur en Droit (Associé depuis le 11 novembre 1841).

17. 5 Août. M. CARESME, Recteur de l'Académie.

18 Nov. M. HENRI LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Associé depuis le 19 mars 1840).

49. 1er Fév. M. DE WARREN, ancien Officier au service du gouvernement britannique (Associé depuis le 18 mai 1846).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

02. 25 Juil. M. SPITZ, ancien Inspecteur de l'Académie de Nancy, à Varangéville (Titulaire jusqu'en 1823).

22 Sept. M. HOLANDRE, Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux tégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les Membres résidant dans la circonscription ; l'ancienne Lorraine ; la seconde, les Membres qui ne résident pas dans ladite rconscription.

1807. 10 Déc. M. DENIS père, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

1811. 7 Mars. M. MOUGEOT père, Membre du Conseil général des Vosges, à Bruyères.

4 Juil. M. BERTIER, Propriétaire, à Roville (Meurthe).

1817. 6 Mars. M. BOTTIN, ancien Secrétaire général de Préfecture, à Vaudémont (Meurthe).

1822. 29 Août. M. DE ROGUIER fils, Conseiller à la Cour d'appel de Nancy.

1823. 7 Août. M. DE PANGE, général de brigade en retraite, à Pange (Moselle) (Titulaire jusqu'au 3 Mai 1838).

1825. 14 Juil. M. GABRIEL ROLIN, ancien Inspecteur général des Forêts du Prince de Condé, à Nancy.

1er Déc. M. VEYLAND, Maître adjoint à l'École Normale primaire de la Moselle, à Metz.

1826. 1er Juin. M. DENIS fils, Docteur en Médecine, à *Toul.*

3 Août. M. DU COËTLOSQUET, ancien Sous-Préfet, à Metz.

1827. 2 Août. M. COLLARD, ancien Membre du Conseil général des Vosges, à Mirecourt.

1829. 2 Avril. M. CONSTANT SAUCEROTTE, Docteur en Médecine, Professeur au Collége de Lunéville.

1834. 6 Févr. M. RICHARD des Vosges, Bibliothécaire de la Ville, à Remiremont.

6 Mars. M. ADOLPHE DE MONTUREUX, ancien Officier d'État-Major, à Arracourt (Meurthe).

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Imprimeur, à Raon-l'Etape (Vosges).

1836. 7 Avril. M. HAXO, Docteur en Médecine, à Épinal.

10 Nov. M. DELALLE, Vicaire-Général du Diocèse de Nancy et de Toul.

1837. 13 Avril. M. Désiré Carrière, Littérateur, à Mirecourt (Titulaire jusqu'au 25 novembre 1843).

20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer supérieur des chemins vicinaux de grande communication, à Épinal.

18 Mai. M. Choley, Maître de forges, à Tunimont (Vosges) (Titulaire jusqu'au 26 mai 1840).

1838. 15 Mars. M. Gigault d'Olincourt, Ingénieur civil, à Bar-sur-Ornain.

7 Juin. M. Louis Maggiolo, Principal du Collége de Pont-à-Mousson.

8 Nov. M. Putegnat, Docteur en Médecine, à Lunéville.

1839. 10 Janv. M. Boileau, Lieutenant d'artillerie, à Metz.

17 Janv. M. de Bazelaire, Littérateur, à Saulcy, près de Saint-Dié.

M. Chatelain, Architecte, à Nancy.

7 Mars. M. Noel, Notaire honoraire et Avocat, à Nancy.

Mme Élise Voïart, à Nancy.

25 Avril. M. Perrot, Principal du collége de Phalsbourg.

14 Nov. Mme de Vannoz (Philippine de Sivry), à Nancy.

M. Clesse, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. Vagner, Imprimeur, à Nancy.

19 Juil. M. Mougeot fils, Docteur en Médecine, à Bruyères (Vosges).

26 Nov. M. Jandel, Architecte, à Lunéville.

17 Déc. M. Grillot, Architecte, à Nancy.

1841. 16 Déc. M. JUSTIN BONNAIRE, Avocat à Nancy.

M. GAULARD, Professeur au Collége et à l'École normale de Mirecourt.

1842. 12 Mai. M. BERGERY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Metz.

25 Août. M. HUMBERT, Médecin Orthopédiste, à Morley (Meuse).

1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1844. 2 Mai. M. ALFRED MALHERBE, Juge au Tribunal civil de Metz.

20 Juin. M. DUMONT, Substitut, à Saint-Mihiel.

14 Nov. M. LUBANSKI, Directeur de l'Institut hydrothérapique de Pont-à-Mousson.

1845. 7 Mars. M. ROBERT, Numismatiste, à Metz.

M. IDOUX, Professeur de Mathématiques *spéciales* au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé CLOUET, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. GILLET, Juge au tribunal civil de Nancy.

M. MATHIEU, Professeur d'histoire naturelle à l'École forestière.

M. MEAUME, Professeur de législation à la même École.

M. SALMON, ancien Magistrat, Représentant du peuple.

1847. 17 Juin. M. ERNEST PUTON, Naturaliste, à Remiremont.

M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

2°

1802. 22 Sept. M. Vallot, Suppléant à la Faculté des Sciences, et Professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Dijon.

1803. 16 Avril. M. Isabey, Peintre, à Paris.

M. Jadelot, Docteur en Médecine, à Paris.

M. Lacretelle jeune, Membre de l'Institut (Académie française), à Paris.

1806. 8 Fév. M. Guenbau d'Aumont (Titulaire jusqu'au 14 janvier 1814).

8 Mars. M. Biot, Membre de l'Institut (Académies des Sciences et des Inscriptions), à Paris.

M. de Labouïsse-Rochefort, Littérateur, à Castelnaudary.

30 Avril. M. Brisseau de Mirbel, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1811. 12 Déc. M. Gergonne, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Montpellier.

1812. 20 Août. M. Thiébaut de Berneaud, Conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.

1813. 1er Juil. M. Girard, Docteur en Médecine, à Lyon.

1814. 5 Mai. M. Villaume, ex-Chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Instruction de Metz, à Paris.

1816. 29 Août. M. Gérardin, Docteur en Médecine, à Paris.

14 Nov. M. Depping, Littérateur, à Paris.

5 Déc. M. Moreau de Jonnès, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1817. 6 Mars. M. Séguier, ancien Préfet, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Saint-Brisson (Loiret) (Titulaire jusqu'au 30 Avril 1820).

15 Avril. M. Guépratte, Directeur de l'Observatoire de la Marine et Professeur d'Hydrographie, à Brest.

1818. 11 Juin. M. de Mercy, Docteur en Médecine, à Paris.

1819. 1er Juil. M. Boucharlat, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

1820. 20 Avril. M. Desnanot, Recteur honoraire, à Clermont.

9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.

7 Déc. M. Alban de Villeneuve-Bargemont, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris (Titulaire jusqu'au 10 octobre 1824).

1821. 1er Févr. M. de Thiériet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en septembre *1830).*

15 Mars. M. Fée, Professeur de Botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg.

7 Juin. M. Albert-Montémont, Littérateur, à Paris.

M. Dufeugray, ancien Préfet, à Paris.

1822. 29 Août. M. Gaultier de Claubry, Membre de l'Académie nationale de médecine, à Paris.

M. Villermé, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

5 Déc. M. Devèze, Chef de bataillon en disponibilité, à Paris.

M. Lévy jeune, Chef d'Institution, à Rouen.

1823. 17 Avril. M. Monfalcon, Docteur en Médecine, à Lyon.

1824. 22 Avril. M. Rapou, Docteur en Médecine, à Lyon.

1824. 8 Juil. M. DESHAYES, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris.

2 Déc. M. DE FORESTA, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 15 février 1828).

1825. 14 Juil. M. ALEXIS DONNET, Ingénieur-Géographe, à Paris.

1826. 2 Févr. M. LASSAIGNE, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

23 Févr. M. D'HOMBRES-FIRMAS, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Alais.

3 Août. M. NICOT, Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. SAPHARY, Professeur de Philosophie au Lycée Bonaparte, à Paris.

1828. 7 Févr. M. CHARLES-MALO, Littérateur, à Belleville, près de Paris.

6 Mars. M. DES-ALLEURS, Professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, à Rouen.

3 Avril. M. CÉSAR MOREAU, Directeur de l'Académie de l'Industrie, à Paris.

24 Avril. M. LE ROY D'ÉTIOLLES, Docteur en Médecine, à Paris.

19 Juin. M. LOUIS D'ALLONVILLE, ancien Préfet, à Maroles près de Grosbois (Seine-et-Oise) (Titulaire jusqu'au 5 Août 1830).

1829. 8 Janv. M. HENRION, Avocat à la Cour d'appel de Paris.

4 Juin. M. DE GARAUDÉ, Professeur au Conservatoire de Musique, à Paris.

1830. 7 Janv. M. LÉONARD CHODZKO, Historien, à Paris.

4 Févr. M. GUILLAUME, Juge au Tribunal civil, à Besançon.

13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, Professeur de Philosophie à la

Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Févr. M. Berger de Xivrey, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

M. Girardin, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de Chimie, à Rouen.

1833. 3 Avril. M. Perron, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Besançon (Titulaire jusqu'en Septembre 1834).

1834. 22 Mai. M. Henri Boulay de la Meurthe, Vice-Président de la République, à Paris.

4 Déc. M. Stiévenart, Professeur de Littérature grecque et Doyen de la Faculté des Lettres de Dijon.

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), Conservateur du Musée d'artillerie, à Paris.

6 Août. M. Bouillet, Géologue, à Clermont-Ferrand.

3 Déc. M. Lair, Conseiller de Préfecture, à Caen.

1836. 24 Nov. M. Person, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Besançon.

1837. 5 Janv. M. Beaulieu, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

13 Avril. M. Franck, Membre de l'Institut (Acad. des Sciences morales et politiques), Agrégé à la Faculté des lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838).

18 Mai. M. Martin-Saint-Ange, Docteur en Médecine, à Paris.

23 Nov. M. Boullée, ancien Magistrat, à Lyon.

1838. 5 Avril. M. Violette, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Esquerdes (Pas-de-Calais).

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de Philosophie au Lycée de Rouen (Titulaire depuis le 14 Novembre 1839 jusqu'en Novembre 1840).

18 Juil. M. ROLLET, médecin en chef de l'hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1er Août. Mme FANNY DÉNOIX, à Beauvais.

29 Août. M. RIANT, Principal du Collége de Rouffach (Haut-Rhin).

1840. 16 Janv. M. THEIL, Professeur au Lycée Corneille, à Paris.

6 Fév. Mme AMABLE TASTU, à Paris.

7 Mai. M. GINDRE DE MANCY, Littérateur, à Paris.

16 Juil. M. AVENEL, Docteur en Médecine, à Rouen.

20 Août. M. DE CAUMONT, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Caen.

3 Déc. M. JACQUES BRESSON, Négociant et Publiciste, à Paris.

M. PERREY, Professeur suppléant à la Faculté des Sciences de Dijon.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, Capitaine au corps d'État-major, à Paris.

26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. MILLER, Employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.

16 Déc. M. RAYMOND THOMASSY, ancien élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 3 Févr. M. CARRON DU VILLARDS, Docteur en Médecine et en Chirurgie, à Paris.

3 Mars. M. SERINGE, Directeur du jardin botanique de Lyon.

17 Mars. M. GRENIER, Professeur de botanique et de zoologie

à la Faculté des Sciences et à l'École préparatoire de Médecine, à Besançon.

1842. 7 Avril. M. de Roys, Géologue, à Paris.

1843. 5 Janv. M. Archambault, Médecin à Charenton (Titulaire jusqu'en juillet 1848).

19 Janv. M. Renauldin, Docteur en Médecine, à Paris.

2 Mars. M. Magin-Marrens, Recteur honoraire, Inspecteur supérieur de l'instruction primaire, à Paris (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

16 Mars. M. Liouville, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Déc. M. Hubert-Valleroux, Docteur en Médecine, à Paris.

1844. 22 Févr. M. Levallois, Secrétaire du Conseil des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848).

4 Juillet. M. Guillaume, Docteur en Médecine, à Moissey (Jura).

1845. 14 Déc. M. l'abbé Cruice, Docteur-ès-lettres, Directeur de l'école ecclésiastique des Carmes, à Paris.

M. Hermite, Mathématicien, à Paris.

1847. 7 Janv. M. Benoît, Agrégé à la Faculté des lettres de Paris.

17 Juin. M. Léonce de Lambertye, au château de La Chaltrait, près d'Épernay.

23 Déc. M. Delezenne, ancien Professeur de physique, à Lille.

M. Serret, Mathématicien, à Paris.

M. Aymar-Bression, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules Guérin, Membre de l'Académie nationale de Médecine, à Paris.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1803. 16 Avril. M. Hermann, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Leipsick.

1817. 11 Déc. M. Román, Lieutenant-Colonel du génie, à Valladolid.

1820. 13 Janv. M. Humbert, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Professeur d'arabe, à Genève.

9 Nov. M. Ranzani, Professeur d'Histoire naturelle, à Bologne.

1822. 14 Nov. M. de Blaramberg, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. Robley-Dunglisson, Docteur en Médecine, à Charlottsville (Virginie).

1825. 1er Déc. M. Peschier, Docteur en Médecine, à Genève.

1826. 5 Janv. M. Savaresi, Docteur en Médecine, à Naples.

1828. 3 Janv. M. le vicomte de Kerckhove, dit de Kirckhoff, Docteur en Médecine, à Anvers.

3 Avril. M. La Roche, Docteur en Médecine, à Philadelphie.

19 Juin. M. le baron de Stassart, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

1829. 8 Janv. M. Heyfelder, Médecin de Mme la Princesse douairière de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trèves.

3 Déc. M. Gloesener, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. Van Honsebrouck, Docteur en Médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. Quételet, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. Carmoly, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'Histoire naturelle et de Physique de Florence.

M. SILVIO PELLICO, à Turin.

9 Juin. M. FISCHER, Directeur du Jardin Impérial de Botanique de Saint-Pétersbourg.

1838. 15 Mars. M. ALPHONSE DE CANDOLLE, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1839. 22 Août. M. PHILIPPE VANDERMAELEN, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

1840. 5 Mars. M. le vicomte DE SANTAREM, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions).

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en Médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janvier. M. VAN-HASSELT, Littérateur, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Professeur de Physique à l'Académie de Genève.

22 Août. M. PIERRE SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1847. 23 Déc. M. l'abbé ZANTEDESCHI, Professeur de physique au Lycée de Venise.

M. HUSSON, Conservateur des collections et professeur à l'Ecole de Médecine de Casr-el-aïn, près du Caire.

TABLE DES MATIÈRES.

Présidence de M. BEAUPRÉ.

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

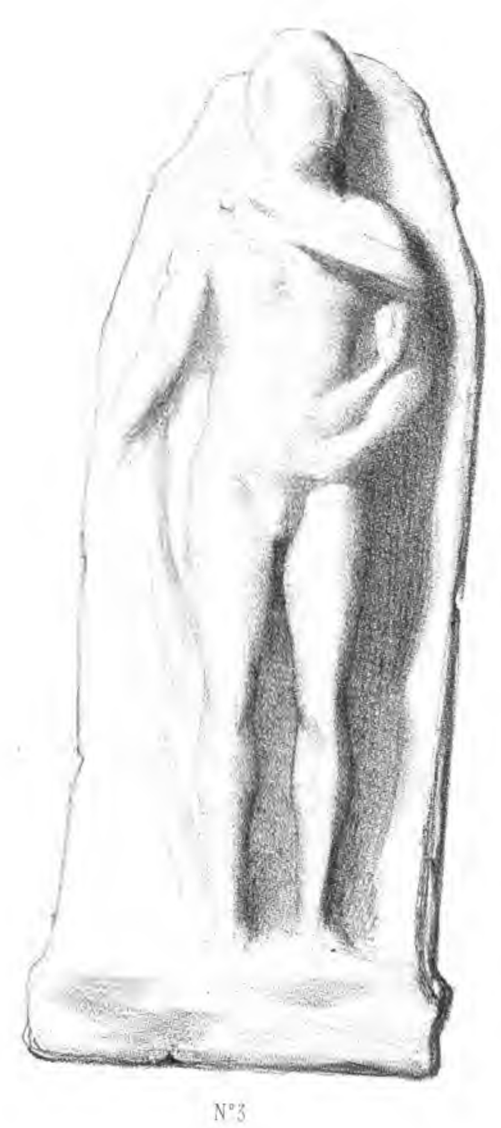
FIN DE LA TABLE.



Nº1.



N°2.



N° 3

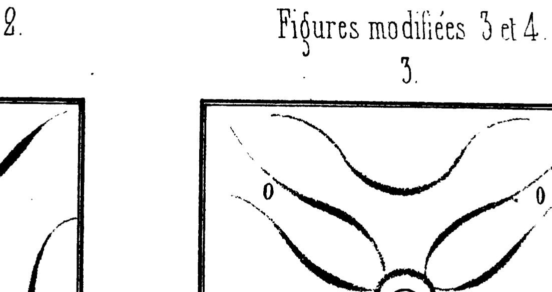


N°4.

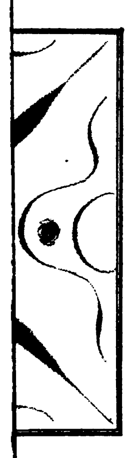
1 et 2.

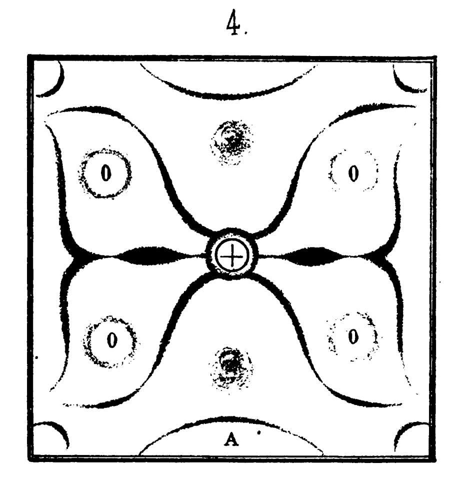
Figures modifiées 3 et 4.

3.



4.



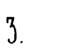


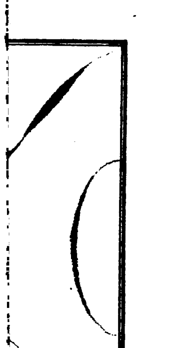
s parties chargées 0 :*Les points attaqués par l'archet* A.

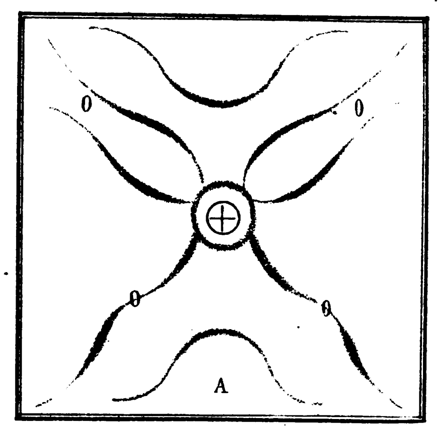
Lith. J. Christophe.

1 et 2.

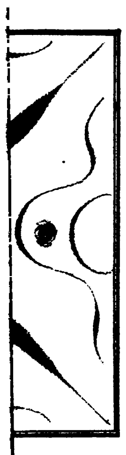
Figures modifiées 3 et 4.







4.



0
0
0
0
A

s parties chargées 0 *: Les points attaqués par l'archet* A.

Lith. J. Christophe.

